



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2026
SWD(2026) 210 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport 2026 pour la France

accompagnant le document:

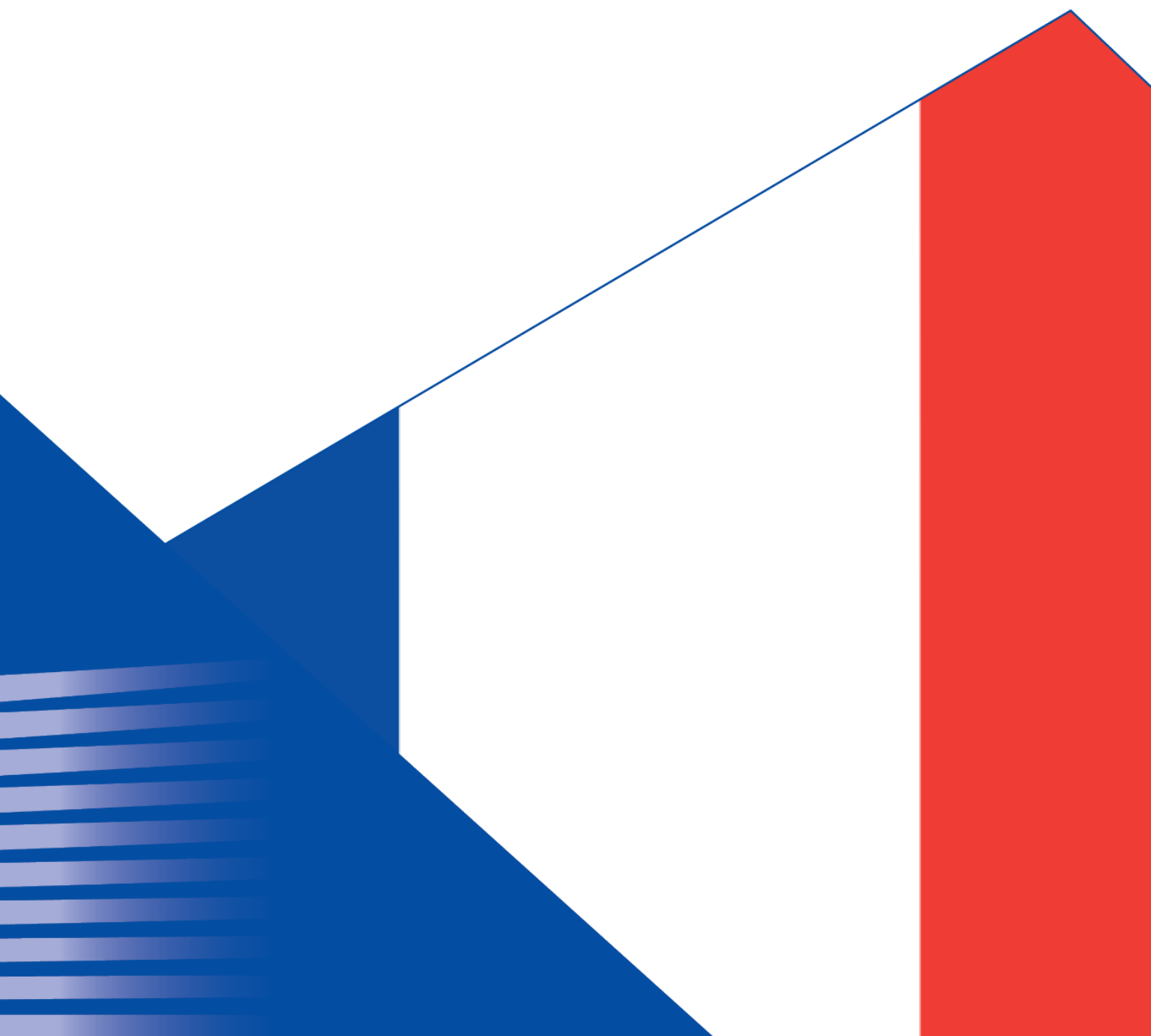
Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la
France**

{COM(2026) 210 final}

France

2026 Country Report



ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX POLITIQUES

L'incertitude économique et politique a continué de peser sur la croissance en 2025.

Le PIB réel a augmenté de 0,8 % en 2025, contre 1,2 % en 2024. L'incidence négative d'un nécessaire assainissement budgétaire a été partiellement compensée par une politique monétaire moins restrictive. La demande intérieure s'est renforcée grâce à la reprise des investissements et à l'accélération de la consommation publique. La consommation privée s'est ralentie, portant le taux d'épargne des ménages à 18,2 % de leur revenu disponible brut. La contribution positive des stocks à la croissance, quant à elle, a été largement compensée par la contribution négative des exportations nettes.

En 2026, l'activité économique devrait rester modérée, principalement en raison de la hausse des prix de l'énergie.

La croissance du PIB devrait se maintenir à 0,8 % en 2026, plombée par les répercussions du conflit au Moyen-Orient, ainsi que par l'assainissement budgétaire. La demande intérieure et les exportations nettes devraient apporter une contribution positive. La consommation privée devrait rester atone, avec seulement une diminution modérée du taux d'épargne élevé des ménages. Toutefois, la consommation et les investissements publics devraient donner une nouvelle impulsion. L'emploi salarié privé devrait diminuer, ce qui entraînerait une nouvelle hausse du taux de chômage, qui devrait atteindre 8,3 % en 2026.

Le déficit public reste élevé, tandis que la dette publique continue d'augmenter.

Le déficit public de la France a diminué, passant de 5,8 % du PIB en 2024 à 5,1 % en 2025, grâce à des mesures d'augmentation des recettes et des réductions des dépenses d'environ 0,5 % et 0,3 % du PIB, respectivement. Les paiements d'intérêts sur la dette publique ont encore augmenté de

0,2 point de pourcentage, pour atteindre 2,2 % du PIB, en raison d'un déficit primaire élevé et de coûts d'emprunt plus élevés. Pour 2026, le déficit public devrait se maintenir à 5,1 % du PIB, l'ajustement budgétaire reposant à nouveau principalement sur des mesures d'accroissement des recettes. Les paiements d'intérêts devraient continuer à augmenter pour se chiffrer à 2,6 % du PIB. Après avoir atteint 112,6 % du PIB en 2024, le ratio de la dette publique devrait atteindre 118,1 % en 2026.

Les problèmes structurels nécessitent toujours des mesures décisives

La compétitivité en matière de prix continue de s'améliorer, mais la croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste faible.

La France a continué d'enregistrer des résultats favorables par rapport à d'autres États membres de l'UE en 2024 et 2025, notamment en ce qui concerne les dépréciations réelles fondées sur le coût unitaire de la main-d'œuvre et le déflateur du PIB. Toutefois, les parts de marché à l'exportation de la France au niveau mondial ont de nouveau diminué en 2024, principalement en raison de la demande relativement faible sur ses principaux marchés (par exemple, l'Europe) et de la sous-performance de ses principaux secteurs d'exportation (par exemple, l'automobile et l'aéronautique). En outre, les entreprises françaises, en particulier les PME, ne semblent pas tirer pleinement profit des possibilités d'exportation offertes par le marché unique de l'UE (voir annexe 5). La productivité de la main-d'œuvre s'est encore accélérée en 2025, les facteurs temporaires qui pesaient sur elle depuis 2020 continuant de s'estomper.

Toutefois, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste entravée par le faible renforcement de l'intensité du capital et la stagnation presque totale de la productivité totale des facteurs. Cette dernière bénéficierait fortement d'une augmentation des investissements dans la recherche et le développement privés, de la numérisation des entreprises et de la poursuite de l'accumulation de capital et de compétences (voir section 2).

Il subsiste une marge importante d'amélioration de la compétitivité hors prix. La compétitivité de la France reste entravée par des lacunes persistantes en matière d'adoption de technologies avancées, par la spécialisation géographique sur des marchés proches à plus faible croissance et par la perception des produits industriels comme étant peu rentables ⁽¹⁾. En outre, des obstacles à l'investissement persistent, notamment l'incertitude politique, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et les charges réglementaires (voir annexes 5 et 11 et section 2).

L'endettement des sociétés non financières a de nouveau augmenté et reste élevé, au-dessus de la moyenne de la zone euro. En 2025, il a augmenté de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 92,30 % du PIB, ce qui augmente le risque d'un freinage des investissements et compromet la résilience des entreprises aux chocs négatifs. Les faillites d'entreprises ont continué d'augmenter, de 3,5 % en 2025, pour atteindre des niveaux records ⁽²⁾, en partie en raison de la suppression progressive des

mesures d'urgence visant à soutenir la liquidité des entreprises. Bien que cette tendance puisse permettre d'éliminer les entreprises non viables et ait un effet positif sur la productivité du travail et la croissance à long terme, elle risque d'augmenter le chômage à court terme. Les prêts non performants (PNP) sont restés globalement stables, à un faible niveau (2,1 % en 2025), mais de nouvelles augmentations des faillites d'entreprises pourraient les conduire à augmenter et mettre à mal la rentabilité des banques françaises.

Le marché du travail s'est affaibli en 2025, avec un ralentissement de la croissance de l'emploi et une stagnation de l'emploi salarié. Bien que les programmes de soutien à l'emploi aient été revus à la baisse, le taux d'emploi a atteint des niveaux historiquement élevés (75,6 % au quatrième trimestre de 2025), tandis que le taux d'activité a également atteint un niveau record (81,6 % au quatrième trimestre de 2025). Toutefois, le chômage a augmenté à 7,9 % au quatrième trimestre de 2025 et devrait atteindre 8,3 % en 2026, dépassant ainsi les moyennes de l'UE et de la zone euro. La croissance de l'emploi restera modeste, parallèlement à de faibles gains de productivité, et concentrée dans les principales zones métropolitaines.

⁽¹⁾ Voir, par exemple, [Julien Burton et Magdalena Kizior \(2021\), «Can We Evaluate the Non-Price Competitiveness of French Products Based on Export Data?»](#) (Peut-on évaluer la compétitivité hors prix des produits français à partir des données d'exportation?), [European Economy - Economic Briefs](#) 064, direction générale Affaires économiques et financières (DG ECFIN), Commission européenne, ou l'étude Rexecode-SKEMA sur la compétitivité: les produits français à l'export séduisent... sauf par leurs prix. Juin 2025.

⁽²⁾ Défaillances d'entreprises - 2025-12, Banque de France, février 2026. [Défaillances d'entreprises - 2025-12 | Banque de France](#).

Encadré 1: Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies

La France progresse pour tous les ODD liés à la productivité (ODD 4, 8 et 9), mais s'éloigne de plusieurs d'entre eux, notamment l'objectif «Pas de pauvreté» (ODD 1), l'objectif «Bonne santé et bien-être» (ODD 3), l'objectif «Paix, justice et institutions efficaces» (ODD 16), l'objectif «Partenariats pour la réalisation des objectifs» (ODD 17) et plusieurs ODD liés à la durabilité environnementale (ODD 6, 11 et 14).

Sur les 17 indicateurs, 11 ODD restent inférieurs à la moyenne de l'UE. Il s'agit de ceux liés à l'équité sociale (ODD 1, 3, 7, 8 et 10), à la durabilité environnementale (ODD 2, 7, 9, 11 et 14) et à la stabilité macroéconomique (ODD 8, 16 et 17) (voir annexe 17).

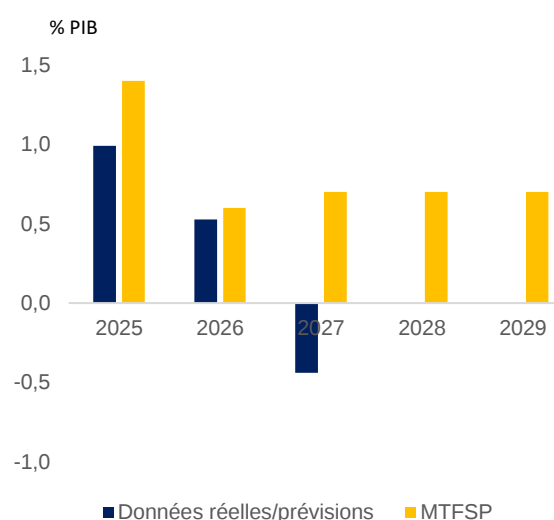
Les besoins d'assainissement budgétaire nécessitent des améliorations décisives de la qualité des finances publiques

Ramener durablement la dette publique sur une trajectoire à la baisse reste un défi majeur. Dans le cadre de son plan budgétaire et structurel à moyen terme pour 2025-2029, la France s'est engagée à placer la dette sur une trajectoire à la baisse en limitant la croissance des dépenses, afin de ramener ainsi le déficit sous la barre des 3 % du PIB d'ici à 2029, conformément à sa procédure concernant les déficits excessifs (voir annexe 2). Cela impliquerait une amélioration du solde primaire structurel de 2,6 points de pourcentage du PIB entre 2025 et 2029 (voir graphique 1.1). Toutefois, l'impasse politique rencontrée lors de l'adoption du budget pour 2026 a affaibli les plans de réduction du déficit pour cette année et l'incertitude politique devrait persister jusqu'aux élections présidentielles de la mi-2027, ce qui compliquera encore le respect des engagements à moyen terme à l'avenir. Le respect de ces engagements est essentiel, étant donné que, selon l'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée par la Commission, la viabilité budgétaire de la France reste confrontée à des risques élevés à moyen terme et à des risques moyens à long terme. Une stratégie budgétaire globale et cohérente, tant du côté des recettes que des dépenses, est nécessaire pour atteindre les

objectifs budgétaires à moyen terme et stimuler la croissance potentielle.

Des mesures décisives sont nécessaires pour réduire durablement les dépenses publiques et améliorer leur efficacité. Les dépenses publiques en France connaissent une tendance à la hausse depuis des décennies. En 2025, elles étaient les deuxièmes plus élevées de la zone euro (57,2 % du PIB). Près de 60 % de ce montant est consacré à la protection sociale et aux soins de santé, les pensions représentant environ 25 % du total. Le niveau élevé des dépenses publiques en France pose des problèmes d'efficacité, tout en nécessitant une charge fiscale globale élevée, ce qui pèse sur l'efficacité économique et soulève des problèmes d'acceptabilité.

Graphique 1.1: Effort budgétaire français



(1) L'effort budgétaire est mesuré comme étant la variation du solde primaire structurel.

Source: Ameco.

Les réexamens des dépenses peuvent s'avérer essentiels pour réduire de manière permanente les dépenses publiques tout en améliorant leur qualité.

Une stratégie de réexamen des dépenses plus ambitieuse et plus efficace, assortie d'engagements renforcés en matière d'économies par rapport à ceux inclus dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme français, est nécessaire. En plus de contribuer à l'assainissement budgétaire, cela renforcerait le potentiel de croissance de la France en contribuant à orienter les ressources publiques vers des politiques plus propices à la croissance. Il s'agirait notamment d'investir dans la recherche et développement (R&D), l'innovation, l'industrie et la connaissance, ce qui donnerait également une impulsion supplémentaire aux transitions écologique et numérique, tout en renforçant la résilience sociale et économique.

La France a temporairement suspendu la réforme des retraites de 2023. À environ 14,6 % ⁽³⁾ du PIB en 2023, le niveau des dépenses consacrées aux retraites publiques en France est relativement élevé par rapport à d'autres États membres. Entre autres éléments, la réforme des retraites de 2023 relevait progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et relevait à 43 ans la période de cotisation requise pour percevoir une pension complète. Sa suspension jusqu'en janvier 2028 entraîne clairement une détérioration du solde des administrations publiques jusqu'au milieu des années 2030 ainsi qu'une augmentation de la dette publique. Dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme, la France s'est engagée à préserver les effets de la réforme des retraites de 2023 sur la viabilité financière du système au cours de la période 2026-2040. De nouvelles améliorations de la viabilité budgétaire du système de retraite sont toujours d'actualité pour la France, tout en garantissant l'équité et en renforçant la contribution de ce système à l'emploi et à la croissance potentielle.

⁽³⁾ Ce chiffre inclut les pensions de vieillesse, de retraite anticipée, de survie et d'invalidité.

Le bouquet fiscal pourrait être rendu plus propice à la croissance en déplaçant la charge fiscale pesant sur les facteurs de production, tout en évitant une augmentation du déficit.

La charge fiscale en France reste nettement supérieure à la moyenne de l'UE. En 2025, les recettes fiscales en France représentaient 44,3 % du PIB, contre 39,9 % pour l'EU-27 en moyenne. Le taux d'imposition implicite sur le travail est l'un des plus élevés de l'UE (38,8 % en 2024, contre 37,1 dans l'UE) ⁽⁴⁾ de même que les impôts sur le travail payés par les employeurs. Quant aux impôts sur la production, qui sont particulièrement préjudiciables à la croissance, ils se sont élevés à 129,0 milliards d'EUR (4,4 % du PIB) en 2024, contre une moyenne de 2,4 % dans l'EU-27 et de 1,0 % en Allemagne. En 2024, les impôts sur la production fondés sur la main-d'œuvre, à savoir le total des impôts sur la masse salariale, ainsi que les impôts sur la production fondés sur le capital, en particulier les impôts fonciers, impôts immobiliers ou impôts sur d'autres structures, représentaient respectivement 1,3 et 0,8 point de pourcentage du PIB, soit des niveaux supérieurs à la moyenne de l'UE. Toutefois, les impôts sur la consommation sont relativement faibles dans le bouquet fiscal français, bien qu'ils faussent moins la concurrence et qu'ils puissent générer des recettes considérables en raison de leur assiette fiscale importante. Réduire la charge fiscale sur le travail (y compris les cotisations de sécurité sociale) et le capital productif, tout en augmentant les taxes à la consommation, y compris les taxes environnementales, pourrait contribuer à soutenir la compétitivité.

Une réduction et une rationalisation ambitieuses des dépenses fiscales et sociales favoriseraient un transfert fiscal

⁽⁴⁾ La France se distingue en particulier par ses coins fiscaux pour les revenus supérieurs à la moyenne, ce qui amplifie les risques de trappes à bas salaires, en décourageant les augmentations de salaires et les investissements dans les compétences. Voir Data on Taxation Trends. Base de données de la Commission européenne sur les impôts et les prestations. [Data on Taxation Trends - Taxation and Customs Union - European Commission](#).

propice à la croissance. Les nombreuses dépenses fiscales et sociales ⁽⁵⁾ accroissent la complexité du système fiscal, entraînent une lourde charge budgétaire et contribuent au risque de trappes à bas salaires (voir section 4). Les dépenses fiscales et sociales sont estimées aux alentours de 170 milliards d'EUR (près de 6 % du PIB) en 2025 ⁽⁶⁾. Dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, la France s'est engagée à rationaliser, à mieux cibler et à réduire les dépenses fiscales et sociales de 8 milliards d'EUR (moins de 0,2 % du PIB) entre 2025 et 2027. Ce montant comprend également les réductions de dépenses résultant des réexamens des dépenses. Compte tenu des importants besoins d'assainissement à venir, les efforts dans ce domaine doivent être considérablement intensifiés. La réduction et la rationalisation des dépenses fiscales et sociales, sur la base d'une évaluation régulière et globale de leur efficience et de leur utilité, contribueraient à éviter l'augmentation des taux légaux et à élargir les assiettes fiscales, ce qui serait essentiel pour permettre une stratégie budgétaire globale axée sur le renforcement de la croissance potentielle et de l'efficacité globale du système fiscal, tout en soutenant l'assainissement budgétaire.

La poursuite de la rationalisation des structures administratives améliorerait l'efficacité des politiques publiques tout en contribuant à l'assainissement budgétaire. La coexistence de nombreux niveaux administratifs en France est associée à un enchevêtrement accru des responsabilités. Cela génère des coûts opérationnels et de coordination redondants ⁽⁷⁾, sans nécessairement améliorer

⁽⁵⁾ Les dépenses fiscales sont des dispositions législatives ou réglementaires qui s'écartent d'une «norme fiscale» et entraînent une perte de recettes fiscales.

⁽⁶⁾ Finances publiques: état des lieux et analyse des controverses. Étude du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission de l'économie et des finances. Rapporteurs: Claire Tutenuit et Benoît Garcia. février 2026.

⁽⁷⁾ Ravignon, B. (2024) Coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités: évaluation, constats et propositions. [Rapport de Boris Ravignon sur le coût du millefeuille](#)

la qualité des services fournis aux citoyens et aux entreprises. Le niveau élevé de complexité administrative et le chevauchement des compétences donnent lieu à des relations financières complexes entre les acteurs publics, qui réduisent la transparence de l'intervention publique, compliquent l'évaluation de son efficacité et, en fin de compte, empêchent d'orienter efficacement les dépenses et des recettes conformément aux engagements budgétaires ⁽⁸⁾.

Les dépenses consacrées à la défense en France sont en augmentation, avec un soutien supplémentaire fourni par l'UE.

Les dépenses publiques totales consacrées à la défense se sont élevées à 1,8 % du PIB en 2024 et à 1,9 % du PIB en 2025, et la Commission européenne prévoit qu'elles représenteront 2,1 % du PIB en 2026 (voir annexe 2). L'UE soutient les investissements dans le domaine de la défense. La France a demandé 15,1 milliards d'EUR de prêts de l'UE au titre de l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) pour des marchés publics dans le domaine de la défense, dans le cadre du plan «ReArm Europe» de la Commission européenne. En outre, à la suite de l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion, la France a alloué 101 millions d'EUR aux priorités liées à la défense.

L'augmentation de l'offre de logements contribuerait à atténuer les pressions sur le marché du logement

La France est confrontée à de graves contraintes en matière d'offre de logements, en particulier dans les zones urbaines où la demande est forte et dans

[administratif – Presse – Ministère des finances](#). Voir également Décentralisation: Le temps de la confiance. Rapport d'Éric Woerth au Président de la République, mai 2024. [294470.pdf](#).

⁸ Cour des comptes (2020) «Les finances publiques: Pour une réforme du cadre organique et de la gouvernance», Rapport public thématique, novembre 2020.

les zones touristiques sensibles. Les volumes de transactions ont augmenté de 12,5 % pour atteindre 951 000 au cours de la période de 12 mois s'achevant en décembre 2025. Depuis 2021, le nombre de permis de construire a diminué: les permis de construire par millier d'habitants ont baissé de 15,3 % en 2024 pour s'établir à 370,5 m², à peine au-dessus de la moyenne de l'UE (364,3). La réglementation relative à l'utilisation des sols, partiellement contrôlée par les autorités locales, contribue à une faible élasticité de l'offre ⁽⁹⁾, avec une forte hétérogénéité dans les taux de refus de permis de construire.

Le marché locatif subit une forte pression, avec une offre limitée et une demande substantielle, tant dans le secteur du logement social et intermédiaire que dans le secteur privé.

Des données empiriques laissent entrevoir une baisse du taux de rotation et du nombre d'annonces de location. Dans le même temps, la demande de logements locatifs a continué d'augmenter. Cette pression sur le marché locatif entrave les décisions en matière d'enseignement supérieur et de mobilité professionnelle et a une incidence accrue sur les personnes les plus vulnérables (voir section 4 et annexes 16 et 18). L'expansion des locations de courte durée, allant même jusqu'à plus de 270 % dans les grandes villes, s'est produite au détriment des logements locatifs de longue durée, réduisant encore la disponibilité des locations de longue durée et augmentant les prix des logements et les loyers. La loi Le Meur de 2024 a renforcé les pouvoirs des autorités locales pour régir les locations de courte durée et préserver le parc de logements résidentiels.

Le niveau élevé et la complexité de la fiscalité et des dépenses fiscales en matière de logement nuisent à

⁽⁹⁾ GENG N., « *Fundamental Drivers of House Prices in Advanced Economies* », Working Paper, 2018; CHAPELLE G., EYMEUD J.B., et WOLF C., *Land-use regulation and the housing supply elasticity: evidence from France* (Réglementation relative à l'utilisation des sols et élasticité de l'offre de logements : données relatives à la France), 2023, No 2023-08, Thema Working Papers, THEMA, CY Cergy-Paris University, ESSEC et CNRS.

l'efficacité du marché. La fiscalité du logement est plus élevée en France (99,2 milliards d'EUR en 2024, soit 3,4 % du PIB) que dans la plupart des autres pays développés. De nombreuses et coûteuses dépenses fiscales (15,9 milliards d'EUR en 2024) modifient les incitations des agents, en augmentant les prix des logements plutôt que les quantités ⁽¹⁰⁾. Le niveau élevé des taxes sur les transactions réduit l'efficacité de l'attribution des logements et du marché de l'emploi. Pour les vendeurs, le régime de l'impôt sur les plus-values, en particulier les déductions pour la durée de propriété, encourage la rétention et réduit le chiffre d'affaires du logement. La taxe sur les logements vacants pourrait être augmentée au-delà des zones soumises à un stress immobilier afin d'encourager l'occupation des logements. L'impôt sur la fortune vise principalement les biens immobiliers, en exonérant le patrimoine financier ⁽¹¹⁾. En outre, l'impôt foncier est déconnecté de la valeur économique et régressif pour les propriétaires ⁽¹²⁾. En conséquence, une réforme de l'assiette de l'impôt foncier pourrait accroître les recettes des collectivités locales tout en améliorant l'équité redistributive.

⁽¹⁰⁾ Certaines dépenses fiscales liées au logement comprennent l'ancien «dispositif Pinel» (1,5 milliard d'EUR en 2024), le *prêt à taux zéro* (0,8 milliard d'EUR) et le taux de TVA réduit pour les travaux de rénovation (3,1 milliards d'EUR) ou le logement social (2,0 milliards d'EUR).

⁽¹¹⁾ Conseil des prélèvements obligatoires, 2023, *Pour une fiscalité du logement plus cohérente*; Conseil des prélèvements obligatoires, 2025, *Corriger les principales distorsions de l'imposition du patrimoine*.

⁽¹²⁾ André M. et Meslin O., 2023, *Les ménages au patrimoine immobilier le plus élevé paient relativement moins de taxe foncière que les ménages les moins dotés*, INSEE Analyses n°91, 18/12/2023; Olivier Meslin, *Étude des propriétés redistributives de la taxe foncière sur les propriétés bâties*, 17 novembre 2023.

Des problèmes subsistent en matière de sécurité économique et de souveraineté industrielle

La France est confrontée à des difficultés persistantes pour assurer la sécurité économique et la reprise industrielle. Bien que des efforts politiques soient en cours, l'activité industrielle a continué de ralentir en 2025 dans un contexte d'incertitude politique, de charges réglementaires, de forte concurrence internationale et de tensions géopolitiques. Malgré un bouquet électrique largement décarboné, le bouquet énergétique global de la France dépend toujours des combustibles fossiles importés pour environ 60 % de la consommation, le nucléaire dépend également des importations d'uranium et la France reste fortement dépendante des importations de matières premières critiques (voir annexe 5). En outre, le secteur manufacturier est confronté à des pénuries et à des inadéquations persistantes de compétences, en particulier dans les professions techniques et liées aux STIM, qui continuent de peser sur les performances du marché du travail (voir section 4).

Accélérer les initiatives stratégiques en vue de renforcer la base industrielle pourrait contribuer à soutenir les objectifs de décarbonation, de résilience et d'autonomie stratégique. Des initiatives telles que la loi de 2023 sur l'industrie verte et le programme d'investissement «France 2030» (54 milliards d'EUR) soutiennent des secteurs clés, notamment la mobilité électrique et un large éventail de technologies vertes et à faible intensité de carbone. La France redouble d'efforts pour garantir l'approvisionnement en matières premières critiques grâce à des investissements nationaux et internationaux dans l'extraction, la transformation et le recyclage (voir annexe 5). La politique commerciale de l'UE fournit le cadre extérieur nécessaire pour soutenir ces ambitions. En tirant parti du règlement de l'UE sur les matières premières critiques et d'un réseau croissant de partenariats commerciaux stratégiques, l'UE contribue à garantir un accès stable et durable aux intrants nécessaires aux

technologies vertes. En outre, des initiatives telles que la «vallée de la batterie» de Dunkerque, qui rassemble des projets de «gigafactories» et garantit plus de 9 milliards d'EUR d'investissements, mettent en évidence les avantages d'une gouvernance territoriale efficace et d'une planification coordonnée ⁽¹³⁾ (voir annexe 18), ainsi que d'un accès facilité aux terrains industriels. La reproduction de ces conditions est essentielle pour développer des projets industriels à l'échelle nationale. Pour l'avenir, l'accélération de l'électrification industrielle (voir section 3), le soutien aux investissements post-«France 2030» et la rationalisation des procédures d'octroi d'autorisations au moyen de la loi industrie verte sont essentiels pour décarboner l'industrie et renforcer la sécurité économique.

Les disparités régionales se creusent

Les disparités territoriales augmentent, en raison des trajectoires divergentes de la dynamique démographique et des performances économiques. Au cours des 20 dernières années, le nombre de départements de France métropolitaine dont le PIB par habitant (en standards de pouvoir d'achat) est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE est passé de 2 à 36. Dans les régions du Nord et du Nord-Est, dépendant traditionnellement de l'industrie lourde, la transition industrielle a entraîné des vulnérabilités économiques, contribuant à une émigration importante des jeunes et compromettant le droit de séjour des résidents. Le déclin démographique, provoqué par des possibilités d'emploi limitées et une accessibilité réduite aux services, touche également les zones rurales fragiles, en particulier celles situées le long de l'axe nord-est/central et dans les départements du Massif central. Dans le même temps, les périphéries sociales des zones métropolitaines présentent de graves désavantages socio-économiques, notamment des taux élevés de chômage et de

⁽¹³⁾ Voir [rapport-dunkerque-laboratoire-dun-renouveau-industriel.pdf](#).

personnes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET).

Les régions ultrapériphériques françaises sont confrontées à des vulnérabilités structurelles persistantes. Le PIB par habitant varie entre 69 % de la moyenne de l'UE en Martinique à seulement 30 % à Mayotte, la région la plus pauvre de l'UE. L'aménagement du territoire et le renforcement des capacités administratives en matière d'investissements publics et de conception des politiques, en particulier à Mayotte et en Guyane française, représentent des défis majeurs pour la France en vue de réduire les disparités régionales dans les régions ultrapériphériques (voir annexe 18).

Les instruments de financement de l'UE mettent des ressources considérables à la disposition de la France. Ils soutiennent les investissements et les réformes structurelles visant à accroître la compétitivité, la durabilité environnementale, les compétences, l'équité sociale et la sécurité tout en contribuant à remédier aux difficultés recensées dans les recommandations adressées au pays. Parmi les principaux instruments figurent la facilité pour la reprise et la résilience (voir encadré 2) et les fonds de la politique de cohésion (voir encadré 3). En outre, 66,3 milliards d'EUR sont alloués à la France au titre de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027 et 567 millions d'EUR, au titre de la politique commune de la pêche (PCP). Un montant supplémentaire de 1,1 milliard d'EUR est disponible au titre du «Fonds asile, migration et intégration» (AMIF), ainsi que de l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas (IGFV) et des fonds pour la sécurité intérieure (FSI). D'autres programmes de l'UE soutiennent également la compétitivité en France, par exemple au moyen d'appels d'offres ouverts dans le cadre d'Horizon Europe et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Principales réalisations de la FRR

Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France représente une enveloppe totale de **40,27 milliards d'EUR**, soit **1,43 % du PIB**, destinée à soutenir les réformes et les investissements contribuant aux transitions écologique et numérique, à renforcer la résilience économique et à relever les défis structurels de longue date recensés dans le cadre du Semestre européen.

Au 4 mai 2026, **34,13 milliards d'EUR** (environ **85 %** de l'enveloppe totale) avaient été versés à la France à la suite de la réalisation satisfaisante de 149 jalons et cibles. La mise en œuvre a progressé régulièrement, avec un nombre croissant de réformes et d'investissements déjà réalisés qui produisent des résultats concrets sur le terrain.

Outre l'incidence directe du PRR français, la France a bénéficié de retombées positives estimées à **18,4 milliards d'EUR**, grâce à l'augmentation des exportations en provenance de France générée par la hausse de la demande résultant de la mise en œuvre des PRR nationaux. Pour la France, les retombées positives concernent principalement les secteurs de l'industrie et des services, tels que le commerce de gros, les activités juridiques ou la comptabilité et le conseil.

Faits marquants et incidences du plan

- **Révision de la réglementation thermique de la construction neuve (RE2020).** La révision modifie la réglementation thermique existante afin de réduire les émissions de GES des bâtiments neufs, d'améliorer leur performance énergétique et de les adapter au changement climatique.
- **Promulgation de la loi climat et résilience.** La loi contribue à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030, en prévoyant des mesures climatiques et environnementales dans tous les secteurs, des transports à l'agriculture en passant par la consommation durable.
- **Mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche.** La loi vise à renforcer le financement et l'organisation de la recherche, à accroître l'attractivité des emplois scientifiques et à améliorer les interactions entre le monde de la recherche, l'économie et la société.
- **Investissements dans la rénovation énergétique des logements.** Cela comprend la rénovation énergétique de 40 000 logements sociaux et l'octroi de subventions à 1,15 million de ménages privés au titre de «MaPrimeRénov».
- **Élargissement de l'accès aux capacités de formation numérique pour l'enseignement supérieur.** Plus de 1 400 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France bénéficient d'un accès aux capacités de formation numérique.
- **Investissements dans la numérisation des soins de santé.** Il s'agit que 40 millions de patients disposent d'un dossier médical électronique national et d'une adresse électronique sécurisée pour la santé.

Le financement de la politique de cohésion de l'UE soutient les efforts déployés par la France pour accroître la compétitivité, la durabilité environnementale ainsi que les compétences et l'équité sociale. Pendant la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion de l'UE ⁽¹⁴⁾ fourniront 16,7 milliards d'EUR (soit un montant total de 28 milliards d'EUR avec le cofinancement national) à la France. Le montant des projets sélectionnés correspondait à 70,3 % de l'enveloppe totale en mars 2026 et des appels supplémentaires étaient en préparation.

- **Innovation, environnement des entreprises et productivité.** près de 3,6 milliards d'EUR sont alloués à la recherche et à l'innovation, à la compétitivité des PME et à la numérisation. Les projets du Fonds européen de développement régional (FEDER) sélectionnés dans le cadre des programmes 2021-2027 soutiennent déjà plus de 100 000 entreprises pour stimuler la recherche et le transfert de technologies, promouvoir l'innovation et accroître la compétitivité des entreprises.
- **Décarbonation, accessibilité financière et durabilité de l'énergie.** Environ 3,7 milliards d'EUR sont consacrés à des projets de décarbonation et de transition propre. Rien que pour la gestion des déchets, les projets cofinancés par le FEDER devraient générer une capacité supplémentaire de recyclage des déchets de plus de 3 millions de tonnes d'ici à 2029. Les investissements dans les infrastructures hydriques sont particulièrement importants dans les régions ultrapériphériques, où Mayotte reçoit à elle seule 47,5 millions d'EUR d'investissements du FEDER pour améliorer l'accès à l'eau potable et la préservation de cette dernière et 30 millions d'EUR pour développer la collecte et le traitement des eaux usées.
- **Compétences, emplois de qualité et équité sociale.** 2,3 milliards d'EUR sont alloués à l'amélioration de l'adéquation aux besoins du marché du travail et de la qualité des systèmes d'éducation et de formation. Le Fonds pour une transition juste (FTJ) financera également des investissements dans le capital humain, notamment par le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs et des demandeurs d'emploi dans les secteurs verts (308 millions d'EUR). Le FSE+ promeut également l'inclusion active et sociale, y compris des enfants (2,2 milliards d'EUR), en France métropolitaine et dans les régions ultrapériphériques. 646 millions d'EUR sont alloués à la lutte contre la privation matérielle, au moyen d'une aide alimentaire et matérielle.

L'examen à mi-parcours ⁽¹⁵⁾ a renforcé la contribution de la politique de cohésion aux priorités stratégiques émergentes, en réaffectant près de 535 millions d'EUR, dont 43 % (230 millions d'EUR) consacrés à la compétitivité, au moyen d'un soutien aux technologies critiques, plus d'un tiers (178 millions d'EUR) à des logements abordables et 19 % à la défense tandis que les 5 % restants serviront à améliorer davantage la gestion de l'eau. Les programmes en faveur des régions ultrapériphériques contribuent pleinement à cette réaffectation lors de l'examen à mi-parcours, à hauteur de 123 millions d'EUR, dont 69 millions d'EUR sont réaffectés au logement. Dans l'ensemble, l'augmentation du financement octroyé aux logements sociaux et abordables dans le cadre de l'examen à mi-parcours au titre des programmes du FEDER profitera en définitive à plus de 76 000 ménages. Dans le cadre du Fonds social européen plus (FSE+), la France a réaffecté 89 millions d'EUR à de nouvelles priorités. Les fonds reprogrammés soutiendront la formation aux compétences nécessaires au développement et à la fabrication de technologies critiques de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP), ainsi qu'au renforcement de la préparation civile.

INNOVATION, ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES ET PRODUCTIVITE

En 2025, la France s'est vu adresser des recommandations visant à simplifier davantage la réglementation, à réduire la charge administrative et les restrictions réglementaires pesant sur les entreprises, en particulier dans le secteur des services, à renforcer l'intensité de R&D des entreprises, à promouvoir la diffusion de l'innovation et à améliorer la numérisation des PME. Dans l'ensemble, la France a très peu progressé dans la mise en œuvre de toutes ces recommandations et des problèmes structurels persistent. La charge réglementaire et administrative élevée est une préoccupation croissante pour les entreprises, tandis que la stagnation de l'intensité de R&D des entreprises, qui affiche un niveau nettement inférieur à celui des chefs de file de l'innovation dans l'UE et dans le monde, ainsi que la faible adoption des technologies numériques continuent d'entraver la productivité du travail.

Pour résoudre ces problèmes, il faudra un programme de réformes ambitieux visant à créer un environnement des entreprises plus favorable à l'innovation et à la compétitivité. Entre 2017 et 2020, la France avait adopté plusieurs réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises, y compris à accroître l'interaction entre les syndicats et les employeurs, à faciliter les relations avec les autorités fiscales et à réduire la charge administrative. Toutefois, les problèmes mis en évidence dans les recommandations qui lui ont été adressées en 2025 subsistent et pèsent sur la compétitivité mondiale de l'économie française.

La croissance de la productivité de la main-d'œuvre reste médiocre

La croissance de la productivité du travail en France est freinée par la faible croissance de la productivité totale des facteurs. Bien qu'elle se soit située à 112,7 % du niveau de l'UE (mesuré en PIB par heure travaillée en SPA) en 2025, la productivité de la main-d'œuvre française a chuté, puisqu'elle représentait plus de 130 % du niveau de l'UE au début des années 2000. Alors que les facteurs temporaires ayant pesé sur la croissance de la productivité du travail ces dernières années ont commencé à s'estomper, la croissance de la productivité du travail s'est redressée en 2024 et 2025 et devrait augmenter de près de 1 % en 2026. Toutefois, la faible croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) devrait continuer à freiner la productivité globale de la main-d'œuvre à court terme. À moyen terme, la productivité totale des facteurs devrait profiter de la matérialisation de tous les effets des réformes et investissements récents et prévus (notamment dans le cadre du plan «France 2030» et de la loi de programmation de la recherche) pour soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnels de la main-d'œuvre, les transitions numérique et écologique et la R&D de pointe. Les efforts doivent néanmoins être maintenus et intensifiés afin de donner une impulsion décisive à la productivité totale des facteurs.

La démographie des entreprises a été dynamique, mais ne s'est pas traduite par des réaffectations vers des secteurs et des entreprises à forte croissance. Les immatriculations d'entreprises ont considérablement augmenté en France ces

dernières années (+ 15,3 % entre 2021 et le quatrième trimestre de 2025 contre 12,5 % dans l'UE) ⁽¹⁶⁾. Elles ont été particulièrement dynamiques dans les domaines des transports et de la logistique, des services administratifs, ainsi que de l'hôtellerie et de la restauration, sous l'effet de l'essor des plateformes numériques et de la demande croissante de services de livraison et de mobilité ⁽¹⁷⁾ (voir annexe 5). Toutefois, cette hausse était principalement due à l'augmentation du nombre de microentrepreneurs autogérés, dont le taux de survie après trois ans est également plus faible. Selon une étude de l'INSEE, moins de trois microentrepreneurs sur dix enregistrés en 2018 étaient toujours actifs sous ce régime cinq ans plus tard ⁽¹⁸⁾. Leurs revenus sont également inférieurs à ceux des salariés ou autres travailleurs indépendants (voir section 4).

L'intensité de R&D stagne malgré un soutien public important

Bien qu'elle ait reçu une recommandation par pays en 2025, la France n'a pas progressé en ce qui concerne le renforcement de l'intensité de R&D des entreprises. L'intensité totale de R&D est restée stable à 2,18 % du PIB en 2024, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE et à l'objectif de 3 % initialement fixé par la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020. L'intensité de R&D est faible tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics. Depuis 2011, l'intensité de la R&D publique a connu une baisse légère, mais constante (de 0,76 % du PIB à 0,70 % du PIB en 2024, soit un chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'UE de 0,72 %), tandis que la R&D privée a stagné autour de 1,44 % du PIB en 2024, un

chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (1,49 %) et en net contraste avec les niveaux d'investissement et les tendances observés dans les pays comparables. Le manque de travailleurs suffisamment qualifiés, quant à lui, reste un obstacle majeur au recrutement, tandis que les déficits de compétences entravent la capacité de la France à tirer pleinement parti des nouvelles possibilités apportées par la double transition (voir annexe 11). Les pénuries de compétences entravent la diffusion de l'innovation et de la numérisation dans tous les secteurs et toutes les entreprises, ce qui a une incidence sur la croissance de la productivité du travail et la compétitivité.

Dans la recommandation de 2025, la France était encouragée à améliorer le ciblage du soutien à la R&D. Peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine. Le principal mécanisme, le crédit d'impôt recherche (CIR), s'élevait à 7,8 milliards d'EUR en 2024 et devrait atteindre 8,0 milliards d'EUR en 2026 (0,3 % du PIB) ⁽¹⁹⁾. Toutefois, ce soutien n'a pas permis d'améliorer sensiblement l'intensité de l'innovation ou de la R&D. Les données empiriques montrent que le CIR stimule l'activité de R&D et les performances économiques des PME, mais qu'il a peu d'incidence sur les investissements et les résultats en matière d'innovation des grandes entreprises (voir annexe 4). Selon une étude réalisée par Bunel et Sicsic ⁽²⁰⁾, le CIR génère des effets d'aubaine, en particulier pour les grandes entreprises, sans accroître la R&D de celles-ci. Les auteurs suggèrent que d'autres mesures, telles que des dépenses directes dans la recherche, pourraient être plus efficaces pour encourager et promouvoir la diffusion de l'innovation, en particulier pour la recherche fondamentale et les innovations de rupture, tout en entraînant potentiellement des coûts identiques ou inférieurs pour les finances publiques. Malgré la réforme du CIR

⁽¹⁶⁾ Eurostat, [sts_rb_q__custom_19150216], codes NACE: B-S_X_O_S94.

⁽¹⁷⁾ Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

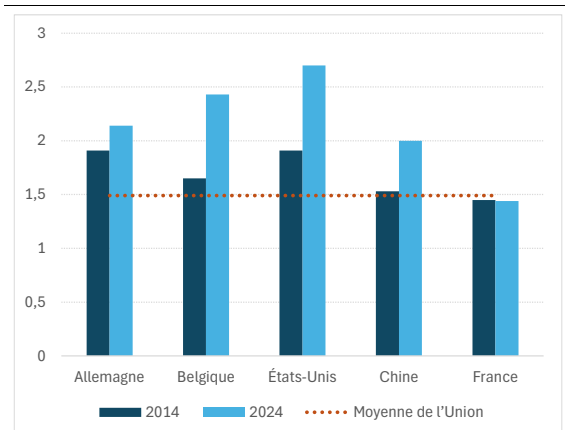
⁽¹⁸⁾ D. Richet, Insee, 2025, *Micro-entrepreneurs registered in 2018: less than three out of ten were still active under this regime five years later*.

⁽¹⁹⁾ Le soutien public global de la France à la R&D des entreprises s'élevait à 0,42 % du PIB en 2023, contre une moyenne de 0,2 % dans l'UE en 2022.

⁽²⁰⁾ Bunel, S., et Sicsic, M., 2024, *Les incitations fiscales à la recherche et développement et à l'innovation: état des lieux, effets et alternatives*, Sciences Po LIEPP Working Paper n°163, 2024-04-17.

dans le budget 2025, les modifications n'ont pas donné la priorité aux petites entreprises, de sorte qu'il est peu probable que celles-ci intensifient leurs efforts de R&D. Un soutien public mieux ciblé pourrait renforcer l'intensité de R&D en mettant l'accent sur les PME, les entreprises à capitalisation moyenne et les jeunes pousses, qui sont confrontées à des contraintes financières plus importantes.

Graphique 2.1: Investissements en R&D des entreprises (en % du PIB), 2014-2024



Source: Eurostat

Si le plan d'investissement «France 2030» a efficacement favorisé l'innovation de rupture et la reprise industrielle dans des secteurs stratégiques, son avenir au-delà de 2027 est incertain. La France accélère en ce moment la suppression progressive du programme France 2030 ⁽²¹⁾. Le budget 2026 a réduit le financement de France 2030 de 1,1 milliard d'EUR. Son expiration risque d'exacerber la dépendance à l'égard du CIR. Une évaluation à mi-parcours laisse entrevoir des effets notables sur le PIB et l'emploi, bien qu'une rationalisation du soutien apporté soit envisageable. Les engagements et les paiements au titre du plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France seront eux aussi progressivement supprimés. Le manque de

⁽²¹⁾ En janvier 2026, 44 milliards d'EUR avaient été engagés sur les 54 milliards d'EUR d'engagements prévus au total jusqu'en 2028. Source: informations fournies par la France pour l'évaluation de la recommandation par pays 3(3) de 2025, 31 janvier 2026. Dans le budget 2026, les paiements possibles au titre de France 2030 en 2026 ont encore été réduits de 1,1 milliard d'EUR.

financement orienté vers l'innovation de rupture risque de bloquer le renouveau industriel et la croissance à long terme.

Un écosystème rationalisé pour renforcer la diffusion de l'innovation

En 2025, la France s'est vu adresser une recommandation visant à promouvoir la diffusion de l'innovation et à rendre plus efficace l'écosystème qui sous-tend la collaboration entre le monde universitaire et les entreprises. Peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine. Le système de valorisation de la recherche, c'est-à-dire la collaboration entre les universités, les laboratoires de recherche publics et les entreprises, pourrait être plus efficace et rationalisé. Un large éventail d'organismes et d'instruments ont été mis en place pour soutenir cette coopération, ce qui a donné lieu à des chevauchements et à des empilements de responsabilités. Cette complexité de l'écosystème a été relevée par la Cour des comptes française en 2018 ⁽²²⁾ et par l'Inspection générale des finances en 2024 ⁽²³⁾. Les contrats et la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche publics restent limités.

La faible intensité de R&D nuit aux performances scientifiques à un moment où la concurrence internationale s'intensifie. Étant donné que l'innovation est tributaire des avancées scientifiques, la tendance à la baisse de l'intensité de R&D suscite des inquiétudes quant à la capacité de la France à retenir ses talents et à continuer de tirer parti de sa base scientifique pour se positionner comme un acteur de premier plan de la compétition technologique internationale. Chaque année, quelque 15 000 diplômés, soit environ 10 % des jeunes diplômés des écoles

⁽²²⁾ Cour des comptes, *Les outils du PIA consacrés à la valorisation de la recherche publique*, mars 2018.

⁽²³⁾ Inspection générale des finances, *Évaluation des dispositifs Carnot*, décembre 2024.

d'ingénierie et 15 % des diplômés des écoles de gestion, partent à l'étranger⁽²⁴⁾. Ces préoccupations sont d'autant plus importantes qu'en 2025, la France s'est écartée de la trajectoire des dépenses publiques de R&D fixée dans la loi de programmation pluriannuelle sur la recherche.

Accélérer la réforme afin de résoudre les problèmes liés à l'environnement des entreprises en France

La France n'a pas encore accompli de nouveaux progrès dans la simplification de la réglementation et la réduction de la charge administrative. La réglementation pose de plus en plus problème aux entreprises. Une part importante, de 27 % et 26 % des entreprises en France, voyaient dans la réglementation du marché du travail et la réglementation des entreprises un obstacle majeur à l'investissement en 2025. Ces chiffres ont augmenté par rapport à 2024. Les procédures relatives à la cessation de paiement, à la cessation d'activité et aux procédures judiciaires sont les plus complexes à mettre en œuvre⁽²⁵⁾ (voir annexe 5).

La loi sur la simplification de la vie économique a été adoptée. Cette loi, parmi d'autres mesures, facilite l'accès des entreprises aux marchés publics, la mise en place de projets industriels et d'infrastructures et les projets de transition énergétique. Elle introduit également un «test entreprises» et un organe spécifique, le conseil de la simplification pour les entreprises, associant des représentants des entreprises, afin de tester les normes créées et modifiées.

⁽²⁴⁾ Fédération Syntec, *Fuite des cerveaux: la Fédération Syntec alerte sur l'hémorragie continue des talents qualifiés, une menace directe pour l'innovation et la compétitivité françaises*, 1^{er} octobre 2025.

⁽²⁵⁾ Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

La disponibilité des services publics numériques pour la population et les entreprises stagne (voir annexe 7). Elle obtient des résultats inférieurs à ceux de l'UE, tant pour la population que pour les entreprises, ce qui met en évidence des possibilités d'amélioration⁽²⁶⁾. L'accès aux services publics numériques est particulièrement difficile pour les citoyens et les entreprises d'autres pays de l'UE. En outre, plus de 50 % des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête Eurobaromètre suggèrent d'améliorer les services numériques de l'administration publique⁽²⁷⁾. Cette amélioration pourrait passer par la progression de la transformation numérique et la simplification des processus administratifs en fonction des besoins des utilisateurs, ainsi qu'en promouvant des orientations faciles à utiliser combinées à une assistance rapide. Il est également essentiel de progresser sur la voie de la gouvernance des données numériques grâce au principe «une fois pour toutes», à l'interconnexion des registres ou aux formulaires préremplis afin de garantir la continuité des services publics numériques, y compris au niveau transfrontière.

Les obstacles au marché unique de l'UE persistent

Malgré la recommandation adressée au pays en 2025 sur la réduction des restrictions réglementaires imposées aux entreprises, les obstacles réglementaires et administratifs aux échanges de biens intra-UE persistent. Les entreprises signalent que les règles relatives à l'emballage et à l'étiquetage – étiquetage environnemental, emballages et exigences administratives complexes liées au régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) – génèrent des charges de mise en

⁽²⁶⁾ Commission européenne, *Digital Decade 2025: eGovernment Benchmark 2025 | Façonner l'avenir numérique de l'Europe*.

⁽²⁷⁾ Commission européenne, Eurobaromètre Flash FL567-568 sur la satisfaction à l'égard des services administratifs (2026).

conformité ⁽²⁸⁾. L'application inefficace de la reconnaissance mutuelle et la fragmentation des règles de conformité des produits ont également une incidence sur les échanges de biens.

La France dispose d'une réglementation parmi les plus restrictives en matière de commerce des services dans l'UE et elle n'a pris aucune mesure importante en 2025 en vue de simplifier son cadre réglementaire dans ce domaine. La réglementation restrictive du commerce des services réduit les possibilités pour les entreprises françaises d'accéder à un large éventail de services et peut nuire à leur compétitivité. Le chiffre de la France dans l'indice de restrictivité des échanges de services de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ⁽²⁹⁾ figure parmi les plus élevés de l'UE (0,065 pour la France en 2025 contre 0,068 pour la valeur la plus élevée de l'UE et 0,050 pour la moyenne de l'UE). Les restrictions imposées par la France aux échanges intra-EEE sont particulièrement importantes dans les domaines du transport aérien, de l'architecture, des services de distribution, des services juridiques, de la comptabilité, du fret ferroviaire et du fret routier. L'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de la France, calculé par l'OCDE, se situe aux alentours de la médiane parmi les pays de l'UE. Toutefois, les barrières réglementaires à l'entrée et à la concurrence qui s'appliquent également aux entreprises nationales restent plus élevées en France que dans des pays comparables pour plusieurs professions ⁽³⁰⁾. La France est, par ailleurs, l'État membre de l'UE le plus restrictif en ce qui concerne les cadres réglementaires applicables au commerce de

détail ⁽³¹⁾. L'assouplissement des exigences administratives en ce qui concerne la mise en œuvre des règles relatives au détachement de travailleurs pourrait réduire la fragmentation réglementaire au sein du marché unique de l'UE, faciliter la mobilité transfrontière des travailleurs et stimuler la compétitivité, sans compromettre la protection des travailleurs.

Les PME ne tirent pas pleinement parti des possibilités de croissance offertes par le marché unique de l'UE. La France affiche le plus bas taux de l'UE en ce qui concerne l'intégration dans les échanges commerciaux intra-UE. Les volumes des importations et des exportations intra-UE ne représentaient que 17,1 % du PIB en 2025 (contre 40,7 % en moyenne dans l'UE) (voir annexe 5). Le taux d'intégration de la France est nettement inférieur à la moyenne de l'UE, tant pour les biens que pour les services. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs: la taille importante du marché intérieur, la part plus faible de l'industrie manufacturière dans le PIB, la faible compétitivité hors prix (la compétitivité des prix s'est améliorée grâce à une inflation plus basse et à une croissance plus faible des coûts de main-d'œuvre) et le manque de compétences.

Les retards de paiement subis par les entreprises, en particulier par les PME, pèsent sur leurs flux de trésorerie ⁽³²⁾. En France, 28 % des PME déclarent avoir été confrontées à des retards de paiement de la part d'organismes publics (contre 15,9 % dans l'UE) (voir annexe 5). Les entités publiques des territoires d'outre-mer dépassent largement le plafond réglementaire de 30 jours. Les hôpitaux publics paient avec des retards longs et croissants. Dans le secteur des travaux

⁽²⁸⁾ Business Europe, rapport 2025 [Examples-of-Single-Market-barriers---Striving-for-greater-harmonisation-of-packaging-legislation-to-prevent-market-barriers.pdf](#).

⁽²⁹⁾ Calcul des services de la Commission européenne fondé sur la base de données [IRES](#) intra-EEE de l'OCDE, 11/2/2025.

⁽³⁰⁾ [OECD, Product Market Regulation \(PMR\) indicators: How does France compare?](#), 2024.

⁽³¹⁾ Commission européenne, [Indicateur de restrictivité du commerce de détail](#) (mise à jour 2022), 2024; [OECD, Product Market Regulation \(PMR\) indicators: How does France compare?](#), 2024.

⁽³²⁾ Une partie des obstacles mis en évidence dans la [stratégie pour le marché unique](#) (les «Terrible Ten») et dans le [rapport annuel 2026 sur le marché unique et la compétitivité](#). Pages web: [Stratégie pour le marché unique](#); [Rapport annuel 2026 sur le marché unique et la compétitivité — Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME](#).

publics, 85 % des entreprises font état de retards de paiement de la part des pouvoirs publics ⁽³³⁾⁽³⁴⁾. Elles se plaignent également de pratiques de paiement déloyales. 55 % des PME déclarent ne pas participer aux procédures de passation de marchés publics par crainte de ne pas être payées à temps.

Les progrès en matière de renforcement de la numérisation des entreprises doivent se poursuivre

En 2025, la France s'est vu adresser une recommandation visant à améliorer la numérisation des PME, notamment en améliorant l'efficacité des mesures de soutien public existantes. La numérisation des PME et l'adoption de technologies numériques avancées en France gagnent du terrain, tout en restant inférieures à la moyenne de l'UE (voir annexe 4). En 2025, 69,44 % des PME françaises affichaient un niveau élémentaire d'intensité des technologies numériques, contre 51,97 % en 2023, un niveau qui reste toutefois bien en dessous de la moyenne de l'UE (71,39 % en 2025). La France a enregistré des progrès dans le déploiement et l'utilisation des technologies numériques, avec une nette progression vers une couverture complète en 5G et en fibre optique, bien que des disparités régionales persistent dans la couverture en haut débit du pays, les zones rurales ou à faible densité représentant 79 % des zones non connectées totales (voir annexe 18). Malgré cette bonne couverture globale, les entreprises ont tendance à adopter moins de technologies numériques clés [intelligence artificielle (IA), analyse de données et informatique en nuage] en France que dans l'UE. Parmi les principaux goulets d'étranglement de la numérisation des PME figurent le manque d'expertise et de compétences, les préoccupations en matière

de cybersécurité et les contraintes financières, en particulier en raison du manque de clarté des retours sur investissement (voir annexe 4). L'écart d'adoption des technologies numériques (niveau plus faible dans les PME et plus élevé dans les grandes entreprises) est l'un des facteurs qui ralentissent la croissance de la productivité et la compétitivité en France. Il est essentiel d'accélérer la numérisation des PME pour atteindre les objectifs numériques de la stratégie Europe 2030.

La France se concentre sur l'IA afin d'améliorer la numérisation de l'ensemble du secteur des entreprises.

«France Num» reste le principal outil public de soutien à la numérisation de base des PME, agissant principalement en tant que réseau de parties prenantes actives dans la transformation numérique. Le nouveau plan, «Osez l'IA», vise à déployer les technologies de l'IA dans les grandes entreprises et les PME, contribuant ainsi à la numérisation ⁽³⁵⁾. Toutefois, il ne cible pas les PME et n'est pas axé sur la numérisation de base.

De nombreux actifs financiers privés pourraient être mieux canalisés afin de répondre aux besoins de financement en fonds propres

Le secteur français du capital-risque est en expansion, mais il est confronté à des difficultés pour répondre aux besoins de financement des entreprises en expansion ⁽³⁶⁾. Au cours de la dernière

⁽³³⁾ Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽³⁴⁾ Sénat, [rapport n° 376](#), 11 février 2026.

⁽³⁵⁾ Ce plan s'articule autour de trois axes: 1) informer les entreprises par l'intermédiaire d'un réseau d'ambassadeurs IA; 2) former 15 millions de professionnels; et 3) accompagner les entreprises pour trouver des solutions IA pertinentes et des instruments de financement pour leurs projets d'IA.

⁽³⁶⁾ J. Kukies et C. NOYER, *Financing innovative ventures in Europe. Recommendations to close the scaleup financing gap, deepen the Savings and Investment Union and strengthen Europe's competitiveness* (Recommandations visant à combler le déficit de financement des entreprises en expansion, à approfondir l'Union de l'épargne et de l'investissement

décennie, le nombre de licornes françaises a été multiplié par six ⁽³⁷⁾, faisant de la France le premier producteur de licornes de l'UE après l'Allemagne ⁽³⁸⁾. L'activité de capital-investissement est relativement forte (0,88 % du PIB en 2024, contre 0,46 % dans l'UE), et les investissements en capital-risque ont atteint 0,07 % du PIB en 2024, mais cela reste insuffisant pour répondre aux besoins croissants de financement des entreprises à forte croissance et des entreprises en expansion. La valeur des investissements en capital-risque dans les entreprises françaises est à la traîne par rapport à leurs homologues mondiales et européennes et reste insuffisante pour les entreprises en expansion, puisque la valeur de ces investissements stagnait à environ 0,7 % du PIB en 2024.

L'économie française dispose d'un potentiel inexploité pour développer les investissements en capital-risque par l'intermédiaire d'investisseurs institutionnels. Avec un ratio actifs/PIB de 100 % dans son secteur de l'assurance, contre 53 % dans l'UE au T2-2025, la France dispose d'une marge de manœuvre pour encourager les assureurs à investir dans le capital-risque et le capital-investissement. En tirant parti de l'«initiative Tibi», qui a encouragé les investisseurs institutionnels à investir dans les entreprises technologiques les plus innovantes à un coût minimal pour les finances publiques ⁽³⁹⁾, la France pourrait stimuler ces secteurs et combler l'écart de participation entre les investisseurs institutionnels.

Les ménages français investissent relativement peu dans les actifs financiers et les fonds propres. En 2024, leurs actifs financiers représentaient 221 % du PIB, soit un peu plus que ceux de l'UE (212 %), mais bien moins que ceux des États-Unis (446 %). En outre, les investissements en fonds propres ne représentaient que 108 % du PIB, un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (91 %), mais près de trois fois inférieur à celui des États-Unis (291 %). Les ménages français préfèrent les actifs liquides à faible risque, en particulier les assurances-vie, qui bénéficient d'incitations fiscales. Réorienter ne serait-ce qu'une petite partie de ces économies vers des investissements sous forme de fonds propres pourrait contribuer à combler le déficit de financement de l'innovation en France.

et à renforcer la compétitivité de l'Europe), janvier 2026. Fratto, C., Gatti, M., Kivernyk, A., Sinnott, E., & van der Wielen, W. (2024). The scale-up gap: Financial market constraints holding back innovative firms in the European Union», («Défaut de passage à l'échelle: contraintes du marché financier freinant les entreprises innovantes au sein de l'Union européenne»), Banque européenne d'investissement, <https://data.europa.eu/doi/10.2867/382579>.

⁽³⁷⁾ On entend par «licorne» une start-up privée évaluée à 1 milliard d'USD ou plus.

⁽³⁸⁾ État des technologies européennes 2024. Une licorne est une jeune pousse privée dont la valeur est estimée à plus de 1 milliard de dollars.

⁽³⁹⁾ Inspection générale des finances, *Évaluation de l'initiative Tibi*, 27 novembre 2025.

DECARBONATION, ENERGIE A PRIX ABORDABLE ET DURABILITE

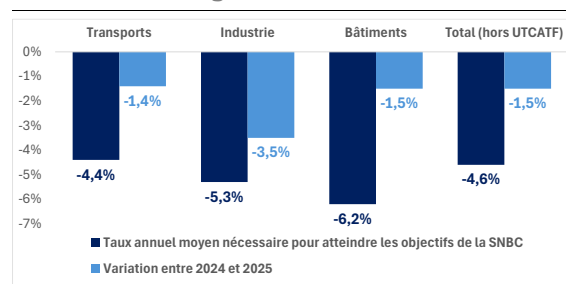
En 2025, la France s'est vu adresser des recommandations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs des transports et du bâtiment, à accélérer le déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables, à promouvoir la flexibilité du côté de la demande et le stockage et à garantir des investissements suffisants dans la capacité du réseau électrique, y compris les interconnexions transfrontières. Des mesures ont été prises afin de promouvoir la flexibilité du côté de la demande et le stockage, mais des défis importants subsistent dans les autres domaines d'action. La flexibilité limitée du système électrique français, conjuguée à son offre excédentaire actuelle d'électricité et à la stagnation de la demande, entraîne des prix négatifs de plus en plus fréquents, une utilisation inefficace de la production d'énergie renouvelable disponible en raison du déclin des énergies renouvelables et de la modulation nucléaire, ce qui entraîne des coûts de réseau élevés. Accroître l'électrification des utilisations finales constituerait une solution rentable pour décarboner l'économie française, absorber les excédents d'électricité et réduire les coûts du réseau. La rareté de l'eau est également une préoccupation croissante, compte tenu de ses effets potentiels sur l'économie.

Le ralentissement de la décarbonation observé en 2024 s'est poursuivi en 2025, avec une baisse des émissions de GES de seulement 1,5 % en 2025 ⁽⁴⁰⁾ (contre 1,8 % en 2024), bien en deçà de la réduction annuelle de 4,2 % requise pour atteindre les objectifs de 2030 fixés dans

⁽⁴⁰⁾ [Baromètre des émissions - Citepa; Résultats baromètre - 2025 prévisionnel](#) (avril 2026).

le projet de troisième stratégie bas-carbone (SNBC 3) ⁽⁴¹⁾. Tous les secteurs accusent du retard, avec les écarts les plus importants observés dans les bâtiments (4,7 points de pourcentage) ⁽⁴²⁾ et les transports (3 points de pourcentage) ⁽⁴³⁾. Les progrès sont également entravés par le retard pris dans le déploiement des énergies renouvelables, la lenteur des procédures d'octroi d'autorisations, la flexibilité et le stockage limités des énergies non fossiles et l'insuffisance des interconnexions électriques transfrontières.

Graphique 3.1: Émissions par rapport à la trajectoire cible de 2030 dans le cadre de la troisième stratégie bas-carbone



Source: Citepa.

⁽⁴¹⁾ [Vers la 3^e Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC 3\) | Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.](#)

⁽⁴²⁾ Le Citepa estime à 1,5 % la réduction des émissions annuelles dans le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires en 2025, contre une réduction annuelle nécessaire estimée à 6,2 % pour atteindre l'objectif de 2030.

⁽⁴³⁾ Le Citepa estime à 1,4 % la réduction des émissions annuelles dans le secteur des transports en 2025, contre une réduction annuelle nécessaire estimée à 4,4 % pour atteindre l'objectif de 2030.

Stimuler l'efficacité énergétique des bâtiments et la décarbonation industrielle

En 2025, la France a reçu une recommandation par pays visant à réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans les bâtiments, en renforçant l'efficacité énergétique et en procédant à des rénovations d'ampleur. Depuis lors, des progrès limités ont été observés, les émissions de GES du secteur du bâtiment n'ayant diminué que de 1,5 % en 2025 ⁽⁴⁴⁾. Pour s'aligner sur la trajectoire de la SNBC 3, la France doit stimuler l'efficacité des rénovations énergétiques afin de réaliser des économies d'énergie plus importantes et d'accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles dans le secteur du chauffage et du refroidissement.

Le principal régime de soutien aux rénovations énergétiques des ménages manque de stabilité, ce qui empêche la France de revenir sur sa trajectoire. MaPrimeRénov, cofinancé à hauteur de 3,2 milliards d'EUR par la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), a été suspendu à deux reprises et le gouvernement n'a pas cessé d'en modifier les niveaux de subvention, les types de travaux éligibles et les conditions de revenu pour accéder à un financement. Par rapport à 2022, le financement du budget de la France a été réduit de 3,1 milliards d'EUR à 2,3 milliards d'EUR en 2025. Cette réduction est compensée par une réorientation substantielle vers les certificats d'économies d'énergie (voir ci-dessous), qui ont contribué à maintenir le financement global au cours de cette période (à environ 3,8 milliards d'EUR en 2025). Cette instabilité a nui aux ménages et aux entreprises, en ralentissant les progrès de la France en matière de rénovation énergétique; ainsi, le pays n'est pas en bonne voie pour atteindre les objectifs de 2030 (voir annexe 9).

⁽⁴⁴⁾ Voir note de bas de page 21.

La réorientation du régime vers des certificats d'économies d'énergie ⁽⁴⁵⁾ pour la rénovation des logements pourrait s'avérer moins efficace ⁽⁴⁶⁾. La vaste réorientation prévue de MaPrimeRénov vers les certificats d'économies d'énergie (CEE) risque d'accroître la complexité administrative tout en compliquant l'obtention effective d'économies d'énergie ⁽⁴⁷⁾. Étant donné que les coûts sont répercutés sur les consommateurs par l'intermédiaire de leurs factures d'énergie ⁽⁴⁸⁾, ce système entraîne moins de redistribution entre les clients. Les fournisseurs ayant déjà eu du mal à atteindre des objectifs moins ambitieux au cours de la précédente période de certificats d'économies d'énergie, il règne certaines incertitudes sur le fait qu'ils parviennent à atteindre les objectifs fixés pour la période 2026-2030 et à s'aligner sur le projet de troisième stratégie bas-carbone.

Les progrès accomplis en matière de chauffage et de refroidissement sont inégaux. La France est en train d'étendre et de décarboner progressivement ses réseaux de chauffage urbain ⁽⁴⁹⁾, grâce au soutien continu du «Fonds Chaleur» (voir annexe 9). En revanche, le marché des pompes à chaleur est en déclin depuis 2023 (voir annexe 9), en partie en raison de l'incertitude et des effets

⁽⁴⁵⁾ Le régime des CEE est un mécanisme fondé sur le marché qui exige des fournisseurs d'énergie et de carburants qu'ils atteignent des objectifs en matière d'économies d'énergie en soutenant financièrement des mesures d'efficacité énergétique (y compris la rénovation et l'efficacité énergétiques des bâtiments et le changement de combustible dans les transports).

⁽⁴⁶⁾ Ce risque avait déjà été mis en évidence en 2024 par la Cour des comptes française et l'inspecteur général des finances: voir <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-certificats-deconomies-denergie-0> et [2023-M-095-04 Rapport CEE PUBLIC.pdf](#).

⁽⁴⁷⁾ Selon la Cour des comptes française, ces gains sont surestimés d'au moins 30 % pour 2022 et 2023.

⁽⁴⁸⁾ 6 milliards d'EUR sont répercutés sur les consommateurs par l'intermédiaire de leurs factures d'énergie. Selon la Cour des comptes française, l'incidence sur les factures énergétiques des ménages était de 154 EUR/année en 2024 et pourrait atteindre 450 EUR à partir de 2026.

⁽⁴⁹⁾ Source: Eurostat [nrg_ind_ren] [Part de l'énergie provenant de sources renouvelables](#).

d'alternance entre ralentissement et accélération de la demande associés à MaPrimeRénov (MPR). Il sera essentiel de garantir un soutien stable et prévisible aux pompes à chaleur, tout en continuant à développer le chauffage urbain à faible intensité de carbone, afin d'accélérer la décarbonation.

La gouvernance des politiques industrielles et climatiques reste fragmentée entre l'État et les autorités locales et régionales. Alors que l'État définit les stratégies et les financements importants, les autorités locales et régionales, elles, gèrent le développement économique local, certaines subventions et la planification énergétique territoriale⁽⁵⁰⁾. Même si cela permet de tenir compte des spécificités locales, une telle fragmentation et un tel chevauchement des responsabilités peuvent entraîner des incohérences et des retards, en particulier pour les projets associant plusieurs acteurs, tels que les pôles industriels, ce qui fait de la coordination entre les échelons national et infranational un facteur clé de la décarbonation industrielle.

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables parallèlement aux investissements dans la flexibilité et les infrastructures

Parmi les sources d'énergie propres, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables reste un défi majeur pour la France, comme souligné dans la recommandation qui lui a été adressée en 2025. En 2024, la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie de la France a atteint 23,2 %, dépassant ainsi l'objectif de 2020, avec toutefois un retard de quatre ans. Ce niveau reste inférieur à

l'objectif de 26,8 % fixé dans les documents nationaux de planification énergétique de la France⁽⁵¹⁾. Malgré une légère augmentation de la capacité installée d'électricité renouvelable en 2025 (5,4 GW contre 4,7 GW en 2024), sans une accélération significative du déploiement, la France n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif de l'UE pour 2030⁽⁵²⁾ ni celui fixé dans la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE-3)⁽⁵³⁾ (voir annexe 9).

La France a accompli des progrès en matière de planification énergétique, mais des difficultés de mise en œuvre subsistent. Après des années de consultations ayant créé de l'incertitude et des pressions économiques, le gouvernement a adopté sa troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE-3) en février 2026, fixant des objectifs en matière d'énergies renouvelables par technologie pour 2030 et 2035. Toutefois, ces objectifs sont inférieurs à ceux de la version provisoire, notamment en ce qui concerne l'éolien terrestre (pour lequel l'accroissement de capacité étant privilégié aux nouvelles installations) et l'énergie solaire photovoltaïque⁽⁵⁴⁾, en dépit du potentiel de la France. La mise en œuvre reste difficile en raison de contraintes réglementaires et industrielles. La loi de 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables (incluse dans le plan pour la reprise et la résilience - PRR) n'a pas encore été entièrement mise en œuvre⁽⁵⁵⁾ et des mesures clés telles que les «zones d'accélération des énergies renouvelables» n'ont pas été finalisées dans tous les territoires (voir annexe 9). Les procédures d'octroi d'autorisations restent complexes et

⁽⁵⁰⁾ OCDE – [A Territorial Approach to Climate Action and Resilience \(EN\)](#) (p. 130).

⁽⁵¹⁾ [rac-obs-2025-v3-web.pdf](#) (p. 4).

⁽⁵²⁾ Selon la réglementation de l'UE, la contribution indicative de la France à l'objectif de l'UE pour 2030 est de 44 %.

⁽⁵³⁾ Voir [ppe3.pdf](#).

⁽⁵⁴⁾ L'objectif a été revu à la baisse, passant de 65-90 GW dans le projet de la PPE-3 de mars à 55-80 GW d'ici à 2035 dans la version adoptée.

⁽⁵⁵⁾ Environ un quart des actes d'exécution requis sont toujours en attente d'adoption, en particulier le décret établissant des indicateurs de suivi.

longues ⁽⁵⁶⁾, notamment en raison de l'absence de guichet unique et des contraintes supplémentaires découlant de la loi zéro artificialisation nette. La réalisation des objectifs de la PPE-3 nécessitera également de lancer des appels d'offres en temps utile pour l'énergie éolienne et solaire, ce qui représente un défi industriel important pour renforcer les capacités de production de l'UE dans des technologies clés telles que les panneaux solaires et les éoliennes.

Il est essentiel de régionaliser la programmation énergétique afin de fournir des orientations claires pour le déploiement des énergies renouvelables.

Le potentiel en matière d'énergies renouvelables varie d'une région à l'autre, en raison des variations des ressources solaires, éoliennes, hydriques et de biomasse. La régionalisation actuelle de la PPE-3 n'est pas encore finalisée, ce qui limite la visibilité des investisseurs sur le développement des projets. Cela est particulièrement important pour les régions ultrapériphériques, qui sont confrontées à des réseaux isolés, à une forte dépendance à l'égard des importations et à des vulnérabilités climatiques spécifiques, autant de problèmes qui nécessitent des solutions sur mesure de production et de stockage décentralisés des énergies renouvelables (voir annexes 9 et 18).

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la flexibilité et le stockage non fossiles. Bien que certaines mesures aient été prises en 2025, notamment une augmentation de la capacité installée des batteries ⁽⁵⁷⁾ et des mesures visant à renforcer la participation active de la demande, en particulier grâce à la révision des structures tarifaires pour les heures de pointe et les heures creuses, qui sera mise en œuvre progressivement jusqu'en 2027, des mesures supplémentaires seront nécessaires afin de limiter le délestage de l'électricité renouvelable et la modulation nucléaire, des

pratiques coûteuses (voir sous-section ci-dessous).

Les progrès en matière d'investissements dans la capacité du réseau électrique sont inégaux.

Si la France progresse vers la satisfaction de ses besoins d'investissement prévus dans les infrastructures énergétiques, en particulier les réseaux électriques, la fourniture dépendra de capacités industrielles et humaines suffisantes, y compris en matière de compétences et de production et de fourniture de câbles. Dans le même temps, l'interconnexion reste nettement inférieure à l'objectif de 2030, puisqu'elle se chiffre à 5,44 % alors que l'objectif est de 15 % (voir annexe 9).

Réduire les coûts du système et décarboner l'économie en stimulant l'électrification des utilisations finales

La France est confrontée à des inefficacités de son système électrique, qui entraînent des coûts pour le système.

La fréquence croissante des épisodes de prix négatifs (513 heures de prix négatifs en 2025, contre 352 en 2024), la persistance des délestages d'énergies renouvelables et la modulation du nucléaire alourdissent les coûts du système et amoindrissent la rentabilité du développement de projets d'énergies renouvelables. En 2025, le délestage d'électricité produite à partir de sources renouvelables a augmenté de 0,8 TWh par rapport à 2024, représentant au total 2,5 TWh. À titre de comparaison, le délestage de 509 GWh d'énergies renouvelables en 2023 a représenté 2,2 millions d'EUR. Cela reflète la flexibilité limitée du système, la stagnation de la demande et l'offre excédentaire actuelle d'électricité, notamment sous l'effet d'un rebond du parc nucléaire et de l'expansion de l'énergie solaire (voir annexe 9).

Le bouquet électrique de la France, largement exempt de combustibles fossiles, est l'occasion de décarboner et de garantir la souveraineté énergétique

⁽⁵⁶⁾ [Trésor-Éco n° 382 \(février 2026\), «Les enjeux économiques du soutien aux énergies renouvelables électriques»](#) (p. 5).

⁽⁵⁷⁾ [Solutions stockage électricité - Accès aux données | RTE](#).

du pays à long terme. En 2025, il a atteint 94,8 % de sources propres (67,7 % de nucléaire, 27,1 % d'énergies renouvelables), mais le délestage croissant freine l'intégration des énergies renouvelables et pourrait limiter leur part future, ce qui est préoccupant compte tenu du recul estimé de la production nucléaire à l'horizon 2050 ⁽⁵⁸⁾.

L'électrification croissante des utilisations finales est essentielle pour tirer pleinement parti du bouquet électrique propre de la France. La part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale de la France est supérieure à la moyenne de l'UE (26,5 % en 2024, contre 23,4 % pour l'UE), mais elle stagne depuis dix ans. Un vaste potentiel d'électrification demeure inexploité dans les secteurs à fortes émissions tels que les transports, qui représentent un tiers des émissions de la France et ont un taux d'électrification négligeable de 2,5 % (voir annexe 9). L'expansion de l'électrification des utilisations finales, grâce aux véhicules électriques, aux pompes à chaleur et à l'électrification industrielle (voir annexe 8), créerait une demande supplémentaire d'électricité, favoriserait l'intégration des sources renouvelables et décarbonerait l'économie française de manière rentable. Dans ce contexte, le plan national d'électrification ⁽⁵⁹⁾ récemment présenté vise à porter la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie à 38 % d'ici à 2035. La réalisation de cet objectif nécessitera une mise en œuvre rapide et un financement adéquat.

⁽⁵⁸⁾ Voir page 35, graphique 6, du rapport de la Cour des comptes française sur la maintenance du parc nucléaire français,

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-11/20251117-S2025-1528-Maintenance-parc-electronucleaire-EDF-en-France.pdf>.

⁽⁵⁹⁾ Voir *Électrifions la France ! Pour une énergie moins chère, plus souveraine et plus durable* – Presse – Ministère des Finances.

Transition vers des transports durables

La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports continue de poser problème, comme souligné dans la recommandation adressée à la France en 2025. Le transport routier demeure la principale source d'émissions de GES, avec une modeste réduction de 1,4 % enregistrée en 2025 par rapport à 2024 ⁽⁶⁰⁾, ce qui est loin des 4,4 % de réduction annuelle nécessaires pour atteindre les objectifs de la France à l'horizon 2030. Un facteur majeur est la prédominance du transport routier de marchandises, qui est supérieure à la moyenne de l'UE (86,2 % contre 75 % pour l'UE; voir annexe 8).

L'amélioration des infrastructures et les transferts modaux sont essentiels pour lutter contre les émissions dues aux transports. Alors que l'infrastructure ferroviaire progresse, la part du fret transporté par chemin de fer a connu une légère baisse depuis 2023 (voir annexe 8). Parmi les défis à relever figurent la baisse de la qualité des réseaux actuels et la nécessité d'investissements substantiels, avec 300 millions d'EUR supplémentaires par an à court terme ⁽⁶¹⁾ (voir annexe 8). En outre, il n'existe aucune stratégie nationale pour les voies navigables intérieures, dont la part stagne depuis 2023. Un projet de loi récemment déposé visant à permettre une planification des investissements à long terme entend répondre à ces problèmes, notamment grâce à une programmation des investissements en faveur du transfert modal dans le transport de marchandises ainsi que des infrastructures d'électrification pour les véhicules lourds. L'adoption rapide des documents de programmation et la mise en œuvre des mesures qui en découlent

⁽⁶⁰⁾ Estimations de Citepa: [Nouvelle estimation des émissions de l'année 2025 par le baromètre prévisionnel du Citepa](#) - Citepa.

⁽⁶¹⁾ [Rapport-Ulysse 1403 Word](#).

demeurent essentielles afin de fournir une orientation plus claire.

La demande et l'offre de véhicules à faibles émissions affichent des tendances prometteuses, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires.

Les véhicules à émissions nulles ont représenté 20 % des nouvelles immatriculations de voitures particulières en 2025 (contre 16,9 % en 2024) et une croissance modeste est également observée dans les autres segments (voir annexe 8). Les incitations publiques en faveur des véhicules à faibles émissions, telles que l'aide à l'achat de véhicules propres (également incluse dans la FRR) et le dispositif de leasing social, ont été orientées vers les certificats d'économies d'énergie ⁽⁶²⁾ plutôt que vers des subventions directes, ce qui a entraîné une hausse des subventions pour les ménages en 2026 en raison des prix actuels du marché pour ces certificats. Parmi les initiatives récentes figure une taxe annuelle incitative sur l'achat de véhicules à faibles émissions, introduite en mars 2025, applicable aux entreprises qui ne respectent pas un quota croissant dans leur flotte (18 % en 2025). Toutefois, des efforts restent nécessaires pour que la France atteigne ses objectifs à l'horizon 2030, à savoir 66 % de voitures particulières électriques et 50 % de véhicules utilitaires lourds électriques dans les nouvelles acquisitions (ce qui représenterait respectivement 15 % et 10 % de l'ensemble du parc) ⁽⁶³⁾. À cette fin, le plan national d'électrification place les transports au centre et vise à accélérer l'adoption des véhicules électriques tout en renforçant les capacités industrielles intérieures ⁽⁶⁴⁾.

De nouvelles améliorations réglementaires et des dispositions fiscales plus efficaces pourraient accélérer l'adoption des véhicules à faibles émissions. Les paramètres du cadre

fiscal relatif aux pénalités sur les émissions de CO₂ et le poids des véhicules ont été renforcés en 2026. Toutefois, des mesures plus complètes pourraient être mises en œuvre afin de décourager l'utilisation de véhicules à moteur à combustion. Les véhicules utilitaires lourds électriques ne sont pas exonérés des péages routiers et les coûts externes des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds ne sont pas suffisamment internalisés ⁽⁶⁵⁾ dans les péages, ce qui met en évidence des domaines où la France peut renforcer son soutien à une transition globale vers un transport à faibles émissions (voir annexe 8).

Lutter contre les vulnérabilités environnementales et climatiques pour assurer une croissance durable

Renforcer l'adaptation et préserver le puits de carbone forestier demeurent des enjeux centraux pour la France.

Ces dernières années, la France a renforcé son cadre d'adaptation et mis l'accent sur les solutions fondées sur la nature, notamment par l'adoption en 2025 du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), suivie d'un décret adopté en janvier 2026 intégrant dans le droit national la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (voir annexe 10). Une mise en œuvre efficace nécessitera une intégration plus poussée de l'adaptation dans les cadres d'aménagement du territoire ainsi qu'une amélioration de la gouvernance à plusieurs niveaux (voir annexes 10 et 18). Parallèlement, le maintien et le renforcement du puits de carbone forestier de la France restent un défi majeur : en effet, le puits de carbone forestier a diminué ces dernières années, en raison de pressions liées au climat telles que les sécheresses, les incendies et les apparitions de foyers d'organismes nuisibles. Il est essentiel d'équilibrer l'offre et la demande de biomasse

⁽⁶²⁾ Voir note de bas de page 26.

⁽⁶³⁾ [2025- Projet SNBC 3 compress-Partie 1_Vfin_vdef_clean_clean COMPRESS.pdf](#).

⁽⁶⁴⁾ Le plan combine des mesures renforcées axées sur la demande comme le soutien à l'acquisition de véhicules et le renforcement du bail social.

⁽⁶⁵⁾ [Les péages perçus sur le territoire français](#).

forestière et de mieux cibler les subventions au renouvellement forestier pour favoriser la résilience du puits de carbone (voir annexe 10).

La rareté de l'eau accroît les pressions économiques, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer la coordination et les investissements. La rareté de l'eau est une préoccupation croissante compte tenu de son incidence économique: selon les estimations, 24 à 26 % de la production brute de la France sont exposés aux risques liés aux eaux de surface, tandis que les coûts liés à la sécheresse ont dépassé 5 milliards d'EUR ⁽⁶⁶⁾ en 2022 (voir annexe 10). La forte dépendance de la France à l'égard de l'eau pour la production d'électricité, qu'il s'agisse de l'hydroélectricité ou du refroidissement des centrales nucléaires, expose aussi le système énergétique à des risques climatiques, qui sont reconnus et commencent à être pris en considération dans le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3). Dans le même temps, les tensions entre les secteurs à forte intensité d'eau (agriculture, industrie et énergie) soulignent la nécessité de renforcer la coordination locale. Toutefois, le moratoire instauré en janvier 2026 sur les décisions relatives à la politique de l'eau limite les possibilités d'action et affaiblit la capacité des autorités locales à gérer les ressources. Parallèlement, les réseaux d'eau font face à un déficit d'investissement important d'environ 4,6 milliards d'EUR par an ⁽⁶⁷⁾, ce qui soumet le budget des autorités locales à une pression croissante pour assurer l'entretien et l'adaptation des infrastructures.

Les pressions exercées sur l'eau en France présentent de fortes disparités régionales selon les secteurs. Les régions

d'agriculture intensive ⁽⁶⁸⁾ sont confrontées à une pollution importante par les nitrates et les pesticides affectant les sources d'eau potable, souvent aggravée par les sécheresses, tandis que les grandes régions urbaines et industrielles ⁽⁶⁹⁾ subissent des pressions liées à une forte demande et à de multiples sources de pollution, notamment le ruissellement urbain, les métaux lourds, les solvants industriels, les PFAS («polluants éternels» de synthèse), les hydrocarbures et les microplastiques. L'état des eaux souterraines est également inégal ⁽⁷⁰⁾, certaines zones connaissant une forte recharge tandis que d'autres sont confrontées à des niveaux constamment faibles et à des risques locaux de pénurie (voir annexe 18). En outre, d'importantes lacunes en matière d'infrastructures et de services persistent dans les régions ultrapériphériques, où l'accès fiable à l'eau potable et aux services d'assainissement reste problématique malgré de récents programmes d'investissement, tels que le plan eau des départements d'outre-mer (plan eau DOM, 2016-2024, partiellement financé par la FRR).

⁽⁶⁶⁾ [thema_essentiel_37_secheresse_2022_avril2025.pdf](#).

⁽⁶⁷⁾ Voir [Banque-des-territoires-Observatoire-sur-eau-2025.pdf](#). Ce déficit d'investissement concerne les réseaux uniquement et ne tient pas compte des 5,3 milliards d'EUR supplémentaires nécessaires à la dépollution et à la restauration des masses d'eau (voir [2024-11-05_CFE_Etude-Fncmt-Eau_Synthese_Livret.pdf](#)).

⁽⁶⁸⁾ Voir [Qualité des eaux superficielles et souterraines en France - État des connaissances en 2025 | Données et études statistiques](#).

⁽⁶⁹⁾ Voir [Évaluation et recommandations: Adapter l'Île-de-France aux risques de raréfaction de l'eau | OCDE](#).

⁽⁷⁰⁾ Voir [Nappes d'eau souterraine au 15 février 2026 | BRGM](#).

COMPETENCES, EMPLOIS DE QUALITE ET EQUITE SOCIALE

En 2025, la France a reçu des recommandations par pays visant à remédier aux pénuries de compétences, à améliorer les résultats scolaires et à réduire les inégalités dans l'éducation, à renforcer la profession d'enseignant, ainsi qu'à prévenir et à réduire la pauvreté des enfants. Bien que des mesures soient en cours de mise en œuvre en vue d'améliorer la formation des enseignants et d'accroître le rôle des municipalités dans l'organisation de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), leur incidence doit encore être évaluée. Les difficultés mises en évidence dans la recommandation adressée au pays en 2025 subsistent et d'autres appellent également une réponse politique supplémentaire, notamment la réduction des obstacles à l'emploi des jeunes et la lutte contre l'augmentation de la pauvreté parmi la population en âge de travailler.

Le marché du travail français reste caractérisé par un taux de participation relativement faible, en particulier chez les jeunes, et malgré un taux de chômage plus faible, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'est aggravé. Peu de progrès ont été accomplis pour remédier aux pénuries de compétences dans les secteurs stratégiques, les systèmes de formation restant insuffisamment adaptés aux besoins du marché du travail et plusieurs programmes clés ayant été réduits. En outre, le chômage des jeunes s'est aggravé, ce qui nécessite une attention particulière. Les résultats scolaires restent fortement corrélés au milieu socio-économique des étudiants, tandis que la baisse des performances et le faible taux d'inscription dans les filières des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) réduisent les perspectives futures en matière d'emploi et d'apprentissage. De multiples obstacles à l'emploi persistent, notamment un accès limité

au logement, à la mobilité et aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE). Peu de progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté des enfants tandis que la pauvreté des travailleurs a augmenté. En outre, les disparités territoriales en matière de résultats sociaux se sont aggravées, en particulier dans les régions ultrapériphériques, et les pénuries persistantes de main-d'œuvre ainsi que la fragmentation de l'offre entravent l'accès à des services de soins de santé abordables, y compris dans les zones rurales fragiles.

Réduire les obstacles à l'emploi, améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail et garantir des emplois de qualité

Bien qu'ils aient fait l'objet d'une recommandation par pays spécifique en 2025, les déficits de compétences et les pénuries de main-d'œuvre continuent de peser sur les performances du marché du travail français. Les pénuries de main-d'œuvre signalées se sont atténuées, mais demeurent élevées dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière, la construction, les soins de santé et les services sociaux ⁽⁷¹⁾. Bien que les difficultés de recrutement se soient légèrement atténuées en 2025, les entreprises continuent de faire état d'importantes difficultés d'embauche, dues à la fois à un manque de candidats suffisamment qualifiés (industrie manufacturière, construction) et à des conditions de travail peu attractives (agriculture, construction, services sociaux et services de soins). Ces professions offrent

⁽⁷¹⁾ France Travail, enquête *Besoins en main-d'œuvre* 2026, 2026.

souvent des perspectives d'évolution de carrière limitées ainsi qu'un accès restreint aux possibilités de formation, ce qui contribue à la persistance des pénuries de main-d'œuvre ⁽⁷²⁾.

Les risques de trappes à bas salaires persistent en France. Les exonérations de cotisations sociales ciblant les bas salaires ont vraisemblablement contribué à la compression des salaires et affaibli les incitations à investir dans le renforcement des compétences ⁽⁷³⁾, en réduisant les perspectives de progression de carrière. La réforme de 2025 des exonérations de cotisations sociales, qui simplifie et rationalise les dispositifs existants, constitue un premier pas vers la lutte contre le risque de trappes à bas salaires. Il pourrait être nécessaire de compléter les efforts visant à réduire les freins à la progression salariale par des possibilités de formation des adultes adaptées au marché du travail – en particulier pour les personnes peu qualifiées, les jeunes et les travailleurs âgés – afin d'améliorer l'employabilité et de réduire le risque de trappes à bas salaires.

La France est confrontée à des difficultés pour garantir la qualité des emplois disponibles. La France est confrontée à certaines difficultés en ce qui concerne les conditions de travail, en particulier pour ce qui est des longues heures de travail et de l'augmentation du taux d'accidents du travail mortels (voir annexe 11). Si les proportions de contrats temporaires et de temps partiel subi ont chuté ces dernières années, elles restent supérieures à la moyenne de l'UE (en particulier chez les jeunes travailleurs). La part des travailleurs indépendants exposés au risque de pauvreté a augmenté de manière significative (voir annexe 12). Les possibilités d'emploi varient d'un territoire à l'autre, en particulier pour les jeunes, et font particulièrement défaut dans les régions ultrapériphériques, dans les zones rurales fragiles, dans les territoires en transition industrielle ainsi que dans les périphéries

urbaines en difficulté (voir annexe 18). Certaines zones manquent de modes de transport suffisants ou efficaces pour permettre aux résidents de rejoindre leur lieu de travail.

L'accès à un logement abordable représente un obstacle considérable à l'insertion sur le marché du travail pour les groupes vulnérables. La pression sur le logement social est considérable, avec 2,6 millions de ménages sur les listes d'attente, alors que l'offre est atone. Bien que la loi «Solidarité et renouvellement urbains» (SRU) ⁽⁷⁴⁾ contribue à développer le parc de logements sociaux, en particulier dans les zones urbaines, une part importante des municipalités concernées n'a pas atteint le seuil légal. Des préoccupations subsistent également quant à la gouvernance et à la transparence du système du logement social ⁽⁷⁵⁾. Sur le marché privé, l'offre de logements est particulièrement limitée dans les zones urbaines et touristiques et est encore davantage réduite par l'expansion rapide des plateformes de location de courte durée (voir section 1). La mauvaise qualité des logements et la précarité énergétique sont préoccupantes ⁽⁷⁶⁾ (voir annexe 16), tandis que les ajustements fréquents des programmes de rénovation énergétique ont réduit le taux d'utilisation de ces derniers (voir section 3 et annexe 10). Les disparités territoriales sont importantes et les pénuries de logements abordables touchent en premier lieu les groupes les plus vulnérables (voir annexe 18).

Une participation plus forte des partenaires sociaux en France pourrait favoriser des réformes du marché du travail plus inclusives et plus efficaces.

⁽⁷²⁾ France Stratégie, «Qualité de l'emploi: une question de métiers?», Note d'analyse n°130, décembre 2023.

⁽⁷³⁾ Bozio et Wasmer, Les politiques d'exonérations de cotisations sociales: une inflexion nécessaire, 2024, p. 27, 98 et 99.

⁽⁷⁴⁾ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/l'article-55-loi-solidarite-renouvellement-urbain-sru>

⁽⁷⁵⁾ Rapport public annuel 2026 sur la cohésion territoriale et attractivité des territoires, Cour des comptes (vie-publique.fr/files/rapport/pdf/302553.pdf).

⁽⁷⁶⁾ La part des personnes vivant dans des ménages en situation d'arriérés de crédit hypothécaire, de loyer, de factures d'eau, de gaz ou d'électricité (10,6 %) dépasse la moyenne de l'UE (9,2 %) et a progressé de 2,2 points de pourcentage depuis 2019.

Le cadre français de dialogue social à plusieurs niveaux est bien structuré, mais les partenaires sociaux font fréquemment état d'une participation insuffisante aux grandes réformes. Les syndicats affichent un taux de couverture élevé (98 %), mais une faible densité (10,1 %), inférieure à la moyenne de l'OCDE⁽⁷⁷⁾. La «Conférence Travail Emploi Retraites», lancée en décembre 2025, vise à renforcer la collaboration sur les questions d'emploi, mais son impact sur les conditions de travail dépendra d'une mobilisation plus forte des partenaires sociaux.

Malgré des investissements importants, les jeunes continuent de se heurter à des obstacles à l'inclusion sur le marché du travail, en particulier ceux issus d'un milieu socio-économique défavorisé.

Malgré des programmes substantiels⁽⁷⁸⁾ soutenus par la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), le chômage des jeunes reste supérieur à la moyenne de l'UE et est en hausse (19,7 % contre 15,2 % dans l'UE). La proportion de personnes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation est également élevée (12,7 % contre 11 % dans l'UE) et suit une tendance à la hausse, en particulier dans les régions ultrapériphériques françaises. Le durcissement des critères s'est traduit par une baisse de 5 % des nouvelles entrées en apprentissage en 2025⁽⁷⁹⁾. Les jeunes (15-29 ans) sont également plus susceptibles d'occuper un emploi temporaire et trouvent généralement leur premier emploi sept mois après avoir achevé leur formation initiale. Leur insertion sur le marché du travail reste étroitement liée à leur niveau d'éducation et à leur domaine de formation⁽⁸⁰⁾. D'autres obstacles entravent l'accès à l'emploi⁽⁸¹⁾, comme l'insuffisance de

logements abordables adaptés aux besoins des étudiants et des jeunes travailleurs (voir annexe 16) et les modes de transport, du fait d'une disponibilité limitée de transports publics⁽⁸²⁾ et du coût élevé du permis de conduire (voir annexe 12). La levée de ces obstacles, notamment en améliorant le ciblage, la cohérence et la connaissance des dispositifs existants, en améliorant l'accès au logement et aux modes de mobilité et en alignant mieux les formations sur les besoins des employeurs, pourrait améliorer l'insertion sur le marché du travail et réduire les pénuries de main-d'œuvre.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour stimuler l'emploi des travailleurs âgés.

Le taux d'emploi des travailleurs âgés s'est amélioré de 2,2 points de pourcentage depuis 2023, notamment dans le contexte de la réforme des retraites de 2023, qui relève progressivement l'âge légal de départ à la retraite, bien que la suspension de la réforme risque de ralentir cette tendance positive. Une loi adoptée en octobre 2025, transposant l'accord des partenaires sociaux sur l'emploi des travailleurs âgés, vise à encourager leur maintien dans la vie active et leur retour à l'emploi et à faciliter la fin de carrière. Toutefois, son incidence sur l'employabilité reste à déterminer. D'autres mesures pourraient s'avérer nécessaires pour accroître leur participation à la formation.

Les personnes peu qualifiées et les personnes nées hors de l'UE se heurtent également à des obstacles à l'insertion sur le marché du travail.

Les personnes nées hors de l'UE continuent de se heurter à des obstacles importants compte tenu du manque de mesures visant spécifiquement les problèmes auxquels elles sont confrontées. Ces problèmes incluent les contraintes linguistiques, le faible niveau d'éducation et les risques de discrimination. Cela se traduit par un risque élevé de pauvreté pour ce groupe (taux de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ou taux

⁽⁷⁷⁾ Données de l'OCDE sur la densité des organisations patronales et syndicales (2019).

⁽⁷⁸⁾ Les mesures de soutien à l'emploi des jeunes comprennent le dispositif «1 jeune, 1 - solution», le «contrat d'engagement jeune» et les aides à l'apprentissage.

⁽⁷⁹⁾ DARES, «Le contrat d'apprentissage», 2026.

⁽⁸⁰⁾ INSEE, «Formations et emploi», 2025.

⁽⁸¹⁾ Cour des comptes, «Rapport annuel 2025 sur les politiques publiques en faveur des jeunes», 2025.

⁽⁸²⁾ Cour des comptes, «Rapport public annuel 2026, Cohésion territoriale et attractivité des territoires», 2026.

«AROP», de 39,3 % en 2025). Les personnes à faible niveau de qualification sont moins susceptibles de participer à l'éducation et à la formation des adultes, alors que leur écart d'emploi se creuse. Les efforts à venir pourraient se concentrer sur un meilleur ciblage de ces groupes, ainsi que sur le renforcement et l'élargissement des mesures visant à s'attaquer aux obstacles auxquels ils sont confrontés.

Réduire la pauvreté, garantir l'égalité d'accès aux services de garde d'enfants et lutter contre les disparités territoriales

La pauvreté a augmenté en France ces dernières années. La France s'écarte sensiblement de son objectif national de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030, tant pour l'ensemble de la population que pour les enfants. Entre 2019 et 2025, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 1,43 million en France métropolitaine (parmi lesquels +300 000 enfants), un chiffre qui augmente de 0,7 million de personnes si l'on inclut les régions ultrapériphériques françaises en 2025. Le sans-abrisme est également en hausse, en particulier chez les enfants, ce qui témoigne du manque relatif d'efficacité du plan «Logement d'abord», lancé en 2018. La France a mis en place une série d'initiatives au titre du pacte de solidarité, mais leur mise en œuvre reste fragmentée et leur impact insuffisant. Parallèlement, l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté a diminué, en partie en raison de modifications des prestations de logement et des prestations familiales, bien qu'il demeure nettement plus marqué que la moyenne de l'UE (voir annexe 12). Le taux de personnes exposées au risque de pauvreté (AROP) parmi les chômeurs reste élevé (42,9 % en 2025), en partie du fait de la réforme de l'assurance chômage. Les éventuels effets négatifs de la réforme de 2023 portant création de «France Travail» et des réformes de l'assurance

chômage sur la pauvreté doivent faire l'objet d'un suivi ⁽⁸³⁾.

Bien que l'emploi reste un facteur clé pour sortir de la pauvreté, la pauvreté des travailleurs a augmenté ces dernières années.

Malgré une baisse du chômage entre 2015 et 2023, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en France n'a pas diminué, ce qui montre que de nombreux emplois ne permettent pas de sortir de la pauvreté ⁽⁸⁴⁾. Depuis 2022, la pauvreté des travailleurs s'est aggravée de 1,2 point de pourcentage, dépassant la moyenne de l'UE en 2025 (8,7 % en France contre 8,3 % dans l'UE), et a fortement augmenté chez les travailleurs indépendants (+ 4,3 points de pourcentage) et les ménages avec enfants (de 8,6 % en 2022 à 9,8 % en 2025 et de 21,4 % à 22 % pour les parents isolés). Cela coïncide avec la récente augmentation du nombre de travailleurs indépendants sans salariés («microentrepreneurs»). Leur revenu mensuel moyen était de 670 EUR, contre 4 030 EUR pour les autres travailleurs indépendants. Cette différence s'explique en partie par un nombre plus faible d'heures travaillées en moyenne ⁽⁸⁵⁾ (1 421 heures par an) que pour les autres travailleurs indépendants (2 151 heures par an) ⁽⁸⁶⁾, mais proche du temps de travail légal de 1 607 heures pour les salariés. Des facteurs tels que le statut professionnel, le type de contrat et le temps partiel subi, qui touche de manière disproportionnée les femmes, sont étroitement liés à la pauvreté des travailleurs ⁽⁸⁷⁾. En outre, des études donnent à penser que la réforme de l'assurance chômage n'a pas favorisé l'emploi durable, en particulier pour les jeunes ⁽⁸⁸⁾. Améliorer la disponibilité d'emplois

⁽⁸³⁾ DARES, «[Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage initiée en 2019](#)», 2025.

⁽⁸⁴⁾ CNLE, «[Analyse de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale entre 2015 et 2022](#)», 2025.

⁽⁸⁵⁾ Une part importante des microentrepreneurs exercent plusieurs emplois.

⁽⁸⁶⁾ [Insee, Emploi et revenus des indépendants 2025](#).

⁽⁸⁷⁾ CESE, «[Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive](#)», 2026.

⁽⁸⁸⁾ DARES, «[Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage initiée en 2019](#)», 2025.

de qualité, renforcer l'accès à la formation, lutter contre les trappes à bas salaires et surveiller la situation des travailleurs indépendants sans salariés pourraient contribuer à réduire la pauvreté des travailleurs.

La pauvreté des enfants demeure un problème pressant en France, dans un contexte d'affaiblissement de l'impact des transferts sociaux. En 2025, la France a reçu une recommandation par pays visant à prévenir et à réduire la pauvreté des enfants, mais les progrès accomplis ont été limités. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants a fortement augmenté depuis 2019 et est resté supérieur à la moyenne de l'UE en 2025 (27,5 % contre 24,3 % dans l'UE). La revalorisation limitée des prestations familiales pour tenir compte de l'inflation et les modifications de leurs conditions d'éligibilité, y compris dans le budget 2026, ont affaibli l'efficacité de ces instruments, tandis que les prestations de logement ont diminué. Les familles monoparentales, en particulier celles dans lesquelles le parent est la mère, sont confrontées à des obstacles spécifiques à l'emploi et leur taux de pauvreté des travailleurs est le plus élevé, à 22 %, un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (20,5 %). Le risque de transmission intergénérationnelle de la pauvreté est élevé, notamment compte tenu de la forte corrélation entre les résultats scolaires et l'origine sociale ⁽⁸⁹⁾.

L'accès à l'éducation et l'accueil de la petite enfance reste inégal, tandis que les pénuries de main-d'œuvre risquent de compromettre la qualité des services de garde d'enfants Les ménages se heurtent à de multiples obstacles dans l'accès à l'EAJE, notamment en ce qui concerne les enfants de moins de trois ans ⁽⁹⁰⁾, ainsi qu'à des préoccupations concernant la qualité de l'accueil. L'inégalité de l'offre sur le territoire laisse un cinquième de la demande non

satisfaite ⁽⁹¹⁾. Malgré une réforme entreprise en 2025, la France n'est pas en bonne voie pour atteindre son objectif de création de 200 000 nouvelles places d'ici 2030. Le secteur souffre d'importantes pénuries de main-d'œuvre, en raison du recul de l'attractivité de la profession ⁽⁹²⁾. Conformément à la recommandation par pays de 2025, la mise à disposition de services de garde d'enfants abordables et de qualité est essentielle pour favoriser l'insertion des mères sur le marché du travail et lutter contre la pauvreté des enfants, étant donné que les obligations familiales limitent souvent la disponibilité des femmes pour exercer un emploi à temps plein.

Ces difficultés sont particulièrement prononcées dans les régions ultrapériphériques françaises. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale atteint en moyenne 41,3 % dans les régions ultrapériphériques, soit 20,5 points de pourcentage de plus qu'en France métropolitaine. La part des personnes vivant dans des ménages sans emploi est plus élevée (29,5 % en Guyane), tandis que la couverture des services de garde d'enfants est nettement plus faible. Malgré des mesures ciblant les régions ultrapériphériques au titre du «pacte de solidarité», des difficultés de mise en œuvre subsistent et la portée des interventions reste insuffisante pour s'attaquer aux obstacles structurels (voir annexes 11 et 18). La conception de mesures ciblées pour les régions ultrapériphériques et la reconnaissance des spécificités de ces régions pourraient permettre de réduire les disparités territoriales.

Renforcer les compétences de base ainsi que l'éducation et la formation des adultes pour

⁽⁸⁹⁾ HCSP, «La pauvreté en héritage», 2026.

⁽⁹⁰⁾ Cour des comptes, «La politique d'accueil du jeune enfant», 2024.

⁽⁹¹⁾ CNAF-ONAPE, « L'accueil des jeunes enfants – Édition 2025 », 2025.

⁽⁹²⁾ France Travail, enquête *Besoins en main-d'œuvre* 2026, 2026.

favoriser l'équité et la compétitivité

Les défis en matière de compétences trouvent leur origine dans les faibles performances du système éducatif français, en particulier dans le niveau insuffisant et inégal de compétences de base et de compétences STIM.

Si les résultats globaux du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ⁽⁹³⁾ sont proches de la moyenne de l'UE, ils mettent en évidence un net recul de la maîtrise des compétences de base et la France compte une part élevée et croissante de jeunes de 15 ans en difficultés en sciences, en mathématiques et en lecture, soit un niveau bien au-dessus de l'objectif de 15 % d'élèves peu performants à l'horizon 2030. L'équité en matière de compétences de base s'est dégradée au cours de la dernière décennie, tandis que les meilleures performances se sont détériorées, en particulier en mathématiques (voir annexe 13). Les efforts visant à promouvoir les inscriptions dans les filières STIM de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur, conjugués à une amélioration des meilleures performances dès le plus jeune âge, pourraient contribuer à enrayer la baisse des performances et la faiblesse des inscriptions dans les filières STIM ⁽⁹⁴⁾, dans un contexte de pénuries importantes anticipées de compétences en STIM dans l'industrie et les secteurs stratégiques.

Le soutien apporté aux apprenants peu performants n'atteint pas tous ceux qui en ont besoin, en dépit d'une recommandation de 2025 invitant à améliorer les résultats scolaires et à réduire les inégalités dans l'enseignement.

Les résultats scolaires restent fortement liés à l'origine socio-économique, ce qui entrave les futures possibilités d'apprentissage des élèves

⁽⁹³⁾ [Performance trends | OCDE](#).

⁽⁹⁴⁾ Commission européenne (2025). [Rapport de suivi de l'éducation et de la formation. Rapport par pays, France](#).

défavorisés. Pour fournir un soutien plus efficace, l'assouplissement des critères des écoles défavorisées et la révision de la carte des zones d'éducation prioritaire («réseaux d'éducation prioritaire») sont essentiels, étant donné que 70 % des élèves défavorisés ne sont actuellement pas couverts par ce dispositif ⁽⁹⁵⁾. L'exploitation des données d'évaluation des élèves et le recours à des méthodes d'enseignement différenciées au niveau de l'établissement (voir annexe 13) pourraient également améliorer les résultats et mieux répondre aux besoins particuliers. Des évaluations systématiques et une stratégie fondée sur des données probantes pourraient contribuer à une plus grande efficacité des mesures.

Conformément à la recommandation par pays de 2025 invitant à renforcer la profession d'enseignant, des défis importants subsistent pour améliorer les conditions de travail des enseignants ainsi que la qualité de leur formation.

Le système éducatif souffre du manque d'attractivité de la profession d'enseignant: moins de candidats se présentent aux concours de recrutement et davantage d'enseignants titulaires quittent le métier ⁽⁹⁶⁾. Parmi les facteurs qui y contribuent figurent la rémunération inadéquate, les conditions de travail, le manque de reconnaissance ou la mobilité professionnelle limitée (voir annexe 13). D'après la dernière enquête TALIS ⁽⁹⁷⁾, la France est en retard par rapport à l'UE en ce qui concerne l'évaluation par les enseignants de leur formation initiale (FI) et de leur formation professionnelle continue (FPC), avec des besoins de formation non satisfaits, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'IA (voir annexe 13). La réforme de la formation initiale de 2025 a coïncidé avec une hausse du nombre de candidatures aux concours et devrait contribuer à accroître l'attractivité de la profession. Cependant, la

⁽⁹⁵⁾ Cour des comptes (2025). *L'éducation prioritaire, une politique publique à repenser*.

⁽⁹⁶⁾ [France Stratégie, «Travailler dans la fonction publique - Le défi de l'attractivité», décembre 2024](#).

⁽⁹⁷⁾ OCDE (2025). [Results from TALIS 2024 - Country notes: France](#).

réforme de la formation professionnelle continue de 2022 n'a pas encore sensiblement amélioré la couverture, l'accès et la qualité de la formation ⁽⁹⁸⁾. Recentrer ces réformes sur le contenu et la qualité pourrait permettre d'accroître la satisfaction professionnelle, d'améliorer l'enseignement des compétences de base et de mieux soutenir les élèves peu performants.

Malgré les investissements dans les compétences, des efforts sont nécessaires en vue de mieux aligner la formation sur les besoins du marché du travail, de réduire la fragmentation de l'information sur les compétences et de toucher les groupes vulnérables. En 2022, 49,2 % des adultes ont participé à une formation – soit une proportion supérieure à la moyenne de l'UE –, mais les progrès vers l'objectif de 65 % à l'horizon 2030 sont lents. La participation à la formation est particulièrement faible parmi les personnes à faible niveau de qualification et celles qui occupent des emplois précaires. La réduction des financements alloués au Plan d'investissement dans les compétences («PIC») dans le budget 2026 pourrait diminuer les incitations à la participation pour ces groupes ⁽⁹⁹⁾, tandis que des préoccupations subsistent quant au fait que les formations ne correspondent pas suffisamment aux besoins du marché du travail (voir annexe 13). Les compétences numériques de base et les compétences de calcul diminuent avec l'âge et la participation à l'éducation et à la formation des adultes chute fortement après 50 ans, ce qui accroît le risque d'obsolescence des compétences. Les inscriptions dans les filières STIM restent inférieures à la moyenne de l'UE, ce qui limite la capacité de la France à répondre à la demande croissante dans les secteurs technologiques. La fragmentation de la gouvernance et la portée limitée des actions réduisent l'efficacité des programmes de formation, en particulier pour les groupes

vulnérables des quartiers urbains prioritaires ⁽¹⁰⁰⁾ et des régions ultrapériphériques. Des efforts supplémentaires pour renforcer la pertinence des programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) au regard du marché du travail sont également nécessaires. Une stratégie globale en matière de compétences, associant les entreprises, pourrait permettre d'aligner les systèmes d'éducation et de formation sur les besoins des employeurs et ainsi stimuler la compétitivité.

Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et améliorer l'offre de soins afin d'améliorer l'accès aux soins de santé et l'efficacité des dépenses

Le système de santé est confronté à des défis importants qui pèsent sur les résultats dans le domaine de la santé et l'équité d'accès. L'accès aux soins de santé reste inégal en raison de pénuries persistantes de main-d'œuvre, d'une répartition inégale des professionnels de santé et de la part croissante de la population vivant dans des déserts médicaux (9,3 %). Les besoins de soins non satisfaits ont augmenté ces dernières années, dépassant la moyenne de l'UE, en particulier dans les zones rurales. Ce problème est aggravé par un faible ratio médecins/population, par le vieillissement des médecins généralistes, par des taux de remplacement insuffisants et par la pénurie attendue de personnel infirmier. Afin de résoudre ces problèmes, il convient de renforcer les filières de formation, de développer les soins primaires pluridisciplinaires et d'intégrer plus efficacement les infirmiers de pratique avancée et les autres professionnels paramédicaux.

⁽⁹⁸⁾ OCDE, 2024. [Cultiver l'excellence dans l'apprentissage et le développement professionnel des personnels de l'éducation](#).

⁽⁹⁹⁾ INSEE, *Formation et Emploi*, 2025; Cour des comptes, *Évaluation du plan d'investissement dans les compétences (PIC)*, 2025.

⁽¹⁰⁰⁾ «Quartiers prioritaires de la politique de la ville».

Une allocation plus efficiente des dépenses de santé pourrait contribuer à réduire la fragmentation des soins et les pressions financières croissantes. L'offre de soins est fragmentée et trop centrée sur l'hôpital, ce qui entraîne des inefficacités et des coûts plus élevés. Le transfert de ressources de l'hôpital vers les soins ambulatoires et les services coordonnés de proximité, soutenus par des systèmes numériques interopérables et par la télémédecine, peut contribuer à freiner la hausse des coûts. Mettre l'accent sur la prévention et accroître le recours aux médicaments génériques et aux médicaments biosimilaires permettrait de réduire encore les coûts à long terme et d'améliorer la santé de la population.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Dans les domaines couverts par les recommandations par pays déjà formulées, la France gagnerait à :

- **intensifier ses efforts d'assainissement budgétaire en réduisant durablement les dépenses publiques**, tout en améliorant leur efficacité, grâce à une stratégie ambitieuse et efficace de revues des dépenses, accompagnée d'engagements significatifs en matière d'économies;
- **opérer de nouvelles améliorations de la viabilité budgétaire du système de retraite**, tout en garantissant l'équité et en renforçant la contribution de ce système à l'emploi et à la croissance potentielle;
- **simplifier la réglementation, poursuivre la numérisation des services publics et alléger la charge administrative et les restrictions pesant sur les entreprises**, en s'attaquant en particulier aux obstacles réglementaires dans le secteur des services, y compris dans le commerce de détail, et en supprimant les règles d'emballage et d'étiquetage inutiles et contraignantes pour les biens échangés;
- **réduire la complexité administrative** afin d'éliminer les coûts opérationnels redondants et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en vue de soutenir les besoins d'assainissement budgétaire;
- **favoriser la R&D des entreprises**, en particulier en réformant le crédit d'impôt recherche afin de mieux cibler les PME, ce qui pourrait stimuler l'innovation, accroître les résultats en matière de R&D et générer des économies;
- **trouver un successeur à «France 2030»** afin de promouvoir l'innovation de rupture dans tous les maillons de la chaîne de la recherche et de l'innovation et soutenir la sécurité économique et la souveraineté industrielle dans les secteurs stratégiques clés;
- **accélérer la numérisation des PME grâce à des mesures de soutien public spécifiques** afin d'accroître l'adoption des technologies numériques de base;
- **progresser davantage dans la décarbonation de l'économie**, notamment en prenant des mesures supplémentaires pour décarboner le secteur des transports, en renforçant l'efficacité énergétique et en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles dans les bâtiments;
- **accélérer le déploiement des projets énergétiques bas carbone, notamment en intensifiant les investissements dans les énergies renouvelables et le stockage d'électricité**, ainsi que dans les réseaux et les interconnecteurs, tout en finalisant la désignation des «zones d'accélération des énergies renouvelables» et en renforçant la capacité administrative, en particulier aux niveaux régional et local;
- **promouvoir le développement du capital humain en s'attaquant aux obstacles à l'emploi, en particulier pour les jeunes, et en réduisant les inadéquations de compétences**, y compris en accroissant la participation des personnes à faible niveau de qualification et des travailleurs âgés à la formation et en améliorant la pertinence de l'éducation et de la formation au regard du marché du travail, en encourageant les inscriptions dans les filières STIM;

- **promouvoir l'équité et la qualité dans l'enseignement**, notamment en renforçant les compétences de base à tous les niveaux, en veillant à ce que le soutien renforcé atteigne tous les élèves défavorisés et en remédiant aux pénuries d'enseignants grâce à l'amélioration des conditions de travail et des possibilités de développement professionnel;
- **prévenir et combattre la pauvreté des travailleurs et des enfants** en revoyant les prestations familiales et de logement, en promouvant des emplois de qualité, en particulier pour les parents, ainsi que l'accès à des services de garde d'enfants de qualité pour les ménages défavorisés et en réduisant les disparités territoriales en ce qui concerne l'accès aux opportunités et aux services.

Dans d'autres domaines, la France gagnerait à:

- **déplacer la fiscalité des facteurs de production vers la consommation et les taxes environnementales, tout en rationalisant les dépenses fiscales et sociales** afin d'en réduire le coût, d'améliorer la neutralité économique du régime fiscal et d'en accroître l'efficacité de manière à stimuler la croissance à moyen terme;
- **accroître l'accessibilité financière du logement en augmentant l'offre, notamment au moyen d'investissements dans le logement social et abordable tout en préservant la viabilité budgétaire**, en améliorant la gouvernance du logement social, en réduisant les dépenses fiscales liées au logement et en simplifiant les procédures administratives dans la construction;
- **soutenir les régions les plus touchées par la transition industrielle et le déclin démographique** grâce à des interventions intégrées visant à promouvoir la diversification, y compris la modernisation des infrastructures afin d'éliminer les goulets d'étranglement, la formation et la reconversion

professionnelle et la fourniture de services locaux essentiels;

- **améliorer l'accès au financement des PME, des jeunes pousses et des entreprises en expansion** en encourageant une participation accrue tant des investisseurs de détail que des investisseurs particuliers à l'investissement en fonds propres et en capital-risque;
- **mettre en œuvre un plan d'électrification des utilisations finales**, comportant notamment des objectifs sectoriels, en particulier dans les secteurs à fortes émissions de GES;
- **améliorer la gouvernance locale de l'eau afin de gérer les usages concurrents, combler les lacunes d'investissement dans les infrastructures hydrauliques et préserver la qualité de l'eau** face à la pollution agricole et industrielle afin de réduire l'impact économique des pénuries d'eau, tout en veillant à intégrer efficacement la planification de la résilience climatique à tous les niveaux d'administration;
- **améliorer l'accès aux soins de santé** en développant les soins primaires pluridisciplinaires, en améliorant la répartition régionale des services, en renforçant la prévention et en allouant les ressources de manière plus efficiente;
- **renforcer la capacité administrative et l'aménagement du territoire dans les régions ultrapériphériques** afin de stimuler la mise en œuvre des politiques et l'impact des investissements.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

A1. Mise en œuvre des recommandations par pays	36
Budget et fiscalité	41
A2. Évolution budgétaire et soutenabilité de la dette	41
A3. Fiscalité	46
Productivité	50
A4. L'innovation dans les entreprises	50
A5. Marché unique et industrie	56
A6. Épargne, investissement et accès au financement	67
A7. Un cadre institutionnel efficace	74
Durabilité	79
A8. Décarbonation de l'industrie, circularité et atténuation du changement climatique	79
A9. Une transition énergétique abordable	86
A10. Adaptation et préparation au changement climatique, environnement	92
Équité	99
A11. Marché du travail	99
A12. Politiques sociales	103
A13. Éducation et compétences	107
A14. Tableau de bord social	112
A15. Santé et systèmes de santé	113
A16. Logement	117
Questions horizontales	124
A17. Objectifs de développement durable	124
A18. Régions compétitives	127
A19. Transport	135

LISTE DES TABLEAUX

A1.1. Mise en œuvre des recommandations par pays et évaluation de la Commission	35
A2.1. Projection de l'évolution des dépenses liées au vieillissement sur les périodes 2025-2040 et 2025-2070	41
A2.2. Régimes de retraite complémentaires – Marges d'expansion	42
A2.3. Indicateurs de la base de données sur la gouvernance budgétaire et maturité de la comptabilité publique	43
A2.4. Mise en œuvre des réformes et des investissements qui sous-tendent une prolongation	44
A3.1. Indicateurs de la fiscalité	46

A4.1.	Principaux indicateurs d'innovation	54
A5.1.	Marché unique et industrie	65
A6.1.	Diagnostic résumé de l'union de l'épargne et des investissements	66
A6.2.	Annexe statistique	72
A7.1.	France. Palette d'indicateurs sur les meilleures pratiques de réglementation pour la législation primaire	74
A7.2.	Indicateurs clés de performance de la décennie numérique: disponibilité des services publics numériques	75
A8.1.	Indicateurs clés de l'industrie propre et de l'atténuation du changement climatique: France	84
A10.1.	Indicateurs clés en matière d'adaptation	97
A14.1.	Tableau de bord social pour la France	111
A15.1.	Principaux indicateurs de santé	114
A18.1.	Principales tendances de développement, problèmes et concentration des ressources	127
A18.2.	Indicateurs régionaux clés (au niveau NUTS 2) pour la France	128
A19.1.	Déploiement de l'ERTMS en France.	135

LISTE DES GRAPHIQUES

A2.1.	Évolution des dépenses primaires et changement de leur composition	40
A3.1.	Recettes fiscales par fonction économique en 2024, France (cercle extérieur) et EU-27 (cercle intérieur)	45
A3.2.	Coin fiscal pour les célibataires et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2025	47
A4.1.	Part des publications françaises dans les 10 % de publications les plus citées au monde, 2010-2020.	49
A4.2.	Investissements en R&D des entreprises (en % du PIB), 2014-2024	50
A4.3.	Investissements en R&D des entreprises françaises figurant parmi les 2 000 premiers investisseurs mondiaux en R&D, par secteur d'activité (2018-2024)	50
A5.1.	Production de l'industrie manufacturière: total et secteur sélectionné, indice (2021 = 100), 2015-2024	62
A6.1.	Composition du financement des sociétés non financières	66
A6.2.	Marchés des capitaux et intermédiaires financiers	67
A6.3.	Composition des actifs financiers des ménages	68
A7.1.	Confiance dans la justice, les autorités locales/régionales et le gouvernement	73
A7.2.	Aspects de la prestation de services les plus chronophages	74
A8.1.	Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort, 2005, 2023 et 2024	80
A9.1.	Prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et non résidentiels, premier semestre de 2025	85
A9.2.	Comparaison entre la production d'électricité bas carbone et les prix de gros de l'électricité, 2025	86
A9.3.	Capacité installée de production d'énergies renouvelables par rapport au bouquet de production d'électricité en France	88
A11.1.	Indicateurs clés du marché du travail	98
A11.2.	Résultats des jeunes sur le marché du travail	99
A12.1.	Taux de pauvreté des travailleurs (en % des employés)	104
A12.2.	Population exposée au risque de pauvreté et d'exclusion sociale (en %)	105
A13.1.	Inscription dans l'enseignement professionnel de niveau intermédiaire	108
A15.1.	Espérance de vie à la naissance, en années	112
A15.2.	Mortalité évitable grâce au système de soins de santé	113
A16.1.	Prix de l'immobilier et prêts destinés à l'achat d'un logement en FR depuis 2008	117
A16.2.	Coûts d'emprunt pour l'achat d'un logement en FR et dans la ZE depuis 2013	117
A16.3.	Indicateurs de l'offre de logements en FR depuis 2005	117
A16.4.	Palette d'indicateurs sur l'accessibilité financière du logement	122
A17.1.	Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en France	123
A19.1.	Décès sur les routes en France par million d'habitants, 2024	136
A19.2.	Décès sur les routes et objectif 2030	136

LISTE DES CARTES

A18.1.	PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE	127
A18.2.	Solde migratoire des jeunes en France, 15-39 ans, 2014-2023 (NUTS 3)	130
A19.1.	Sections transfrontalières et nationales prioritaires du RTE-T en France.	136

ANNEXE 1: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

Tableau A1.1: **Mise en œuvre des recommandations par pays et évaluation de la Commission**

France faces challenges in a wide range of policy areas, as identified in the country-specific recommendations (CSRs). France was recommended, among other things, to simplify regulation, strengthen business R&D intensity, promote diffusion of innovation, promote SMEs digitalisation, accelerate the reduction of greenhouse gas emissions, accelerate the deployment of renewable energy projects, promote demand-side flexibility and storage technologies, ensure sufficient investment in electricity grid capacity, further address skills shortages, improve educational outcomes, strengthen the teaching profession and prevent and reduce child poverty.

The Commission has assessed the degree of implementation of the 2025 CSRs considering the policy action taken by France to date*. To do so, the Commission has taken into account the information provided by France in its [Annual Progress Report – not received yet] as well as other information sources. This annex provides summary information on the policy actions taken or planned by France for each CSR. More detailed information on these actions is included in the relevant chapters and other annexes of the report.

**CSR 2 is not assessed in CeSaR. RRP implementation is monitored through the assessment of RRP payment requests and analysis of the bi-annual reporting on the achievement of the milestones and targets, to be reflected in the country reports. Progress with the cohesion policy is monitored in the context of the Cohesion Policy of the European Union.*

Recommendation text	Main measures adopted or implemented <i>By 30 April 2026</i>	Preparatory steps/ credibly announced measures <i>By 30 April 2026</i>	Assessment of progress
1.1 Reinforce overall defence and security spending and readiness while ensuring debt sustainability in line with the European Council conclusions of 6 March 2025.	Total general government defence expenditure in 2026 is projected at 2.1% of GDP, corresponding to an increase of 0.2 ppt. compared to 2024.	Total general government defence expenditure in 2027 is projected at 2.2% of GDP, corresponding to an increase of 0.4 ppt. compared to 2024.	Substantial progress
1.2 Adhere to the maximum growth rates of net expenditure recommended by the Council on 21 January 2025, with a view to bringing an end to the situation of an excessive deficit.	Annual and cumulated deviations in 2025 amounted to 0% of GDP and - 0.3% of GDP, respectively. Annual and cumulated deviations in 2026 projected to 0.1% of GDP and -0.2% of GDP, respectively. The EDP is held in abeyance.		Substantial progress
1.3 Implement the set of reforms and investments underpinning the extended adjustment period as recommended by the Council on 21 January 2025.	Based on the information provided by France in its Annual Progress Report, the Commission finds that the implementation of the key steps of the reforms and investments that were due by 30 April 2026 seems to be broadly on track. However, the 2023 pension reform, on which a report is due by end-2027, has been suspended until January 2028 and the recasting of the exemptions of social security contributions around the minimum salary have yielded lower savings than committed. See table A.2.4 in Annex 2 of the Country Report.		Substantial progress
3.1 Further simplify regulation, reduce administrative burden and	In mid-April 2026, the law on simplifying economic life was adopted. This law aims to reduce administrative burden for private companies. The law establishes a Council for Simplification for Enterprises, attached to the Prime Minister, that will include		Some progress

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

Recommendation text	Main measures adopted or implemented By 30 April 2026	Preparatory steps/ credibly announced measures By 30 April 2026	Assessment of progress
	representatives of businesses. It will carry out ' <i>tests entreprises</i> ', i.e. deliver opinions on draft laws, ordinances, regulatory texts and draft EU acts that have an impact on businesses. It also eases setting up of industrial and infrastructure projects and data centres. The law facilitates energy transition projects, businesses' access to public procurement and business transfers for small undertakings.		
3.2 regulatory restrictions on firms, in particular in the services sector.	The adoption of the law simplifying the economic life includes provisions that will allow SMEs to put a term to their damage insurance contract any time after the first anniversary of the contract. The law also includes provisions that should increase the transparency of banking fees and costs for very small enterprises. But those measures are limited compared to the scope of the CSR. In particular, France has taken no measure to reduce restrictions in the retail sector and for regulated professions.		Limited progress
3.3 Strengthen business R&D intensity by better targeting public support schemes that incentivise business R&D and	No significant measure announced, adopted or implemented.	No significant reform to foster business R&D has been announced, nor any step to design an investment plan that will succeed to France 2030.	No progress
3.4 promote diffusion of innovation, and by making the ecosystem that supports collaboration between academia and businesses more effective.	No comprehensive reform has been announced to enhance the efficiency or streamline France's knowledge valorisation ecosystem. Among the multiple schemes in place to strengthen academia-business linkages, the Institut Carnot programme underwent a revision in 2026 (primarily to adjust eligibility rules).	A review of the governance and financing model of the French Sociétés d'Accélération de Transferts de Technologies (SATT) and more broadly to improve technology transfer at local level was launched in 2025 with the objective of a new organisational set up by 2027.	Limited progress
3.5 Improve SME digitalisation, including by improving the effectiveness of existing public support measures dedicated to this objective.	France introduced a new plan 'Osez l'IA' in July 2025, which aims at diffusing AI technologies in 100% of large firms and 80% of SMEs. While the plan is not specifically targeted at SME digitalisation it will contribute to the digitalisation of the whole economy through AI diffusion.		Limited progress
4.1 Accelerate the reduction of greenhouse gas emissions by removing barriers and providing incentives to	While France has measures in place to incentivise low-emission vehicles these measures were broadly already in place when France	Transport law tabled in February 2026 (aims to redirect the full revenue from future motorway concessions into the	Limited progress

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

Recommendation text	Main measures adopted or implemented <i>By 30 April 2026</i>	Preparatory steps/ credibly announced measures <i>By 30 April 2026</i>	Assessment of progress
increase the demand and supply of low-emission transport modes and vehicles,	received the 2025 CSR, such as measures to encourage the electrification of company fleets. Some existing instruments based on CEE (certificats d'économie d'énergie) (such as support to purchase clean vehicles, the social leasing scheme) have benefitted from higher subsidies for households in 2026 due to the current market price for certificates, while tax incentives penalising cars according to emissions and weight have been increased as of January 2026. France adopted in February 2026 its third multiannual energy programme (PPE-3), which includes electrification targets for the transport sector and a clean mobility strategy.	national transport investment fund (Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), covering all modes, including rail, waterways, and public transport networks). The electrification plan presented by the Prime Minister mid-April puts transport at its core to accelerate the deployment of electric mobility, which require rapid implementation and adequate funding.	
4.2 by stepping up energy efficiency and reducing reliance on fossil fuels in buildings through incentivising deep renovations.	No new measures adopted. Limited increase in the number of deep renovations with MPR (MaPrimeRenov), and very far from the national low carbon strategy (SNBC) target.	Strengthened shift towards energy saving certificates 'CEE' (<i>certificats d'économie d'énergie</i>) in the Budget Law 2026 (increased replacement of the subsidy scheme MaPrimeRenov by CEE)	Limited progress
4.3 Accelerate the deployment of renewable energy projects including by further streamlining permitting procedures and by completing the setting up of the 'renewables acceleration areas'.	No new measures adopted. Adoption of the third multiannual energy programme (PPE 3) in February 2026, setting specific targets per renewable energy technology which are below the draft PPE-3, indicating less ambition in terms of deployment of renewables. France installed more new renewable energy source capacity in 2025 than 2024 (in particular on solar), but is not on track to align with the EU's collective target for renewable energy by 2030.		Some progress
4.4 Promote demand-side flexibility and storage technologies, and	France's Transmission System Operator (RTE) launched carbon-free flexibilities calls for tender (August 2024) for 2025 and S1 2026. Adoption of two decrees to manage renewable energy power plants' curtailment under negative prices. Revision of the peak/off-peak scheme to shift consumption to daytime, helping absorb the solar duck curve and ease evening demand peaks.		Some progress
4.5 ensure sufficient investment in electricity grid capacity	France's Transmission System Operator (RTE) adopted its 10-year investments plan, representing 100 bn EUR over the next 15 years		Some progress
4.6 including in cross-border	No new measures, nor		Some progress

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

Recommendation text	Main measures adopted or implemented <i>By 30 April 2026</i>	Preparatory steps/ credibly announced measures <i>By 30 April 2026</i>	Assessment of progress
interconnections.	interconnections projects		
5.1 Further address skills shortages by supporting access to training for low-skilled and older people and improving the labour market relevance of the training offer.	The budget allocation of the main training schemes has been decreased in the 2026 budget. Alignment of the training offer with labour market needs remains limited. The law of 24 October 2025 transposing national interprofessional agreements in favour of the employment of experienced employees introduces new measures to support access to reskilling opportunities, notably for senior workers.		Some progress
5.2 Improve educational outcomes and reduce inequalities in education including by ensuring that all disadvantaged students benefit from improved educational support.	No significant new measures taken in the area of the CSR, apart from the 'Collège en progrès' programme to be implemented in 800 middle schools with the highest concentrations of academic underachievement. However, its scope remains limited and it is not implemented yet.		Limited progress
5.3 Strengthen the teaching profession, including by 5.4 improving working conditions and initial and continuous training of teachers.	France has introduced a reform of initial training of teachers, which is currently being implemented. Some measures have been taken to strengthen the digital skills of future teachers, and 9 th grade teachers received career guidance training in 2025, but ongoing continuous training initiatives fail to drive systemic reform. No measures were taken to improve other aspects of the working conditions of teachers. The 2026 budget acted the suppression of 4000+ teachers' posts, partly justified by the demographic decline. Yet the potential to reduce size classes has not been fully exploited.		Some progress
5.4 Prevent and reduce child poverty, by removing barriers that hinder parents' labour market integration and access to quality early childhood education and care for the most disadvantaged households.	No measures were recently adopted to support families' income. On the contrary, since 1/3/2026 families with two children will receive the top-up for older children when the second child reaches 18 instead of 14, reducing the duration of the benefit and the number of households receiving it. Despite an adjustment of the childcare funding (CMG) in September 2025, concerns remain regarding both access and quality of the childcare offer. A reform of early childhood public service has been introduced in 2025.	A reform has been announced with an objective to rationalise social benefits and reduce non-take up. The proposal for an "Allocation sociale unique" (single social allowance) could be introduced in 2026	Limited progress

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

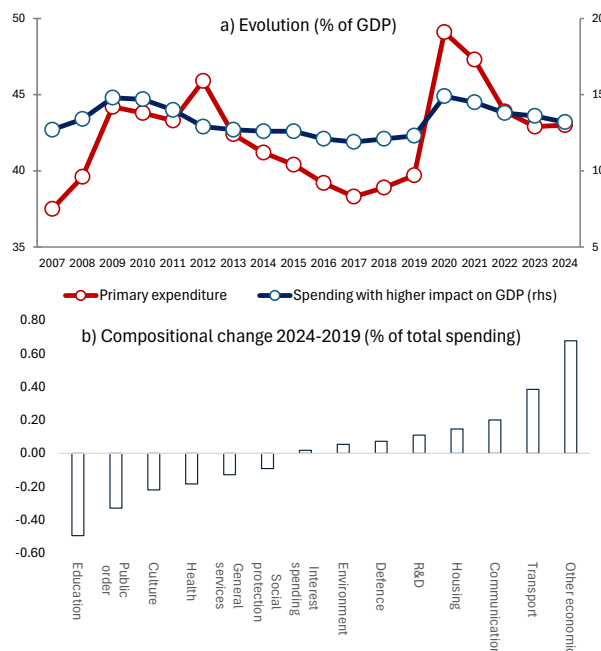
Recommendation text	Main measures adopted or implemented <i>By 30 April 2026</i>	Preparatory steps/ credibly announced measures <i>By 30 April 2026</i>	Assessment of progress
	However, effectiveness in increasing ECEC participation for the most disadvantaged households has not been evaluated.		

Source: communication d'informations par la France et appréciation de la Commission

La présente annexe traite de certains aspects des finances publiques et des évolutions concernant les recommandations par pays budgétaires et structurelles adressées à la France en juillet 2025. Dans ces recommandations, la France était notamment invitée à renforcer les dépenses de défense et à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes conformément à la recommandation du Conseil du 21 janvier 2025.

Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté la recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de la France. Ce plan inclut une trajectoire d'ajustement budgétaire s'étalant sur sept ans. Dans le même temps, le Conseil a également adopté une recommandation au titre de l'article 126, paragraphe 7, du TFUE visant à corriger le déficit excessif en France d'ici à 2029 ⁽¹⁰¹⁾⁽¹⁰²⁾.

Graphique A2.1: Évolution des dépenses primaires et changement de leur composition



Source: Eurostat

Remarque: selon la littérature économique, les catégories considérées comme ayant la plus forte incidence sur la croissance comprennent l'éducation, la R&D, la santé, les transports et la communication [voir Barbiero et Courmède (2013), Gemmel et al. (2016), Lupu et al. (2018), Cepparulo et Mourre (2020) et OCDE (2025)].

Évolution du solde des administrations publiques, de la dette et des dépenses publiques ⁽¹⁰³⁾

Le déficit public de la France s'élevait à 5,8 % du PIB et le ratio de la dette publique au PIB s'établissait à 112,6 % à la fin de 2024. En 2025, le déficit public de la France s'est réduit à 5,1 % du PIB, principalement grâce à des mesures d'augmentation des recettes représentant environ 0,5 % du PIB, tandis que les mesures de réduction des dépenses, portant principalement sur la consommation publique et les transferts sociaux, ont représenté près de 0,3 % du PIB. D'après les prévisions du printemps 2026 de

⁽¹⁰¹⁾ JO C, C/2025/659, ELI: [EUR-Lex – 32025H00659 – FR – EUR-Lex](#).

⁽¹⁰²⁾ Le respect par la France des taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil est apprécié dans le document COM(2026) 200.

⁽¹⁰³⁾ Les chiffres sous-tendant la surveillance budgétaire (croissance des dépenses nettes) sont fournis dans les tableaux statistiques budgétaires [SWD(2026) 200], qui fournissent des données générales pertinentes pour l'évaluation des politiques budgétaires des États membres.

la Commission, le déficit public de la France devrait rester à 5,1 % du PIB en 2026. Ensuite, le déficit public, à politiques inchangées, devrait augmenter en 2027 pour atteindre 5,7 % du PIB, principalement en raison de la hausse projetée des dépenses à 57,8 % du PIB, à un niveau qui restera donc supérieur à la moyenne de l'UE.

L'investissement public devrait rester globalement stable, à un niveau relativement élevé en pourcentage du PIB. L'investissement public a été préservé pendant la pandémie et a légèrement augmenté par la suite. Entre 2025 et 2027, il devrait se maintenir aux alentours de 4,3 % du PIB, légèrement au-dessus des 4,2 % enregistrés en 2019, et ce, malgré l'arrêt progressif du soutien apporté par la FRR.

Alors que les dépenses ayant la plus forte incidence sur le PIB étaient restées globalement stables pendant trois décennies, elles ont légèrement augmenté depuis 2019. Cette évolution peut être liée aux effets de la FRR, qui facilite une stratégie budgétaire davantage axée sur la qualité. Si l'on examine la composition des dépenses, la protection sociale représente la part la plus importante des dépenses totales (plus

généralement considérées comme des dépenses propices à la croissance.

La France présente une charge fiscale élevée, avec une part significative de prélèvements susceptibles de freiner la croissance économique. À 44,3 % du PIB en 2025, les recettes fiscales totales (y compris les cotisations de sécurité sociale obligatoires) en France se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'EU-27 (39,9 %). Les recettes ont augmenté pour atteindre 52,1 % du PIB en 2025 et devraient encore augmenter pour atteindre 52,3 % en 2026, selon les prévisions du printemps 2026 ⁽¹⁰⁴⁾. Le taux d'imposition implicite du travail, à 38,8 % en 2024, et les impôts sur le travail payés par les employeurs sont également élevés par rapport à la moyenne de l'UE. En outre, les impôts sur la production (4,4 % du PIB), considérés comme particulièrement préjudiciables à l'activité économique, sont deux fois plus élevés que dans la zone euro et dans l'Union européenne, tandis que les impôts sur la consommation, moins générateurs de distorsions et ayant une large assiette fiscale, y compris les taxes environnementales, sont relativement faibles dans le bouquet fiscal en France (voir annexe 3). Les nombreuses dépenses fiscales et sociales, quant à

Tableau A2.1: **Projection de l'évolution des dépenses liées au vieillissement sur les périodes 2025-2040 et 2025-2070**

ageing-related expenditure		change in 2025-2040 (pps GDP) due to:						ageing-related expenditure					
		pensions	healthcare	long-term care	education		total						
FR	29.2		-0.1		0.4		0.3		-0.5		0.1	FR	29.2
EU	24.3		0.5		0.3		0.4		-0.3		0.9	EU	25.2
ageing-related expenditure		change in 2025-2070 (pps GDP) due to:						ageing-related expenditure					
		pensions	healthcare	long-term care	education		total						
FR	29.2		-0.7		0.7		0.7		-0.7		0.0	FR	29.2
EU	24.3		0.2		0.6		0.8		-0.3		1.3	EU	25.6

Source: rapport 2024 sur le vieillissement (Commission européenne/CPE).

de 40 %), suivie par la santé, les affaires économiques et les services généraux des administrations publiques, qui dépassent 10 % chacun. Depuis 2019, les autres dépenses relatives aux affaires économiques ont fortement augmenté (voir graphique A2.3). Les dépenses consacrées aux transports, au logement, à la communication, à l'environnement, à la R&D et à la défense ont progressé plus modérément, la hausse des dépenses de défense reflétant les évolutions récentes en matière de sécurité. À l'inverse, les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation ont diminué. Cette tendance mérite que l'on y prête attention, car ces catégories sont

elles, contribuent à la complexité du système fiscal et représentent une charge budgétaire considérable de près de 6 % du PIB en 2025.

⁽¹⁰⁴⁾Données extraites de la base de données AMECO (https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-research-and-databases/economic-databases/ameco-database_en).

Tableau A2.2: Régimes de retraite complémentaires – Marges d’expansion

	Assets in 2024 (% GDP)	Gross replacement rate at retirement: (pps change 2025-2040)	Participation in 2024 (% working-age population)	
FR	12.9	-1.1	42.4	FR
EU	32.4	-2.8	55.9	EU

Source: Commission européenne,

Coût du vieillissement

Les dépenses totales liées au vieillissement de la population en France devraient rester globalement stables, à moyen comme à long terme, tout en se maintenant à un niveau supérieur à la moyenne de l’UE (voir tableau A2.1). Cette stabilité générale s’explique par la neutralisation, du fait d’une baisse prévue des dépenses de retraite et d’éducation, de la hausse attendue des dépenses de soins de santé et de soins de longue durée. La France affiche actuellement les niveaux de dépenses les plus élevés pour les postes liés à l’âge dans tous les États membres.

Les dépenses de retraites publiques en pourcentage du PIB devraient diminuer d’environ 0,5 à 1 point de pourcentage à long terme. À l’horizon 2070, les dépenses publiques de retraite représenteraient environ 13,5 % du PIB, contre une moyenne de l’UE d’environ 12 %. Dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme, la France s’est engagée à préserver les effets de la réforme des retraites de 2023 sur la viabilité financière du système au cours de la période 2026-2040. La réforme relevait l’âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et relevait à 43 ans la période de cotisation requise pour percevoir une pension complète. Toutefois, dans le budget pour 2026, la mise en œuvre de ces deux grands piliers a été suspendue jusqu’en janvier 2028 et leur réactivation n’est pas garantie; cet engagement est donc compromis.

Les régimes complémentaires de pension peuvent renforcer la résilience du système de retraite en diversifiant les sources de revenus à la retraite. En France, toutefois, leur utilisation reste limitée: à la fin de 2024, les actifs des régimes de retraite privés représentaient environ 13 % du PIB, tandis que la couverture concernait environ 42 % de la population en âge

de travailler ⁽¹⁰⁵⁾. Cette situation coïncide avec les pressions croissantes à moyen terme sur les dépenses publiques de retraite et avec la baisse projetée du taux de remplacement de 1,1 point de pourcentage entre 2025 et 2040 (tableaux A2.1 et A2.2) ⁽¹⁰⁶⁾.

Les dépenses de santé publique sont estimées à 8,4 % du PIB en 2025 (soit un taux supérieur à la moyenne de l’UE de 6,6 %); elles devraient afficher une hausse de 0,4 point de pourcentage d’ici à 2040 et une hausse supplémentaire de 0,3 point de pourcentage d’ici à 2070.

Les dépenses publiques consacrées aux soins de longue durée sont estimées à 1,9 % du PIB en 2025 (soit un taux supérieur à la moyenne de l’UE de 1,7 %); elles devraient afficher une hausse de 0,3 point de pourcentage du PIB d’ici à 2040 et une hausse supplémentaire de 0,4 point de pourcentage du PIB d’ici à 2070.

Cadres budgétaires nationaux

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) a un mandat relativement restreint, axé sur les missions essentielles d’évaluation des prévisions et de surveillance de certains aspects du respect des règles budgétaires. Bien que le règlement n° 473/2013 prévoit que les institutions budgétaires indépendantes (IBI) de la zone euro doivent réaliser ou approuver les prévisions macroéconomiques, le HCFP indique

⁽¹⁰⁵⁾Source: Pension Market in Focus, OCDE, 2025. Le taux de participation le plus élevé à au moins un régime de retraite complémentaire est indiqué.

⁽¹⁰⁶⁾Le taux de remplacement (brut) renvoie, en fonction des données disponibles, à la fois aux retraites publiques et privées. Il est calculé sur la base des projections du rapport 2024 sur le vieillissement.

être habilité à uniquement évaluer les prévisions macroéconomiques sur lesquelles repose le projet de budget du gouvernement. Le HCFP est profondément intégré dans la Cour des comptes, son personnel répartissant son temps de travail entre le HCFP et la Cour des comptes, et son financement provient du budget général de la Cour des comptes. Si ce dispositif permet au HCFP de bénéficier de l'influence de la Cour des comptes, il peut compliquer le développement d'une identité claire d'IBI et la perception, par le public, du rôle particulier du HCFP par rapport à celui de la Cour des comptes. La liberté de communication du HCFP est sensiblement limitée par les restrictions des périodes durant lesquelles il est autorisé à publier. Bien que certaines activités de communication soient organisées, ni la stratégie de communication ni le dialogue avec le gouvernement sur les politiques publiques ne sont véritablement développés. Le HCFP a fait état, ces dernières années, de certaines difficultés d'accès à l'information, principalement liées au manque de détail des informations fournies. Il indique ne pas avoir conclu de protocoles d'accord avec les principaux fournisseurs d'informations.

Les revues des dépenses ont apporté une contribution intellectuelle utile, mais ne constituent pas encore un instrument budgétaire décisif. Depuis 2023, dans le cadre des *Assises des finances publiques*, les revues des dépenses sont devenues un outil pluriannuel institutionnalisé. Les revues des dépenses récentes ont été ciblées et ont porté sur des domaines de dépenses particuliers. Quelque 10 milliards d'EUR d'économies ont été identifiés et inscrits dans les programmations budgétaires pour 2025-2026.

La France est pionnière en matière de budgétisation verte. Depuis le budget 2020, la France établit un classement des effets de son budget sur l'environnement et le climat, en tenant compte des six dimensions de la taxinomie de l'UE. Tant les crédits budgétaires que les dépenses fiscales sont évalués et publiés en annexe au projet de budget. En vertu de la loi de finances française de 2024, des annexes consacrées à la budgétisation verte sont désormais obligatoires également pour le niveau infranational, y compris pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, ce qui fait de la France une pionnière au niveau infranational. La France opère actuellement une transition d'une simple transparence ex post vers une démarche

d'information active du processus budgétaire. Cela inclut, depuis 2024, la présentation annuelle au Parlement d'une stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique (SPAFTE), établissant les priorités stratégiques pour faire en sorte que toutes les parties prenantes s'efforcent de financer la transition verte en France au cours des prochaines années. Cela inclut également un dialogue structuré avec la société civile. Des notes et explications détaillées sur la classification au titre de la budgétisation verte sont publiées sur le portail de données ouvertes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. ⁽¹⁰⁷⁾ La France est pionnière en ce qui concerne les évaluations ex post et examine les six objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE pour les activités durables.

⁽¹⁰⁷⁾ [Budget vert | budget.gouv.fr](https://budget.vert | budget.gouv.fr).

Tableau A2.3: Indicateurs de la base de données sur la gouvernance budgétaire et maturité de la comptabilité publique

2024	France	EU Average
Country Fiscal Rule Strength Index (C-FRSI)	14.40	14.81
Medium-Term Budgetary Framework Index (MTBFI)	0.78	0.72
2025 Public accounting maturity of general government	90%	65%

(1) L'indice de solidité des règles budgétaires par pays (C-FRSI) montre la solidité des règles budgétaires nationales agrégées au niveau national sur le fondement i) de la base juridique, ii) du caractère contraignant de la règle, iii) des organes de suivi, iv) des mécanismes de correction et v) de la résilience aux chocs. L'indice du cadre budgétaire à moyen terme (MTBFI) mesure la solidité du cadre budgétaire à moyen terme d'un pays à l'aune i) de la couverture des objectifs/plafonds figurant dans les plans budgétaires nationaux à moyen terme, ii) du rapport entre ces objectifs/plafonds et les budgets annuels, iii) de la participation du parlement national à l'élaboration des plans, iv) de la participation des institutions budgétaires indépendantes à l'élaboration de ces plans et v) de leur niveau de détail. Plus la note est élevée, plus la solidité des règles et du cadre budgétaire à moyen terme est forte.

La note relative à la comptabilité publique reflète le degré de maturité au regard des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les pays présentant une maturité comptable de 70 % ou plus au regard des IPSAS sont réputés appliquer une comptabilité de caisse. Pour de plus amples informations, voir le rapport sur la comptabilité publique dans l'UE [COM(2025) 746 et document de travail SWD(2025) 396 des services de la Commission accompagnant ce rapport].

Source: base de données sur la gouvernance budgétaire, Commission européenne.

Le chevauchement des échelons administratifs en France engendre des coûts opérationnels et de coordination redondants.

La coexistence de nombreux échelons administratifs s'accompagne d'un enchevêtrement croissant des responsabilités et entraîne des relations financières complexes entre les organismes publics. Toutefois, ces couches entraînent souvent des coûts redondants sans améliorer la qualité des services fournis. Une telle complexité entrave le pilotage efficace des dépenses et des recettes en cohérence avec les engagements budgétaires.

réformes et à des investissements. Compte tenu des informations fournies dans le rapport d'avancement annuel, le tableau A2.4 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ensemble de réformes et d'investissements arrivant à échéance en 2025 et au premier semestre 2026.

Mise en œuvre de l'ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement

Dans les recommandations par pays qui lui ont été adressées, la France est également exhortée à mettre en œuvre l'ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement.

Cet ensemble est composé d'engagements issus du PRR, d'engagements prolongeant des mesures préexistantes du PRR ainsi que de quelques engagements supplémentaires relatifs à des

Tableau A2.4: Mise en œuvre des réformes et des investissements qui sous-tendent une prolongation

Measure	Key steps	Recommended implementation date	COM assessment 2026
Reform of the unemployment insurance	step 1.1: Entry into force of new provisions	Q4 2022	Completed *
Reforms under the Research programming law	step 2.1: Increase of R&D endowments by compared to 2020	Q3 2025	Under 5th RRP payment request still pending, thus not assessed
Reforms under the Law on the acceleration of renewable energy production	step 3.1: Adoption of the law	Q1 2023	Completed *
	step 3.2: First Assembly of stakeholders and compilation of existing reports	Q2 2024	Completed
	step 3.3: Publication of the decision on the maritime planning and offshore wind	Q4 2024	Completed
	step 3.4: Launch of internet site	Q1 2025	Completed
	step 3.5: Second Assembly of stakeholders, publication of the first assessment reports	Q2 2025	Completed
Investments under the multiannual plan France 2030	step 4.1: Financing decisions linked to projects financed under RRP	Q4 2024	Completed *
	step 4.2: Ex ante assessment report of macroeconomic impacts of overall plan	Q4 2025	Completed *
	step 4.3: Commitment of the whole envelope of the plan	Q4 2026	
Reforms stemming from the evaluation of the quality of public spending via reinforced spending reviews	step 5.1: Conduct annual spending reviews	Q2 2025	Completed (1) **
		Q2 2026	
	step 5.2: Effective integration of results of spending reviews in the annual draft budget	Q3 2025	Completed (1) **
		Q3 2026	
	step 5.3: Publication of an annual monitoring report showing the achievement of the cumulative target of EUR 8 bn of permanent savings over the period 2025-2027 (2)	Q3 2025	Completed
		Q3 2026	
Reform of the unemployment insurance following negotiations between social partners	step 6.1: Entry into force of the new rules stemming from the negotiation among social partners	Q2 2025	Completed
Reform of the contribution rate to the Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)	step 7.1: Increase by at least 3 pps (including 1 pp increase already enacted in 2024) in employers' contributions	Q4 2025	Completed
	step 7.2: Increase to reach the overall target of 6 pps in employers' contributions	Q4 2026	Completed
	step 7.3: Publication of an evaluation report demonstrating the increase enacted and the preservation of the impact of the 2023 pension reform on the financial sustainability of the pension system	Q4 2027	The reform was suspended until January 2028.
Reform of the general reductions in social security contributions relative to the minimum wage (SMIC)	step 8.1: First reduction of the exemptions from health and family contributions, to yield at least EUR 2.5 bn additional savings	Q1 2025	Completed but with slightly lower savings: A first reduction of the exemptions from health and family contributions was enacted in the 2025 social security budget but it was lower than expected compared to the original objective. Thus, it is expected to yield EUR 2 bn permanent savings, EUR 0.5 bn less than initially expected.
	step 8.2: Pursuit of reduction of the exemptions from health and family contributions, to yield at least EUR 2.5 bn additional savings	Q1 2026	A reform was implemented in 2026, simplifying the system of exemptions but without additional savings as set out in the commitments
Reforms under the new Law on simplification of the business environment	step 9.1: Entry into force of the law	Q4 2025	Completed
	step 9.2: Annual adoption of implementing decrees	Q4 2025	Completed
	step 9.3: Annual report on impact	Q4 2026	
Reforms and investments under the Law on green industry	steps 10.1 - 10.5: Publication of an annual report on adoption of legal and administrative acts regarding the creation of new industrial sites, financing decisions of new projects and of financial public support	Q3 2025	Completed
		Q3 2026	
Reform of tax and social expenditures	steps 11.1 - 11.5: Publication of an annual monitoring report showing the achievement of the cumulative target of EUR 8 bn of permanent savings over the period 2025-2027 (2)	Q3 2025	Completed
		Q3 2026	

La progression de chaque étape clé rétrospective (c'est-à-dire les étapes qui étaient censées être achevées au 30 avril 2026) est classée dans une des catégories suivantes: «achevée», «non achevée» ou «informations factuelles fournies». Le statut des étapes clés prospectives de 2026 non encore achevées reste vide et le statut de celles prévues après décembre 2026 à la fin du plan n'apparaissent pas dans le tableau, puisqu'elles seront évaluées par la Commission dans les futurs rapports d'avancement annuels.

* Ces étapes clés correspondent aux jalons 6-9, 8-7 et 10-1 du PRR de la France, qui ont été jugés atteints dans le cadre d'une demande de paiement au titre de la FRR.

** Ces étapes clés correspondent au jalon 7-14.a du PRR de la France, dont l'évaluation est toujours en cours dans le cadre d'une demande de paiement au titre de la FRR, et le tableau ne préjuge pas de son évaluation.

(1) Chaque étape de cette mesure doit être répétée chaque année au cours de la mise en œuvre du plan entre 2025 et 2029. Les résultats des revues des dépenses ont déjà été effectivement intégrés dans les budgets 2025 et 2026.

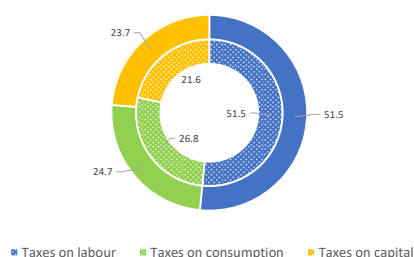
(2) L'objectif cumulé de 8 milliards d'EUR d'économies permanentes est lié aux mesures 5 et 11 considérées conjointement. Il vient s'ajouter aux économies que la France s'est engagée à réaliser au cours de la période 2025-2027 grâce à la mesure 8 relative à la réforme des réductions générales des cotisations sociales.

Source: Rapport d'avancement annuel de la France et évaluation de la Commission.

La présente annexe donne une vue d'ensemble du régime fiscal français sur la base d'indicateurs. Elle inclut des informations sur la combinaison fiscale, les aspects du régime fiscal liés à la compétitivité et à l'équité, et le recouvrement des impôts et le respect des obligations fiscales. Dans le domaine de la fiscalité, les recommandations adressées à la France en 2025 préconisent de mettre en œuvre l'ensemble de réformes et d'investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement dans le cadre du plan budgétaire et structurel à moyen terme de la France, qui mettait en évidence des problèmes concernant l'évaluation et la rationalisation des dépenses fiscales.

La France affiche l'un des pourcentages de recettes fiscales en proportion du PIB les plus élevés de l'UE, mais la viabilité budgétaire reste préoccupante. Représentant 43,5 % du PIB en 2024, les recettes fiscales de la France sont nettement supérieures à la moyenne de l'EU-27 (39,4 %), bien que l'écart ne cesse de se réduire. En 2024, les recettes fiscales provenaient principalement des impôts sur le travail (51,5 % des recettes fiscales totales), à un niveau correspondant à la moyenne de l'UE, suivis par les impôts sur la consommation (24,7 % des recettes fiscales totales), à un niveau inférieur la moyenne de l'UE, et par les impôts sur le capital (23,7 % des recettes fiscales totales), à un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (voir graphique A3.1).

Graphique A3.1: **Recettes fiscales par fonction économique en 2024, France (cercle extérieur) et EU-27 (cercle intérieur)**



Source: données relatives aux tendances de la fiscalité, DG TAXUD.

La France présente des taux d'impôts sur les sociétés (IS) nominaux et effectifs

élevés ⁽¹⁰⁸⁾. Le taux nominal le plus élevé de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 25,8 % (contre une moyenne de l'UE de 21,2 %) et le taux effectif prévisionnel moyen de cet impôt s'élève à 26,0 % en 2024, l'un des taux les plus élevés de l'UE (contre une moyenne de l'UE de 19,3 %). En raison de contraintes budgétaires, la majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises sera maintenue en 2026 et la suppression progressive des impôts sur la production est maintenue, mais seulement en 2030.

Depuis 2025, la France prélève une contribution exceptionnelle sur les revenus des sociétés. Le taux est fixé i) à 20,6 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires total dépasse 1 milliard d'EUR; et ii) à 41,2 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires total dépasse 3 milliards d'EUR. Pour 2026, le seuil de chiffre d'affaires total du premier des deux impôts a été relevé à 1,5 milliard d'EUR. Cet impôt devrait rapporter 7,3 milliards d'EUR ⁽¹⁰⁹⁾. La «cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises» (CVAE) a généré 4,8 milliards d'EUR de recettes fiscales en 2024. Cet impôt concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires total dépasse 0,5 milliard d'EUR, mais devrait être supprimé en 2030.

La France applique de nombreux impôts élevés sur la production. Le baromètre de l'Institut Montaigne les a calculés en deuxième position dans son échantillon de l'UE, à 3,8 % en 2023, contre une moyenne de 2,5 % ⁽¹¹⁰⁾. La réforme de la CVAE en 2022 a légèrement réduit le coût des impôts sur la production (3,9 % en 2022). Toutefois, d'autres hausses récentes des impôts sur la production ont en partie compensé la baisse de la CVAE [par exemple, la hausse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et du «versement mobilité»]. La France dispose d'un large éventail d'impôts sur la production, portant sur la propriété, les salaires et d'autres actifs, à caractère général ou sectoriel.

⁽¹⁰⁸⁾ [Data on Taxation Trends - Taxation and Customs Union - European Commission](#), mars 2026.

⁽¹⁰⁹⁾ Projet de loi de finances pour 2026, texte dont le gouvernement assume la responsabilité en vertu de l'article 49.3 de la Constitution, 21 janvier 2026.

⁽¹¹⁰⁾ Institut Montaigne, «[European Production Tax Barometer 2025](#)», avril 2025.

Tableau A3.1: Indicateurs de la fiscalité

		France					EU-27				
		2019	2022	2023	2024	2025	2019	2022	2023	2024	2025
Tax structure	Total taxes (including compulsory actual social contributions) (% of GDP)	45.4	45.9	43.9	43.5		39.9	39.7	39.0	39.4	
By tax base	Taxes on labour (% of GDP)	23.1	23.1	22.5	22.4		20.6	20.1	19.9	20.3	
	of which, social security contributions (SSC, % of GDP)	14.8	14.9	14.6	14.7		13.0	12.7	12.7	13.0	
	Taxes on consumption (% of GDP)	11.7	11.4	10.8	10.8		11.2	10.9	10.5	10.6	
	of which, value added taxes (VAT, % of GDP)	7.2	7.5	7.3	7.1		7.1	7.4	7.1	7.1	
	Taxes on capital (% of GDP)	10.6	11.4	10.6	10.3		8.1	8.7	8.5	8.5	
Some tax types	Personal income taxes (PIT, % of GDP)	9.5	9.8	9.5	9.4		9.6	9.4	9.3	9.6	
	Corporate income taxes (CIT, % of GDP)	2.8	3.4	2.9	2.9		2.6	3.2	3.2	3.1	
	Total property taxes (% of GDP)	4.6	4.1	3.7	3.4		2.2	2.1	1.9	1.8	
	Recurrent taxes on immovable property (% of GDP)	3.0	2.2	2.0	2.0		1.2	1.0	0.9	0.9	
	Environmental taxes (% of GDP)	2.3	2.0	1.8	1.9		2.6	2.1	2.1	2.1	
	Effective carbon rate in EUR per tonne of CO ₂ equivalents	na	na	87.9	na		na	na	84.8	na	
Progressivity & fairness	Tax wedge at 50% of average wage (single person) (*)	24.8	21.9	22.0	22.1	22.1	32.4	31.6	31.5	31.5	31.6
	Tax wedge at 100% of average wage (single person) (*)	45.3	44.9	44.7	44.6	44.7	40.1	39.7	39.9	39.9	40.0
	Corporate income tax - effective average tax rates (1) (*)	35.0	24.2	24.2	26.0		20.0	19.2	19.0	19.3	
	Difference in Gini coefficient before and after taxes and cash social transfers (pensions excluded from social transfers) (2) (*)	8.5	10.8	10.0	9.6		7.8	8.0	7.9	7.8	
Tax administration & compliance	Outstanding tax arrears: total year-end tax debt (including debt considered not collectable) / total revenue (in %) (*)	4.0	7.8	8.8	na		31.8	32.6	30.7	na	
	VAT gap (% of VAT total tax liability, VTTL) (**)	6.8	5.1	5.6	7.4		10.5	7.3	8.2	na	

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (KPMG).

(2) Une valeur plus élevée indique une incidence redistributive plus forte de la fiscalité.

(*) Moyenne arithmétique de l'EU-27.

(**) Valeur prévisionnelle pour 2024. Le chiffre pour l'EU-27 fait référence à la valeur médiane. Pour en savoir plus sur les recettes fiscales ainsi que sur la méthodologie appliquée, voir la [page web consacrée aux données sur la fiscalité](#).

Source: Commission européenne, OECD, ISORA.

La France a créé de nouveaux impôts sur le capital et en a modifié d'autres afin de cibler l'évasion fiscale des particuliers fortunés.

Une nouvelle taxe sur les actifs financiers, applicable aux actifs passifs détenus par des sociétés holdings, a été créée pour les actifs détenus d'une valeur minimale de 5 millions d'EUR contrôlés par une personne physique ou un membre de sa famille générant au moins 50 % de revenus passifs. Les actifs taxés sont les actifs non opérationnels, les valeurs mobilières (actions, obligations) et la trésorerie étant exclues de l'assiette fiscale. Les recettes escomptées de cette mesure s'élèvent à 100 millions d'EUR. Le pacte Dutreil⁽¹¹¹⁾ sera également modifié: l'avantage fiscal exclura les actifs qui ne sont pas exclusivement utilisés à des fins professionnelles. Cette mesure vise à empêcher le transfert d'actifs personnels appartenant à des propriétaires d'entreprise lors de la transmission d'une entreprise familiale. En outre, les bénéficiaires de l'exonération Dutreil devront désormais conserver les actifs reçus pendant six ans, contre quatre

actuellement, pour pouvoir bénéficier de cet avantage fiscal.

L'équilibre entre les différentes sources de recettes fiscales est globalement similaire à la moyenne de l'UE, mais il est possible de rendre la structure fiscale plus propice à la croissance tout en contribuant à l'objectif de viabilité budgétaire. Des impôts sur la consommation équitables et bien conçus peuvent alléger la pression sur la fiscalité du travail tout en soutenant d'autres objectifs stratégiques, tels que la protection de l'environnement.

Les recettes générées par des taxes environnementales ont diminué ces dernières années. En 2024, les recettes générées par des taxes environnementales, exprimées en pourcentage du PIB, se sont établies à 1,9 % (contre 1,8 % en 2023), soit un chiffre en deçà de la moyenne de l'UE de 2,1 % (tableau A3.1). En 2023, les recettes totales des taxes environnementales se sont élevées à 46,6 milliards d'EUR⁽¹¹²⁾. La loi de finances 2025

⁽¹¹¹⁾Une incitation fiscale française destinée à faciliter la transmission des entreprises familiales en exonérant 75 % de la valeur des parts de la société de droits de succession ou de donation.

⁽¹¹²⁾Les recettes provenant des taxes sur l'énergie et sur les transports ont représenté, respectivement, environ 79,8 % et 13,0 % du total des recettes générées par les taxes environnementales, tandis que les recettes des taxes sur les

a introduit des incitations fiscales visant à verdir les flottes de véhicules d'entreprise. En février 2026, une nouvelle loi a prolongé jusqu'en décembre 2028 les crédits d'impôt adoptés en 2024 afin d'attirer les investissements industriels dans les technologies vertes des entreprises établies en France ⁽¹¹³⁾. À l'inverse, les réductions de droits d'accise sur les carburants destinés au transport commercial et à l'usage agricole/forestier ont représenté une dépense de 2,9 milliards d'EUR en 2024. Le taux effectif de taxation du carbone, à savoir 87,90 EUR par tonne d'équivalent CO₂ en 2023, est légèrement supérieur à la moyenne de l'EU-27 (84,80 EUR). Il est encore possible d'améliorer les taxes environnementales existantes et d'en introduire de nouvelles axées sur l'utilisation des ressources et la pollution. Cela permettrait de générer des recettes et d'envoyer des signaux de prix environnementaux plus forts, conformément au principe du pollueur-payeur (voir annexe 8) ⁽¹¹⁴⁾.

Le système d'imposition et de prestations sociales et la progressivité de la fiscalité du travail contribuent à réduire les inégalités.

En 2024, l'inégalité des revenus mesurée par le coefficient de Gini a été réduite de 9,6 points grâce aux impôts et aux transferts sociaux (contre une moyenne de l'UE de 7,8 points) ⁽¹¹⁵⁾. L'incidence des transferts sociaux (hors retraites)

ressources et la pollution se sont élevées à environ 1,0 % et 6,2 % respectivement (source: Eurostat).

⁽¹¹³⁾Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) couvre quatre secteurs: batteries, énergie éolienne, panneaux solaires et pompes à chaleur. Son taux est de 20 % en règle générale, de 30 % pour les entreprises de taille moyenne et de 40 % pour les petites entreprises; des bonifications supplémentaires peuvent être obtenues pour certaines régions.

⁽¹¹⁴⁾Commission européenne: Direction générale de l'environnement, RPA Europe, Conduct in-depth assessments on environmental priorities to support the greening of the European Semester and integration of environmental priorities into the EU's economic governance framework (Réaliser des évaluations approfondies des priorités environnementales afin de soutenir le verdissement du Semestre européen et l'intégration des priorités environnementales dans le cadre de gouvernance économique de l'UE), 2025.

⁽¹¹⁵⁾Le coefficient de Gini mesure l'écart entre la distribution des revenus dans un pays et une distribution parfaitement égale. Un coefficient égal à 0 traduit une situation d'égalité parfaite, dans laquelle chacun perçoit le même revenu, tandis qu'un coefficient de 100 exprime une situation d'inégalité totale dans laquelle une seule personne perçoit l'intégralité des revenus.

sur la réduction de la pauvreté a diminué ces dernières années (voir annexe 12).

En France, le coin fiscal pour les travailleurs est relativement élevé ⁽¹¹⁶⁾, en particulier pour les niveaux de revenus plus hauts, mais est relativement faible pour les niveaux de revenus très bas (voir graphique A2.2). Si un coin fiscal relativement faible pour les niveaux de revenus bas peut faciliter l'accès à l'emploi, des taux marginaux d'imposition élevés («trappes à bas salaires») peuvent réduire les incitations à augmenter ses bas revenus (voir annexe 11).

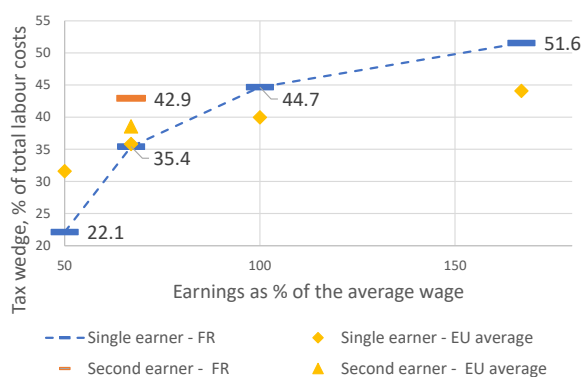
Dans le même temps, l'imposition commune des revenus freine la participation des personnes apportant un second revenu au marché du travail. Le coin fiscal des personnes apportant un second revenu et percevant 67 % du salaire moyen (à 42,9 %) est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (38,5 %), ce qui réduit les incitations à l'emploi pour ces personnes. Les impôts directs payés par les ménages dans le cinquième quintile (c'est-à-dire le quintile des 20 % de ménages aux revenus les plus hauts) représentent 40 % de leurs revenus bruts, ce qui est le deuxième pourcentage le plus élevé dans l'UE.

Les contributions temporaires sur les hauts revenus sont maintenues. La contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), introduite en 2025, a été prolongée jusqu'à ce que le déficit passe en dessous de 3 % du PIB. Cette contribution fixe un taux d'imposition minimal de 20 % pour les ménages dont les revenus dépassent 250 000 EUR par an pour une personne seule et 500 000 EUR pour un couple; ses recettes escomptées s'élèvent à 650 millions d'EUR pour

⁽¹¹⁶⁾Le coin fiscal est un indicateur de la charge fiscale sur le travail, qui peut être évalué à différents niveaux de revenus. Le coin fiscal se définit comme la somme des impôts sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale versées par les salariés et les employeurs et d'autres contributions obligatoires, exprimée en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre (somme des salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale acquittées par l'employeur). Les données relatives au coin fiscal présentées dans les rapports par pays 2026 sont fondées sur le modèle EUROMOD, calculé par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, tandis que dans les rapports par pays antérieurs, elles étaient fondées sur le modèle impôts-prestations de l'OCDE. Si la méthode sous-jacente est très similaire, les différences dans les hypothèses peuvent conduire à des résultats divergents entre les deux modèles.

2026. En 2025, ses recettes ne se sont finalement élevées qu'à 400 millions d'EUR, alors que 1,9 milliard d'EUR étaient initialement prévus, ce qui pourrait s'expliquer par des comportements de planification fiscale ⁽¹¹⁷⁾.

Graphique A3.2: **Coin fiscal pour les célibataires et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2025**



Remarque: La pression fiscale pour le second apporteur de revenus suppose que le salaire du premier apporteur est égal à 100 % du salaire moyen et qu'il n'y a pas d'enfants dans le ménage. Pour de plus amples informations sur la méthode de mesure de la pression fiscale sur le second apporteur de revenus, voir OCDE, 2016, Impôts sur les salaires 2014-2015. **Source:** Commission européenne,

Le montant élevé des dépenses fiscales contribue à la complexité du système fiscal français et représente une perte substantielle de recettes. Les recettes perdues en 2024 en raison des dépenses fiscales s'élèvent à 89,4 milliards d'EUR, soit 3,1 % du PIB, et ont atteint 91,8 milliards d'EUR en 2025, dépassant de 6,7 milliards d'EUR le budget initial de 2025, principalement en raison de l'augmentation du coût du pacte Dutreil, porté à 4,2 milliards d'EUR ⁽¹¹⁸⁾. Pour 2026, les dépenses fiscales sont budgétisées à 88,3 milliards d'EUR (2,9 % du PIB). Le nombre de dépenses fiscales n'a cessé d'augmenter depuis 2018 (passant de 457 en 2018 à 474 en 2025). Dans le projet de budget 2026, les principales dépenses fiscales incluaient le crédit d'impôt pour la recherche (7,8 milliards d'EUR), l'emploi à domicile (6,4 milliards d'EUR), le pacte Dutreil (5 milliards d'EUR) et la réduction de la TVA dans le secteur de la restauration (4,2 milliards d'EUR).

⁽¹¹⁷⁾Le Monde, article du 21 janvier 2026, «[Budget: le sidérant fiasco de la taxe sur les hauts revenus](#)».

⁽¹¹⁸⁾[Voies et moyens Tome 2 2026.pdf](#).

Une rationalisation des dépenses fiscales a été effectuée, mais dans une moindre mesure que prévu initialement. En outre, en plus des dépenses fiscales, il existe des exonérations de cotisations de sécurité sociale. Les dépenses sociales se sont élevées à 87,7 milliards d'EUR en 2025, soit 2,9 % du PIB, dont la majeure partie provient des exonérations liées au système d'assurance maladie ⁽¹¹⁹⁾. Les exonérations générales de charges sociales ont augmenté de 1993 à 2019, bien qu'elles soient plafonnées pour les hauts salaires à compter de 2026 ⁽¹²⁰⁾. En revanche, la loi de finances 2026 a conservé l'abattement de 10 % sur les pensions de retraite (qui devait initialement être supprimé) dans le calcul de l'impôt sur le revenu. La France produit des informations exhaustives et de bonne qualité ⁽¹²¹⁾ sur les dépenses fiscales ⁽¹²²⁾, mais la procédure d'évaluation de ces dépenses pourrait être améliorée.

La France améliore sa capacité à estimer l'ampleur de son manque à gagner fiscal ⁽¹²³⁾.

L'équipe française chargée du manque à gagner fiscal a été créée en 2024. La France produit et publie un rapport sur son manque à gagner fiscal, qui sera complété en 2026 par un rapport sur le manque à gagner de l'impôt sur les sociétés. Son écart lié au respect des obligations fiscales en matière de TVA reste inférieur à la moyenne de l'UE (9,5 % de la TVA totale exigible théorique) et est le huitième plus faible, en termes relatifs, parmi les États membres de l'UE, ce qui témoigne d'une performance générale globalement solide. L'ampleur de l'économie souterraine en France est inférieure à la moyenne de l'UE. En 2022, cette économie représentait 14,2 % du PIB de la France, soit un niveau inférieur de 3,4 points de pourcentage à la moyenne non pondérée de l'UE-

⁽¹¹⁹⁾[Conseil économique social et environnemental, finances publiques: état des lieux et analyse des controverses, 2026](#).

⁽¹²⁰⁾Selon le décret «Réduction générale dégressive unique».

⁽¹²¹⁾[Évaluations des voies et moyens - Tome 2 - Dépenses fiscales | budget.gouv.fr](#).

⁽¹²²⁾<https://www.taxexpenditures.org/2026/01/19/tax-expenditures-the-situation-in-france-and-international-comparisons/>

⁽¹²³⁾Commission européenne, direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, [Mind the gap - 2025 report](#).

27, malgré la tendance à la hausse observée ces dernières années. ⁽¹²⁴⁾

Ces dernières années, la France a élaboré une stratégie de transformation numérique, en améliorant les outils informatiques utilisés pour l'enregistrement, l'établissement et la perception de l'impôt. La France obtient des résultats relativement bons en matière de perception de la TVA ⁽¹²⁵⁾.

En 2023, les pertes de TVA dues à la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant ⁽¹²⁶⁾ ont été estimées à environ 3 milliards d'EUR en France (0,1 % du PIB). Selon les estimations de la Commission européenne, l'écart en matière de respect des obligations relatives à l'impôt sur les sociétés en France est relativement faible. Sur la base d'une méthode élaborée par le Centre commun de recherche, fondée sur une approche descendante utilisant les données de la comptabilité nationale, l'écart en matière de respect des obligations relatives à l'impôt sur les sociétés en France s'établissait à environ 6,6 % des recettes de l'impôt sur les sociétés perçues en 2015, soit le huitième chiffre le plus bas parmi les estimations disponibles des États membres ⁽¹²⁷⁾. Les arriérés d'impôt ont légèrement augmenté entre 2018 et 2023, pour atteindre 8,8 % des recettes nettes totales. Bien qu'ils aient augmenté en 2023 par rapport à 2022, ils sont restés sensiblement inférieurs à la moyenne non pondérée de l'EU-27 (30,7 %).

Selon les données disponibles, il reste une marge d'amélioration en France en ce qui concerne la numérisation des déclarations fiscales. En 2023, la France a fait état d'un taux de dépôt électronique de 96 % pour l'impôt sur les sociétés, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (97,1 %) ⁽¹²⁸⁾. Cela indique que toutes les entreprises ne déposent pas leurs déclarations fiscales par voie électronique. Les

taux de dépôt électronique des déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques (86,8 % en 2023) sont inférieurs à la moyenne de l'UE (87,1 %). Aucune donnée récente n'est disponible en ce qui concerne les taux de dépôt électronique des déclarations de TVA en France. La France propose des fonctions de pré-remplissage pour les déclarations d'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui contribue à réduire la charge liée au respect des obligations fiscales et à offrir une plus grande sécurité fiscale aux contribuables et à l'administration fiscale. Le pré-remplissage des déclarations de TVA en France est encore en cours de développement. L'entrée en vigueur des nouvelles règles de facturation et de déclaration électroniques était initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2024 pour les grandes entreprises. Toutefois, le nouveau calendrier prévoit une entrée en vigueur conjointe de l'obligation de facturation électronique et de l'obligation de déclaration électronique le 1^{er} septembre 2026 pour les grandes et moyennes entreprises et le 1^{er} septembre 2027 pour les PME et les microentreprises. La France ne propose aucun pré-remplissage pour les déclarations de l'impôt sur les sociétés.

⁽¹²⁴⁾Schneider, F. et Asllani, A. (2022). [Taxation of the Informal Economy in the EU](#) (Taxation de l'économie informelle dans l'UE), étude commandée par le Parlement européen.

⁽¹²⁵⁾[EUR-Lex – 52022DC0137 – FR – EUR-Lex](#)

⁽¹²⁶⁾La fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (ou fraude MTIC) est une forme de fraude à la TVA qui exploite le commerce transfrontière exempté de TVA au sein de l'UE.

⁽¹²⁷⁾[A European approach to measuring losses in corporate tax revenues](#) – Office des publications de l'UE.

⁽¹²⁸⁾[ISORADATA.ORG](#).

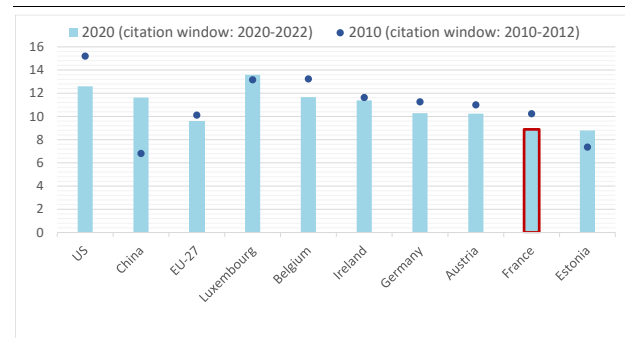
La France reste un pays d'innovation important ⁽¹²⁹⁾, mais son rôle d'acteur majeur de la recherche scientifique et technologique dans le monde s'érode, ce qui nuit à sa compétitivité. L'intensité totale des dépenses de R&D est tombée à 2,18 % du PIB en 2024, soit en deçà de la moyenne de l'UE, et elle s'éloigne encore de l'objectif de 3 % initialement fixé pour 2020. La baisse des performances scientifiques de la France, qui résulte en partie de plus d'une décennie d'investissements publics modérés dans la R&D, suscite des inquiétudes quant à la capacité du pays à continuer de tirer parti de sa solide base scientifique pour se positionner comme un acteur de premier plan de la compétition technologique internationale. Comme souligné dans les recommandations par pays de 2025, les performances de la France en matière d'innovation restent entravées par la stagnation des investissements des entreprises dans la R&D, par le manque d'efficacité du soutien public à l'innovation des entreprises et par l'écosystème complexe de valorisation de la recherche. Cette situation, conjuguée à la numérisation élémentaire insuffisante des PME, pèse sur la productivité. Si l'écosystème dynamique de jeunes pousses de la France constitue un atout majeur, sous l'impulsion des mesures volontaristes des pouvoirs publics, le renouvellement industriel et la croissance à long terme sont menacés en raison de l'expiration de «France 2030» en 2027 et du manque de financement durable de l'innovation de rupture.

Excellence scientifique

La renommée de la France en tant qu'acteur majeur de la recherche scientifique dans le monde s'affaiblit, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'innovation à long terme. Depuis 2011, l'intensité des dépenses publiques de R&D a connu une baisse légère, mais régulière ⁽¹³⁰⁾, ce qui a nui aux performances scientifiques du pays dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale. Un indicateur clé de cette tendance

est la part des publications françaises dans les 10 % de publications les plus citées au monde, qui n'a cessé de diminuer depuis 2010 et est tombée à 8,4 % en 2022, soit en deçà de la moyenne de l'UE (9,4 %). Si cette évolution reflète en partie des changements mondiaux plus larges, et notamment l'ascension rapide de la Chine en tant que superpuissance scientifique, d'autres innovateurs de premier plan ⁽¹³¹⁾ ont réussi à maintenir leur part, voire à l'accroître légèrement (voir graphique A4.1). Afin de donner un nouvel élan à la recherche française, la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 a défini une trajectoire budgétaire pour améliorer progressivement le financement public de la R&D jusqu'en 2030. Toutefois, ses effets mettront du temps à se concrétiser et pourraient s'avérer insuffisants pour inverser pleinement la tendance à la baisse. Plus préoccupant encore, la clause de révision à mi-parcours de la loi («clause de revoyure»), activée en 2025 dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, pourrait conduire à des ajustements susceptibles de compromettre la trajectoire et l'ambition de la loi en matière d'investissement.

Graphique A4.1: **Part des publications françaises dans les 10 % de publications les plus citées au monde, 2010-2020.**



Source: DG Recherche et Innovation, sur la base des données de Science-Metrix compilées en utilisant la base de données Scopus.

Restaurer l'attractivité des carrières dans la recherche nécessite des efforts soutenus. La part de chercheurs publics dans la population, bien qu'elle se situe au niveau de la moyenne de l'UE, demeure relativement modeste par rapport au vivier, en apparence abondant, de ressources

⁽¹²⁹⁾Selon l'édition 2025 du tableau de bord européen de l'innovation.

⁽¹³⁰⁾Dépenses intérieures brutes publiques allouées à la recherche et au développement en pourcentage du PIB.

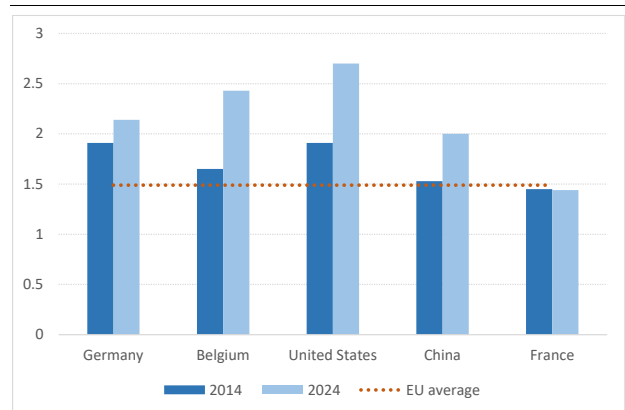
⁽¹³¹⁾Selon la classification du tableau de bord européen de l'innovation 2025.

humaines dont dispose le pays pour la recherche et l'innovation (le pays compte l'une des plus fortes proportions de nouveaux diplômés en sciences par millier de personnes âgées de 25 à 34 ans dans l'UE). Ce constat témoigne, en partie, de la perte d'attrait des carrières universitaires, qui sont devenues de plus en plus précaires au cours des 15 dernières années. Entre 2006 et 2023, l'âge auquel les jeunes chercheurs obtiennent un poste stable a augmenté en moyenne de 24 mois (dans un organisme de recherche) et de 32 mois (dans une université) ⁽¹³²⁾. Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, des mesures ont été introduites pour rendre plus attrayantes les carrières dans la recherche grâce à une meilleure rémunération et à de nouveaux canaux de recrutement, tels que les «chaires de professeurs junior» (CPJ). Toutefois, la portée de mesures reste limitée. L'examen à mi-parcours en cours de la loi de programmation de la recherche pourrait offrir l'occasion d'apprécier l'efficacité de ces mesures et d'opérer des ajustements en fonction des lacunes mises au jour et de l'évolution des besoins.

L'innovation dans les entreprises

L'intensité des dépenses de R&D des entreprises stagne et se trouve à un niveau nettement inférieur à celui des fers de lance de l'innovation dans l'UE et dans le monde. L'intensité de R&D des entreprises stagne depuis plus de dix ans, autour de 1,44 %, ce qui contraste nettement avec les niveaux et les tendances d'investissement observés dans d'autres pays de l'UE affichant de bons résultats en matière de R&I dans l'UE et dans le monde (voir graphique A4.2).

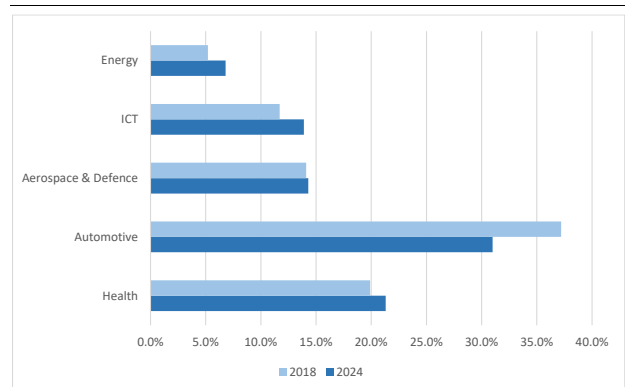
Graphique A4.2: Investissements en R&D des entreprises (en % du PIB), 2014-2024



Source: Eurostat

Du point de vue sectoriel, les investissements des entreprises françaises dans la R&D demeurent largement concentrés dans les secteurs pharmaceutique et automobile (voir graphique A4.3). Une progression est néanmoins perceptible dans le secteur des TIC, ce qui laisse penser que l'économie française opère lentement une transition vers des secteurs à plus forte intensité de connaissances (en dehors du secteur pharmaceutique).

Graphique A4.3: Investissements en R&D des entreprises françaises figurant parmi les 2 000 premiers investisseurs mondiaux en R&D, par secteur d'activité (2018-2024)



Source: édition 2025 du tableau de bord de l'UE sur les investissements en R&D industrielle.

Le plan d'investissement «France 2030» favorise l'innovation de rupture et le renouvellement industriel, mais des incertitudes demeurent quant à la pérennité du financement au-delà de 2027. «France 2030», lancé en 2021, mobilise 54 milliards d'EUR pour soutenir tous les maillons de la chaîne de la recherche et de l'innovation (de la recherche fondamentale au déploiement industriel) dans des

⁽¹³²⁾L'état de l'emploi scientifique en France, édition 2025.

secteurs clés, notamment dans des secteurs à forte intensité de R&D tels que les secteurs numériques ⁽¹³³⁾. Une caractéristique essentielle de ce plan est sa logique d'investissement, consistant à allouer 50 % du financement à des innovateurs «émergents», c'est-à-dire des entreprises qui ont moins de 12 ans d'activité ou qui opèrent un revirement radical et qui sont susceptibles de favoriser l'innovation de rupture et le renouvellement du tissu productif. L'évaluation intermédiaire de «France 2030» en juin 2023 a mis en évidence d'importants effets macroéconomiques attendus ⁽¹³⁴⁾, notamment en termes de PIB et d'emploi, mais a recommandé une hiérarchisation accrue des investissements afin d'en maximiser l'incidence ⁽¹³⁵⁾. Cela a conduit à une nouvelle hiérarchisation des financements en faveur de secteurs clés à partir de 2025, notamment les technologies quantiques, la cybersécurité et l'espace. En l'absence de successeur annoncé, «France 2030» sera progressivement supprimé et arrivera à expiration au cours des deux prochaines années (voir annexe 5), ce qui suscite des préoccupations quant à la pérennité du financement de l'innovation à risque élevé pour un rendement élevé.

Les performances de la France en matière d'innovation ne sont pas à la hauteur du niveau élevé de soutien public à l'innovation des entreprises, qui s'appuie principalement sur les crédits d'impôt. Jusqu'à présent, le volume important de soutien public à l'innovation des entreprises [qui est le deuxième plus élevé de l'UE en pourcentage du PIB ⁽¹³⁶⁾ et repose principalement sur un régime de crédit d'impôt appelé «*crédit impôt recherche*» (CIR) ⁽¹³⁷⁾] n'a pas eu d'effet tangible sur les résultats de l'innovation technologique, mesurés par exemple à l'aune des brevets. Au contraire, l'activité internationale de la France en matière de brevets a régulièrement

diminué ces dix dernières années. Si l'on examine plus largement les résultats en matière d'innovation, la France se classe légèrement en deçà de la moyenne de l'UE dans l'indice 2024 des résultats de l'innovation ⁽¹³⁸⁾, un indicateur composite visant à mesurer la capacité d'un pays à tirer des bénéfices économiques de l'innovation, notamment en créant des emplois à forte intensité de connaissances. Le CIR de la France s'est avéré bénéfique pour les PME (sur le plan tant des activités de R&D que des performances économiques), sans toutefois avoir d'incidences significatives sur les grandes entreprises ⁽¹³⁹⁾. En ce qui concerne plus particulièrement l'«additionnalité des résultats» (c'est-à-dire les effets des crédits d'impôt sur les résultats de l'innovation tels que les brevets), une étude du *Conseil d'analyse économique* français a montré que le nombre de brevets variait entre 1,2 brevet par million d'EUR de crédit d'impôt reçu pour les très petites entreprises et 0,5 brevet pour les grandes entreprises, soit un rendement 2,5 fois plus élevé ⁽¹⁴⁰⁾. Pourtant, les grandes entreprises continuent de bénéficier de manière disproportionnée du CIR ⁽¹⁴¹⁾. Contrairement au CIR, le soutien direct à la R&D des entreprises, au moyen de divers types de subventions et de prêts gérés par Bpifrance et ciblant principalement les PME ⁽¹⁴²⁾, s'est avéré avoir une incidence positive significative tant sur les dépenses de R&D des entreprises que sur les performances économiques au sens large ⁽¹⁴³⁾. Malgré les recommandations appelant à réformer le CIR ⁽¹⁴⁴⁾, notamment la recommandation par pays de 2025 visant à *renforcer l'intensité de la R&D dans les entreprises*,

⁽¹³³⁾ Des investissements substantiels sont prévus dans des technologies numériques clés telles que l'IA, l'informatique quantique et l'informatique en nuage.

⁽¹³⁴⁾ Une évaluation ex ante de ces incidences macroéconomiques est attendue en 2026.

⁽¹³⁵⁾ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2023/06/rapport_devaluation_csia_france_2030_vf_-_publique.pdf

⁽¹³⁶⁾ 0,44 % du PIB en 2023, alors que la moyenne de l'UE est de 0,17 %.

⁽¹³⁷⁾ Le CIR devrait atteindre environ 8 milliards d'EUR en 2026.

⁽¹³⁸⁾ Commission européenne: Joint Research Centre, Bello, M., Katsinis, A., Lopez Alvarez, J., Ravanos, P., et Smallembroek, O., Tracking country Innovation Performance: The Innovation Output Indicator 2024, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/4449831, JRC141343>.

⁽¹³⁹⁾ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-cnepi-cir-juin.pdf>

⁽¹⁴⁰⁾ Renforcer l'impact du Crédit Impôt Recherche, Philippe Aghion, Nicolas Chanut, Xavier Jaravel, septembre 2022.

⁽¹⁴¹⁾ En 2021, alors les grandes entreprises représentaient un peu moins de 3 % de l'ensemble des bénéficiaires du CIR, elles ont bénéficié de 42 % du montant total de ce régime. Source: *L'état de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en France, édition 2025*.

⁽¹⁴²⁾ 80 % du soutien apporté par ces dispositifs bénéficient aux PME.

⁽¹⁴³⁾ Le soutien structurel à l'innovation dans France 2030, Théma DGE n° 32, juillet 2025.

⁽¹⁴⁴⁾ Voir rapport par pays 2025.

en ciblant mieux les régimes de soutien public, seul un ajustement technique limité a été opéré dans le budget 2025 ⁽¹⁴⁵⁾. Même si cet ajustement devrait générer de modestes économies budgétaires, il ne vise pas à concentrer plus fortement le soutien sur les petites entreprises et est donc peu susceptible de contribuer à renforcer les efforts de R&D des entreprises.

Les indicateurs semblent montrer que l'écosystème complexe de valorisation de la recherche ⁽¹⁴⁶⁾ en France ne fonctionne peut-être pas de manière optimale. La France continue de se situer en dessous de la moyenne de l'UE pour la R&D publique financée par les entreprises, et la part des copublications public-privé, bien que supérieure à la moyenne de l'UE, a stagné au cours de la dernière décennie, ce qui reflète le fait que les entreprises françaises ne sont guère enclines à conclure des contrats et à collaborer avec les laboratoires de recherche publics, une tendance qui persiste malgré un large éventail de structures et d'instruments conçus pour soutenir et encourager cette coopération. La complexité de l'écosystème, qui résulte de l'empilement progressif d'entités depuis le lancement du premier programme d'investissements d'avenir en 2010, a été soulignée par la Cour des comptes en 2018 ⁽¹⁴⁷⁾. Depuis lors, aucune réforme structurelle globale n'a été entreprise. En réponse à la recommandation par pays de 2025 visant à *améliorer l'efficacité du système de soutien aux liens entre les entreprises et les universités*, une révision du modèle de gouvernance et de financement des *sociétés d'accélération du transfert de technologies* françaises (SATT) a été lancée en 2025. Toutefois, elle n'a pas encore produit de résultats concrets en matière de politiques publiques. Un rapport d'information publié par l'Assemblée nationale de 2025 a appelé à une coordination plus claire entre les SATT et les autres acteurs, notamment les «pôles universitaires d'innovation» (PUI), lancés en 2023

afin de structurer les écosystèmes régionaux ⁽¹⁴⁸⁾. À l'avenir, la réussite des PUI dépendra de leur capacité à améliorer l'efficacité, sans accroître la complexité du paysage existant. Une première évaluation des PUI est prévue pour l'été 2026.

La numérisation des PME et l'adoption de technologies numériques avancées en France gagnent du terrain, tout en restant inférieures à la moyenne de l'UE. En 2025, 69,44 % des PME françaises affichaient un niveau élémentaire d'intensité numérique, contre 51,97 % en 2023, un niveau qui reste toutefois bien en dessous de la moyenne de l'UE (71,39 % en 2025). Les entreprises tendent également à adopter moins de technologies numériques clés [intelligence artificielle (IA), analyse de données, informatique en nuage] en France que dans l'UE, ce qui contraste avec la présence, à Paris, d'un écosystème dynamique de jeunes pousses spécialisées dans des domaines tels que l'IA. En cherchant à repérer les facteurs qui expliquent cette performance décevante, le baromètre France Num met en évidence plusieurs goulets d'étranglement dans la numérisation des PME, notamment le manque d'expertise et de compétences, les préoccupations en matière de cybersécurité et des contraintes de financement générales avec un rendement sur investissement peu clair. D'un point de vue macroéconomique, selon le Conseil national de productivité (CNP), les écarts d'adoption du numérique selon la taille des entreprises (le taux d'adoption étant plus faible dans les PME et plus élevé dans les grandes entreprises) constituent l'un des facteurs limitant la croissance de la productivité et la compétitivité. Compte tenu de la taille de l'économie française, l'accélération de la numérisation des PME sera essentielle pour atteindre l'objectif de l'UE à l'horizon 2030 de 90 % de PME ayant un niveau élémentaire d'intensité numérique.

La France compte sur l'IA pour améliorer la numérisation de l'ensemble du secteur des entreprises. France Num reste le principal outil de soutien à la numérisation de base des PME, en particulier pour les très petites entreprises (TPE), en agissant principalement comme un réseau de parties prenantes intervenant dans la transformation numérique (acteurs institutionnels,

⁽¹⁴⁵⁾Cet ajustement technique visait à recentrer le CIR uniquement sur les dépenses de R&D, en excluant les dépenses liées à la veille technologique de la liste des dépenses éligibles.

⁽¹⁴⁶⁾Défini comme le processus de transformation des données, du savoir-faire et des résultats de la recherche en valeur sociale et économique.

⁽¹⁴⁷⁾Cour des comptes, *Les outils du PIA consacrés à la valorisation de la recherche publique*, mars 2018.

⁽¹⁴⁸⁾Rapport d'information sur les dispositifs de valorisation de la recherche et leur financement (n°1693), Assemblée nationale, juillet 2025.

conseillers publics et fournisseurs de services). Le nouveau plan «Osez l'IA», qui répond à la recommandation par pays de 2025 visant à *améliorer la numérisation des PME, y compris en améliorant l'efficacité des mesures existantes de soutien public*, vise à diffuser les technologies d'IA dans 100 % des grandes entreprises et 80 % des PME ⁽¹⁴⁹⁾. Toutefois, ce plan ne cible pas spécifiquement les PME et n'est pas axé sur la numérisation de base, bien qu'il contribue à la numérisation de l'ensemble de l'économie par la diffusion de l'IA. Plusieurs opérateurs font état de problèmes de lisibilité concernant les nombreuses formes existantes de soutien à la numérisation et à l'innovation, et demandent qu'elles soient mieux structurées.

Dynamisme entrepreneurial

La France entretient un écosystème dynamique de jeunes pousses, qui attire un volume croissant d'investissements en capital-risque. Toutefois, le capital-risque français reste de taille trop limitée pour répondre aux besoins de financement massifs de l'industrie technologique française en plein essor. Ces dix dernières années, le nombre de licornes françaises a été multiplié par six, pour atteindre 42 en 2024, ce qui fait de la France le premier pays producteur de licornes de l'UE après l'Allemagne ⁽¹⁵⁰⁾. Cette réussite s'explique en partie par la disponibilité croissante de capital-risque, lequel, en pourcentage du PIB, a quadruplé ces dix dernières années. La France a été particulièrement active pour soutenir la croissance de son marché du capital-risque. Depuis 2019, elle s'est notamment employée à encourager en particulier les investisseurs institutionnels à soutenir les fonds de capital-risque, y compris en phase tardive, dans le cadre de l'initiative «Tibi» ⁽¹⁵¹⁾. L'évaluation menée par l'inspection générale des finances en octobre

⁽¹⁴⁹⁾Ce plan s'articule autour de trois axes: 1) informer les entreprises par l'intermédiaire d'un réseau d'ambassadeurs IA; 2) former 15 millions de professionnels; et 3) accompagner les entreprises pour trouver des solutions IA pertinentes et des instruments de financement pour leurs projets d'IA.

⁽¹⁵⁰⁾État des technologies européennes 2024.

⁽¹⁵¹⁾<https://www.tresor.economie.gouv.fr/banque-assurance-finance/financer-la-iveme-revolution-industrielle>

2025 conclut que cette initiative a obtenu des résultats mesurables, en augmentant à la fois les engagements en capital et le nombre de fonds dans l'écosystème de la French Tech, tout en contribuant à maintenir l'engagement des investisseurs dans des conditions de marché défavorables, à un coût très faible pour le budget public ⁽¹⁵²⁾. Toutefois, rapporté au PIB, le capital-risque de la France reste plus modeste que celui de ses concurrents mondiaux et des chefs de file de l'UE en matière d'innovation et pourrait s'avérer insuffisant pour répondre aux besoins de financement massifs des entreprises en expansion. Pour soutenir la dynamique de l'écosystème français des jeunes pousses et des entreprises en expansion, l'inspection générale des finances recommande de renforcer et de prolonger l'initiative Tibi au-delà de 2026.

Le secteur français de la deep tech est florissant, mais sa croissance continue dépend d'un renforcement des investissements privés ainsi que d'un soutien stratégique des pouvoirs publics. En 2024, la France s'est classée deuxième en Europe en ce qui concerne le financement en capital-risque de la deep tech, seulement derrière le Royaume-Uni et devant l'Allemagne ⁽¹⁵³⁾. Cette dynamique résulte d'initiatives volontaristes des pouvoirs publics, notamment du plan Deeptech de 2019 et du soutien ciblé apporté au titre de «France 2030». Toutefois, une étude de la direction générale française des entreprises avertit qu'au moins 30 milliards d'EUR de financement seront nécessaires d'ici à 2030 pour faire émerger les jeunes pousses de la deep tech et faire grandir des chefs de file technologiques compétitifs à l'échelle mondiale. Afin de combler cet écart, le rapport souligne la nécessité d'attirer des capitaux privés, en particulier pour le financement en phase de croissance, grâce à la mobilisation de nouveaux investisseurs (institutionnels, de détail, bancaires, fonds souverains) au moyen de mesures incitatives et de mesures publiques consistant par exemple à réorienter l'épargne des particuliers vers des fonds axés sur la deep tech.

Si la France s'est imposée comme l'une des principales destinations pour les fondateurs

⁽¹⁵²⁾Évaluation de l'initiative Tibi, Inspection générale des finances, octobre 2025.

⁽¹⁵³⁾The 2025 European deep tech report (rapport sur la deep tech européenne 2025), mars 2025, Dealroom.

étrangers de jeunes pousses, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour étoffer son vivier de talents dans le secteur des TIC, ce qui est essentiel pour soutenir son leadership technologique. Grâce à des politiques sur mesure conçues pour attirer de jeunes pousses talentueuses, la France se classe au troisième rang du classement de l'OCDE des destinations les plus attractives pour les fondateurs étrangers de jeunes pousses, derrière le Canada et les États-Unis⁽¹⁵⁴⁾. Son dispositif «French Tech Ticket» soutient les fondateurs non français en leur proposant des financements, des services d'incubation et du mentorat, tandis que le visa «French Tech» offre une procédure accélérée pour obtenir un titre de séjour de quatre ans (une période relativement longue par rapport aux autres pays), accessible à la fois aux fondateurs et à leurs salariés. Malgré ces efforts, les ambitions technologiques de la France pourraient être remises en cause par un déficit de talents dans le secteur des TIC. Les spécialistes des TIC ne représentent que 4,8 % de la main-d'œuvre, ce qui correspond à la moyenne de l'UE, mais reste nettement inférieur à l'objectif national de 10 % d'ici à 2030 prévu par la décennie numérique (voir également annexe 11). Dans le domaine de l'IA en particulier, la Commission française de l'IA considère que, pour devenir un acteur mondial de premier plan, la France doit attirer entre 10 % et 15 % des 3 000 à 5 000 profils internationaux très qualifiés susceptibles d'avoir un impact notable sur la croissance de l'écosystème de l'IA.

En France, la formation à l'esprit d'entreprise se fait essentiellement de manière indirecte, au moyen d'activités transdisciplinaires et souvent extrascolaires au niveau de l'enseignement secondaire, tandis qu'elle est plus solidement intégrée à l'enseignement supérieur. Les référentiels de compétences des enseignants n'incluent pas explicitement la formation à l'esprit d'entreprise, qui est intégrée à plusieurs disciplines au lieu d'être considérée comme une matière à part entière, notamment dans le cadre du domaine transversal «méthodes et outils pour apprendre» inclus dans le programme des élèves âgés de 6 à 16 ans, qui couvre des éléments tels que la «mobilisation de ressources et la « connaissance

de soi»⁽¹⁵⁵⁾. Les autorités de haut niveau soutiennent une approche globale de l'école dans l'enseignement secondaire général, notamment au travers du *Parcours Avenir* mis à jour en 2024, qui renforce les liens avec les entreprises locales au moyen de visites d'entreprise et d'un apprentissage fondé sur des projets⁽¹⁵⁶⁾. Toutefois, les expériences pratiques de l'entrepreneuriat restent facultatives et concernent essentiellement l'enseignement secondaire supérieur, avec une exposition limitée dans le premier cycle du secondaire et inexistante dans l'enseignement primaire. En revanche, l'entrepreneuriat est activement promu dans l'enseignement supérieur, au travers d'initiatives nationales telles que *L'esprit d'entreprendre* et les *pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat* (PEPITE)⁽¹⁵⁷⁾, qui offrent des parcours entrepreneuriaux structurés et un soutien aux étudiants et aux jeunes diplômés.

⁽¹⁵⁴⁾What are the top OECD destinations for startup talents? OECD Policy Brief, 2023.

⁽¹⁵⁵⁾Commission européenne/ EACEA / Eurydice, 2025, Entrepreneurship education at school in Europe – 2025. Rapport Eurydice.

⁽¹⁵⁶⁾<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo43/MENB1633785C.htm>

⁽¹⁵⁷⁾http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid79223/presentation-des-pepites-poles-etudiants-pour-innovation-transfert-entrepreneuriat.html#Qu_est-ce_qu_un_PEPITE

Tableau A4.1: Principaux indicateurs d'innovation

France	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025	EU average (1)	US
Headline indicator									
R&D intensity (GERD as % of GDP)	2.18*	2.22	2.27	2.22	2.18	2.18	:	2.24	3.44
Public science base									
Public expenditure on R&D as % of GDP	0.78*	0.75	0.74	0.71	0.70	0.70	:	0.72	0.64
Scientific publications of the country within the top 10% most-cited publications worldwide as % of total publications of the country	11.02	9.8	9.01	8.38	:	:	:	9.44	12.31
Researchers (FTEs) employed by public sector (Gov+HEI) per thousand active population	3.30*	3.7	4.0	4.1	4.3	4.3	:	4.3	:
International co-publications as % of total number of publications	46.44	52.81	59.14	58.39	59.26	61.48	:	57.24	:
R&D investment & researchers employed in businesses									
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) as % of GDP	1.38	1.44	1.49	1.47	1.44	1.44	:	1.49	2.69
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) performed by SMEs as % of GDP	0.32	:	:	0.32	0.32	:	:	0.47	0.3
Researchers employed by business per thousand active population	5	5.7	6.8	7.1	7.4	7.3	:	5.9	:
Innovation outputs									
Patent Cooperation Treaty patent applications per billion GDP (in PPSE)	3.65	3.69	3.19	2.96	:	:	:	2.81	2.2
Employment share of high-growth enterprises measured in employment (%)	:	:	:	0.31*	0.62	:	:	0.87	:
Digitalisation of businesses									
SMEs with at least a basic level of digital intensity % SMEs (EU Digital Decade target by 2030: 90%)	:	:	:	:	51.97	:	69.44	71.39	:
Data analytics adoption % enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	33.90	:	39.27	39.85	:
Cloud adoption % enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	22.95	:	36.46	46.69	:
Artificial intelligence adoption % enterprises (EU Digital Decade target by 2030: 75%)	:	:	:	:	5.88	9.91	18.16	19.95	:
Academia-business collaboration									
Public-private scientific co-publications as % of total number of publications	7.84	8.58	8.87	9.28	9.22	9.21	:	7.62	:
Public expenditure on R&D financed by business enterprise (national) as % of GDP	0.03*	:	0.03	0.04	0.02	:	:	0.06	0.02
Public support for business innovation									
Total public sector support for BERD as % of GDP	0.43	:	0.45	0.43	0.44	:	:	0.21	:
R&D tax incentives: foregone revenues as % of GDP	0.28	0.28	0.29	0.27	0.27	:	:	0.10	0.16
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) financed by the public sector (national and abroad) as % of GDP	0.15	:	0.16	0.16	0.17	:	:	0.11	:
Venture capital									
Venture capital (market statistics) as % of GDP (calculated as a 3-year moving average)	0.023	0.022	0.059	0.096	0.099	0.088	:	0.06	:
Seed stage funding share (% of GDP)	0.001	0.003	0.006	0.007	0.007	0.007	:	0.01	:
Start-up stage funding share (as % of GDP)	0.004	0.004	0.025	0.036	0.039	0.037	:	0.03	:
Later stage funding share (as % of GDP)	0.017	0.016	0.029	0.053	0.053	0.044	:	0.03	:
Innovative talent									
New graduates in science & engineering per thousand population aged 25-34	19.55	20.88	24.02	24.64	22.84	22.96	:	16.82	:
Graduates in the field of computing per thousand population aged 25-34	3.36	2.85	3.9	4.55	4.22	4.46	:	3.84	:

(1) Moyenne de l'UE pour la dernière année disponible ou l'année pour laquelle le nombre de données par pays est le plus important.

* Rupture de série.

Source: Eurostat, OCDE, DG JRC, Science-Metrix (base de données Scopus), Invest Europe et tableau de bord européen de l'innovation.

Si l'environnement des entreprises en France présente encore des problèmes importants, la dynamique de réforme s'est essouffée et les grands plans publics qui ont soutenu l'investissement des entreprises arrivent à leur terme. Bien que la démographie des entreprises ait été dynamique, cet élan ne s'est pas traduit par une réorientation vers les secteurs et entreprises à forte croissance. Les petites et moyennes entreprises (PME) n'ont pas encore pleinement tiré parti des possibilités de croissance offertes par le marché unique et se développent plus lentement que dans d'autres États membres. L'investissement des entreprises est passé sous la moyenne de l'UE en 2024 et l'industrie a ralenti. Les obstacles à l'investissement des entreprises, tels que l'incertitude économique et politique, la disponibilité limitée de main-d'œuvre qualifiée, les coûts énergétiques, l'insuffisance de la demande et la charge administrative, continuent de peser sur les décisions des entreprises. La mise en œuvre de la loi de simplification de la vie économique pourrait contribuer à réduire la charge administrative, comme le recommandait la recommandation par pays n° 3 de 2025 ⁽¹⁵⁸⁾, qui invitait la France à simplifier davantage les règles, à réduire les charges administratives et les restrictions réglementaires sur les entreprises, en particulier dans le secteur des services ⁽¹⁵⁹⁾. Toutefois, aucune mesure significative n'a été adoptée ou annoncée pour réduire les restrictions dans les professions réglementées et le commerce de détail. En outre, les obstacles réglementaires et administratifs aux échanges de services et de biens intra-UE persistent. En ce qui concerne les investissements publics visant à soutenir l'innovation des entreprises et la transition écologique, les engagements du programme *France 2030* sont en baisse ⁽¹⁶⁰⁾, tandis que le plan

pour la reprise et la résilience (PRR) de la France prendra bientôt fin ⁽¹⁶¹⁾.

Dynamique des entreprises

La démographie des entreprises a été dynamique, mais ne s'est pas traduite par des réaffectations vers des secteurs et des entreprises à forte croissance. Les immatriculations d'entreprises ont considérablement augmenté en France ces dernières années (+ 15,3 % entre 2021 et le quatrième trimestre de 2025 contre 12,5 % dans l'UE) ⁽¹⁶²⁾. Elles ont été particulièrement dynamiques dans les domaines des transports et de la logistique, des services administratifs, ainsi que de l'hôtellerie et de la restauration, sous l'effet de l'essor des plateformes numériques et de la demande croissante de services de livraison et de mobilité ⁽¹⁶³⁾. Cette hausse spectaculaire est en partie imputable au succès rencontré par le régime de la micro-entreprise ⁽¹⁶⁴⁾, dont la popularité peut s'expliquer par la facilité administrative et fiscale qu'il offre. Parallèlement à un nombre élevé d'immatriculations, les faillites d'entreprises ont plus que doublé entre 2021, lorsqu'elles avaient atteint un niveau historiquement bas, et le troisième trimestre de 2025 (une augmentation de 157 %, contre 77 % dans l'UE). Cette hausse du taux de faillite s'explique en partie par un effet mécanique de rattrapage post-COVID, conjugué à des facteurs propres à chaque secteur ⁽¹⁶⁵⁾. Si la France affiche un taux de renouvellement des entreprises relativement élevé, elle est en retard pour ce qui est des entreprises à forte croissance. Cela donne à penser que les redéploiements d'entreprises ne concernent pas principalement les secteurs les plus dynamiques.

⁽¹⁵⁸⁾ [RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la France](#), 1/7/2025.

⁽¹⁵⁹⁾ Les réglementations nationales restrictives et divergentes en matière de services constituent l'un des dix obstacles au marché unique qu'il convient de traiter en priorité [Commission européenne, [The Single Market: our European home market in an uncertain world](#) (Le marché unique : notre marché intérieur européen dans un monde incertain), 21 mai 2025].

⁽¹⁶⁰⁾ En janvier 2026, 44 milliards d'EUR avaient été engagés sur les 54 milliards d'EUR d'engagements prévus au total jusqu'en 2028 Source: informations fournies par la France pour l'évaluation de la recommandation par pays 3(3) de 2025, 31 janvier 2026.

⁽¹⁶¹⁾ Les États membres ont jusqu'au 31 août 2026 pour atteindre les jalons et cibles de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience.

⁽¹⁶²⁾ Eurostat, [sts_rb_q], codes NACE: B-S_X_O_S94.

⁽¹⁶³⁾ Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁶⁴⁾ Bpifrance, [focus- 10 ans de création d'entreprises en France](#).

⁽¹⁶⁵⁾ Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

Les PME connaissent une croissance plus lente que dans d'autres États membres. Les PME ne représentent que 42 % de la valeur ajoutée (contre 53,6 % dans l'UE) ⁽¹⁶⁶⁾. En 2024, la valeur ajoutée réelle des PME a diminué de 1,0 % (contre 0,2 % dans l'UE). Cela peut s'expliquer en partie par la croissance économique plus faible de la France par rapport aux autres États membres, mais aussi par le manque d'innovation des PME françaises et leur faible niveau d'inclusion dans les chaînes de valeur mondiales. Un autre obstacle à l'expansion pourrait découler de la réglementation (voir la section sur l'environnement des entreprises ci-dessous).

Alors que l'investissement public a continué de croître ces dernières années et est supérieur à la moyenne de l'UE, l'investissement des entreprises a diminué et est inférieur à la moyenne de l'UE. L'investissement public représentait 4,4 % du PIB en 2024 (contre 3,7 % dans l'UE), en hausse par rapport à 2023 (4,2 %). L'investissement des entreprises représentait 12,3 % du PIB en 2024 (contre 12,6 % dans l'UE), en baisse par rapport à 2023 (12,7 %) (tableau A5.1). La baisse des investissements des entreprises en 2024 (-2,4 % ^[167]) a été particulièrement marquée dans le secteur de la construction et, dans une moindre mesure, dans le secteur manufacturier, en partie en raison du contexte macroéconomique. Les investissements directs étrangers ont également diminué en 2024: le nombre de projets d'implantation et d'expansion à l'étranger a diminué de 14 % et la création d'emplois générée par ces projets a diminué de 27 %, une tendance à la baisse également observée au Royaume-Uni et en Allemagne ⁽¹⁶⁸⁾. La France a perdu la place qu'elle occupait en tant que principal pays accueillant des flux d'investissements directs dans l'UE, mais elle se classe en deuxième position, après le Luxembourg ⁽¹⁶⁹⁾. En 2025, l'investissement des entreprises s'est stabilisé (+ 0,2 %, faisant suite aux -2,4 % de 2024). La

reprise est principalement due aux services, en particulier l'information et la communication ⁽¹⁷⁰⁾.

Les niveaux de productivité dans la construction et le commerce de détail restent inférieurs à ceux d'avant la crise de la COVID-19. La plupart des secteurs ont retrouvé les niveaux de productivité de la main-d'œuvre qu'ils affichaient à la fin de 2019, à l'exception des secteurs de la construction et du commerce de détail ⁽¹⁷¹⁾. La perte de productivité dans le secteur de la construction résulte d'une combinaison de facteurs structurels et cycliques, à savoir le manque d'innovation et de numérisation, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la baisse d'activité liée à la hausse des taux d'intérêt et des coûts des matériaux et de l'énergie sans réduction proportionnelle de l'emploi. La productivité du secteur du commerce de détail a également diminué depuis 2019 ⁽¹⁷²⁾. Les entreprises du commerce de détail peinent à investir dans leurs transitions numérique et écologique, tandis qu'elles sont confrontées à des coûts plus élevés, à la concurrence du commerce électronique et des plateformes étrangères et à une pénurie de compétences et de main-d'œuvre ⁽¹⁷³⁾.

Environnement des entreprises

Le principal obstacle à l'investissement des entreprises est désormais l'incertitude quant à l'avenir. Selon l'enquête 2025 de la BEI sur l'investissement ⁽¹⁷⁴⁾, 50 % des entreprises en France considèrent l'incertitude quant à l'avenir comme un obstacle majeur à l'investissement. Ce pourcentage est supérieur à celui observé au niveau de l'UE (47 %) et nettement plus élevé qu'en 2024 (44 % en France et dans l'UE). Les entreprises craignent que les efforts

⁽¹⁶⁶⁾Commission européenne, [2025 SME Fact sheet](#), estimations pour l'année 2024.

⁽¹⁶⁷⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, Décembre 2025.

⁽¹⁶⁸⁾EY, [Baromètre de l'Attractivité de la France 2025 | EY - France](#), 15 mai 2025.

⁽¹⁶⁹⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁷⁰⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁷¹⁾Valeur ajoutée par emploi en équivalent temps plein. Source: INSEE, cité par la France dans sa réponse au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁷²⁾Conseil national de la productivité, [5^e rapport](#), mai 2025.

⁽¹⁷³⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, question 11, décembre 2025.

⁽¹⁷⁴⁾Banque européenne d'investissement, [Enquête de la BEI sur l'investissement 2025, France](#), 9/12/2025, sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2025.

d'assainissement budgétaire n'entraînent une augmentation des prélèvements obligatoires ainsi qu'un affaiblissement des régimes de soutien, et ce dans le contexte d'un niveau déjà élevé de prélèvements obligatoires sur les entreprises, même nets des aides reçues: En 2024, les prélèvements obligatoires sur les sociétés non financières, nets des aides reçues, représentaient 20,4 % de la valeur ajoutée de ces sociétés ⁽¹⁷⁵⁾, soit le troisième pourcentage le plus élevé de l'Union européenne. Plus des deux tiers des dirigeants de PME et de TPE estiment qu'une meilleure visibilité des finances publiques est nécessaire pour rétablir pleinement la confiance des dirigeants. Le contexte international est également un facteur d'incertitude, même s'il arrive en deuxième position seulement par rapport au contexte national ⁽¹⁷⁶⁾.

Le manque de personnel qualifié, les coûts de l'énergie et la faiblesse de la demande constituent d'autres obstacles à l'investissement des entreprises. Selon l'enquête 2025 de la BEI sur l'investissement, le deuxième obstacle à l'investissement le plus important après l'incertitude quant à l'avenir est la disponibilité de personnel qualifié: 43 % des entreprises en France considèrent qu'il s'agit d'un obstacle majeur à l'investissement, ce qui représente une part nettement inférieure à celle de l'UE (52 %), ce pourcentage reflétant le sentiment que le marché du travail est moins tendu en France que dans l'UE en moyenne. Le manque de personnel qualifié est suivi par les coûts de l'énergie (35 %, soit un pourcentage inférieur à celui de l'UE, qui est de 41 %). Le deuxième obstacle à l'investissement des entreprises est la demande de produits et de services: 27 % des entreprises en France considèrent qu'il s'agit d'un obstacle majeur à l'investissement, soit un pourcentage plus important que dans l'UE (22 %), ce qui reflète la croissance plus faible de la France par rapport à l'UE en 2025 0,9 % contre 1,6 % ⁽¹⁷⁷⁾.

La réglementation pose de plus en plus problème aux entreprises. En France, 27 % et

26 % des entreprises considèrent respectivement la réglementation du marché du travail et la réglementation des entreprises comme un obstacle majeur à l'investissement (contre 27 % et 34 % au niveau de l'UE) ⁽¹⁷⁸⁾. Cela représente une hausse par rapport à l'année précédente, lors de laquelle 22 % et 20 % des entreprises considéraient respectivement la réglementation du marché du travail et la réglementation des entreprises comme un obstacle majeur à l'investissement (contre 26 % et 32 % au niveau de l'UE). Les procédures relatives à la cessation de paiement, à la cessation d'activité et aux procédures judiciaires sont considérées comme les plus complexes à mettre en œuvre ⁽¹⁷⁹⁾.

La mise en œuvre de la loi de simplification de la vie économique pourrait contribuer à réduire la charge administrative, comme le recommandait la recommandation par pays n° 3 de 2025. La loi de simplification de la vie économique ⁽¹⁸⁰⁾ a été adoptée le 15 avril 2026. Elle institue un Conseil de simplification pour les entreprises, rattaché au Premier ministre, qui comprendra des représentants des entreprises. Ce Conseil effectuera des «tests entreprises»: il rendra des avis sur les projets de loi, d'ordonnance et de texte réglementaire et sur les projets d'acte de l'UE qui ont une incidence sur les entreprises. En outre, la loi généralise la médiation avec l'administration en cas de conflit. Elle facilite certains projets industriels et énergétiques au moyen de mesures dérogatoires, tandis que les centres de données ayant une dimension industrielle seront éligibles, sous certaines conditions, au statut de projets d'intérêt national majeur. La loi doit encore être promulguée, et des décrets adoptés, avant de pouvoir être pleinement mise en œuvre.

L'accès au financement est satisfaisant. Seulement 15 % des entreprises en France estiment que l'accès au financement constitue un obstacle majeur à l'investissement ⁽¹⁸¹⁾, ce qui est

⁽¹⁷⁵⁾Fipeco, [Prélèvements sur les sociétés non financières et aides reçues](#), 18 décembre 2025.

⁽¹⁷⁶⁾BpiFrance/Rexecode, [BAROMÈTRE TRIMESTRIEL](#), p. 18, novembre 2025.

⁽¹⁷⁷⁾Source: Eurostat. En données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours calendaires.

⁽¹⁷⁸⁾Banque européenne d'investissement, [Enquête de la BEI sur l'investissement 2025, France](#), 9/12/2025, sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2025.

⁽¹⁷⁹⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁸⁰⁾France, [loi de simplification de la vie économique](#).

⁽¹⁸¹⁾Banque européenne d'investissement, [Enquête de la BEI sur l'investissement 2025, France](#), 9/12/2025, sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2025.

légèrement moins que dans l'UE (16 %). Selon les indices du FEI relatifs à l'accès au financement (tableau A5.1), l'accès aux prêts (0,73) est nettement meilleur que la moyenne de l'UE (0,43), tandis que l'accès aux fonds propres (0,20) correspond à la moyenne de l'UE (0,19) (annexe 6).

Les retards de paiement⁽¹⁸²⁾ pèsent sur la trésorerie des PME. En 2024, les PME ont enregistré un déficit de trésorerie de 15,3 milliards d'EUR en raison de paiements effectués au-delà des délais légaux⁽¹⁸³⁾. Selon la Banque de France, les retards de paiement augmentent de 25 % le risque de défaillance des entreprises⁽¹⁸⁴⁾. En France, 28 % des PME déclarent avoir été confrontées à des retards de paiement de la part d'entités publiques (contre 15,9 % dans l'UE) (tableau A5.1). Dans le secteur des travaux publics, 85 % des entreprises font état de retards de paiement de la part des pouvoirs publics⁽¹⁸⁵⁾, avec des cas fréquents de retards importants (plus de 90 jours). Selon leur organisation professionnelle, les retards de paiement restent considérables et structurels et les données officielles publiées par l'administration ne reflètent pas la réalité vécue par les entreprises. Cette divergence peut s'expliquer par l'existence de retards de paiement «cachés», qui ne sont pas reflétés dans les données publiques, tels que le temps pris par les autorités publiques pour enregistrer une facture sur la plateforme concernée. En outre, des pratiques de paiement déloyales ont été détectées, telles que l'absence de paiement d'intérêts de retard. 55 % des PME ne participent pas aux procédures de passation de marchés publics par crainte de ne pas être payées à temps⁽¹⁸⁶⁾. En outre, les entités publiques des territoires d'outre-mer dépassent largement le plafond réglementaire de 30 jours⁽¹⁸⁷⁾. Les hôpitaux publics paient avec des retards longs et croissants. En moyenne, les

hôpitaux ont besoin de plus de 63 jours pour payer leurs fournisseurs, alors que le délai de paiement maximal auquel ils sont soumis est de 50 jours, avec des retards record alarmants dans les régions ultrapériphériques (+ 121 jours)⁽¹⁸⁸⁾. Outre les retards de paiement des entités publiques, 58 % des PME se plaignent de retards de paiement de la part d'entités privées (contre 47,1 % dans l'UE) (tableau A5.1). Si l'on observe le comportement de paiement des entreprises françaises en fonction de leur taille, les moins performantes sont les grandes entreprises, avec seulement 15 % des paiements effectués dans les délais⁽¹⁸⁹⁾. La France met en œuvre plusieurs mesures en vue de décourager les retards de paiement: i) l'introduction progressive de la facturation électronique; ii) l'inclusion de ce facteur dans le fichage des entreprises à la Banque de France; iii) le doublement du plafond des pénalités de retard à 4 millions d'EUR; iv) un recours accru à la pratique de la dénonciation publique; et v) en ce qui concerne les retards de paiement de la part du secteur public, la publication des délais de paiement des autorités locales. Un projet de loi actuellement examiné au Parlement vise à réduire les retards de paiement des entités privées et publiques⁽¹⁹⁰⁾.

La France obtient de bons résultats en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation des infrastructures de connectivité numérique et progresse nettement vers une couverture complète. Seulement 10 % des entreprises en France estiment que les infrastructures numériques constituent un obstacle majeur à l'investissement⁽¹⁹¹⁾, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (12 %). Le pays déploie actuellement des réseaux en fibre optique et 5G et une couverture à 100 % est attendue avant 2030. La couverture en fibre optique jusqu'aux locaux (FTTP) a atteint 87,47 % en 2024, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (69,24 %). Le rythme de déploiement de la France a également dépassé celui de l'UE dans les zones rurales (FR: 78,12 %,

⁽¹⁸²⁾Une partie des obstacles mis en évidence dans la [stratégie pour le marché unique](#) (les «Terrible Ten») et dans le [rapport annuel 2026 sur le marché unique et la compétitivité](#).

⁽¹⁸³⁾France, [Rapport de l'Observatoire des délais de paiement 2024](#), juin 2025.

⁽¹⁸⁴⁾Sénat, [rapport n° 376](#), 11 février 2026.

⁽¹⁸⁵⁾Fédération nationale des travaux publics, [Délais de paiement: une réalité bien plus dégradée que les chiffres officiels pour les entreprises de travaux publics](#), 26 janvier 2026.

⁽¹⁸⁶⁾Cabinet ARC, [Retards de paiement](#), 25 juin 2025.

⁽¹⁸⁷⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽¹⁸⁸⁾Sénat, [rapport n° 376](#), 11 février 2026.

⁽¹⁸⁹⁾Commission européenne, [Observatoire européen des paiements](#) 2025.

⁽¹⁹⁰⁾Sénat, [Proposition de loi visant à réduire les retards de paiement afin de lutter contre les défaillances d'entreprises](#).

⁽¹⁹¹⁾Banque européenne d'investissement, [Enquête de la BEI sur l'investissement 2025, France](#), 9/12/2025, sur la base d'entretiens menés entre avril et juillet 2025.

UE: 58,78 %). En ce qui concerne l'adoption, la France occupe la première place dans l'UE en ce qui concerne les abonnements au débit en gigabit: 58,92 % des abonnements au haut débit fixe sont supérieurs à 1 Gbps. En ce qui concerne la couverture 5G mobile, la France affiche également de solides progrès, puisque la couverture a atteint 94,34 % en 2024 et est en voie d'atteindre l'objectif national et européen de 100 % d'ici à 2030.

Marché unique

Les PME ne tirent pas pleinement parti des possibilités de croissance offertes par le marché unique. La France affiche le plus bas taux de l'UE en ce qui concerne l'intégration dans les échanges commerciaux intra-UE: les volumes des importations et des exportations intra-UE ne représentaient que 17,1 % du PIB en 2025 (contre 40,7 % en moyenne dans l'UE) (tableau A5.1). Le taux d'intégration de la France est nettement inférieur à la moyenne de l'UE, tant pour les biens que pour les services. En ce qui concerne les biens, le taux d'intégration de la France est le plus faible de tous les États membres (11,6 % contre 18,2 % dans l'UE). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs: le besoin moindre des entreprises françaises d'importer et d'exporter, en raison de la taille importante du marché français, la part plus faible de l'industrie manufacturière dans le PIB et l'absence d'une culture d'exportation et des compétences nécessaires. Plusieurs initiatives publiques visent à renforcer le soutien aux exportateurs. En 2023, la France a lancé le plan «Osez l'export»⁽¹⁹²⁾ pour créer une culture de l'exportation dans les entreprises, promouvoir le savoir-faire français, se concentrer sur les secteurs de demain et développer les marchés étrangers⁽¹⁹³⁾.

Les résultats de la France en matière de mise en œuvre et de respect du droit du marché unique se sont détériorés et sont inférieurs à

la moyenne de l'UE⁽¹⁹⁴⁾. Le pourcentage de directives du marché unique non transposées dans les délais est passé de 0,5 % en 2024 à 1,1 % en 2025 (contre 1 % en 2025 dans l'UE)⁽¹⁹⁵⁾ (tableau A5.1). Dans le même temps, le pourcentage de directives transposées de manière incorrecte est passé de 1,2 % à 1,5 % (contre 1,1 % dans l'UE). Le nombre de procédures d'infraction en cours est passé de 29 à 31 (moyenne de l'UE: 25). Le retard moyen de transposition des directives a augmenté, passant de 7 à 10,2 mois (9,7 mois dans l'UE). En outre, la France a enfreint à plusieurs reprises ses obligations légales au titre de la directive sur la transparence du marché unique, en prenant le risque de créer de nouveaux obstacles réglementaires injustifiés à la libre circulation des biens et des services au sein du marché unique et en rendant l'environnement des entreprises moins prévisible. Sur un plan plus positif, la durée des procédures d'infraction a diminué, passant de 55,1 mois à 37,2 mois, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (44,5 mois). L'indicateur SOLVIT s'est également amélioré et affiche de meilleurs résultats que la moyenne de l'UE: la France a résolu 93,1 % des dossiers SOLVIT en 2025 (contre 84,6 % dans l'UE). Cela témoigne d'une performance remarquable, étant donné que le centre SOLVIT français a traité plus de 27 % des dossiers SOLVIT. Toutefois, les indicateurs mesurant le temps nécessaire au traitement de ces dossiers montrent que la France ne dispose pas de suffisamment de personnel pour assurer ce traitement.

Les obstacles réglementaires et administratifs aux échanges de biens intra-UE persistent. Les entreprises signalent que les règles relatives à l'emballage et à l'étiquetage – étiquetage environnemental, emballages et exigences administratives complexes liées au régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) – génèrent des charges de mise en conformité⁽¹⁹⁶⁾. L'application inefficace de la

⁽¹⁹²⁾France Diplomatie, Lancement du plan «Osez l'export», 31 août 2023.

⁽¹⁹³⁾Rapport sur le commerce extérieur, février 2025, partie III.1 – politiques de soutien à l'exportation, p. 55-56.

⁽¹⁹⁴⁾Le manque d'appropriation du marché unique par les États membres est l'un des 10 obstacles au marché unique qu'il convient de traiter en priorité (Commission européenne, [The Single Market: our European home market in an uncertain world](#) (Le marché unique : notre marché intérieur européen dans un monde incertain), 21 mai 2025).

⁽¹⁹⁵⁾Commission européenne, [Tableau d'affichage du marché unique et de la compétitivité, France](#), données de décembre 2025.

⁽¹⁹⁶⁾Business Europe, report 2025 [Examples-of-Single-Market-barriers---Striving-for-greater-harmonisation-of-packaging-](#)

reconnaissance mutuelle et la fragmentation des règles de conformité des produits ont également une incidence sur les échanges de biens.

Un investissement soutenu dans la normalisation ⁽¹⁹⁷⁾ est essentiel pour préserver un système robuste et tourné vers l'avenir. À mesure que l'évolution technologique s'accélère, l'efficacité du système européen de normalisation dépend de plus en plus de la capacité des organismes nationaux de normalisation à mobiliser et à fidéliser un vivier d'experts solide et diversifié. En France, où l'AFNOR joue déjà un rôle de premier plan, la priorité est de pérenniser ce système hautement performant en garantissant la participation continue d'une masse critique de parties prenantes et d'experts aux activités de normalisation. Dans le même temps, des domaines en évolution rapide tels que l'intelligence artificielle et les technologies quantiques exigent non seulement une large participation, mais aussi un renforcement continu des compétences. Le maintien du leadership de la France dépendra de sa capacité à renforcer régulièrement les capacités des experts afin qu'ils puissent suivre le rythme de la transition numérique et rester réactifs face à l'innovation.

Bien que le nombre d'enquêtes de surveillance du marché ait augmenté, le nombre d'enquêtes par habitant est inférieur à la médiane de l'UE. La conformité des produits qui circulent dans le marché unique ⁽¹⁹⁸⁾ est essentielle pour assurer des conditions de concurrence équitables aux entreprises respectueuses du droit ainsi que la sécurité des consommateurs. En France, le nombre d'enquêtes de surveillance du marché a augmenté par rapport à 2019. En 2025, les autorités nationales ont

notifié au total 60,6 enquêtes par million d'habitants dans le système de l'UE pour la surveillance du marché (ICSMS), ce qui est inférieur à la médiane de l'UE (136,2 enquêtes). Le nombre de notifications reste limité en valeur absolue, ce qui peut également s'expliquer par une interopérabilité informatique nationale insuffisante avec le système ICSMS.

En ce qui concerne le commerce des services, la France fait partie des États membres dont la réglementation est la plus restrictive. La réglementation restrictive du commerce des services réduit les possibilités pour les entreprises françaises d'accéder à un large éventail de services et peut nuire à leur compétitivité. Le chiffre de la France dans l'IRES intra-EEE (indice de restrictivité des échanges de services intra-Espace Économique Européen) de l'OCDE ⁽¹⁹⁹⁾ est le deuxième plus élevé de l'UE (0,065 pour la France en 2025 contre 0,068 pour la valeur la plus élevée de l'UE et 0,050 pour la moyenne de l'UE – tableau A5.1). Les restrictions imposées par la France aux échanges de services intra-EEE sont particulièrement importantes dans les domaines du transport aérien, de l'architecture, des services de distribution, des services juridiques, de la comptabilité, du fret ferroviaire et du fret routier. Les obstacles aux services professionnels transfrontières (limites de détention d'actions, interdictions des cabinets multidisciplinaires et tarifs fixes dans les professions réglementées) restreignent la prestation de services, en particulier dans les secteurs du droit, de la santé, des transports et de la construction. En outre, les entreprises signalent que des obligations juridiques complexes rendent le détachement de travailleurs lourd et coûteux (rémunération, statut, convention collective) ⁽²⁰⁰⁾.

Pour plusieurs professions, les barrières réglementaires à l'entrée et à la concurrence demeurent plus élevées en France que dans des pays comparables. Environ 253 professions sont réglementées en France ⁽²⁰¹⁾, ce qui est supérieur à la médiane de l'UE (200). Selon

[legislation-to-prevent-market-barriers.pdf](#) et Single Market Obstacles Compendium, European Round Table of Industry, mai 2025, [Single Market - Compendium of obstacles - 21 mai 2025](#)

⁽¹⁹⁷⁾Un système de normalisation rigide et obsolète constitue l'un des dix obstacles au marché unique qu'il convient de traiter en priorité [Commission européenne, [The Single Market: our European home market in an uncertain world](#)(Le marché unique : notre marché intérieur européen dans un monde incertain), 21 mai 2025].

⁽¹⁹⁸⁾Cet aspect fait partie des dix obstacles au marché unique qu'il convient de traiter en priorité (Commission européenne, [The Single Market: our European home market in an uncertain world](#)(Le marché unique : notre marché intérieur européen dans un monde incertain), 21 mai 2025].

⁽¹⁹⁹⁾Calcul des services de la Commission européenne fondé sur la base de données IRES intra-EEE de l'OCDE, 11/2/2025.

⁽²⁰⁰⁾Single Market Obstacles, Compendium, European Round Table of Industry, mai 2025, [Single Market - Compendium of obstacles - 21 May 2025](#)

⁽²⁰¹⁾Commission européenne, [base de données sur les professions réglementées](#).

l'OCDE ⁽²⁰²⁾, au 1^{er} janvier 2023, les obstacles réglementaires étaient toujours plus élevés en France que dans les pays comparables pour les comptables, les architectes, les agents immobiliers et les avocats et le niveau des obstacles à l'entrée dans les secteurs des services était le même qu'en 2018. Ces obstacles prennent principalement la forme d'exigences en matière de détention du capital et de forme juridique. Depuis 2021, année durant laquelle la Commission a adopté des recommandations visant à éliminer les obstacles dans le domaine des services professionnels ⁽²⁰³⁾, les progrès sont restés limités. En réponse à une enquête menée par la Commission entre décembre 2025 et février 2026, la France a indiqué n'avoir mis en œuvre que partiellement sept des 11 recommandations de la Commission de 2021. En 2023, la France a adopté une ordonnance visant à clarifier les dispositions applicables aux sociétés constituées pour l'exercice d'une profession libérale et à assurer leur cohérence ⁽²⁰⁴⁾. La plupart des dispositions de cette loi sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2024, après la publication des décrets. Si cette ordonnance a pu améliorer la clarté, elle continue d'empêcher les sociétés constituées pour l'exercice d'une profession libérale (détenues uniquement par des personnes exerçant une telle profession) établies dans d'autres États membres d'acquérir une participation majoritaire dans des sociétés similaires établies en France. Bien que la France ait reçu la recommandation l'invitant à réduire les restrictions réglementaires pesant sur les entreprises, en particulier dans le secteur des services [recommandation par pays 3(1) de 2025], elle n'a pris aucune mesure pour réduire les restrictions auxquelles sont soumises les professions réglementées depuis l'adoption de la recommandation. L'autorité de la concurrence a recommandé que la France revoie sa méthode de fixation des tarifs réglementés de certaines professions juridiques afin qu'ils soient plus étroitement alignés sur les coûts ⁽²⁰⁵⁾.

⁽²⁰²⁾ [OECD, Product Market Regulation \(PMR\) indicators: How does France compare?](#), 2024.

⁽²⁰³⁾ Commission européenne, [Communication sur le bilan et la mise à jour des recommandations de réformes de 2017 en matière de réglementation des services professionnels](#) [COM(2021) 385 du 9.7.2021].

⁽²⁰⁴⁾ [Ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées](#).

⁽²⁰⁵⁾ Autorité de la concurrence, [avis 25-A-09](#) du 31 juillet 2025.

La France applique des restrictions rigoureuses à l'exploitation et à l'établissement des magasins de vente au détail ⁽²⁰⁶⁾. À la suite de l'adoption des lois ELAN, EGAlim 1, 2 et 3, Pacte et CLIMA, la France est l'État membre le plus restrictif en ce qui concerne les cadres réglementaires applicables au commerce de détail, selon les indicateurs de la Commission ⁽²⁰⁷⁾ et de l'OCDE ⁽²⁰⁸⁾. La France a adopté la loi EGAlim 3 en mars 2023 ⁽²⁰⁹⁾ et l'a mise à jour en novembre 2023 ⁽²¹⁰⁾. Ces lois ont introduit de nouvelles règles, notamment en ce qui concerne les négociations commerciales entre les détaillants et les fournisseurs, dans le but de rééquilibrer le pouvoir de négociation tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de fournir un revenu équitable aux agriculteurs. Les détaillants doivent respecter des conditions d'achat plus strictes et des formalités supplémentaires. Les autorités françaises imposent également les lois EGAlim et la compétence des juridictions françaises aux opérateurs économiques ⁽²¹¹⁾ établis dans d'autres États membres qui mènent des négociations à l'échelle paneuropéenne et concluent des contrats au profit de leurs membres qui sont des détaillants actifs dans différents États membres lorsque les produits doivent être vendus en France. Le non-respect du droit français entraîne de lourdes amendes. Cela risque d'empêcher les détaillants d'utiliser les libertés du marché unique et les consommateurs de bénéficier de prix compétitifs et d'un choix plus large de produits. Bien que la France ait reçu la recommandation l'invitant à réduire les restrictions réglementaires

⁽²⁰⁶⁾ i) Les réglementations nationales restrictives et divergentes en matière de services et ii) le fait qu'il soit compliqué d'établir une entreprise et de l'exploiter constituent deux des 10 obstacles au marché unique qu'il convient de traiter en priorité (Commission européenne, [The Single Market](#), 21 mai 2025).

⁽²⁰⁷⁾ Commission européenne, [Indicateur de restrictivité du commerce de détail](#) (mise à jour 2022), 2024.

⁽²⁰⁸⁾ [Indicateurs de réglementation des marchés de produits](#) de l'OCDE.

⁽²⁰⁹⁾ [Loi n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs](#).

⁽²¹⁰⁾ [Loi n° 2023-1041 du 17 novembre 2023 portant mesures d'urgence pour lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation](#).

⁽²¹¹⁾ Ces opérateurs ne négocient pas avec les agriculteurs ni avec les petites entreprises de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

pesant sur les entreprises, en particulier dans le secteur des services [recommandation par pays 3(1) de 2025], elle n'a pas réduit les restrictions relatives à l'exploitation et à l'établissement des magasins de vente au détail.

La mise en œuvre de la loi de simplification de la vie économique pourrait améliorer la transparence des frais bancaires et faciliter la résiliation des contrats d'assurance.

Conformément à la loi de simplification de la vie économique, les banques devront envoyer un décompte des frais aux très petites entreprises et harmoniser la présentation de leurs tarifs. Les PME auront le droit de résilier leurs contrats d'assurance à tout moment après la première année.

En ce qui concerne les procédures de passation de marchés publics, le niveau de concurrence est supérieur à la moyenne de l'UE. La part des attributions directes n'est que d'environ 2 % ⁽²¹²⁾, ce qui est nettement inférieur à la médiane de l'UE (6 %) (tableau A5.1). Toujours du côté positif, la part des soumissions uniques est largement inférieure à la médiane de l'UE (19 % contre 27 %).

L'accès des PME aux marchés publics est facilité. La France a adopté un décret ⁽²¹³⁾ qui abaisse le seuil de chiffre d'affaires requis pour participer aux procédures de passation de marchés publics. En 2026, elle a lancé la «Passe marché», qui permettra aux entreprises de disposer de formulaires de demande préremplis avec leurs données. Enfin, la loi de simplification de la vie économique, adoptée le 15 avril 2026, contient des dispositions visant à faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics. D'ici la fin de 2030, l'État, ses opérateurs, les hôpitaux et les organismes de sécurité sociale publieront leurs offres sur une plateforme unique de passation de marchés publics en ligne («Place»). En outre, certains lots pourraient être réservés aux jeunes entreprises innovantes.

Toutefois, le paysage de la passation électronique de marchés reste fragmenté et les problèmes de qualité des données

mettent en évidence la nécessité de systèmes interopérables, de normes communes et d'une gouvernance plus solide des données. Compte tenu de la décentralisation du service français de passation électronique de marchés, qui compte entre 12 et 20 services distincts de passation de marchés en activité ⁽²¹⁴⁾, les opérateurs économiques doivent encore utiliser plusieurs systèmes pour accéder à l'ensemble des procédures de marchés publics, ce qui engendre de la complexité et des obstacles à la participation. Cette fragmentation souligne la nécessité d'instaurer une interopérabilité et des normes communes. Le principe «une fois pour toutes» n'est mis en œuvre que partiellement au niveau national (annexe 7) et les acheteurs dans l'ensemble de l'UE ne disposent toujours pas d'un accès numérique aux informations pertinentes. La France a connu une dégradation de la qualité de ses données et, à compter de 2023, les nouvelles données ne seront plus intégrées à la plateforme de publication des données de la commande publique. La France gagnerait à mettre en place un service spécifique, au sein de l'administration, chargé de collecter et d'analyser les données relatives aux marchés publics et de favoriser ainsi un suivi du cycle de vie de la passation des marchés fondé sur les données ⁽²¹⁵⁾.

L'opinion des entreprises sur les risques de corruption dans les marchés publics est inférieure à la moyenne de l'UE. Parmi les entreprises qui ont l'expérience d'une procédure de marché public et qui y ont participé, 19 % considèrent que la corruption les a concrètement empêchées de remporter un appel d'offres ou un marché public au cours des trois dernières années (moyenne de l'UE: 25 %) ⁽²¹⁶⁾. 53 % des entreprises (moyenne de l'UE: 51 %) considèrent que les pratiques d'ententes dans les procédures de marchés publics sont très ou assez répandues, et 48 % (moyenne de l'UE: 53 %) considèrent que les conflits d'intérêts dans l'évaluation des offres sont une pratique très ou assez répandue. 58 % des entreprises perçoivent l'indépendance de l'instance chargée du contrôle des marchés publics (les juridictions de droit commun) comme «très

⁽²¹²⁾Commission européenne, [Espace de données sur les marchés publics](#).

⁽²¹³⁾Décret n° 2025-1383 du 29 décembre 2025

⁽²¹⁴⁾Tels qu'énumérés dans la matrice relative à la passation de marchés publics électroniques.

⁽²¹⁵⁾[Rapport spécial 28/2023](#) de la Cour des comptes européenne: [Public procurement in the EU](#), 2023.

⁽²¹⁶⁾Commission européenne, Eurobaromètre flash 557, p. 133.

bonne» ou «assez bonne» lorsqu'elle examine des affaires relatives à des marchés publics ⁽²¹⁷⁾. La France est en train d'adopter une loi sur le recours aux cabinets de conseil pour les politiques publiques, élaborée afin de répondre aux préoccupations relatives aux gros marchés publics, tandis que l'Agence française anticorruption a été chargée d'élaborer une stratégie anticorruption pour les ports ⁽²¹⁸⁾. Les marchés publics ont été identifiés comme un domaine présentant un risque élevé de corruption lors de la consultation publique organisée en vue de la préparation du prochain plan national anticorruption ⁽²¹⁹⁾.

Industrie et sécurité économique

L'industrie a ralenti en 2025, mais montre des signes de résilience. En 2025, la croissance de l'industrie manufacturière a été freinée par l'incertitude politique, la charge réglementaire, la concurrence internationale et les contraintes géopolitiques, y compris les droits de douane américains. Il y a eu davantage de fermetures que d'ouvertures d'usines. Certains secteurs industriels ont davantage souffert que d'autres: les industries à forte intensité énergétique, l'industrie automobile, mais aussi l'industrie agroalimentaire. Selon une étude de la Commission européenne ⁽²²⁰⁾, le déclin de l'industrie automobile française aura une forte incidence sur les régions dans lesquelles elle est implantée. Néanmoins, l'industrie fait preuve de résilience, comme le montrent les chiffres de l'emploi. Selon les organisations professionnelles, le soutien à l'industrie, en particulier au travers de «France 2030» ⁽²²¹⁾, un plan d'investissement de 54 milliards d'EUR lancé en 2021 et initialement prévu pour 5 ans, continue de porter ses fruits, mais les paiements futurs pourraient être

réduits ⁽²²²⁾. La compétitivité est maintenue, en partie parce que les augmentations salariales ont été inférieures à l'inflation, mais seulement à un niveau moyen. Les gains de productivité sont insuffisants par rapport à d'autres pays. Les tensions en ce qui concerne les compétences diminuent (également en raison des faillites), mais demeurent présentes, avec 40 000 postes vacants dans le secteur manufacturier en 2025 ⁽²²³⁾.

Depuis 2021, la production des industries françaises à forte intensité énergétique a fortement reculé. Si la production manufacturière française a légèrement augmenté (+2 % entre 2021 et 2024), la production des industries à forte intensité énergétique a reculé. À la fin de 2024, la production française d'acier, de verre et de produits chimiques de base était inférieure de respectivement 24 %, 20 % et 15 % à celle du deuxième trimestre de 2021 ⁽²²⁴⁾ (graphique A 5.1). Cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs, tels que la forte hausse des prix de l'énergie, la concurrence de l'Asie et de l'Amérique du Nord et le manque de dynamisme de la demande, notamment de la part du secteur de la construction et du secteur manufacturier. Depuis leur pic de mars 2023, les prix de l'énergie ont baissé, mais restent nettement supérieurs à leur niveau de 2021 et considérablement plus élevés qu'aux États-Unis ou en Chine. Toutefois, par rapport à l'UE, les prix de l'électricité pour les consommateurs non résidentiels en France étaient inférieurs d'environ 17 % à la moyenne de l'UE en 2025 (tableau A5.1 et annexe 9).

⁽²¹⁷⁾Commission européenne, Tableau de bord de la justice (2025), p. 53; Eurobaromètre Flash 555, p. 39.

⁽²¹⁸⁾Commission européenne, Rapport sur l'état de droit – Chapitre par pays consacré à la France (2025), p. 9 et 10.

⁽²¹⁹⁾Commission européenne, [Rapport sur l'état de droit – Chapitre par pays consacré à la France \(2025\)](#), p. 9.

⁽²²⁰⁾Commission européenne, [Mapping the impact of industrial decline on European regions](#) (Évaluer l'impact du déclin industriel sur les régions européennes), 2025.

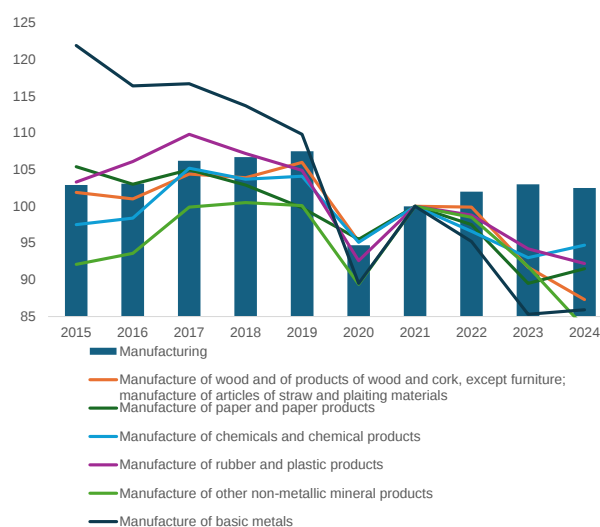
⁽²²¹⁾France, [Évaluation ex ante de l'impact macroéconomique de «France 2030»](#), avril 2026

⁽²²²⁾En vertu de la loi de finances 2026, les paiements possibles au titre de «France 2030» en 2026 ont été réduits de 1,1 milliard d'EUR.

⁽²²³⁾Réunion entre le personnel de la Commission européenne et les organisations professionnelles, janvier 2026.

⁽²²⁴⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

Graphique A5.1: **Production de l'industrie manufacturière: total et secteur sélectionné, indice (2021 = 100), 2015-2024**



Source: Eurostat

L'industrie «zéro net» est robuste dans certains domaines, mais modeste dans l'ensemble, compte tenu de la taille du pays.

Les entreprises françaises comptent parmi les plus grands fabricants européens d'équipements et de technologies nucléaires. En outre, la France fabrique des composants et des produits finals nécessaires i) à l'énergie éolienne, avec une production estimée par une étude récente ⁽²²⁵⁾ à 6 % de la production totale de l'UE; ii) aux réseaux électriques, avec une production estimée à 4 % de la production de l'UE; iii) à l'énergie solaire, avec une production estimée à 2 % de la production de l'UE; et iv) aux pompes à chaleur. La France fabrique également des batteries, avec une capacité estimée à 6-7 % de la capacité totale de l'UE en 2024, tandis que des projets de «mégausines» devraient produire 115 GWh de cellules à long terme afin de répondre aux besoins du secteur automobile ⁽²²⁶⁾. La production de véhicules électriques est en augmentation, mais reste modeste au regard des besoins du pays. La France importe beaucoup plus de véhicules

électriques qu'elle n'en exporte ⁽²²⁷⁾. Enfin, la France ne représente que 1 à 3 % de la capacité de l'Union dans les chaînes de valeur des technologies de l'électrolyse et des piles à combustible utilisées pour produire de l'hydrogène.

La France soutient la décarbonation de l'industrie, mais le financement prendra bientôt fin s'il n'est pas remplacé.

La France a utilisé le financement de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour la décarbonation de l'industrie (investissement C2.I1) et pour le développement de technologies utiles à la décarbonation de l'industrie (investissement C4.I1) ⁽²²⁸⁾. Au titre du plan «France 2030», la France a alloué 4,5 milliards d'EUR à la décarbonation industrielle (annexe 8).

Un soutien public est également apporté au développement de l'industrie «zéro net».

La France apporte un soutien financier direct au moyen de plusieurs instruments: i) d'importants projets d'intérêt européen commun ont été mis en place pour les batteries et l'hydrogène; ii) le PRR comprend d'importants investissements en faveur de l'hydrogène ⁽²²⁹⁾; iii) le plan «France 2030» cible le développement industriel français dans des secteurs clés, notamment en octroyant 4,8 milliards d'EUR pour la production de deux millions de véhicules hybrides et électriques d'ici à 2030, 3,1 milliards d'EUR pour les technologies relatives à l'hydrogène décarboné et aux énergies renouvelables et 0,8 milliard d'EUR pour les petits réacteurs nucléaires modulaires ⁽²³⁰⁾. En outre, la France a instauré un crédit d'impôt en faveur de l'industrie verte ⁽²³¹⁾ pour les investissements dans les batteries, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et

⁽²²⁷⁾Bruegel, [European clean tech tracker](#), mise à jour: 3 septembre 2025.

⁽²²⁸⁾Conseil de l'UE, [ANNEXE de la DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation du PRR de la France](#), 20 novembre 2025.

⁽²²⁹⁾La France a révisé sa stratégie en matière d'hydrogène, en y incluant l'objectif visant de disposer de capacités de production sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène. Voir [Stratégie nationale de l'hydrogène décarboné 2025](#), avril 2025.

⁽²³⁰⁾Programmation actualisée du plan France 2030 au 1^{er} avril 2025 et en millions d'euros. Source: Sénat, [Projet de loi de finances pour 2026: investir pour la France de 2030](#), rapport n° 139, 24 novembre 2025.

⁽²³¹⁾Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV).

⁽²²⁵⁾Commission européenne, [The net-zero manufacturing industry landscape across the Member States \[Le paysage de l'industrie manufacturière «zéro net» dans les États membres\], fiches par pays](#), janvier 2025.

⁽²²⁶⁾France, Ministère de l'économie, Théma de la DGE, [Déploiement de l'électromobilité](#), 31 octobre 2024.

les pompes à chaleur. Ce dispositif est entré en vigueur en mars 2024. Au 1^{er} décembre 2025, 44 demandes avaient été approuvées, représentant 1,2 milliard d'EUR de crédits d'impôt accordés ⁽²³²⁾. La loi de finances 2026 a prolongé ce dispositif jusqu'en 2028.

La France accélère la délivrance d'autorisations pour une industrie verte. En 2023, la France a adopté une loi en faveur des industries vertes ⁽²³³⁾ destinée à accélérer les procédures d'octroi d'autorisations pour la construction d'usines (en les réduisant de 17 à neuf mois); à améliorer les procédures d'aménagement des terrains industriels et de réhabilitation des friches; à stimuler le financement privé de projets à faible intensité de carbone; et à mieux prendre en considération les critères environnementaux dans les procédures de passation de marchés publics. Pour mettre cette loi en œuvre, plusieurs décrets ont été adoptés en 2024 ⁽²³⁴⁾, lesquels ont permis de mener la procédure de délivrance des autorisations parallèlement aux consultations publiques. Entre octobre 2024 et octobre 2025, 436 demandes d'autorisation ont été déposées. 321 ont bénéficié de la nouvelle consultation publique parallèlement à d'autres procédures. À la fin de l'année 2025, 115 étaient en cours d'examen et cinq avaient été autorisées, avec une durée moyenne de sept mois et demi ⁽²³⁵⁾.

Toutefois, la mise en œuvre du règlement pour une industrie «zéro net» progresse lentement. La France n'a pas encore désigné de point de contact unique [article 6, paragraphe 1, du règlement pour une industrie «zéro net»], qui est essentiel pour rationaliser la coordination entre les parties prenantes. En ce qui concerne les projets «zéro net», la France a établi un point de contact national pour traiter les demandes, ce qui facilitera l'avancement des projets stratégiques «zéro net», et elle a déposé une candidature pour cinq projets

⁽²³⁶⁾. En ce qui concerne les vallées d'accélération «zéro net», la France n'a désigné aucune zone et n'a pas non plus manifesté d'intérêt pour la désignation d'une zone.

Si la France soutient des projets visant à sécuriser l'approvisionnement en matières premières critiques, sa dépendance à l'égard des importations reste élevée. À la suite du rapport Varin de 2022, la France a adopté une stratégie nationale visant à sécuriser son approvisionnement en matières premières critiques ⁽²³⁷⁾ et apporte un soutien à l'extraction, à la transformation et au recyclage de matières premières critiques au moyen de plusieurs instruments: i) le crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte couvre les procédés liés à l'extraction, à la transformation et à la valorisation des matières premières critiques; ii) au titre du plan «France 2030», la France consacre 425 millions d'EUR à l'extraction, à la transformation et au recyclage des métaux critiques en France; iii) un fonds d'investissement pour les métaux critiques a été créé en 2024, avec une dotation de l'État de 500 millions d'EUR, en vue de lever 2 milliards d'EUR; iv) la France fournit des garanties pour des projets menés à l'étranger ou en France. Au titre du règlement sur les matières premières critiques, la France a présenté 10 projets reconnus par la Commission comme étant des projets stratégiques ⁽²³⁸⁾. Ceux-ci comprennent des projets d'extraction et de transformation du lithium ainsi que des projets de transformation et de recyclage d'autres matières premières, telles que les terres rares destinées à la production d'aimants, le cobalt, le nickel et le cuivre. Les avantages de cette politique doivent encore se concrétiser. La dépendance de la France à l'égard des importations de matières premières s'établit à 30,8 %, contre une moyenne de 22,4 % dans l'UE. En particulier, la France dépend des importations d'un grand nombre de matières premières critiques nécessaires au développement de l'industrie «zéro net» ⁽²³⁹⁾.

⁽²³²⁾Réponse de la France au questionnaire de la Commission européenne, décembre 2025.

⁽²³³⁾Légifrance, [Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#).

⁽²³⁴⁾France, [Loi Industrie verte: récapitulatif des décrets d'application](#), 19/7/2024.

⁽²³⁵⁾France, [Évaluation annuelle de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi industrie verte](#), 2/2026.

⁽²³⁶⁾Commission européenne, [Overview of strategic projects under NZIA](#).

⁽²³⁷⁾Commission européenne, [Rapport 2025 pour la France](#), p. 54.

⁽²³⁸⁾Commission européenne, [Selected strategic projects under CRMA](#), mars 2025.

⁽²³⁹⁾Commission européenne, [Rapport 2025 pour la France](#), p. 54.

Tableau A5.1: **Marché unique et industrie**

France								
POLICY AREA	INDICATOR NAME		2021	2022	2023	2024	2025	EU-27 average
Business environment and investment								
Productivity and investment	Labour productivity (GDP per hour worked in PPP terms), % of EU27 ¹		119.3	113.9	115.5	114.0	114.5	100.0
	Business investment (share of GDP) ¹		12.7	12.7	12.7	12.3	-	12.6
	Public investment (share of GDP) ¹		4.1	4.2	4.2	4.4	-	3.9
Business environment and simplification	Impact of regulation on long-term investment, % of firms reporting business regulation as a major obstacle ²		21.3	16.6	17.6	19.7	26.0	34.0
SME liquidity	EIF Access to Finance for SMEs index - loans ³		0.85	0.72	0.75	0.73	-	0.43
	EIF Access to Finance for SMEs index - equity ³		0.16	0.24	0.21	0.20	-	0.19
Late payments	Payment gap - corporates B2B, difference in days between offered and actual payment ⁴		11.3	16.5	16.8	17.4	17.1	17.4
	Payment gap - public sector, difference in days between offered and actual payment ⁴		8.7	22.7	18.5	14.3	13.8	13.6
	Share of SMEs experiencing late payments, % ⁵	from private entities in the previous or current quarter	-	-	-	58.1	58.1	47.1
		from public entities in the previous or current quarter	-	-	-	28.7	28.2	15.9
Single Market								
Integration	EU trade integration, average(intra-EU imports + intra EU exports)/GDP, % ¹		16.5	19.3	18.2	17.3	17.1	40.7
	EEA Services Trade Restrictiveness index ⁶		0.066	0.066	0.065	0.065	0.065	0.050
Public procurement	Single bids, % of total contractors ^{7*}		19	21	22	22	19	27
	Direct awards, % of negotiated procedures ^{7*}		2	2	2	2	2	6
Compliance	Transposition deficit, % of all directives not transposed ⁸		0.6	0.3	0.1	0.5	1.1	1
	Conformity deficit, % of all directives transposed incorrectly ⁸		1.5	1.4	1.3	1.2	1.5	1.1
	SOLVIT, resolution rate per country, % ⁸		82.45	88	86	85.8	93.1	84.6
	Number of pending infringement proceedings ⁸		39	36	31	29	31	25
Industry and economic security								
Energy-intensive industries	Electricity prices for non-household consumers ¹		0.0819	0.1143	0.1841	0.1391	0.1228	0.1462
	Electrification (electricity as a share of total energy consumption in industry) ¹		35.9	36.0	36.6	-	-	32.7
	Share of energy from renewable sources (renewable energy generation as a share of overall energy consumption) ¹		19.4	20.3	22.5	23.2	-	25.2
Critical raw materials	Material import dependency, % ¹		31.9	32.4	29.6	30.8	-	22.4
	Circular material use rate ¹		15.4	16.7	16.9	17.8	-	12.2
Operational cleantech manufacturing capacity in 2025 ⁹	- Solar PV (c: cell, w: wafer, M:module), GW		0.005 (c), 1.05 (m)		- Electrolyzer, GW		-	
	- Heat pump assembly		0.4147		- Battery, GW		19.6	

Source: (1) Eurostat, (2) enquête de la BEI sur l'investissement, (3) indice du FEI de l'accès des PME au financement, (4) Intrum Payment Report, (5) enquête SAFE, (6) OCDE, (7) données allant jusqu'en 2024; tableau d'affichage du marché unique et de la compétitivité, 2025: calculs de la Commission fondés sur les données TED, accessibles via l'espace de données sur les marchés publics (PPDS) (*) la valeur représentée ici sous la moyenne de l'UE est la médiane, (8) tableau d'affichage du marché unique et de la compétitivité, (9) calculs de la Commission européenne.

Tableau A6.1: **Diagnostic résumé de l'union de l'épargne et des investissements**

Topic	Main features	Relative EU positioning
Asset-backed pension schemes	Assets at 19.2% of GDP (32.3% in the EU) 10-year real return of 1.3% (1.4% in the EU)	France has moderate pension fund assets that yield a modest return. Exposure to equity is low. France has no mandatory or auto-enrolment pension schemes.
Households' financial assets	EUR 95 100 per capita (EUR 85 100 in the EU) o/w 5.8% in listed shares and bonds (7.6% in the EU) o/w 6.3% in investment funds (11.1% in the EU) o/w 28.5% in life insurance (13.4% in the EU) o/w 3.6% in pension claims (13.6% in the EU)	A very high share of households' substantial financial assets is invested in life insurance, and relatively little in investment funds and pensions.
Venture capital (VC) Private equity (PE)	VC at 0.089% of GDP (0.064% in the EU) PE at 0.855% of GDP (0.487% in the EU)	Relatively high venture capital and very high private equity investments.
Capital taxation	Capital gains tax of 30%, corporate income tax of 25% with interest deductibility, withholding tax of 30% (except regulated deposits), financial transaction tax.	Equity is typically more taxed than other assets, but PEA partly corrects that.
1-3 4-10 11-17 18-24 25-27	Colours indicate the country's relative ranking based on five groups, ranging from the three best to the three worst performers. The relative ranking as regards an SIU diagnostic topic derives from a consistent cross-country comparison, the starting point of which is the average of the underlying main features.	

Source: OCDE (retraites), Eurostat (richesse financière des ménages), tableau de bord de l'UMC de la DG FISMA (capital-risque et capital-investissement), sources nationales (imposition du capital). Fin 2024.

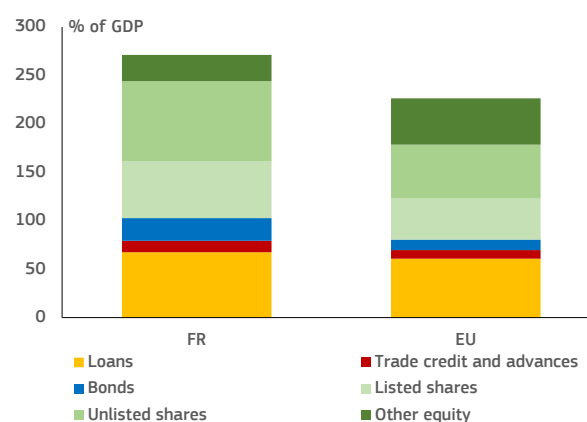
La France est dans la moyenne des États membres en ce qui concerne les principaux indicateurs de progrès de l'union de l'épargne et des investissements (voir tableau A6.1). Bien que le secteur financier en France reste dominé par les banques, les intermédiaires financiers non bancaires tels que les assureurs et les marchés des capitaux français sont également bien développés. Comme dans la plupart des États membres, les ménages français investissent relativement peu dans des actifs financiers, y compris dans des fonds propres. Le plan d'épargne et d'investissement français, appelé «plan d'épargne en Actions», est un outil utile pour encourager les investissements en fonds propres qui doit encore être amélioré. Le secteur bancaire semble relativement sain et rentable et n'est donc pas limité dans son rôle de financement de l'économie. Le secteur français de l'assurance reste solide, mais son portefeuille d'investissement se compose principalement de titres obligataires. Les régimes de retraite par capitalisation, adossés à des actifs, restent relativement modestes et ne génèrent que de faibles rendements réels. Encourager le développement de régimes de retraite par capitalisation, complémentaires et universels, parallèlement au système de retraite par répartition prédominant, contribuerait à orienter les investissements vers les actions, les obligations d'entreprise et le capital de croissance tel que le capital-risque et le capital-investissement. Cela favoriserait, en retour, la croissance et l'innovation.

Paysage des entreprises et financement des sociétés

Par rapport à la moyenne de l'UE, l'économie française, en termes de structure et de taille, dépend davantage des grandes entreprises.

L'importance relative des microentreprises en France correspond plus ou moins à la moyenne de l'UE, mais les grandes entreprises jouent un rôle plus important dans la structure de l'économie, au détriment des moyennes et des petites entreprises (voir annexe 5 pour plus de détails). Cela a des conséquences concrètes sur la demande de financement du secteur des entreprises.

Graphique A6.1: **Composition du financement des sociétés non financières**



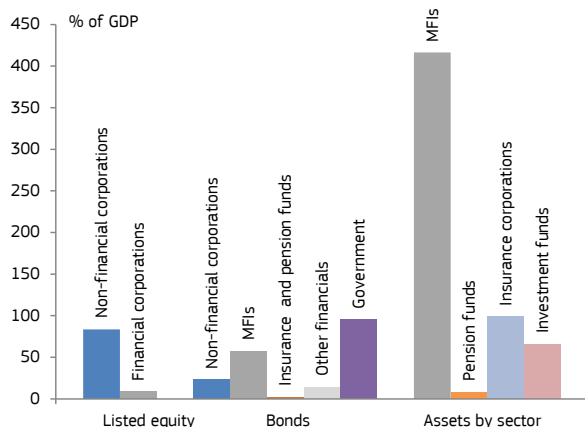
Source: Eurostat. Fin 2024.

En France, les entreprises dépendent davantage des financements provenant des marchés des capitaux et moins de

financements internes et de financements provenant des banques que la moyenne de l'UE. Les entreprises françaises dépendent moins du financement interne que leurs homologues européennes. Selon l'enquête 2025 de la BEI sur l'investissement, 50 % des besoins d'investissement des entreprises françaises sont couverts par des financements internes, contre une moyenne de 66 % dans l'UE. À la fin de 2024, le financement bancaire au moyen de prêts représentait 25 % du financement externe des sociétés non financières françaises (contre 27 % dans l'UE), tandis que les actions et obligations cotées représentaient 30 % du financement externe (contre 24 % dans l'UE). En termes de PIB, le niveau global de financement des sociétés non financières en France (270 % du PIB) était supérieur à la moyenne de l'UE (226 %) (voir graphique A6.1).

Taille et structure du secteur financier

Graphique A6.2: **Marchés des capitaux et intermédiaires financiers**



Source: BCE, AEAPP et AMECO. Fin 2024.

Bien que le secteur financier en France reste dominé par les banques, les intermédiaires financiers non bancaires sont également très développés. Les actifs des banques équivalaient à 416 % du PIB en décembre 2024 (contre 251 % dans l'UE) (voir graphique A6.2). Le secteur bancaire français est principalement composé de grands groupes bancaires universels nationaux et privés. Les six plus grands groupes bancaires français sont des banques universelles. Les quatre plus grandes banques françaises (BNP Paribas,

Groupe Crédit Agricole, Société Générale et Groupe BPCE) sont des banques d'importance systémique mondiale. La part des banques nationales est très élevée et représentait 91 % des actifs du secteur bancaire en décembre 2024. La plupart des banques sont privées et la seule banque importante contrôlée par l'État est La Banque Postale, qui est la sixième plus grande banque du pays. Le secteur français de l'assurance, dont les actifs totaux équivalaient à près de 99 % du PIB à la fin de l'année 2024 (contre 55 % du PIB dans l'UE), domine l'intermédiation non bancaire. Sa taille relativement importante s'explique par la popularité de l'assurance-vie en France, qui propose des produits d'épargne et d'investissement à long terme. Le secteur des fonds de pension est beaucoup plus modeste, puisque ses actifs ne représentent que 8 % du PIB (contre 23 % dans l'UE). Le secteur des fonds d'investissement est plus conséquent, avec des actifs équivalant à pas moins de 65 % du PIB, soit un chiffre supérieur à la médiane de l'UE.

Les marchés des capitaux français sont bien développés. La principale Bourse française est Euronext Paris. Le marché des fonds propres est relativement important sur le plan de la capitalisation (il équivalait à 92 % du PIB en 2024) par rapport à la moyenne de l'Union européenne (67 % du PIB), mais nettement moins important que celui des États-Unis (213 %). La largeur des marchés obligataires français est supérieure à la moyenne de l'Union (2,1 contre 1,5)⁽²⁴⁰⁾ et l'écart de cotation⁽²⁴¹⁾ sur les marchés des fonds propres est inférieur à la moyenne de l'Union (1,3 contre 1,6). Les introductions en Bourse équivalaient à 0,07 % du PIB en 2024, ce qui est globalement conforme à la moyenne de l'UE (0,08 % du PIB).

La France a adopté ou prévoit d'adopter plusieurs mesures afin de rendre ses marchés des capitaux plus attrayants. Ces mesures devraient à la fois: i) améliorer l'accès des entreprises innovantes à la cotation en bourse, en introduisant des structures avec actions à votes multiples; et ii) faciliter le recours aux opérations d'augmentation de capital. D'autres mesures soutiendront la numérisation des transactions

⁽²⁴⁰⁾ Exprimée comme étant le rapport entre l'encours des obligations et le PIB.

⁽²⁴¹⁾ La médiane de l'écart entre cours acheteur et cours vendeur en pourcentage du cours moyen.

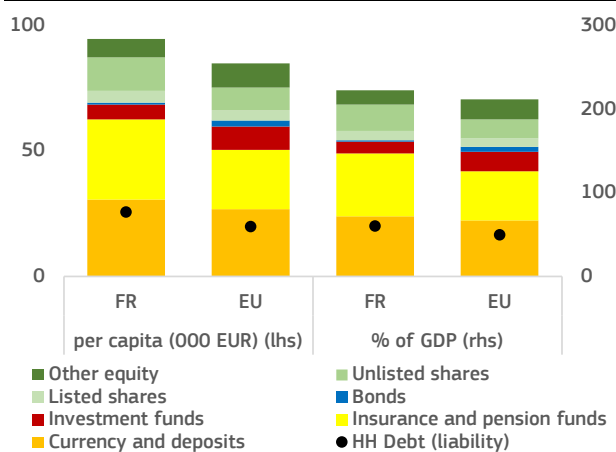
financières commerciales et des assemblées d'actionnaires.

La moitié des obligations sont émises par l'État. Fin 2024, les sociétés non financières représentaient plus de 90 % de la capitalisation boursière du marché boursier public français, ce qui traduit l'ampleur avec laquelle ce marché est tourné vers le financement du segment non financier de l'économie réelle. Le volume des titres de créance cotés correspondait à 190 % du PIB à la fin de l'année 2024, l'un des taux les plus élevés de l'UE. Les obligations émises par l'État français représentaient la moitié du total, ce qui reflète le poids important de la dette publique brute sur le marché obligataire.

Participation des ménages aux marchés des capitaux

Comme dans la plupart des États membres, les ménages français investissent relativement peu en actifs financiers et, surtout, en fonds propres. Les actifs financiers des ménages français représentaient 221 % du PIB en 2024, soit un peu plus que la moyenne de l'Union (212 %), mais bien moins qu'aux États-Unis (446 %). En outre, selon les estimations, les actifs investis dans des fonds propres ne représentaient que 108 % du PIB, un niveau supérieur à la moyenne de l'Union (91 %), mais qui représente moins du tiers du niveau des États-Unis (291 %). Par rapport à la moyenne des ménages de l'UE, les ménages français investissent relativement peu dans des fonds d'investissement, tout en consacrant une part importante à l'assurance-vie. Or, les actifs détenus par ces régimes d'assurance-vie traditionnelle sont principalement des obligations, qui génèrent des rendements inférieurs à ceux des investissements en fonds propres.

Graphique A6.3: **Composition des actifs financiers des ménages**



Source: Eurostat, Fin 2024.

Le compte d'épargne et d'investissement français (CEI) est un outil utile, mais il pourrait être amélioré. Le *plan d'épargne en actions* (PEA) français est un type de CEI ⁽²⁴²⁾ qui présente plusieurs caractéristiques positives, telles qu'une limitation des frais, une large sphère d'investissement et la possibilité d'ouvrir un compte sans conseil financier. Toutefois, il présente certaines lacunes susceptibles de réduire l'attrait du produit: il maintient une limite d'âge, restreint la diversification géographique et ne garantit pas l'accès universel au traitement fiscal le plus favorable. Parallèlement, sous réserve de certaines conditions (notamment une période de verrouillage), les salariés de certaines entreprises peuvent, au moyen de plans d'épargne salariale spécifiques ⁽²⁴³⁾, accumuler des actifs d'une manière fiscalement avantageuse (y compris des cotisations patronales) en investissant dans leur propre entreprise ou dans des fonds d'investissement.

Le secteur bancaire: résilience et financement de l'économie

Le secteur bancaire fait état d'une solvabilité suffisante et n'est donc pas limité

⁽²⁴²⁾Le 30 septembre 2025, la Commission a publié une [recommandation](#) visant à accroître la disponibilité de CEI offrant un traitement fiscal simplifié et avantageux.

⁽²⁴³⁾Tels que le Plan d'épargne entreprise et le Plan d'épargne interentreprise.

dans sa capacité de financement de l'économie. Avec un rendement des fonds propres annualisé de 6,6 % en 2024 et de 6,8 % lors des trois premiers trimestres de 2025 (contre 9,6 % sur la même période dans l'UE), la rentabilité des banques françaises est restée relativement stable, mais nettement inférieure aux niveaux observés ailleurs dans l'UE. Ce constat s'explique par: i) le taux d'intérêt (réglementé) élevé des produits d'épargne du «Livret A» proposés aux investisseurs de détail; ii) la prédominance des prêts à taux fixe du côté de l'actif; et iii) le ratio coût-revenu le plus élevé au sein de l'UE (66,1 % au troisième trimestre de 2025 contre 53,8 % dans l'UE). Dans un contexte macroéconomique difficile, le ratio d'adéquation des fonds propres des banques françaises est resté globalement stable d'année en année et a atteint 19,7 % en septembre 2025 (contre 20,2 % dans l'UE). Le niveau moyen de l'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) des banques françaises s'élevait à 32,6 % du montant total d'exposition au risque (TREA) au deuxième trimestre de 2025, soit une légère diminution par rapport au niveau de 33,4 % observé en décembre 2024 ⁽²⁴⁴⁾. Par rapport à un objectif contraignant de MREL moyenne (y compris les exigences globales de coussin de fonds propres) fixé à 26,6 % du TREA au deuxième trimestre de 2025, aucune banque n'a fait état d'un déficit en matière de MREL. En février 2024, la France a publié des informations sur son mécanisme national de renflouement interne conformément aux orientations de l'Autorité bancaire européenne ⁽²⁴⁵⁾. La qualité de crédit reste relativement très bonne, la proportion de prêts improductifs (2,1 % au troisième trimestre de 2025 contre 1,9 % dans l'UE) étant en hausse par rapport à son plus bas niveau historique de 1,8 % observé entre mars 2022 et mars 2023. Cette relative bonne qualité de crédit s'explique en partie par la prédominance des prêts à taux fixe du côté de l'actif. Toutefois, les perspectives concernant la qualité des actifs des banques sont de plus en plus incertaines en raison du conflit actuel au Moyen-Orient et de son incidence sur les prix de l'énergie et la croissance économique. Le ratio crédits/dépôts a légèrement diminué, passant de 98,8 % au quatrième trimestre de 2024 à 98,0 % au troisième trimestre

de 2025 (contre 93,2 % dans l'UE), ce qui révèle un léger excédent des dépôts par rapport aux crédits.

La croissance du crédit en France s'est légèrement reprise après une période historiquement faible. En raison de la récente baisse modérée des taux d'intérêt, la croissance du crédit aux ménages en glissement annuel en France s'est accélérée, passant d'un niveau historiquement bas de 0,1 % (contre 0,2 % dans la zone euro) en octobre 2024 à 1,3 % en septembre 2025 (contre 2,6 % dans la zone euro). Cette croissance relativement faible s'explique par la très faible croissance des prêts destinés à l'achat d'un logement (0,5 % sur la période de 12 mois s'achevant en septembre 2025), tandis que celle des prêts à la consommation a connu une évolution bien meilleure, avec une progression de 4,5 % en glissement annuel sur la période de 12 mois s'achevant en septembre 2025. Les prêts aux sociétés non financières ont été plus résilients que les prêts aux ménages, la croissance annuelle des crédits aux sociétés non financières ayant atteint 3,2 % en septembre 2025 (contre 2,5 % dans la zone euro), après avoir atteint un plancher de 1,6 % en janvier 2024.

Les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts au secteur privé ont diminué par rapport au pic atteint fin 2023. En septembre 2025, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts aux ménages français pour l'achat d'un logement ont atteint 2,99 % (contre 3,25 % dans la zone euro), soit une baisse par rapport au pic de 3,60 % atteint en décembre 2023. Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux prêts aux sociétés non financières ont suivi une tendance similaire, mais encore plus marquée. Ils sont tombés à 3,45 % (contre 3,68 % dans la zone euro) en septembre 2025, en forte baisse par rapport au pic de 4,92 % observé en novembre 2023. Dans l'ensemble, même s'ils ont légèrement diminué par rapport à leur plus haut niveau, les taux d'intérêt restent supérieurs à ceux observés au cours des dix dernières années.

Les banques françaises ont fait état d'un léger durcissement de leurs conditions d'octroi de crédit pour les prêts aux sociétés non financières et d'un certain assouplissement de ces conditions pour les prêts destinés à l'achat d'un logement au quatrième trimestre de 2025. Dans l'enquête

⁽²⁴⁴⁾Voir le [tableau de bord de la MREL](#) publié par le CRU.

⁽²⁴⁵⁾ABE, [Orientations à l'intention des autorités de résolution concernant la publication de leur approche pour la mise en œuvre de l'instrument de renflouement interne](#).

de janvier 2026 sur la distribution du crédit bancaire²⁴⁶, les banques françaises ont fait état d'un léger durcissement des conditions d'octroi de crédit pour les prêts aux sociétés non financières au quatrième trimestre de 2025 par rapport au troisième trimestre de 2025, conformément au durcissement observé dans la zone euro en moyenne. Les banques françaises ont également fait état d'un assouplissement modéré des conditions d'octroi de prêts aux ménages pour l'achat d'un logement au quatrième trimestre de 2025 (par rapport à un léger assouplissement dans la zone euro) et s'attendent à un nouvel assouplissement au premier trimestre de 2026. Toutefois, elles ont également signalé un léger durcissement des conditions d'octroi de prêts à la consommation et s'attendent à un nouveau durcissement substantiel dans ce domaine au premier trimestre de 2026. La demande nette de prêts aux entreprises a continué de diminuer au quatrième trimestre de 2025 pour le 12^e trimestre consécutif (à l'exception du troisième trimestre de 2024) (contre une légère hausse dans la zone euro), en raison de la baisse des investissements fixes. Grâce à de meilleures perspectives sur le marché du logement, la demande de prêts au logement a augmenté au quatrième trimestre de 2025 pour le sixième trimestre consécutif (contre une hausse modérée dans la zone euro), mais elle devrait se détériorer au premier trimestre de 2026.

Rôle des intermédiaires financiers non bancaires

Le secteur français de l'assurance reste solide. Le ratio de solvabilité a diminué, mais demeure largement supérieur aux exigences réglementaires. Le ratio de solvabilité moyen s'établissait à 238 % à la fin de 2024 (contre 244 % dans l'UE), en baisse par rapport aux 249 % relevés en 2023. La baisse a été plus marquée pour les «bancassureurs» (assureurs adossés à des banques), dont la solvabilité a chuté de 20 points de pourcentage entre la fin de 2023 et la fin de 2024, en partie en raison d'importants retraits de réserves de participation aux bénéfices en fin d'année afin de rémunérer les contrats

d'assurance-vie assortis d'un taux d'intérêt garanti. Malgré cette baisse, tous les assureurs dépassent les exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres, 75 % d'entre eux déclarant un ratio de solvabilité supérieur à 170 % et 25 % un ratio supérieur à 291 %. Les assureurs-vie ont bénéficié de rendements d'actifs plus élevés et de l'utilisation des provisions de participation aux bénéfices, ce qui leur a permis d'offrir des taux de revalorisation attractifs et d'atteindre des entrées de trésorerie nettes record en 2024. Les assureurs non-vie, quant à eux, ont vu leur rentabilité technique s'améliorer en 2024 grâce à une augmentation des primes, bien que cette rentabilité reste inférieure aux niveaux d'avant 2022 en raison du choc inflationniste.

Le portefeuille d'investissement des assureurs français se compose principalement d'obligations. Le secteur français de l'assurance, qui est très important au regard des normes de l'UE (100 % du ratio des actifs par rapport au PIB contre la moyenne de l'Union de 53 % au deuxième trimestre de 2025), a investi 42 % de ses actifs dans des obligations au quatrième trimestre de 2024 (en moyenne, les assureurs de l'Espace économique européen investissent 37 % de leurs actifs dans des obligations)⁽²⁴⁷⁾. Les obligations d'État détenues (dont 58 % sont nationales) représentaient 20 % du portefeuille total d'actifs (contre 19 % pour les assureurs de l'EEE), tandis que les obligations d'entreprises représentaient 22 % du portefeuille (contre 18 % pour les assureurs de l'EEE), les fonds propres 14 % (contre 16 % dans l'EEE), les fonds d'investissement 32 % (contre 36 % dans l'EEE), les espèces et les dépôts 3 % (contre 4 % dans l'EEE) et les prêts et prêts hypothécaires 2 % (contre 4 % dans l'EEE).

L'augmentation des rendements de l'assurance-vie a entraîné des entrées de trésorerie record. Les rendements des contrats d'assurance-vie individuels en France se sont stabilisés à 2,6 % en 2024, grâce, notamment, à l'utilisation des réserves de participation aux bénéfices constituées pendant la période de faibles taux d'intérêt. Ces réserves ont diminué, passant de 5,4 % de provisions techniques en 2022 à 4,3 % en 2024. Des rendements d'investissement plus élevés ont également soutenu cette performance, malgré les moins-

⁽²⁴⁶⁾https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html

⁽²⁴⁷⁾Source: statistiques sur les assurances de l'AEAPP.

values non réalisées sur les obligations détenues, qui sont restées stables, à 3 % des portefeuilles. Les participations en actions, en fonds propres et en valeurs immobilières ont continué d'afficher des plus-values non réalisées; celles-ci sont donc restées stables, à 3 %. En ce qui concerne l'assurance-vie, les niveaux de rendement compétitifs ont conduit à des entrées de trésorerie brutes et nettes historiquement élevées en 2024. Pendant la période de faibles taux d'intérêt, les assureurs ont encouragé les contrats en unités de compte – pour lesquels les risques de marché sont supportés par les épargnants – afin de compenser les rendements plus faibles des contrats traditionnels assortis d'un taux d'intérêt garanti (*fonds en euro*). De 2019 à 2023, les produits à capital garanti n'ont cessé d'enregistrer des sorties de trésorerie nettes, tandis que les contrats en unités de compte ont attiré des entrées de trésorerie nettes positives. La hausse des taux d'intérêt de l'épargne bancaire et l'augmentation des coûts des crédits hypothécaires en 2022-2023 ont entraîné davantage de retraits d'assurance-vie. Cette tendance s'est inversée en 2024, avec des entrées de trésorerie nettes atteignant un record de 25 milliards d'EUR, grâce à des entrées de trésorerie brutes accrues – en particulier pour les contrats à capital garanti – et à moins de remboursements.

La rentabilité de l'assurance non-vie en France s'est améliorée, en partie grâce à la baisse de l'inflation, mais elle reste sous pression. La rentabilité a poursuivi sa modeste reprise en 2024, avec une amélioration du ratio combiné ⁽²⁴⁸⁾ à 97 % (contre 96 % dans l'UE), contre 98 % en 2023 et 100 % en 2022. Toutefois, la rentabilité reste sous pression, en particulier en dehors du segment de la santé. Parmi les principales difficultés figure la hausse des coûts des pièces automobiles, des réparations à domicile et de la réassurance. Bien que les primes d'assurance aient augmenté plus lentement que l'inflation en 2022-2023, elles ont rebondi en 2024, en particulier en ce qui concerne l'assurance automobile. Néanmoins, certaines branches comme la construction, la responsabilité civile générale et la couverture invalidité demeurent exposées à l'inflation sur le long terme, en raison de révisions tarifaires moins fréquentes.

Les risques naturels constituent un risque majeur en ce qui concerne l'assurance non-vie. Après une flambée en 2023, les demandes d'indemnisation liées aux catastrophes en France ont chuté de 45 % en 2024, ce qui ramène le ratio combiné de 193 % l'année précédente à 126 %. Les résultats techniques ont été moins instables grâce au partage des risques avec les réassureurs. En France, la réassurance des catastrophes repose sur un système public-privé unique piloté par la Caisse centrale de réassurance (CCR), qui réassure la quasi-totalité des assureurs dans un cadre harmonisé. Après deux années de hausse, le solde de réassurance (c'est-à-dire la différence entre les sinistres payés par le réassureur et les primes versées à celui-ci) a baissé en 2024, mais est resté positif. Une surprime catastrophes naturelles plus élevée, applicable depuis janvier 2025, favorisera la viabilité du dispositif de la CCR. Toutefois, la fréquence croissante d'événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, la grêle et la neige pourrait rendre la réassurance plus difficile à obtenir sur les marchés privés, ce qui risque de peser sur la rentabilité des assureurs au fil du temps.

Le secteur des fonds de pension présente un profil d'investissement encore plus prudent que celui des assureurs français, en ce qu'il se concentre davantage encore sur les obligations, et en particulier les obligations d'État. Les actifs des fonds de pension français équivalaient à 8 % du PIB au deuxième trimestre de 2025 (contre 23 % dans la zone euro). À la fin de 2024, les obligations représentaient 49 % des actifs des institutions de retraite professionnelle ⁽²⁴⁹⁾ (les obligations ne représentent en moyenne que 35 % des actifs des fonds de pension dans l'EEE), la part des obligations d'État dépassant celle des obligations d'entreprise (27 % contre 22 %). Les fonds d'investissement représentaient 36 % des actifs (contre 38 % dans l'EEE), (contre 12 % dans l'EEE), les fonds propres 6 % (contre 20 % dans l'EEE) et les espèces et les dépôts 3 % (contre 3 % dans l'EEE).

Les régimes de retraite (par capitalisation) adossés à des actifs restent modestes et ne parviennent pas à offrir un rendement réel significatif. La France ne dispose pas de

⁽²⁴⁸⁾Le ratio combiné est égal à la somme des pertes et des dépenses supportées, divisée par les primes acquises. Il est inversement proportionnel à la rentabilité.

⁽²⁴⁹⁾https://www.eiopa.europa.eu/tools-and-data/occupational-pensions-statistics_en.

systèmes de retraite par capitalisation adossés à des actifs bien développés. Ces systèmes sont essentiels pour sécuriser les finances des citoyens, approfondir les marchés des capitaux et mobiliser l'investissement au service de la croissance et de l'innovation. Les actifs de retraite français ⁽²⁵⁰⁾ représentaient seulement 20,1 % du PIB en 2024 (contre 32,3 % dans l'UE et 162,0 % aux États-Unis). La France dispose de quelques fonds de réserve publics pour les retraites, de montant limité (équivalant à 7,3 % du PIB), mais l'un d'eux (le Fonds de réserve des retraites) est en cours de liquidation. Contrairement à certains autres États membres, les cotisations aux régimes de retraite professionnelle ne sont pas obligatoires en France. De tels régimes n'existent que dans certains secteurs et les travailleurs n'y sont pas automatiquement affiliés, d'où un taux de participation relativement faible (27,7 % de la population en âge de travailler participe à des plans d'épargne-retraite volontaire). Ces dix dernières années, le rendement réel moyen généré par les actifs de retraite français a été modeste (1,3 % contre 1,4 % dans l'UE), principalement en raison d'une faible exposition aux actions et de niveaux élevés de participations en obligations. En ce qui concerne les retraites personnelles, la réforme de 2019 portant création du plan d'épargne-retraite (PER) au titre de la loi PACTE a constitué une mesure utile pour élargir l'accès aux retraites par capitalisation grâce à des incitations fiscales et à une simplification des produits, même si sa portée et son adoption pourraient être renforcées pour qu'il puisse déployer pleinement son potentiel. Comme le soutiennent également Kukies et Noyer (2026) ⁽²⁵¹⁾, encourager le développement de régimes de retraite par capitalisation universels parallèlement au système de retraite par répartition prédominant contribuerait à orienter les investissements vers les actions, à soutenir la croissance et l'innovation et à diversifier les revenus de retraite.

⁽²⁵⁰⁾ Les actifs de retraite comprennent les actifs des prestataires de retraite et les actifs des fonds de réserve pour les retraites publiques. Pour plus de détails, voir OCDE, [Pension Markets in Focus 2025](#).

⁽²⁵¹⁾ Kukies, J. et Noyer, C., [Financing innovative ventures in Europe. Recommendations to close the scaleup financing gap, deepen the Savings and Investment Union and strengthen Europe's competitiveness](#) (Recommandations visant à combler le déficit de financement des entreprises en expansion, à approfondir l'Union de l'épargne et de l'investissement et à renforcer la compétitivité de l'Europe), 2026.

Écosystème du capital-risque

Le marché intérieur français du capital-risque et du capital de croissance est plus développé que la moyenne de l'UE. La valeur du capital-investissement par rapport au PIB nominal a oscillé autour de 0,79 % du PIB entre 2017 et 2024 et a atteint 0,88 % en 2024 (contre 0,46 % dans l'UE). En outre, la valeur du capital-risque par rapport au PIB nominal a fluctué autour de 0,07 % du PIB entre 2017 et 2024 et a atteint 0,07 % en 2024 (contre 0,06 % dans l'UE). Bien que l'activité du capital-investissement soit relativement importante en France par rapport à la moyenne de l'UE, le capital-risque reste plus modeste que celui des concurrents internationaux et des autres pays européens. Il pourrait s'avérer insuffisant pour répondre aux besoins massifs de financement des entreprises en expansion (voir aussi annexe 4).

La France a mis en place certaines politiques pour promouvoir le financement des jeunes pousses et des entreprises en expansion. La mission French Tech a été mise en place en 2013 pour soutenir la structuration et la croissance de l'écosystème des jeunes pousses françaises, en France et à l'international. Elle est chargée à la fois de mettre en œuvre des politiques publiques à destination des jeunes pousses et de fédérer cet écosystème sur le territoire national et également à l'international. Elle soutient les jeunes pousses au moyen de divers programmes, tels que «France Tech Next40/120», «Je choisis la French Tech», «French Tech 2030», «French Tech Tremplin» et «French Tech Rise». Ces programmes visent tant à soutenir les entreprises qui répondent aux priorités de la stratégie d'innovation du gouvernement français qu'à leur offrir la gamme de services la plus complète possible: ils combinent tous les leviers de l'État, en France et à l'étranger, afin de mobiliser l'écosystème French Tech et les acheteurs publics et privés et de mener des activités de promotion. Bpifrance est un partenaire et un opérateur clé de plusieurs de ces dispositifs et dispose de son propre catalogue de produits à offrir aux jeunes pousses et aux entreprises en expansion.

La participation des investisseurs institutionnels nationaux à la fourniture de financements aux investisseurs en capital-risque est relativement faible. Un document

Tableau A6.2: Annexe statistique

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025-Q3	EU	
Banking sector	Total assets of MFIs, % of GDP	374.1	383.2	452.5	441.0	433.7	420.2	416.4	418.4	246.1
	Common equity Tier 1 ratio	14.5	15.2	16.0	16.2	15.8	16.2	16.2	16.1	16.8
	Total capital adequacy ratio	18.0	18.6	19.5	19.7	19.4	19.6	19.9	19.7	20.2
	Overall NPL ratio, % of all loans	2.7	2.5	2.2	1.9	1.8	1.9	2.0	2.1	1.9
	NPL ratio, loans to NFCs	4.4	3.9	3.9	3.5	3.4	3.6	3.7	3.9	3.5
	NPL ratio, loans to HHs	3.2	2.9	2.6	2.3	2.1	2.1	2.2	2.3	2.1
	Return on equity ratio ¹	6.5	6.0	4.1	7.1	6.1	5.9	6.6	6.8	9.6
	Loans to NFCs, % of GDP	43.3	43.7	51.8	49.5	50.1	47.8	47.1	46.5	29.3
	Loans to HHs, % of GDP	59.4	61.0	67.0	65.2	64.6	61.2	59.3	58.3	43.6
	NFC credit growth rate, %	6.4	5.6	13.5	3.8	8.2	2.2	2.5	3.2	2.5
HH credit growth rate, %	5.6	6.3	4.8	5.6	5.2	1.3	0.3	1.3	2.6	
Non-banking sector	Stock market capitalisation, % of GDP	80.7	96.8	100.1	116.3	96.7	99.4	92.0	93.5	69.9
	Initial public offerings, % of GDP	0.12	0.30	0.05	0.69	0.06	0.01	0.07	-	0.06
	Market funding ratio	58.2	57.8	56.1	56.1	54.2	53.4	53.3	-	49.7
	Private equity, % of GDP	0.644	0.655	0.693	0.804	0.908	0.915	0.855	-	0.487
	Venture capital, % of GDP	0.038	0.051	0.059	0.077	0.094	0.099	0.089	-	0.064
	Financial literacy, composite index	-	-	-	-	-	45.0	-	-	45.5
	Bonds, % of HHs' financial assets	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.8	0.9	-	2.8
	Listed shares, % of HHs' financial assets	4.2	4.8	4.7	5.2	4.8	5.1	4.9	-	4.8
	Investment funds, % of HHs' financial assets	5.2	5.2	4.9	4.8	5.7	5.6	6.3	-	11.0
	Insurance/pension funds, % of HHs' financial assets	39.9	39.6	38.8	36.4	33.7	33.2	33.7	-	27.8
	Total assets of insurers, % of GDP	114.0	119.4	127.7	120.9	100.4	98.5	98.6	100.5	53.9
	Pension assets, bn EUR	-	-	-	362.0	415.9	552.2	587.9	-	5813.8
	Pension assets, % of GDP	-	-	-	14.4	15.7	19.5	20.1	-	32.3
	10y real return average of pension assets, %	-	-	-	-	-	1.6	1.3	-	1.4
	Pension funds assets, ECB (% of GDP)	-	-	-	-	7.6	7.6	7.7	7.7	23.0
	1-3		4-10		11-17		18-24		25-27	

(1) Données annualisées.

Pour les données de la BCE relatives à la croissance du crédit et aux fonds de pension, les données de l'UE se rapportent à la moyenne de la zone euro.

Le capital-investissement et le capital-risque, en % du PIB, sont calculés sous la forme d'une moyenne mobile sur trois ans.

Source: BCE, ESTAT, OCDE, tableau de bord de l'UMC, AMECO.

publié en 2024 par le groupe de réflexion Centre for European Policy Studies montre que les fonds de pension en France ne représentaient en moyenne que 10 % des fonds de capital-investissement et de capital-risque mobilisés chaque année par les jeunes pousses françaises entre 2007 et 2023, ce qui est nettement inférieur aux 19 % enregistrés dans les États baltes ou aux plus de 20 % observés dans les États membres nordiques ⁽²⁵²⁾. Compte tenu de la taille du secteur français de l'assurance, il pourrait encore y avoir d'autres possibilités de stimuler les investissements des assureurs dans le capital-risque, la France pouvant s'appuyer sur son initiative Tibi (voir également annexe 4). Depuis 2019, l'initiative Tibi encourage les investisseurs institutionnels à investir dans les entreprises technologiques les plus innovantes de France ⁽²⁵³⁾.

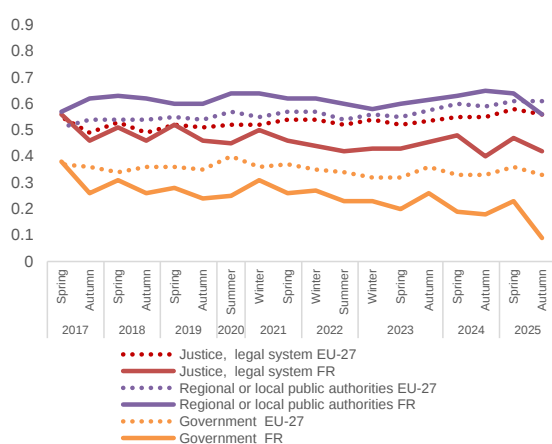
⁽²⁵²⁾Source: [Closing the gaping hole in the capital market for EU start-ups – the role of pension funds – CEPS](#).

⁽²⁵³⁾Au mois de mars 2025, 12,5 milliards d'EUR au total avaient été investis par 37 investisseurs institutionnels; voir <https://www.tresor.economie.gouv.fr/banque-assurance-finance/financer-la-iveme-revolution-industrielle>.

Un cadre institutionnel efficace est essentiel à la compétitivité. Celui-ci suppose une confiance du public reposant sur l'intégrité, une législation de qualité, une simplification de la réglementation et des services efficaces pour les citoyens et les entreprises. Les recommandations adressées à la France en 2025 ont mis en évidence des difficultés à réduire la charge réglementaire et administrative, en particulier pour les entreprises (voir annexe 5).

Confiance du public

Graphique A7.1: **Confiance dans la justice, les autorités locales/régionales et le gouvernement**



(1) UE-27 depuis 2019; UE-28 auparavant.

Source: Commission européenne, enquêtes Eurobaromètre standard.

La confiance du public envers le gouvernement français est à un niveau historiquement bas en raison de l'instabilité politique du pays et est considérablement inférieure à la moyenne de l'UE, prolongeant la tendance à la baisse observée depuis 2017. La confiance dans les autres institutions publiques a aussi fortement diminué et est passée sous la moyenne de l'UE. Les entreprises conservent leur confiance dans la capacité de l'administration publique à traiter leurs données de manière sécurisée et responsable, tandis que le grand public est partagé, ce qui renforce les perceptions d'inefficacité et de mauvaise gouvernance des données ⁽²⁵⁴⁾.

⁽²⁵⁴⁾ Commission européenne, 2026, enquêtes Eurobaromètre Flash 567 et 568 sur la satisfaction à l'égard des services administratifs.

Qualité de la législation

Les règles françaises en matière de législation sont alignées sur de nombreuses bonnes pratiques – mais pas toutes – en ce qui concerne la réduction des charges réglementaires et la garantie d'une mise en œuvre effective, ce qui témoigne de progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2025 ⁽²⁵⁵⁾ (tableau A7.1). Des analyses d'impact ex ante restent obligatoires pour la plupart des projets de loi et ont été clarifiées et renforcées en 2025 ⁽²⁵⁶⁾, notamment en ce qui concerne les incidences environnementales et transfrontières. Toutefois, il n'existe pas d'obligation de recenser les mécanismes d'exécution potentiels et d'évaluer le niveau de conformité lors de l'élaboration de la législation, ce qui réduit la capacité du gouvernement à contrôler sa mise en œuvre. En outre, la surveillance des outils d'amélioration de la réglementation est également affaiblie par l'absence d'un organe externe chargé d'examiner la qualité de l'évaluation ex post. Il manque également des évaluations accessibles au public sur l'efficacité des analyses d'impact réglementaires pour modifier les propositions réglementaires, ainsi que sur l'efficacité des évaluations ex post pour améliorer le stock réglementaire. La transparence et l'engagement précoce des parties prenantes restent insuffisants, en particulier pour la législation primaire, le gouvernement n'étant pas tenu de fournir un retour public sur la façon dont les consultations ont été prises en considération dans la proposition législative et que les rapports sur l'analyse d'impact réglementaire ne sont plus publiés en ligne.

⁽²⁵⁵⁾ OCDE, 2025, Better Regulation Practices across the European Union 2025 (Meilleures pratiques de réglementation dans l'Union européenne 2025) <https://doi.org/10.1787/6f007516-en>.

⁽²⁵⁶⁾ [Circulaire n° 6502/SG relative à l'évaluation préalable des textes normatifs et à la maîtrise du flux réglementaire – Légifrance](#).

Tableau A7.1: **France. Palette d'indicateurs sur les meilleures pratiques de réglementation pour la législation primaire**

Tools for smart legislation:	
Share of possible impacts assessed for all primary laws when developing legislation	●
Regulators are required to identify and quantify the benefits of a new primary law	●
Regulators are required to identify and assess the impacts of alternative non-regulatory options	●
Tools for effective implementation: when developing laws, regulators are required to:	
Assess the level of compliance	●
Identify and assess potential enforcement mechanisms	●
Specify the methodology of measuring progress in achieving the law's goals	●
Oversight of better regulation:	
There is an external body responsible for reviewing the quality of RIAs and of ex post evaluations	●
There are publicly available assessments of the effectiveness of RIA in modifying regulatory proposals	●
There are reports on the level of compliance by government department with the requirements of RIA	●
There are indicators on the percentage of ex post evaluations that comply with guidelines	●
The effectiveness of ex post evaluations in improving the regulatory stock has been assessed in the last five years	●
● High / yes / for all primary laws ● Medium / in part / for major primary laws ● Low / for some primary laws ● Very low / no / never	

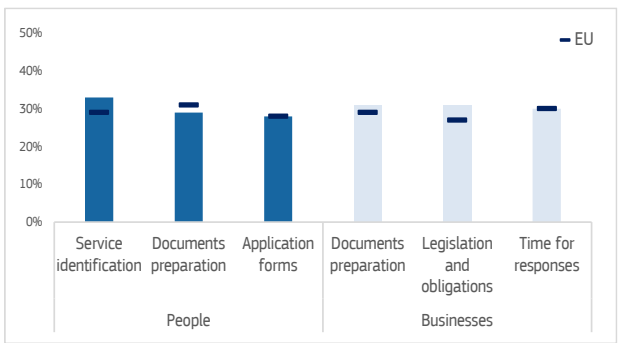
Source: OCDE, 2025, Regulatory Policy Outlook 2025 [https://doi.org/10.1787/56b60e39-en] (Perspectives de la politique réglementaire en 2025) et Better Regulation across the European Union 2025 (Mieux légiférer dans l'Union européenne 2025).

Prestation et numérisation des services publics

Des difficultés subsistent quant à la facilité d'utilisation des services publics en France.

Les niveaux de satisfaction à l'égard des services administratifs sont légèrement supérieurs à la moyenne de l'UE chez les citoyens (France: 49 %; UE: 45 %) et les entreprises (France: 47 %; UE: 42 %). Si la satisfaction tend à être plus élevée lorsque les services sont considérés individuellement, cette divergence met en évidence une marge d'amélioration potentielle en ce qui concerne l'interconnexion des services, par exemple en adoptant l'approche fondée sur les événements de la vie ou en réutilisant davantage les données. En outre, une part importante des utilisateurs adopte une position neutre (20 %), ce qui souligne la nécessité d'améliorer l'expérience utilisateur et la clarté de la prestation de services.

Graphique A7.2: **Aspects de la prestation de services les plus chronophages**



Source: Commission européenne, 2026, enquêtes Eurobaromètre Flash [567](#) et [568](#) sur la satisfaction à l'égard des services administratifs.

La France a peu progressé dans la réduction de la charge administrative, en particulier en ce qui concerne les entreprises, même si elle fournit des efforts dans ce sens ⁽²⁵⁷⁾. Si la perception de la fourniture des services administratifs n'a pas évolué depuis 2023 ⁽²⁵⁸⁾, la part de la population qui considère que l'administration publique est complexe et lourde reste l'une des plus élevées de l'UE (France: 46 %;

⁽²⁵⁷⁾ [Loi de simplification de la vie économique: des mesures concrètes pour faciliter l'activité des entreprises | economie.gouv.fr](#)

⁽²⁵⁸⁾ Commission européenne 2023, Eurobaromètre Flash [FL526](#): Comprendre le point de vue des Européens sur les besoins de réforme.

Tableau A7.2: Indicateurs clés de performance de la décennie numérique: disponibilité des services publics numériques

	France			EU-27
	2023	2024	2025	2025
Digital public services for citizens (0 to 100)	71	72	71	82
Digital public services for businesses (0 to 100)	79	79	77	86
Access to electronic health records (0 to 100)	54	79	84	83

(1) Cible de la décennie numérique à l'horizon 2030: 100. (2) Année de publication; les données ont été collectées l'année précédente.

Source: Commission européenne, rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique.

UE: 38)⁽²⁵⁹⁾. Pour les particuliers, la détermination du service compétent et du lieu où adresser leur demande est l'aspect le plus chronophage de la fourniture des services administratifs (graphique A7.2), tandis que 32 % interagissent avec l'administration plus souvent qu'ils ne s'y attendaient, ce qui témoigne de la complexité du dispositif. Pour les entreprises, la collecte et la préparation des documents et des données, la compréhension de la législation et des obligations applicables ainsi que les délais de réponse sont les aspects les plus chronophages. 55 % d'entre elles ont également indiqué rencontrer des difficultés avec les services administratifs. Ces difficultés, tant pour les particuliers que pour les entreprises, mettent en évidence la nécessité de simplifier les procédures et de fournir des orientations plus claires sur les démarches à effectuer. En outre, le nombre limité de services publics numériques disponibles pour les entreprises (score de la France: 77, UE: 86)⁽²⁶⁰⁾ aggrave la situation, la France ayant un besoin crucial d'améliorer son infrastructure numérique. Certains progrès ont toutefois été accomplis. Bien qu'elle implique de multiples parties prenantes, l'immatriculation d'une entreprise française en ligne prend généralement de 48 à 72 heures, soit un délai inférieur à la moyenne de l'UE, le taux de préremplissage des données atteignant 66 % au stade de la demande et 99 % lors de la validation et de la prise de décision, ce qui témoigne d'une

solide interopérabilité des données⁽²⁶¹⁾. (voir annexe 5).

La fragmentation de la gouvernance territoriale et le chevauchement des compétences créent de l'incertitude pour les entreprises.

La France dispose d'une infrastructure numérique importante en matière d'autorisations, mais ne possède pas de plateforme unique d'autorisation de bout en bout couvrant l'ensemble des domaines. Pour les permis de construire et les autorisations environnementales, des plateformes telles que PLAT'AU et entreprendre.service-public.fr permettent le dépôt numérique des dossiers et la gestion des flux de travail, mais les procédures font fréquemment intervenir les communes, les préfectures et des services spécialisés de l'État. Autrement dit, si le dépôt s'effectue par voie numérique, la prise de décision reste fragmentée à plusieurs niveaux. Les PME et les entreprises à capitalisation moyenne, en particulier, peinent à identifier l'autorité à laquelle s'adresser pour obtenir des autorisations, des financements ou des approbations réglementaires, certains projets nécessitant de consulter jusqu'à sept autorités publiques différentes. La longueur des délais de prise de décision accroît les coûts administratifs et freine l'investissement⁽²⁶²⁾; le Sénat français a estimé en 2023 que ces couches administratives représentaient un coût d'environ 7,5 milliards

⁽²⁵⁹⁾Commission européenne, 2026, enquêtes Eurobaromètre Flash [567](#) et [568](#) sur la satisfaction à l'égard des services administratifs.

⁽²⁶⁰⁾Commission européenne, 2025, Décennie numérique: eGovernment Benchmark, [lien](#).

⁽²⁶¹⁾Commission européenne, à paraître, Simplification of key life events (simplification des événements importants).

⁽²⁶²⁾Lluansi O., 2025, *Produire et travailler en France: Mode d'emploi - 15 leviers à actionner simultanément pour restaurer le socle industriel français*. Rapport pour le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI).

d'EUR par an, soit l'équivalent de 0,3 % du PIB ⁽²⁶³⁾.

La disponibilité des services publics numériques pour les particuliers et pour les entreprises stagne depuis deux ans

(particuliers: compris entre 71 et 72 pour les particuliers et entre 77 et 79 pour les entreprises) (tableau A7.2) et des efforts visant à faire progresser la gouvernance des données numériques seraient bénéfiques. Bien que la majorité des Français jugent les services d'administration publique faciles d'utilisation lorsqu'ils se trouvent dans un autre pays de l'UE, 55 % estiment que leurs services publics devraient être plus facilement accessibles ⁽²⁶⁴⁾. Tant les particuliers que les entreprises considèrent qu'il est important que les services d'administration publique soient rapides et accessibles par différents canaux et que les informations soient transparentes et claires ⁽²⁶⁵⁾. La France n'offre qu'un accès médiocre à ses services numériques pour les particuliers et les entreprises d'autres pays de l'UE (score de 51 pour les particuliers français, de 71 pour les particuliers de l'UE, de 56 pour les entreprises françaises et de 74 pour les entreprises de l'UE).

La disponibilité des dossiers médicaux électroniques (tableau A7.2) ainsi que le nombre d'utilisateurs des services d'administration en ligne ⁽²⁶⁶⁾ et d'identification électronique ⁽²⁶⁷⁾ sont supérieurs à la moyenne de l'UE. Pour l'administration en ligne - France: 91,3, UE: 76,0; pour l'identification électronique - France: 91,6, UE: 55,3. Cela illustre le succès de l'authentification numérique grâce à FranceConnect et France

Identité, qui donnent accès à un nombre croissant de services, tels que les portails de santé, les systèmes fiscaux et les démarches administratives. 58 % des particuliers indiquent que les services d'administration publique numériques réduisent le temps et les efforts nécessaires pour accéder à un service, tandis que plus de 50 % suggèrent des améliorations telles qu'une assistance rapide, une conception conviviale et un accompagnement étape par étape pour accroître le recours au numérique⁽²⁶⁸⁾. Des efforts visant à garantir une utilisation et une protection transparentes des données amélioreraient l'adoption des services numériques et faciliteraient leur développement futur.

La France ne progresse pas dans la mise en place d'échanges transfrontières de données et de documents entre autorités au moyen du système technique «une fois pour toutes» de l'UE⁽²⁶⁹⁾. Cela signifie que les particuliers et les entreprises d'autres pays de l'UE doivent toujours rechercher leurs données et télécharger et téléverser des documents manuellement sur les portails d'administration en ligne en France. Cela signifie également que les particuliers et entreprises français ne peuvent pas récupérer les données et les documents délivrés par les autorités françaises sur les portails d'administration en ligne d'autres États membres. Il serait bénéfique pour la France de s'engager activement dans la communauté du système technique «une fois pour toutes» et de donner la priorité au développement d'une infrastructure numérique interopérable.

Fonction publique

La France est confrontée à des difficultés liées au vieillissement des effectifs de son administration publique, ce qui pose des risques potentiels pour la capacité et la qualité de l'administration publique à moyen terme. La proportion de fonctionnaires âgés de plus de 49 ans a légèrement diminué au cours de

⁽²⁶³⁾ [Rapport Sénat coût du millefeuille administratif](#).

⁽²⁶⁴⁾ Baromètre de l'Institut Paul Delouvrier, 2025, sur la base d'un échantillon de neuf services publics. [Baromètre 2024 sur l'opinion des Français et la satisfaction des usagers de services publics](#).

⁽²⁶⁵⁾ Commission européenne, 2026, enquêtes Eurobaromètre Flash [567](#) et [568](#) sur la satisfaction à l'égard des services administratifs.

⁽²⁶⁶⁾ Commission européenne, [Eurostat 2025 \(part des utilisateurs de l'administration en ligne parmi les particuliers ayant utilisé l'internet au cours de l'année écoulée\)](#).

⁽²⁶⁷⁾ Commission européenne, Eurostat, 2026, recours aux services d'administration en ligne par des particuliers par l'intermédiaire de sites web, [Utilisation de l'identification électronique \(eID\)](#).

⁽²⁶⁸⁾ Commission européenne, 2026, enquêtes Eurobaromètre Flash [567](#) et [568](#) sur la satisfaction à l'égard des services administratifs.

⁽²⁶⁹⁾ Commission européenne, *Once-Only Technical System Accelerator*, [ec.europa.eu](#).

l'année écoulée, mais cette proportion a continué d'augmenter pour ceux âgés de plus de 55 ans⁽²⁷⁰⁾. On observe une augmentation régulière du nombre d'agents publics ⁽²⁷¹⁾, y compris parmi les diplômés de l'enseignement supérieur. Toutefois, la proportion de fonctionnaires ayant suivi des études supérieures reste inférieure à la moyenne de l'UE. La participation à l'éducation et à la formation des adultes en France augmente lentement et a atteint la moyenne de l'UE⁽²⁷²⁾. Les fonctionnaires de moins de 54 ans ont tendance à moins participer à l'éducation et à la formation des adultes que la moyenne de l'UE, ce qui peut entraver l'acquisition de nouvelles compétences et nuire à l'efficacité opérationnelle. Cela souligne la nécessité d'un cadre solide pour favoriser le développement professionnel continu. Si la France a pris des mesures pour rendre les emplois de l'administration publique plus attrayants ⁽²⁷³⁾, des problèmes subsistent néanmoins. En outre, des disparités entre les femmes et les hommes persistent aux postes de haut niveau de la fonction publique, avec 39 % de femmes occupant de tels postes contre 48 % dans l'UE ⁽²⁷⁴⁾.

Intégrité

La corruption dans le monde des affaires constitue une préoccupation importante pour les entreprises en France. Les perceptions en France reflètent dans une large mesure la moyenne de l'UE: 63 % des entreprises affirment que la corruption est répandue (UE: 63 %). Bien que moins d'entreprises déclarent que des liens trop étroits entre le monde des affaires et la politique conduisent à la corruption (France: 70 %; UE: 76 %), une part supérieure à la moyenne

continue d'indiquer que la corruption constitue un obstacle concret à la conduite des affaires (France: 42 %; UE: 35 %) ⁽²⁷⁵⁾, ce qui traduit des préoccupations concrètes. Les secteurs particulièrement vulnérables à la corruption en France sont les marchés publics, l'urbanisme, la construction, la santé, le sport, le traitement des déchets et les marchés publics de défense ⁽²⁷⁶⁾ (voir aussi annexe 5). Dans le même temps, la proportion d'entreprises en France auxquelles il a été demandé ou desquelles il a été attendu un cadeau, une faveur ou un paiement supplémentaire en échange d'autorisations, de services ou de marchés publics est conforme à la moyenne de l'UE (France: 13 %; UE: 10 %). En France, une part plus élevée d'entreprises (France: 44 %; UE: 33 %) estiment que les personnes et les entreprises prises en flagrant délit de corruption d'un haut fonctionnaire sont punies de manière appropriée, ce qui témoigne d'une plus grande confiance dans l'application des règles que la moyenne de l'UE ⁽²⁷⁷⁾.

La France a pris certaines mesures afin d'améliorer la prévention et la détection de la corruption. En novembre 2025, elle a adopté son deuxième plan national de lutte contre la corruption (2025-2029) afin de renforcer les mécanismes de prévention, de détection et de poursuite de la corruption ⁽²⁷⁸⁾. Ce plan met l'accent sur la mise en œuvre de mesures préventives solides au sein des administrations publiques, en insistant sur la formation des hauts fonctionnaires à l'éthique, et introduit de nouvelles règles d'éthique pour les parlementaires et les magistrats.

La France a amélioré sa capacité en matière de poursuites et ses outils de recouvrement des avoirs. Les efforts visant à poursuivre les faits de corruption se sont intensifiés en 2025 – y compris dans des affaires de haut niveau –, avec le soutien d'effectifs supplémentaires et de

⁽²⁷⁰⁾Commission européenne, Eurostat, 2026, enquête sur les forces de travail de l'Union européenne, [Personnes en emploi par activité économique \(NACE Rév. 2\) \(2008-2026\)](#).

⁽²⁷¹⁾+1,1 % de plus entre la fin 2022 et la fin 2023, [Chiffres clés de la fonction publique – Édition 2025](#).

⁽²⁷²⁾Commission européenne, Eurostat, 2026, enquête sur les forces de travail de l'Union européenne, [Salariés par niveau d'éducation atteint et activité de la NACE Rév. 2 \(2008-2026\)](#).

⁽²⁷³⁾Plusieurs projets de l'instrument d'appui technique ont aidé l'administration publique française à gagner en attractivité; pour de plus amples informations, voir notre [site internet](#).

⁽²⁷⁴⁾Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2025, [Gender Statistics Database](#).

⁽²⁷⁵⁾Commission européenne, 2025, enquête Eurobaromètre Flash n° [557](#) sur les attitudes des entreprises vis-à-vis de la corruption dans l'UE.

⁽²⁷⁶⁾Commission européenne (2025), rapport sur l'état de droit.

⁽²⁷⁷⁾Commission européenne, 2025, enquête Eurobaromètre Flash n° [557](#) sur les attitudes des entreprises vis-à-vis de la corruption dans l'UE.

⁽²⁷⁸⁾Agence française anticorruption, 2025, [Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption](#).

nouveaux instruments législatifs, notamment afin de renforcer le recouvrement des avoirs.

Justice

La justice est toujours confrontée à des problèmes d'efficacité. Le temps nécessaire à l'adoption d'une décision dans les affaires civiles et commerciales en première instance a augmenté entre 2023 (354 jours) et 2024 (434 jours). Le délai estimé pour trancher les affaires administratives devant les juridictions de première instance a diminué en 2024 (passant de 322 jours en 2023 à 301 jours en 2024) ⁽²⁷⁹⁾.

La qualité globale du système judiciaire est jugée bonne. Conformément à une loi adoptée en 2023 ⁽²⁸⁰⁾, des postes supplémentaires seront créés chaque année jusqu'en 2027 dans le système judiciaire afin de remédier au manque de personnel.

Certains progrès supplémentaires ont été accomplis en ce qui concerne la numérisation des procédures judiciaires. Des outils numériques ont été davantage déployés dans le cadre des procédures pénales et civiles et l'accès en ligne du grand public aux décisions de justice publiées s'est amélioré. Le pays obtient de bons résultats en ce qui concerne les modalités de production de décisions de justice lisibles par machine, mais des progrès supplémentaires pourraient être réalisés afin d'améliorer la communication électronique entre les juridictions, les procureurs et les autres acteurs judiciaires ⁽²⁸¹⁾.

⁽²⁷⁹⁾Graphiques 5 et 7, tableau de bord de la justice dans l'UE 2026.

⁽²⁸⁰⁾LOI n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027.

⁽²⁸¹⁾Pour une analyse plus détaillée de la performance du système judiciaire en France, voir le prochain tableau de bord 2026 de la justice dans l'UE et le rapport 2025 sur l'état de droit.

La France est confrontée à plusieurs difficultés, notamment en matière d'électrification industrielle, de transport de marchandises, de pollution de l'eau et d'économie circulaire. En 2025, la France a reçu une recommandation par pays l'invitant à favoriser l'augmentation de l'offre et de la demande de moyens de transport et de véhicules à faibles émissions. Des efforts sont également nécessaires en ce qui concerne le transport de marchandises par rail et par voies navigables intérieures, leurs niveaux étant tous deux inférieurs à la moyenne de l'UE. La pollution de l'eau d'origine industrielle constitue une autre difficulté, qui occasionne des coûts directs et indirects de 72 millions d'EUR par an. Bien que le pays dispose d'une stratégie ambitieuse en matière d'économie circulaire, sa mise en œuvre reste inégale, avec un rythme lent d'adoption des matières secondaires. La production de déchets reste globalement inchangée, ce qui souligne la dépendance persistante à l'égard des ressources primaires. Malgré certains progrès, la France reste confrontée à des coûts importants et à des conséquences considérables pour la santé liés à la pollution atmosphérique.

Décarbonation de l'industrie

Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'industrie

L'intensité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie française est légèrement supérieure à la moyenne de l'UE, mais les émissions industrielles représentent une part relativement faible des émissions totales ⁽²⁸²⁾. En 2025, l'industrie a généré 16,5 %

⁽²⁸²⁾La présente annexe examine la transition de l'industrie manufacturière française, en particulier de ses industries à forte intensité énergétique, vers des modes de production bas-carbone et «net zéro», qui est essentielle pour préserver la compétitivité sur la voie de la neutralité climatique imposée par la loi européenne sur le climat. Un tableau plus large des défis auxquels est actuellement confrontée l'industrie manufacturière française en matière de compétitivité est présenté à l'annexe 5. Pour une description plus détaillée des émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle, voir Commission européenne (2025), [Rapport](#)

des émissions brutes de GES en France ⁽²⁸³⁾. Avec environ 260 g de CO₂eq/EUR en 2024, l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre de la production manufacturière en France compte parmi les plus faibles de l'UE ⁽²⁸⁴⁾. 51 % des émissions de l'industrie manufacturière française (en 2023) proviennent de la consommation d'énergie plutôt que des procédés industriels, ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE. Cela pourrait s'expliquer en partie par le bouquet énergétique relativement décarboné de la France ⁽²⁸⁵⁾. La part de l'électricité et des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'industrie manufacturière n'a que légèrement augmenté entre 2019 et 2024, passant de 42 % à 44 % ⁽²⁸⁶⁾.

Cadre d'action pour décarboner l'industrie

La France dispose d'un cadre d'action global pour décarboner l'industrie, associant des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES à un cadre législatif et à des mesures de soutien. Le projet révisé de troisième stratégie nationale bas-carbone (SNBC3), présenté en décembre 2025, fixe à l'industrie un objectif de réduction des émissions de 68 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 (contre 46 % dans la version antérieure du projet de SNBC3 et 35 % dans la SNBC2) et de 97 % d'ici à 2050 (hors bioénergie avec captage et stockage du carbone). La SNBC révisée positionne la

[2025 pour la France](#), document de travail des services de la Commission, SWD(2025) 205 final, Bruxelles, 4 juin 2025, annexe A7. Industrie propre et atténuation du changement climatique.

⁽²⁸³⁾Voir les dernières estimations de Citepa: [CP-Citepa Barometre avril2026.pdf](#)

⁽²⁸⁴⁾Les données relatives au secteur manufacturier excluent la division NACE C19 (fabrication de coke et de produits pétroliers raffinés), afin de mieux faire correspondre les données sectorielles d'Eurostat (valeur ajoutée brute) avec celles de la CCNUCC au titre du cadre commun de communication des données (CRF). Voir également, pour de plus amples informations, les autres indicateurs sur la décarbonation de l'industrie, ainsi que les annotations correspondantes, dans le tableau A8.1 à la fin de la présente annexe.

⁽²⁸⁵⁾Voir l'annexe 9.

⁽²⁸⁶⁾[Consommation finale d'énergie par secteur et par énergie | Chiffres clés de l'énergie - Édition 2025](#), SDES, Bilan énergétique de la France.



transformation technologique comme un moteur, notamment pour permettre une forte accélération de l'électrification des procédés industriels, de l'électrolyse de l'hydrogène et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone. La loi de 2023 en faveur des industries vertes simplifie l'octroi d'autorisations environnementales pour les projets industriels, avec pour objectif de réduire de moitié les délais de délivrance des autorisations.

L'offre de produits industriels à faibles émissions de carbone est éligible à un soutien budgétaire au titre de dispositifs ouverts à de multiples technologies et tailles de projet. Le plan d'investissement phare «France 2030», soutenu par la facilité pour la reprise et la résilience, prévoit de consacrer 4,5 milliards d'EUR à la décarbonation industrielle au moyen de divers dispositifs ciblant de multiples technologies et tailles de projet. En février 2026, sept projets de décarbonation industrielle à grande échelle (*grands projets industriels de décarbonisation*) ont été sélectionnés en vue de bénéficier d'un financement individuel de plus de 20 millions d'EUR. Ces projets recevront des financements pendant 15 ans, dont 1,6 milliard d'EUR en 2026. Au total, ces projets devraient permettre de réduire les émissions de 3,8 MtCO₂éq, ce qui correspond à 24 % de l'objectif de réduction des émissions industrielles de GES inscrit dans la SNBC3. Les technologies éligibles comprennent le captage et le stockage du carbone, l'électrification des procédés et le recours à des produits de substitution au ciment. La France dispose également de dispositifs supplémentaires pour les projets de petite à moyenne taille (de 100 000 EUR à 30 millions d'EUR de soutien par projet individuel) et a régulièrement lancé des appels à projets depuis 2020.

La France encourage la décarbonation industrielle en apportant un soutien au titre d'un mécanisme hors budget connu sous le nom de «dispositif des certificats d'économies d'énergie» (CEE). Ce dispositif mobilise entre 600 millions d'EUR et 1,2 milliard d'EUR par an pour des projets visant à réduire la demande énergétique de l'industrie prenant la forme d'une obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des projets d'économies d'énergie. Ce dispositif génère la moitié des 1,3 milliard d'EUR d'investissements nécessaires à la suite de l'annonce faite par ArcelorMittal en février 2026 concernant la construction d'un four à arc électrique pour la production d'acier vert à

Dunkerque, l'un des principaux sites émetteurs de GES en France.

Malgré des prix de l'électricité relativement faibles, le potentiel élevé d'électrification industrielle reste inexploité. L'électricité représentait 36 % de la consommation énergétique industrielle en 2024, alors qu'un objectif de 47 % d'ici à 2030 et de 57 % d'ici à 2050 a été fixé dans la SNBC3. Il existe, en particulier, un fort potentiel de transition de la production de chaleur industrielle, étant donné qu'en 2022, 93 % de la consommation reposait sur les énergies fossiles. Parmi les obstacles à l'électrification industrielle figurent les coûts élevés des dépenses d'investissement, les délais de raccordement au réseau et l'incertitude liée aux prix de l'électricité, malgré le fait que la France bénéficie de prix de l'électricité plus bas que d'autres pays européens. D'un point de vue global, les consommateurs industriels et les prix de l'électricité compétitifs ont en partie protégé la France des flambées de prix de 2022 et 2023, grâce à une fiscalité plus faible dans les secteurs exposés à la concurrence internationale et à la compensation des coûts indirects du carbone.

Afin de remédier aux faibles signaux de demande pour les produits industriels décarbonés, la France pourrait utiliser des leviers stratégiques complémentaires. La version actualisée de la stratégie nationale pour l'hydrogène, publiée en avril 2025, est désormais solidement alignée sur la SNBC3 et confirme que l'hydrogène constitue un levier clé pour l'électrification et la décarbonation des secteurs où la décarbonation est difficile. Toutefois, les objectifs ont été revus à la baisse (capacité d'électrolyse de 4,5 GW d'ici à 2030, contre 6,5 GW dans la stratégie de 2020), ce qui reflète une croissance plus lente de la demande et des risques d'investissement persistants. La demande industrielle projetée devrait absorber une part limitée de la production visée (5 TWh, soit un tiers de la capacité nationale). Une R&D renforcée, y compris dans le domaine de l'hydrogène naturel [par exemple au titre du projet REGALOR ⁽²⁸⁷⁾ cofinancé par le Fonds pour une transition juste], et des mesures plus robustes du côté de la demande pour les produits industriels à faibles émissions de carbone pourraient permettre à la France d'exploiter pleinement le potentiel de

⁽²⁸⁷⁾ [REGALOR 2 Project - GeoRessources](#).

l'hydrogène et d'accélérer l'électrification industrielle.

Réduction des émissions relevant de la répartition de l'effort

Conformité des mesures nationales avec les limites de la répartition de l'effort

Les émissions de la France relevant de la répartition de l'effort devraient dépasser sa cible pour 2030; toutefois, la France pourrait combler l'écart au moyen de quotas d'émissions inutilisés des années antérieures ⁽²⁸⁸⁾. Les émissions de gaz à effet de serre de la France en 2024 dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort devraient être inférieures de 24,9 % aux niveaux de 2005. D'ici à 2030, les politiques et mesures actuelles et prévues devraient conduire à une réduction de 46,3 %; il manquerait alors 1,2 point de pourcentage pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030. La France pourrait combler cet écart au moyen de quotas annuels d'émissions inutilisés des années antérieures. La mise en œuvre rapide et soutenue des mesures supplémentaires demeurera essentielle pour progresser vers la neutralité climatique.

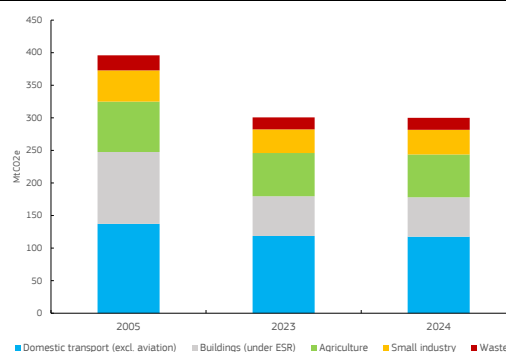
Transports durables

En 2024, le transport routier a généré 39 % des émissions de la France relevant de la

⁽²⁸⁸⁾ L'objectif national de réduction des émissions de GES est fixé dans le règlement (UE) 2018/842 (le règlement sur la répartition de l'effort). Il s'applique conjointement aux bâtiments (chauffage et refroidissement); au transport routier, à l'agriculture; aux déchets; et à la petite industrie (c'est-à-dire les secteurs relevant de la répartition de l'effort). Les émissions des secteurs relevant de la répartition de l'effort pour 2024 sont fondées sur des données d'inventaire par approximation. Les données définitives seront établies en 2027 à l'issue d'un examen complet. Projections sur l'incidence des politiques actuelles («avec les mesures existantes») et des politiques supplémentaires («avec les mesures supplémentaires») conformément au rapport 2025 présenté par la France au titre de l'article 17 du règlement (UE) n° 2018/1999 (le règlement sur la gouvernance). Voir également Commission européenne (2025), [Climate Action Progress Report 2025](#) – Technical Information, document de travail des services de la Commission, Bruxelles, chapitre 9 (p. 111 et suivantes), en particulier les tableaux 25 et 26.

répartition de l'effort, soit une réduction de 14 % par rapport aux niveaux de 2005 ⁽²⁸⁹⁾. Les recommandations par pays de 2025 pour la France ont mis en évidence des difficultés liées à la faiblesse de la demande et de l'offre de moyens de transport et de véhicules à faibles émissions.

Graphique A8.1: Émissions de gaz à effet de serre des secteurs relevant de la répartition de l'effort, 2005, 2023 et 2024



Source: Agence européenne pour l'environnement.

La part des modes de transport à faibles émissions reste faible, en particulier pour le transport de marchandises. Le transfert modal vers le transport de marchandises par rail et par voies navigables intérieures continue de poser problème: 86,2 % des marchandises sont transportées par la route, contre une moyenne de 75 % dans l'UE. Le rail et les voies navigables intérieures transportent respectivement 8,9 % et 1,8 % des marchandises, contre des moyennes de 16,4 % et 4,8 % dans l'UE. La part des marchandises transportées par voies navigables intérieures stagne. Le fret ferroviaire a reculé depuis 2023, avec seulement des hausses limitées pour le transport combiné et intermodal ⁽²⁹⁰⁾.

Pour évoluer vers un transport plus durable en France, des mesures supplémentaires sont nécessaires. La France met actuellement en œuvre la recommandation par pays de 2025 soulignant la nécessité de *supprimer les barrières et de prévoir des mesures incitatives pour augmenter l'offre et la demande de moyens de transport et de véhicules à faibles émissions*. Parmi les principales mesures figurent les aides à l'achat, les certificats d'économies d'énergie (CEE) nouvellement introduits et un programme de

⁽²⁸⁹⁾ Voir graphique A8.1 et tableau A8.1 à la fin de la présente annexe.

⁽²⁹⁰⁾ Statistical pocketbook 2025.

location sociale qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2027. Dans le cadre de ce dispositif de location sociale, la France a ajouté, en octobre 2025, une subvention supplémentaire pour les véhicules assemblés en Europe avec des batteries fabriquées en Europe. Il n'existe pas de mesures spécifiques visant à stimuler la demande de véhicules électriques d'occasion ou d'installation de points de recharge privés.

Si la France a accompli des progrès en ce qui concerne la demande et l'offre de véhicules de transport à faibles émissions, ceux-ci restent insuffisants. La part des véhicules à émissions nulles dans les nouvelles immatriculations de voitures particulières a atteint 20 % en 2025, contre 16,9 % en 2024. Des progrès ont également été enregistrés dans d'autres segments, avec une hausse des immatriculations de véhicules à émissions nulles pour les véhicules utilitaires légers (9,6 % des nouvelles immatriculations en 2025, contre 7,1 % en 2024) et une hausse progressive pour les véhicules utilitaires lourds (710 autobus électriques immatriculés en 2025, en hausse de 8 % sur un an, les poids lourds électriques représentant 3,7 % des nouvelles immatriculations, contre 2,6 % en 2024) ⁽²⁹¹⁾.

Le renforcement du cadre réglementaire et fiscal pour les véhicules utilitaires pourrait permettre d'accélérer l'adoption des technologies à faibles émissions tout en favorisant la compétitivité du secteur automobile. En mars 2025, la France a introduit une incitation fiscale destinée à favoriser la réalisation de l'objectif national relatif aux véhicules de société à faibles émissions; toutefois, cette incitation n'a pas permis de décourager davantage l'achat de véhicules à moteur thermique. Les paramètres du cadre fiscal relatif aux pénalités sur les émissions de CO₂ et le poids des véhicules ont été renforcés en 2026. La France n'utilise pas la possibilité d'exonérer les véhicules utilitaires lourds électriques des péages sur les autoroutes. Elle n'internalise pas le coût externe des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds conventionnels dans les péages ⁽²⁹²⁾ et ne réalise pas non plus les

évaluations mentionnées à l'article 7 quater bis, paragraphe 4, de la directive 1999/62/CE.

Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les solutions de substitution durables au transport routier. La qualité des réseaux de voies ferrées et de voies navigables intérieures se détériore. La France n'a pas encore adopté sa stratégie nationale pour les voies navigables intérieures afin de relever les défis auxquels ce secteur est confronté, y compris l'adoption de l'innovation technologique. Même si, en 2023, 60,8 % des lignes ferroviaires étaient indiquées avoir été électrifiées ⁽²⁹³⁾ et qu'un nombre important de mesures de la stratégie nationale pour le fret ferroviaire avaient été mises en œuvre en novembre 2025, un investissement estimé à 4 milliards d'EUR dans le fret ferroviaire reste nécessaire sur la période 2023-2032 ⁽²⁹⁴⁾.

Décarbonation de la pêche

La flotte de pêche française figure parmi les flottes les plus émettrices de l'UE en termes d'équivalents CO₂ totaux, avec une moyenne de 913 milliers de tonnes de CO₂eq entre 2018 et 2022 ⁽²⁹⁵⁾ et 287,4 millions de litres de combustible marin consommés en 2023. Dans la perspective de l'atténuation du changement climatique, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont confrontés au double défi de s'affranchir des combustibles fossiles et d'améliorer leur efficacité énergétique afin d'accroître la résilience du secteur. Cela exige une stratégie globale de transition énergétique intégrant les sources d'énergie renouvelable, l'innovation technologique, des infrastructures adéquates et un accès aux sources d'énergie, ainsi qu'une amélioration des pratiques énergétiques dans l'ensemble des activités du secteur.

⁽²⁹¹⁾ Observatoire européen des carburants alternatifs.

⁽²⁹²⁾ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2025.03.05%20-%20rapport%20Eurovignette-3.pdf>.

⁽²⁹³⁾ Statistical pocketbook 2025.

⁽²⁹⁴⁾ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/202503%20SNDF%20Programme%20d%27investissement%202023-2030.pdf>.

⁽²⁹⁵⁾ [Study on greenhouse gas emission \(GHG\) reduction costs, scenarios and pathways for EU fisheries to achieve net zero by 2050 – Office des publications de l'Union européenne.](#)

Industrie durable

Industrie de l'économie circulaire

La stratégie d'économie circulaire de la France est ambitieuse, mais sa mise en œuvre reste inégale, avec une lente adoption des matériaux secondaires. La France se classe en deçà de la moyenne en ce qui concerne le taux de recyclage. 40,9 % des déchets municipaux sont recyclés (contre une moyenne de l'UE de 48,1 % en 2024) et 65 % des déchets de construction et de démolition sont valorisés⁽²⁹⁶⁾ (contre une moyenne de l'UE de 80 % en 2022). La France est nettement en deçà de la moyenne en ce qui concerne le recyclage des emballages en plastique (environ 25,7 % en 2023, contre une moyenne de l'UE de 42,1 %) ⁽²⁹⁷⁾. La France se hisse en haut du classement des pays européens en ce qui concerne les brevets liés au recyclage et aux matières premières secondaires. En 2021, elle a déposé 32 brevets, sur un total de 324 dans l'UE ⁽²⁹⁸⁾.

La production de déchets demeure globalement inchangée, ce qui souligne la dépendance persistante à l'égard des ressources primaires ⁽²⁹⁹⁾. Malgré cela, la consommation de matières par habitant a diminué ces cinq dernières années, de 14,5 % entre 2019 et 2024 ⁽³⁰⁰⁾, et la productivité des ressources a augmenté de 37 % sur la même période.

Les outils fiscaux de la France pour les pratiques circulaires sont plus ambitieux que la moyenne de l'UE, mais il est possible de les développer davantage. Les recettes totales des taxes environnementales sont inférieures à la moyenne de l'UE, puisqu'elles se chiffrent à 1,9 % du PIB en 2024, contre une moyenne de l'UE de 2,1 % ⁽³⁰¹⁾. Les taxes sur la pollution et les

ressources représentent une part très faible de l'ensemble des recettes fiscales (respectivement 6,2 % et 1 % du total des recettes générées par les taxes environnementales) ⁽³⁰²⁾. L'introduction d'instruments fiscaux tels que le système de tarification en fonction du volume des déchets dans les municipalités et les régions, ou une taxe sur le CO₂ appliquée à l'incinération, pourrait conduire à une réduction du volume des déchets ⁽³⁰³⁾ et générer également des recettes supplémentaires ⁽³⁰⁴⁾.

Pour atteindre les objectifs en matière d'économie circulaire, la France aurait besoin de 4,6 milliards d'EUR ⁽³⁰⁵⁾ d'investissement supplémentaire chaque année.

Industrie de la bioéconomie

La valeur ajoutée du secteur de la bioéconomie en France a dépassé la croissance du PIB intérieur au cours de la période 2018-2023 (3,7 % contre 3,1 % en moyenne) ⁽³⁰⁶⁾. Les textiles biosourcés se sont avérés être le segment le plus performant, enregistrant la plus forte croissance moyenne de

European Semester and integration of environmental priorities into the EU's economic governance framework (Réaliser des évaluations approfondies des priorités environnementales afin de soutenir le verdissement du Semestre européen et l'intégration des priorités environnementales dans le cadre de gouvernance économique de l'UE), 2025.

⁽³⁰²⁾ Commission européenne: Direction générale de l'environnement, Camboni, M., Markandya, A., Tyrer, D., Goonesekera, S. et al., *Greening the European Semester – Resource and pollution taxes. Annex 6, Country factsheets*, Office des publications de l'Union européenne, 2026, [lien](#).

⁽³⁰³⁾ L'application du système de tarification en fonction du volume peut permettre de réduire de 25 % en moyenne le volume des déchets municipaux (Dornbusch, H. J., et al., 2020, *Vergleichende Analyse von Siedlungsrestabfällen aus repräsentativen Regionen in Deutschland zur Bestimmung des Anteils an Problemstoffen und verwertbaren Materialien – Abschlussbericht*, UBA-Texte n° 113/2020, Umweltbundesamt, Deassau-Rosslau, 2020, [lien](#)).

⁽³⁰⁴⁾ AEE, Early warning assessment related to the 2025 targets for municipal waste and packaging waste (Évaluation d'alerte précoce relative aux objectifs de 2025 concernant les déchets municipaux et les déchets d'emballages), [lien](#).

⁽³⁰⁵⁾ Commission européenne, Environmental Implementation Review (2025), France *country report*, [lien](#).

⁽³⁰⁶⁾ Centre commun de recherche, Economic Growth and Employment in Bioeconomy Sectors across the EU (Croissance économique et emploi dans les secteurs de la bioéconomie à travers l'UE), [lien](#).

⁽²⁹⁶⁾ Techno-economic and environmental assessment of CDW management, JRC, 2024, [Lien](#).

⁽²⁹⁷⁾ [Statistiques sur les déchets — Statistics Explained — Eurostat](#).

⁽²⁹⁸⁾ Eurostat, Brevets liés aux recyclage et aux matières premières secondaires, [lien](#).

⁽²⁹⁹⁾ Eurostat, Taux d'utilisation circulaire des matériaux, [Lien](#).

⁽³⁰⁰⁾ Eurostat, Empreinte matérielle, [lien](#).

⁽³⁰¹⁾ Commission européenne: Direction générale de l'environnement, RPA Europe, Conduct in-depth assessments on environmental priorities to support the greening of the

la valeur ajoutée (7,2 %), ce qui témoigne à la fois d'une dynamique réglementaire en accélération (notamment illustrée par les interdictions à venir des substances chimiques PFAS en 2025-2026) et d'une demande croissante du marché pour une offre de fibres durables et circulaires ⁽³⁰⁷⁾. Les tendances de l'emploi sont tout aussi encourageantes, les plastiques et produits chimiques biosourcés arrivant en tête en ce qui concerne la création d'emplois, à 3,5 % entre 2018 et 2023 ⁽³⁰⁸⁾. La productivité de la main-d'œuvre a atteint 84,3 % de la moyenne nationale, en hausse par rapport aux 80,5 % enregistrés en 2018, ce qui témoigne d'une réduction constante de l'écart avec l'économie générale et d'un déplacement progressif vers les activités biosourcées à plus forte valeur ajoutée ⁽³⁰⁹⁾.

Les dépenses de recherche et de développement (R&D) des entreprises des sous-secteurs de la bioéconomie ont progressé plus de trois fois plus vite que les investissements nationaux globaux dans la R&D (9,5 % contre une croissance moyenne de 3,0 % entre 2018 et 2023) ⁽³¹⁰⁾. La bioéconomie française est ancrée dans son secteur de l'alimentation et des boissons, qui s'oriente progressivement vers une production biologique à haute valeur ajoutée et la valorisation des flux secondaires agricoles. Ces secteurs sont intégrés dans la stratégie française pour la bioéconomie ⁽³¹¹⁾.

Industrie «zéro pollution»

Ces dix dernières années, la France a accompli des progrès dans la réduction des principaux polluants atmosphériques, grâce à une production d'énergie plus propre, à des normes plus strictes en matière d'émissions des véhicules et à des améliorations de la technologie

industrielle. Cela a permis à la France de réduire ses émissions de polluants atmosphériques (NO_x, COVNM, PM₁₀, SO_x) de 34 % en kg d'émissions par habitant en 2023. Malgré ces progrès, la France continue d'être confrontée à des coûts importants et à des conséquences sanitaires liés à la pollution atmosphérique. Des difficultés subsistent, comme l'explique *Santé publique France* ⁽³¹²⁾. En 2022, la France figurait parmi les mauvais élèves de l'UE, avec de nombreuses zones de mesure de la qualité de l'air qui dépassaient la valeur cible pour l'ozone, et les coûts annuels des dommages étaient estimés à 112 millions d'EUR ⁽³¹³⁾. Cela souligne la nécessité de mesures supplémentaires, en particulier dans les régions industrielles et les corridors de transport urbain.

Sur la même période, **la France n'a pas instauré de nouvelles taxes sur les principaux polluants atmosphériques** tels que le NO_x, le SO₂ ou les particules ⁽³¹⁴⁾. L'introduction d'un système de taxation de la pollution pourrait réduire ces polluants de 7 à 30 %, en fonction du taux d'imposition, tout en générant jusqu'à 63 millions d'EUR de recettes d'ici à 2030 ⁽³¹⁵⁾.

La pollution de l'eau d'origine industrielle reste également un problème majeur. La France a accompli certains progrès en matière de pollution de l'eau, notamment en réduisant de 30 % les rejets industriels de métaux lourds (Cd, Hg, Ni, Pb) et de 92 % les émissions totales de carbone organique dans l'eau depuis 2010, comme indiqué dans les rapports au titre de la directive relative aux émissions industrielles

⁽³⁰⁷⁾Sous-secteurs de la bioéconomie: produits alimentaires et boissons; textiles biosourcés; produits et mobilier en bois; plastiques et produits chimiques biosourcés.

⁽³⁰⁸⁾Ibidem.

⁽³⁰⁹⁾Ibidem.

⁽³¹⁰⁾Centre commun de recherche, Business expenditure in Research and Development (R&D) in the EU bioeconomy [Dépenses des entreprises en recherche et développement (R&D) dans la bioéconomie de l'UE], [lien](#).

⁽³¹¹⁾[A bioeconomy strategy for France: 2018-2020 Action plan](#) [Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire].

⁽³¹²⁾[La pollution de l'air extérieur en France – Extrait du Bilan environnemental 2024 | Données et études statistiques](#).

⁽³¹³⁾Commission européenne: Direction générale de l'environnement, EMRC, Logika Group et RPA Europe; Update of the costs of not implementing EU environmental law (2025) (Actualisation des coûts liés à la non-application du droit environnemental de l'UE), [lien](#). Le coût des dommages est calculé en VOLY (valeur d'une année de vie).

⁽³¹⁴⁾Commission européenne, direction générale de l'environnement, RPA Europe, Conduct in-depth assessments on environmental priorities to support the greening of the European Semester and integration of environmental priorities into the EU's economic governance framework (Réaliser des évaluations approfondies des priorités environnementales afin de soutenir le verdissement du Semestre européen et l'intégration des priorités environnementales dans le cadre de gouvernance économique de l'UE), 2025. [Lien](#), p. 164.

⁽³¹⁵⁾Ibidem.

(DEI) ⁽³¹⁶⁾. Toutefois, 23 % des masses d'eau de surface de la France n'atteignent toujours pas un bon état chimique en raison de la présence de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ubiquistes (uPBT) ⁽³¹⁷⁾ générées par les activités industrielles passées.

La pollution de l'eau d'origine industrielle entraîne des coûts directs et indirects de 100 millions d'EUR par an, qui ne sont toujours pas suffisamment supportés par les pollueurs ⁽³¹⁸⁾.

⁽³¹⁶⁾AEE, Water pollutant releases changes from 2010 to 2022 for the EU Member States (Évolution des rejets de polluants dans l'eau de 2010 à 2022 dans les États membres de l'UE), 2024, [lien](#).

⁽³¹⁷⁾Commission européenne, Third River Basin Management Plans Second Flood Hazard and Risk Maps and Second Flood Risk Management Plans Member State: Germany, février 2025, [lien](#).

⁽³¹⁸⁾Commission européenne: Direction générale de l'environnement, IEEP, Green taxation and other economic instruments – Internalising environmental costs to make the polluter pay (Fiscalité verte et autres instruments économiques – Internaliser les coûts environnementaux afin d'appliquer le principe du pollueur-payeur) (p. 35, tableau 5), 2021, [lien](#).

Tableau A8.1: Indicateurs clés de l'industrie propre et de l'atténuation du changement climatique: France

Climate mitigation	France							Trend	EU	
Industry decarbonisation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	2023
GHG emissions intensity of manufacturing production, g/€ ⁽¹⁾	345	327	318	320	305	268	259	↘	330	-
Share of energy-related emissions in industrial GHG emissions ⁽²⁾	47.5	48.5	49.8	50.2	50.5	51.3	-	↗	55.5	57.9
Energy-related GHG emissions intensity of manufacturing and construction, g/€ ⁽³⁾	192.9	184.1	185.8	183.2	175.6	157.7	-	↘	203.9	163.0
Share of electricity and renewables in final energy consumption in manufacturing, % ⁽⁴⁾	42.0	42.2	42.6	41.2	42.7	44.1	44.2	↗	42.8	43.9
Energy intensity of manufacturing, GWh/€ ⁽⁵⁾	1.31	1.25	1.27	1.26	1.22	1.12	1.08	↘	1.27	1.05
Share of energy-intensive industries in manufacturing production, % in GVA ⁽⁶⁾	15.77	15.34	15.19	14.87	16.30	14.61	-	↘	-	-
GHG emissions intensity of production in sector 1.1 g/€ ⁽⁷⁾										
- paper and paper products (NACE C17)	565	523	508	542	588	546	-	↗	722	619
- chemicals and chemical products (NACE C20)	1,164	1,050	1,060	1,299	1,650	1,403	1,286	↗	-	-
- other non-metallic mineral products (NACE C23)	2,181	2,193	2,297	2,156	2,230	2,011	-	↗	2,495	2,352
- basic metals (NACE C24)	4,861	4,364	3,553	6,669	12,073	10,756	-	↗	2,842	3,099
Reduction of effort sharing emissions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	2023
GHG emission reductions relative to base year, %				-18.1	-21.7	-24.9	-24.9			
- domestic road transport	-7.7	-8.3	-22.1	-12.4	-9.9	-13.5	-14.4	↗	-1.4	-5.6
- buildings	-27.1	-29.1	-31.5	-28.5	-38.7	-44.9	-45.2	↘	-20.3	-33.5
Effort sharing: GHG emissions, Mt, target, gap, %	2005	2021	2022	2023	2024	Target	WEM	WAM		
	401.1	328.4	313.9	301.1	301.4	-47.5%	-37.0%	-46.3%		
Sustainable road transport	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2021
New zero-emission vehicles, electricity motor, % ⁽⁸⁾	143	193	664	969	1314	1649	1657	↗	103	896
Number of publicly accessible AC/DC charging points ⁽⁹⁾	-	-	0	54653	83317	119255	155931	186717	↗	↗
Share of electrified railways, % of total ⁽⁹⁾	58.36	58.64	59.04	59.51	60.00	60.01	60.98	↗	55.47	56.49
Sustainable industry	France							Trend	EU-27	
Circular economy transition	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	latest data
Material footprint, tonnes per person	14.0	15.0	13.5	15.0	14.5	13.8	12.9	↘	14.8	13.7
Circular material use rate, %	19.8	16.2	15.4	15.4	16.7	16.9	17.8	↗	11.6	12.2
Resource productivity, €/kg	3.1	2.9	3.0	3.0	3.3	3.5	3.9	↗	2.1	3.0
Employees in circular economy	1.9	1.9	2.0	2.0	1.8	1.8	-		2.1	2.0
Patents in circular economy	42.94	57.1	53.5	32.8	40.1	40.3	-		12.3	12.0
Recycling rate	40.7	41.0	39.3	40.9	40.1	40.3	40.9		46.40	48.1
Plastic recycling	27%	27%	21%	23%	26%	26%	-		41%	42%
Construction and demolition waste (CDW) recovery	73	-	74						88	89
Bioeconomy industry	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CAGR 2018-2023	2018	2023
Value added, million EUR	98,627	99,429	98,685	107,432	122,346	122,682	-	3.7%	642,438	863,436
Employment, total number of people employed	1,667,805	1,679,231	1,707,533	1,714,579	1,740,046	1,742,597	-	0.7%	17,649,040	17,085,642
Productivity										
Value added per worker, thousand EUR	59.1	59.2	57.8	62.7	70.3	70.4	-	2.9%	36.4	50.5
Value added per worker, % of national average	80.5	78.9	80.5	83.2	89.2	84.3	-	-	62.2	70.7
R&D business expenditure	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	2023
Total bioeconomy (biomass producing and converting sectors)	1,928	1,928	1,975	2,861	3,355	3,324	-	9.5%	15,672	23,335
Total R&D business expenditure	34,023	35,220	34,625	36,478	38,965	40,630	-	3.0%	196,587	259,525
Zero pollution industry	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	2021
Damage cost for industrial pollution	29.2	24.7	22.8	26.7	-	-	-		414.9	352.7
Water industrial pollutants releases	Cd, Hg, Ni, Pb		nitrogen		TOC		Phosphorus			
	2021	change (2010)	2021	change (2010)	2021	change (2010)	2021	change (2010)		
Water chemical status	9,366	-84%	38,225,200	-35%	47,136,300	-92%	2,336,140	-42%	Poor (%)	23%
	Good		7,745		Good (%)		Poor			

Source: Décarbonation de l'industrie: toutes les données proviennent d'Eurostat; les données issues du format commun de déclaration (CRF) de la CCNUCC proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), republiées par Eurostat. (1) Secteurs couverts: toutes les divisions de la section C – industrie manufacturière – de la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2, à l'exception de la division C19 (cokéfaction et produits pétroliers raffinés). (2) Émissions de GES selon les catégories CRF.1.A.2 – combustion de combustibles dans les industries manufacturières et la construction (correspondant globalement aux sections C - Industrie manufacturière et E - construction, à l'exclusion de C-19) et CRF.2 – procédés industriels et utilisation des produits du cadre commun de déclaration (CRF) de la CCNUCC. Le graphique présente les émissions de la catégorie 1.A.2 en pourcentage de la somme des émissions CRF.1.A.2 et CRF.2. (3) Secteurs couverts: CRF.1.A.2, tel que décrit ci-dessus. Données relatives à la valeur ajoutée brute (VAB) dans le dénominateur alignées sur la couverture sectorielle, aux prix de 2020. (4) Secteurs couverts: section C de la NACE, à l'exclusion de la division C19. (5) Numérateur: divisions C17, 20, 23 et 24 de la NACE; dénominateur: section C de la NACE, à l'exclusion de la division C19 (voir ci-dessus). (6) VAB (dénominateur) aux prix de 2020. Réduction des émissions relevant de la répartition de l'effort: Sources de données: Agence européenne pour l'environnement, visionneuse de données sur les gaz à effet de serre; Commission européenne, Rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE, 2025. Pour plus de détails, voir la note de bas de page à la section «Réduction des émissions relevant de la répartition de l'effort». Transport routier durable: (7) Source: Eurostat, (8) Source: Observatoire européen des carburants alternatifs; (9) Source: Eurostat. Pour tous les indicateurs d'atténuation du changement climatique, les flèches de tendance comparent les dernières données disponibles (année t) avec les données de quatre ans auparavant (t-4). Industrie durable: Valeur ajoutée, emploi et productivité de la bioéconomie: JRC, Developments of Economic Growth and Employment in Bioeconomy Sectors across the EU (Évolutions de la croissance économique et de l'emploi dans les secteurs de la bioéconomie à travers l'UE). Dépenses des entreprises en R&D dans la bioéconomie: JRC, Business expenditure in Research and Development (R&D) in the EU bioeconomy [Dépenses des entreprises en recherche et développement (R&D) dans la bioéconomie de l'UE]. Coût des dommages dus à la pollution industrielle: AEE, The costs to health and the environment from industrial air pollution in Europe (Les coûts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique industrielle en Europe), 2024. Rejets de polluants industriels dans l'eau: AEE, Industrial releases of pollutants to water and economic activity in the EU-27 (Émissions industrielles de polluants dans l'eau et activité économique dans l'UE-27), 2024. État chimique de l'eau: WISE, Surface water bodies: Chemical status, 2024, et WISE, Groundwater bodies: chemical status, 2024. Autres indicateurs: Eurostat. Pour les indicateurs de l'économie circulaire, les flèches de tendance comparent les dernières données disponibles (année t) avec les données de deux ans auparavant (t-2).

La présente annexe expose les progrès accomplis et les défis actuels rencontrés pour améliorer l'accessibilité financière de l'énergie, tout en faisant progresser la transition vers une production «zéro net». Elle reflète la mise en œuvre des précédentes recommandations par pays liées à l'énergie.

Bien que le bouquet énergétique de la France reste globalement plus décarboné que la moyenne de l'UE, avec 55,7 % de sources d'énergie propres, des difficultés persistent. La France reste en deçà de ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, l'instabilité du cadre d'action pour les énergies renouvelables et les retards dans la planification à long terme freinant l'activité industrielle, les investissements, l'emploi et les progrès vers la réalisation des objectifs climatiques de la France. Cette situation a été encore aggravée par la stagnation de la demande d'électricité, conjuguée à une offre excédentaire d'électricité et à des obstacles à l'électrification des modes de consommation finale d'énergie.

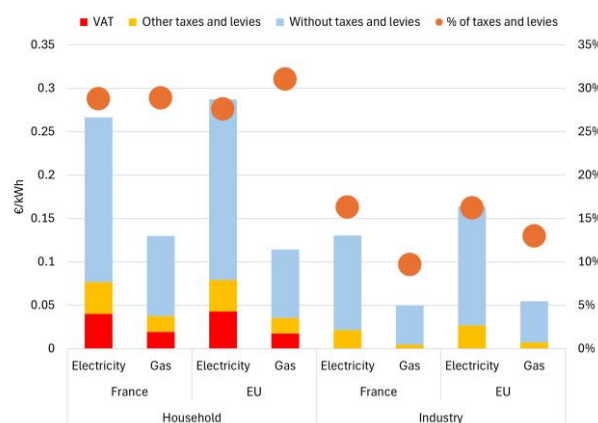
Prix et coûts de l'énergie

Les prix de détail de l'électricité en France ont diminué en 2025 par rapport à 2024 et restent inférieurs à la moyenne de l'UE; les prix du gaz pour les consommateurs résidentiels et industriels ont augmenté, en restant inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne les prix industriels, mais en la dépassant en ce qui concerne les prix pour les ménages. Au cours du premier semestre de 2025, les prix de l'électricité pour les ménages en France ont diminué par rapport à 2024, en se maintenant en dessous de la moyenne de l'UE, à 0,2664 EUR/kWh. À l'inverse, les prix du gaz pour les ménages ont augmenté par rapport à 2024 et étaient à nouveau supérieurs à la moyenne de l'UE, à 0,1298 EUR/kWh (le quatrième prix le plus élevé de l'UE).

Les prix de détail de l'énergie pour les consommateurs industriels ont suivi la même tendance, à l'exception des prix du gaz industriel, qui sont restés nettement inférieurs à la moyenne de l'UE. Néanmoins, les prix finals de l'énergie en France au cours du

premier semestre de 2025 sont restés déséquilibrés. Pour les grandes entreprises, l'électricité était 2,6 fois plus chère que le gaz au cours du premier semestre de 2025, les taxes et prélèvements (hors TVA) représentant 16 % des factures d'électricité et 10 % des factures de gaz. Sans les taxes et prélèvements, l'écart entre le prix de l'électricité et le prix du gaz aurait diminué à 2,4, ce qui montre que les mesures fiscales de la France n'ont pas d'effet d'équilibrage. Pour les consommateurs résidentiels, les taxes et prélèvements n'ont aucun effet sur l'écart entre le prix de l'électricité et le prix du gaz, l'électricité coûtant en moyenne deux fois plus cher que le gaz ⁽³¹⁹⁾.

Graphique A9.1: Prix de l'électricité et du gaz pour les consommateurs résidentiels et non résidentiels, premier semestre de 2025



i) Pour les consommateurs résidentiels, la tranche de consommation est DC pour l'électricité et D2 pour le gaz;
 ii) pour les consommateurs non résidentiels, la tranche de consommation est ID pour l'électricité et I4 pour le gaz. La TVA et les charges récupérables ne sont pas affichées pour les consommateurs non résidentiels, car elles sont généralement récupérées par les entreprises. Cela vaut également pour le «pourcentage de taxes et prélèvements», qui est indiqué hors TVA et charges récupérables pour les consommateurs non résidentiels;
 iii) la mention «hors taxes et prélèvements» indique le prix de détail net de toute taxe ou tout prélèvement. Elle inclut toujours les composants «énergie et fourniture» et «coût de réseau», qui ne sont pas ventilés dans le jeu de données semestriel des prix d'Eurostat.

Source: Eurostat

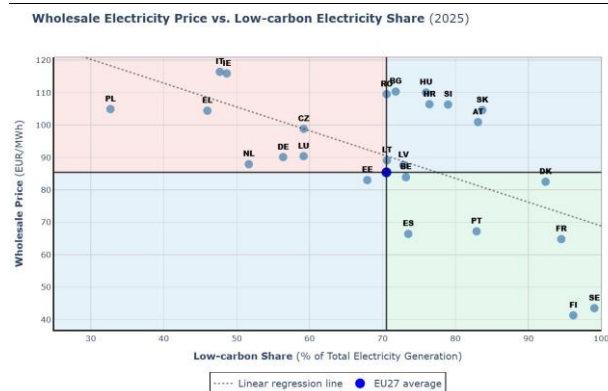
Grâce à la part importante de l'énergie à faible intensité de carbone dans le bouquet électrique (94,5 %), avec un rôle majeur joué par le nucléaire, la France a enregistré le

⁽³¹⁹⁾ Analyse fondée sur les données Eurostat du premier semestre de 2025.



troisième prix de gros moyen de l'électricité le plus bas de l'UE, à 65 EUR/MWh en 2025⁽³²⁰⁾ (contre une moyenne de l'UE de 85 EUR/MWh). Les prix moyens de l'électricité à un jour en France ont augmenté de 9 % en 2025, sous l'effet de la hausse des coûts du gaz naturel. L'incidence que cette hausse a eue sur les prix de l'électricité a été atténuée par la pénétration croissante des énergies renouvelables. Néanmoins, la France reste vulnérable aux hausses de prix pendant les heures de pointe de la demande. La faiblesse de la production solaire en soirée et tôt le matin, conjuguée à une flexibilité non fossile limitée et à une demande plus forte, oblige les centrales thermiques à augmenter leur production afin d'équilibrer l'offre et la demande. En conséquence, les écarts de prix ⁽³²¹⁾ en France ont atteint en moyenne 87 EUR/MWh en 2025, soit une hausse de 13 % par rapport à 2024.

Graphique A9.2: Comparaison entre la production d'électricité bas carbone et les prix de gros de l'électricité, 2025



Données indisponibles pour Chypre et Malte. Le prix de gros est donné en tant que moyenne des prix de l'électricité à un jour sur l'ensemble de l'année 2025. La moyenne de l'UE-27 est calculée avec une pondération par la consommation. La part de l'électricité bas carbone dans l'UE est calculée par rapport à la production totale d'électricité dans l'UE. La part de l'électricité bas carbone par pays est calculée par rapport à la production publique totale d'électricité. Les sources bas carbone comprennent les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire.

Source: Eurostat

⁽³²⁰⁾ Ember.

⁽³²¹⁾ Cet écart correspond à la différence entre les prix horaires de l'électricité à un jour les plus élevés et les plus bas sur une même journée.

Flexibilité et réseaux électriques

Le réseau français a globalement respecté l'exigence de l'UE consistant à garantir une disponibilité minimale de 70 % des capacités pour les échanges transfrontières ⁽³²²⁾. La France est intégrée à trois régions pour le calcul de la capacité, qui harmonisent les méthodes de calcul de la capacité de transport afin de réduire les goulets d'étranglement et d'accroître la part de la capacité d'échange entre zones mise à disposition pour les activités commerciales: Core, Italie nord et Europe du sud-ouest. Les frontières de la France n'ont fait l'objet d'aucune dérogation au titre de la capacité de marge minimale de 70 % depuis 2022 ⁽³²³⁾.

Sous l'effet, principalement, des renforcements progressifs du réseau, le taux d'interconnexion électrique de la France a légèrement augmenté en 2025 pour atteindre 5,44 % ⁽³²⁴⁾, ce qui a plus que compensé l'incidence de la poursuite de l'expansion de la capacité solaire. Bien que le système électrique français soit interconnecté avec six de ses pays voisins ⁽³²⁵⁾, son niveau d'interconnexion électrique transfrontière est actuellement en deçà de l'objectif de 15 % fixé pour 2030. Des progrès en vue de la réalisation de cet objectif sont néanmoins attendus, grâce aux projets de nouveaux interconnecteurs et d'ajustements des capacités de production. Plusieurs nouveaux projets transfrontières dans le domaine de l'électricité sont en cours ⁽³²⁶⁾, bien que certains aient été retardés ⁽³²⁷⁾. Les projets

⁽³²²⁾ Mise en œuvre du seuil minimal de 70 % de la capacité d'interconnexion pour les échanges d'électricité aux frontières françaises: analyse de l'année 2024 – CRE.

⁽³²³⁾ [ACER, 2024 Market Monitoring Report](#): la France a connu une convergence mensuelle des prix plus faible en 2023 en raison de limites ou de contraintes à l'exportation.

³²⁴ See [Electricity interconnection targets](#).

⁽³²⁵⁾ La Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni.

⁽³²⁶⁾ Ainsi, notamment, d'un premier interconnecteur avec l'Irlande (Celtic Interconnector) et de capacités supplémentaires ou de hausses de capacité avec la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne (pour cette dernière, le projet du golfe de Gascogne).

⁽³²⁷⁾ Dates actuelles de mise en service du Celtic Interconnector: 2027; et du projet du golfe de Gascogne: 2028.

d'interconnexion électrique transpyrénéenne n'ont pas été repris dans le scénario de référence du plan français de développement du réseau, bien qu'ils aient le statut de projets d'intérêt commun⁽³²⁸⁾. Il est essentiel d'accroître la capacité d'interconnexion pour mieux intégrer la production d'énergie renouvelable et améliorer la flexibilité et l'intégration du marché (en particulier avec la péninsule ibérique, étant entendu que des renforcements internes peuvent également être nécessaires dans certains cas).

Le manque de flexibilité du système énergétique français a entraîné une augmentation des délestages de la production d'électricité renouvelable⁽³²⁹⁾ et un besoin accru de modulation de la production nucléaire. En plus d'une flexibilité insuffisante, la demande d'électricité en France a stagné, ce qui, conjugué à l'augmentation de l'offre et de la disponibilité d'électricité bas carbone (notamment grâce à une meilleure disponibilité du parc nucléaire et à un déploiement plus rapide de l'énergie solaire), a contribué à une augmentation de la fréquence des heures à prix négatif, à un délestage accru de la production d'énergies renouvelables et à une meilleure adaptation de la production nucléaire à la demande. Des progrès supplémentaires en matière d'électrification dans l'ensemble des secteurs contribueraient ainsi à décarboner l'économie de manière rentable, à créer des débouchés supplémentaires pour la production à faibles émissions de carbone et à soutenir la viabilité économique du déploiement des énergies renouvelables et des solutions de flexibilité, telles que le déplacement de la consommation vers les périodes de production excédentaire. En 2024, la France disposait de 5,7 GW de capacité d'accumulation hydroélectrique par pompage et de 255 MW de capacité de stockage sur batteries, mais seulement de 9 MW de capacité installée de stockage thermique⁽³³⁰⁾. Dans la version finale de la mise à jour de son plan national en matière d'énergie et de climat, la France s'est fixé pour objectif d'atteindre 25 GW de capacité flexible d'ici

à 2030 et 35 GW d'ici à 2035. Pour atteindre cet objectif, elle se concentrera sur le stockage sur batteries, les stations hydroélectriques par pompage, la participation active de la demande et les interconnexions et mettra en place un nouveau dispositif d'aide à la flexibilité décarbonée (pour la participation active de la demande et le stockage)⁽³³¹⁾.

Selon le gestionnaire de réseau de transport français (RTE), 2,5 TWh d'électricité produite à partir de sources renouvelables ont fait l'objet de délestages en 2025, contre 1,7 TWh en 2024. En 2023, le délestage des énergies renouvelables a coûté 2,2 millions d'EUR, ce qui correspondait à 509 GWh (soit 0,7 % de la production d'électricité)⁽³³²⁾. En février 2025, RTE a annoncé des investissements d'une valeur de 100 milliards d'EUR dans le réseau électrique d'ici à 2040.

Globalement, la procédure d'octroi d'autorisations pour les projets d'infrastructure énergétique en France reste complexe, notamment en raison d'une procédure fragmentée faisant intervenir plusieurs autorités. Néanmoins, plusieurs améliorations et nouveautés ont été introduites, notamment la rationalisation des autorisations environnementales, le déploiement d'une plateforme numérique et des réformes destinées à améliorer la participation du public.

La France atteint généralement de bons niveaux d'autonomisation des consommateurs sur les marchés de l'électricité et du gaz. Néanmoins, les consommateurs résidentiels disposant de contrats à prix fixe (réglementés ou non) représentent toujours près de 80 % du marché. En 2024, 60 % des consommateurs résidentiels disposaient d'un contrat à prix fixe réglementé. En outre, parmi les consommateurs finals résidentiels, 94 %

⁽³²⁸⁾Conformément au règlement RTE-E, les PIC devraient être automatiquement intégrés dans le plan de développement du réseau.

⁽³²⁹⁾Bilan électrique 2024 de RTE.

⁽³³⁰⁾ Le stockage thermique est susceptible de stimuler la compétitivité de l'industrie grâce à de courtes périodes d'amortissement et aux prix bas de l'électricité.

⁽³³¹⁾Le cadre réglementaire français permet de développer des ressources flexibles en laissant la participation active de la demande et le stockage participer aux marchés à un jour et intrajournaliers et aux marchés d'équilibrage. Il fournit également des services de gestion de la congestion aux opérateurs de système. Les agrégateurs (y compris les agrégateurs indépendants) peuvent participer à ces marchés et services.

⁽³³²⁾[ACER, données sur le délestage.](#)

disposaient de compteurs intelligents⁽³³³⁾, alors que la moyenne de l'UE est de 80 %.

Une électrification accrue dans tous les secteurs contribuerait à décarboner l'économie avec un bon rapport coût/efficacité et à faire bénéficier les consommateurs des avantages offerts par des énergies renouvelables et bas carbone abordables. Le taux d'électrification de la France, c'est-à-dire la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale, s'élevait à 26,5 % en 2024. Bien que supérieur à la moyenne de l'UE (23,4 %), ce chiffre est resté largement inchangé au cours de la dernière décennie dans différents secteurs⁽³³⁴⁾. L'électricité représente respectivement 35,4 % et 35,7 % de la consommation d'énergie finale des ménages et de l'industrie. En outre, dans le secteur des transports, la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale est restée négligeable, à 2,5 %.

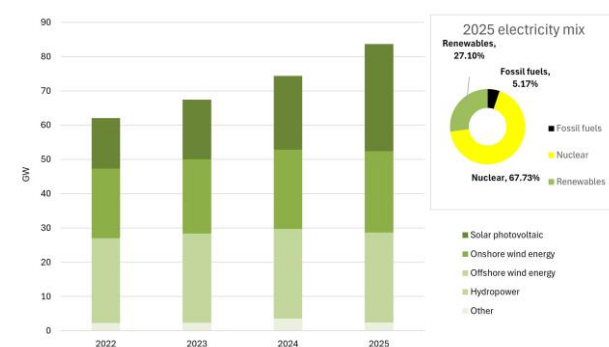
Énergies renouvelables et contrats à long terme

En 2024, le bouquet énergétique de la France était composé à 39,1 % d'énergie nucléaire, à 29,8 % de pétrole, à 16,6 % d'énergies renouvelables, à 12 % de gaz naturel et à 2,4 % de combustibles fossiles solides. La France possède le troisième bouquet énergétique le plus décarboné de l'UE, les combustibles fossiles représentant 44,3 % de son bouquet énergétique (moyenne de l'UE: 66 %) ⁽³³⁵⁾.

Les sources d'énergie renouvelables en France représentaient 27,0 % de la production d'électricité en 2025, en légère baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente (27,2 % en 2024). La capacité installée pour les énergies renouvelables en France a augmenté, s'établissant à 83,632 MW en 2025, soit une hausse de 9,4 % par rapport à 2024. La capacité installée pour

l'énergie éolienne est passée à 25,7 GW en 2025 (contre 24,2 GW en 2024, soit +5,8 %), tandis que la capacité installée pour l'énergie solaire a progressé sensiblement (+22,7 % par rapport à 2024), pour atteindre 31,2 GW.

Graphique A9.3: **Capacité installée de production d'énergies renouvelables par rapport au bouquet de production d'électricité en France**



Le bouquet électrique est donné en tant que production nette d'électricité (production brute d'électricité moins la consommation par les auxiliaires des centrales). L'électricité produite dans les centrales hydroélectriques par pompage est exclue de la production nette totale d'électricité, étant donné qu'elle était précédemment comptabilisée comme de l'électricité produite à partir d'une autre source. La catégorie «Autres» comprend les déchets municipaux renouvelables, les biocarburants solides, les biocarburants liquides et le biogaz.

Source: IRENA, Eurostat.

La version finale de la mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat de la France ne comportait pas d'objectif concernant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute de la France d'ici à 2030 ⁽³³⁶⁾. En outre, l'adoption de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie de la France (PPE 3) a été retardée. Cela a donc créé une incertitude majeure pour les investisseurs, les promoteurs et les entreprises manufacturières locales en 2025. La PPE 3 a finalement été publiée en février 2026.

Les enchères de capacités renouvelables en 2025 ont fait apparaître une tendance à la baisse des prix d'attribution, en raison

⁽³³³⁾CRE.

⁽³³⁴⁾Le taux de croissance annuel moyen (CAGR) était de 0,04 % entre 2015 et 2024. Les parts minimales/maximales étaient respectivement de 26,3 % et 27,5 % (source: Eurostat).

⁽³³⁵⁾[Eurostat](#), Consommation intérieure brute.

⁽³³⁶⁾Le PNEC mis à jour de la France ne prévoit aucune contribution nationale explicite de la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute à la réalisation de l'objectif de l'UE à l'horizon 2030. Les parts obtenues en extrapolant les données fournies restent inférieures au niveau que donne la formule exposée à l'annexe II du règlement sur la gouvernance.

notamment d'une intensification de la pression concurrentielle depuis 2023 ⁽³³⁷⁾. Les taux de participation aux enchères ont été inégaux et faibles dans certaines catégories jusqu'en 2023, mais se sont améliorés en 2025, notamment grâce à une stabilisation des coûts et des conditions et à de meilleurs taux de participation dans des secteurs tels que l'énergie solaire photovoltaïque dans le bâtiment.

La France a continué d'adopter des dispositions d'exécution pour sa loi de 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER); toutefois, plusieurs aspects essentiels restent à mettre en œuvre. La loi APER vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables au moyen d'un ensemble de mesures d'autorisations, de planification et de «solarisation» (adoption de l'énergie solaire), comprenant un mécanisme ascendant permettant aux communes de désigner des «zones d'accélération des énergies renouvelables» (ZAER). En ce qui concerne sa mise en œuvre, le suivi parlementaire français a fait état d'un taux d'adoption des mesures d'environ 73 % (36 mesures réglementaires adoptées sur les 51 attendues), ce que le Parlement français juge insuffisant ⁽³³⁸⁾. Par ailleurs, les organes administratifs chargés de sa mise en œuvre, tels que les services déconcentrés de l'État, n'ont pas vu leurs moyens augmentés en conséquence⁽³³⁹⁾.

Selon les autorités françaises, en janvier 2026, 16 000 communes avaient défini des ZAER. Toutefois, cette définition ne s'est pas encore traduite par une cartographie entièrement stable et opérationnelle du potentiel déployable. Les taux d'approbation et de validation des ZAER ainsi que leurs effets pratiques varient considérablement d'une zone à l'autre; leur cohérence avec les futures «zones d'accélération des énergies renouvelables» introduites par la troisième directive sur les énergies renouvelables devra être examinée, tandis que les aspects des ZAER liés à la répartition de la valeur ne sont toujours pas clairs.

⁽³³⁷⁾ CRE.

⁽³³⁸⁾ [Rapport relatif au débat sur le contrôle de l'application des lois](#), février 2026.

⁽³³⁹⁾ [Sénat français](#), mars 2025.

En ce qui concerne l'éolien en mer, la loi APER a permis de traiter conjointement, lors des débats publics, le développement de l'énergie éolienne en mer et les documents stratégiques de façade. Ce traitement conjoint dans les débats publics a débuté en 2023-2024 et a abouti, en octobre 2024, à la publication d'une liste de zones prioritaires pour le déploiement de l'éolien en mer pour les 10 prochaines années et pour la période allant jusqu'à 2050.

La France ne dispose pas de guichet unique simplifiant la procédure d'octroi d'autorisations pour les énergies renouvelables. La loi française relative à l'objectif «zéro artificialisation nette» (ZAN) impose des quotas régionaux pour le stockage sur batteries et les projets dans le domaine des énergies renouvelables, mais n'en impose pas pour les projets nucléaires.

La France a renforcé son aide aux accords d'achat d'électricité (AAE), notamment en incluant les contrats de plus petite taille dans son dispositif de garantie afin d'encourager leur utilisation par les PME. Toutefois, l'année 2025 a été marquée par des difficultés majeures pour le marché français des AAE solaires, en raison de faibles taux de captage, de fréquents événements de prix négatifs (513 heures de prix négatifs en 2025, contre 352 en 2024 ⁽³⁴⁰⁾) et d'une réduction des fourchettes de prix négociables.

L'autoconsommation se développe rapidement en France. 66 % des installations photovoltaïques sont utilisées pour l'autoconsommation individuelle (plus de 815 500 installations). Parallèlement, 343 dispositifs d'autoconsommation collective existent actuellement en France et comptent 14 521 participants, dont près de 13 000 sont des autoconsommateurs.

Efficacité énergétique

La France a légèrement progressé en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique. En

⁽³⁴⁰⁾ RTE.

2024, la consommation d'énergie finale a légèrement augmenté (+0,4 %) par rapport à 2023, pour atteindre 130,7 Mtep, ce qui inverse à peine la tendance à la baisse observée depuis 2019 (-8,8 %). La consommation d'énergie finale de la France en 2024 était conforme à la trajectoire prévue pour atteindre sa contribution attendue d'ici à 2030.

Depuis 2019, la consommation d'énergie finale a sensiblement diminué dans l'industrie (-12,8 %), les services (-10,3 %) et le secteur résidentiel (-14,9 %) et a légèrement diminué dans les transports (-3,3 %). La France a privilégié la transition vers un chauffage et un refroidissement économes en énergie au moyen du dispositif d'aide public «Fonds Chaleur» et a enregistré la plus forte hausse du chauffage urbain en Europe (+9 %).

La consommation finale d'énergie de la France dans le secteur résidentiel a diminué de 14,9 % entre 2019 et 2024, alors qu'un objectif de réduction de 22 % d'ici à 2030 avait été fixé dans sa stratégie de rénovation à long terme. Cette baisse s'explique principalement par des économies d'énergie, y compris au moyen de mesures structurelles telles que des rénovations thermiques⁽³⁴¹⁾. Étant donné que les bâtiments représentent 39 % de la consommation d'énergie en France et qu'en 2023, environ 39 % de l'énergie finale utilisée dans les bâtiments résidentiels pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire provenait de combustibles fossiles, les bâtiments jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité énergétique.

À l'été 2025, le dispositif national de subventions à la rénovation en profondeur de logements individuels en France (*MaPrimeRénov' «Parcours Accompagné»*) a été suspendu, ce qui a entraîné un ralentissement majeur de l'activité de rénovation dans le pays. En 2025, le nombre de rénovations énergétiques a affiché une diminution de 10 %, s'ajoutant à une baisse de 40 % en 2024 par rapport à 2023⁽³⁴²⁾, et seuls quelque 120 000 logements avaient fait l'objet d'une rénovation en profondeur, loin des 250 000 nécessaires chaque

année selon le dernier projet de stratégie nationale bas carbone (SNBC) de la France. À cet égard, la stabilité du cadre d'aide et de réglementation est importante pour apporter des certitudes aux propriétaires de bâtiments et au secteur de la construction. En 2026, le budget de l'État alloué à *MaPrimeRénov'* a été réduit, tandis que l'enveloppe des CEE (*certificats d'économies d'énergie*) a simultanément été augmentée afin de compenser cette baisse. Dans l'ensemble, les dépenses totales consacrées à *MaPrimeRénov'* devraient être maintenues au niveau de 2025 (environ 3,8 milliards d'EUR). La Cour des comptes française (*Cour des comptes*) a remis en question le cadre de gouvernance des CEE, tandis que la fiabilité de ces derniers a été compromise par le fait qu'ils reposent sur des économies théoriques plutôt que calculées.

Le chauffage et le refroidissement représentent 77 %⁽³⁴³⁾ de la consommation finale d'énergie résidentielle de la France et les énergies renouvelables fournissent 31 % de l'énergie totale utilisée pour le chauffage et le refroidissement dans tous les secteurs. Quelque 550 000 pompes à chaleur ont été vendues en 2024, soit une baisse de 24 % par rapport à l'année précédente, ce qui porte le parc total de pompes à chaleur en France à environ 6,5 millions d'unités.

En 2024, le chauffage urbain a connu une croissance majeure en France. Entre 2023 et 2024, la quantité de chaleur livrée par les réseaux de chauffage urbain a augmenté de 9,3 %. Sur la même période, la chaleur produite à partir de sources renouvelables a augmenté de 8 %, passant de 20,6 TWh à 22,2 TWh. En 2024, les énergies renouvelables représentaient 67 % du bouquet énergétique du chauffage urbain en France, soit 0,5 point de pourcentage de plus qu'en 2023. Il existe encore d'importantes possibilités d'accroître la récupération de chaleur de l'industrie, des centres de données et des stations d'épuration des eaux usées, comme l'indiquent plusieurs documents stratégiques de la France.

La France a déclaré 55 contrôles relatifs à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique en 2025, un nombre inférieur à l'année précédente et insuffisant au regard de la

⁽³⁴¹⁾<https://www.indicators.odyssee-mure.eu/decomposition.html>

⁽³⁴²⁾Voir [CHIFFRES-CLES ANAH-2025.pdf](#), [202501-chiffresCles2024-WEB.pdf](#) et [28-Jaune2026_Renovation_Energetique_Batiments.pdf](#) (p 14).

⁽³⁴³⁾Eurostat

taille du pays et des niveaux globaux de non-conformité dans l'UE.

Sécurité de l'approvisionnement et diversification

La France possède traditionnellement un portefeuille diversifié de fournisseurs de gaz, dont la Russie. Elle dispose d'une importante capacité d'importation de GNL, avec quatre terminaux et une unité flottante de stockage et de regazéification (FSRU). La France est également directement connectée aux champs gaziers et à la capacité de stockage norvégiens. Une part significative, mais non quantifiée du GNL russe reçu par la France est réexportée vers d'autres pays européens au lieu d'être consommée au niveau national.

La France progresse dans le développement de son écosystème de petits réacteurs modulaires (PRM). Pour accélérer le déploiement, il est nécessaire de progresser davantage dans la rationalisation de la conception des PRM/AMR (réacteurs modulaires avancés), dans la sécurisation du cycle du combustible pour les technologies avancées et dans le soutien aux projets de démonstration inédits. Parmi les principales priorités stratégiques figurent la simplification des contrôles à l'exportation intra-UE et le comblement de l'écart entre la R&D et la commercialisation. En outre, le maintien d'une main-d'œuvre hautement qualifiée reste essentiel, ce qui requiert une synergie entre les initiatives nationales et les programmes de l'UE tels que l'Académie européenne des compétences nucléaires.

En réponse à la crise régionale au Moyen-Orient, la France a mis en place un train de mesures de soutien de 330 millions d'EUR, dont une «indemnité carburant» de 50 EUR au profit de 2,9 millions de travailleurs à faibles revenus, des subventions sur le diesel de 0,20 EUR/litre pour les PME et des subventions de 0,15 à 0,35 EUR /litre pour l'agriculture et la pêche. La France participe également à la mise en circulation des stocks pétroliers de l'AIE et a annoncé un plan d'électrification comprenant 22 mesures visant à accélérer la transition dans tous les secteurs.

Subventions aux combustibles fossiles

En 2024, les subventions aux combustibles fossiles préjudiciables à l'environnement ⁽³⁴⁴⁾ non assorties d'un plan d'abandon progressif avant 2030 représentaient 0,31 % ⁽³⁴⁵⁾ du PIB de la France ⁽³⁴⁶⁾. En outre, le taux de carbone effectif de la France pour 2023 ⁽³⁴⁷⁾ s'élevait en moyenne à 87,87 EUR par tonne de CO₂, un montant supérieur à la moyenne pondérée de l'UE (84,80 EUR) ⁽³⁴⁸⁾.

⁽³⁴⁴⁾ Les subventions explicites en faveur des combustibles fossiles (par exemple, les transferts directs) et les subventions implicites en faveur des combustibles fossiles (c'est-à-dire les dépenses fiscales liées à des pertes de recettes fiscales qui ont une incidence budgétaire identifiable sur le budget central) qui soutiennent la production, le transport et/ou la consommation d'énergie fossile.

⁽³⁴⁵⁾ Calculs de la Commission européenne fondés sur les données sous-jacentes de l'étude sur les subventions à l'énergie et les autres interventions gouvernementales dans l'UE – édition 2025, Enerdata.

⁽³⁴⁶⁾ Produit intérieur brut aux prix du marché de 2024, Eurostat.

⁽³⁴⁷⁾ Le taux de carbone effectif est la somme des taxes sur le carbone, des prix des autorisations SEQUE et des droits d'accise sur les carburants et représente le taux de carbone effectif agrégé payé sur les émissions.

⁽³⁴⁸⁾ OCDE, Tarification 2024 des émissions de gaz à effet de serre, 2024.

La forte exposition de la France aux risques climatiques et la pression croissante sur les ressources naturelles lui imposent d'accélérer les réformes qu'elle a entreprises. Un cadre d'action global pour l'adaptation au changement climatique est en place, mais veiller à ce qu'il soit pleinement intégré à tous les niveaux de gouvernement reste un défi important et des investissements considérables sont nécessaires. La rareté de l'eau et la pollution de l'eau constituent des menaces particulièrement préoccupantes, non seulement pour l'environnement et la santé publique, mais aussi, à plus long terme, pour les écosystèmes économiques. Il reste essentiel d'équilibrer l'offre et la demande de biomasse forestière et de mieux cibler les subventions au renouvellement forestier pour accroître la résilience du puits de carbone.

Adaptation et préparation au changement climatique

La France est fortement exposée aux incidences du changement climatique, qui nécessitent des investissements et des mesures stratégiques importants dans tous les secteurs. Elle est, en particulier, exposée à une augmentation de la fréquence des canicules, des sécheresses, des inondations et des incendies de forêt, ainsi qu'à l'érosion côtière (comme le montre l'analyse de 2025)⁽³⁴⁹⁾. Cela a des conséquences systémiques pour plusieurs secteurs (notamment celui de l'énergie). Les inondations constituent le risque climatique le plus répandu, représentant les deux tiers des événements liés au climat enregistrés depuis 1900⁽³⁵⁰⁾. La France est le troisième pays de l'UE ayant connu le plus souvent des inondations et cela a eu des incidences socio-économiques significatives au cours de la période 1870-2020⁽³⁵¹⁾. Les dommages économiques directs et les incidences sociales des inondations côtières en France

devraient augmenter fortement au cours de ce siècle⁽³⁵²⁾. Les régions ultrapériphériques de la France figurent parmi les trois types de régions recensés comme points critiques exposés à des risques climatiques, en raison de leur éloignement, de la faiblesse de leurs infrastructures et de leur manque de diversification économique⁽³⁵³⁾. Ces régions sont également confrontées à des risques climatiques spécifiques tels que les cyclones et les ouragans et leurs communautés côtières de faible altitude sont particulièrement vulnérables aux graves inondations côtières⁽³⁵⁴⁾. En 2024, la France a enregistré le septième nombre le plus élevé de décès liés à la chaleur dans l'UE en chiffres absolus; toutefois, le taux de mortalité liée à la chaleur est resté nettement inférieur à la moyenne de l'UE⁽³⁵⁵⁾.

Des investissements importants sont nécessaires pour adapter le pays aux effets du changement climatique. Selon une récente étude commandée par la DG CLIMA⁽³⁵⁶⁾, la France devra investir plus de 10,6 milliards d'EUR par an dans des mesures d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2050 (0,3 % du PIB annuel, un chiffre inférieur à la moyenne de l'UE de 0,5 %) relatives aux infrastructures (plus de 54 % du total), au secteur alimentaire (autour de 20 %) et aux écosystèmes (autour de 16 %) ⁽³⁵⁷⁾.

⁽³⁵²⁾Nature, 2020, *Economic motivation for raising coastal flood defenses in Europe*, [Lien](#).

⁽³⁵³⁾AEE (2024), *Évaluation européenne des risques climatiques*, [lien](#).

⁽³⁵⁴⁾Nature, 2026, *Coastal flood impacts and lost ecosystem services along Europe's outermost regions and overseas countries and territories*, [lien](#).

⁽³⁵⁵⁾Janoš et al., 2025, *Heat-related mortality in Europe during 2024 and health emergency forecasting to reduce preventable deaths*, [lien](#).

⁽³⁵⁶⁾Commission européenne, 2026, *Assessment of EU and Member States adaptation investment needs*, tableau 25, [lien](#). Cette étude fournit des estimations détaillées des besoins d'investissement en matière d'adaptation au niveau de l'UE et de chaque État membre pour chaque type de mesure. Elle repose sur une méthode commune qui rend les estimations comparables dans l'ensemble de l'UE. L'étude s'accompagne de quatre rapports méthodologiques qui décrivent en détail la manière dont les résultats ont été estimés afin d'assurer une transparence totale.

⁽³⁵⁷⁾Les investissements types dans les écosystèmes comprennent la restauration des sols, la prévention des incendies de forêt, la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes côtiers. Les investissements types dans la santé sont liés à la santé et à la sécurité au

⁽³⁴⁹⁾Commission européenne, 2025, *Document de travail des services de la Commission, Rapport 2025 pour la France*, COM(2025) 210 final, [lien](#).

⁽³⁵⁰⁾Chiffres clés des risques naturels, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023, [lien](#).

⁽³⁵¹⁾AEE (2024), *Évaluation européenne des risques climatiques*, [lien](#).



Un cadre d'action global pour l'adaptation est en place. Une étape importante a été l'adoption du troisième plan national d'adaptation au changement climatique de la France (PNACC3) au printemps 2025. Cette adoption a été suivie par celle, en janvier 2026, d'un décret intégrant dans le droit national la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ⁽³⁵⁸⁾. Sa mise en œuvre par les ministères, qui est coordonnée au niveau central et fait l'objet d'un suivi régulier, semble en bonne voie. L'évaluation des risques liés au changement climatique a été complétée depuis septembre 2025 par des projections climatiques pour les territoires d'outre-mer, conformément à la nouvelle trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ⁽³⁵⁹⁾. Une mise à jour de la carte d'exposition au risque de dommages résultant du retrait-gonflement des sols argileux (un risque lié au climat important et en croissance rapide) a été publiée en janvier 2026. Une nouvelle plateforme consacrée aux projections relatives aux effets du changement climatique et aux vulnérabilités face à celui-ci dans les différents territoires est prévue pour 2026.

Une gouvernance multiniveaux efficace reste un défi essentiel et aura une incidence déterminante sur la mise en œuvre des mesures du PNACC3. Le PNACC3 fait de la différenciation territoriale son principe central; toutefois, son opérationnalisation dépendra de l'intégration effective de la planification de l'adaptation par tous les niveaux de gouvernement. Le gouvernement central soutient les acteurs infranationaux dans cette démarche, en actionnant différents leviers. En particulier, les conférences des parties (COP) régionales (inspirées des COP de la CCNUCC, elles rassemblent tous les niveaux de gouvernement intervenant sur un territoire donné) se sont concentrées en 2025 sur l'adaptation. Elles ont fourni aux acteurs

infranationaux des outils analytiques dédiés et les ont incités à hiérarchiser les enjeux d'adaptation et à définir des actions prioritaires. Les associations de municipalités de plus de 20 000 habitants sont légalement tenues d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres plans climat-air-énergie territoriaux, lesquels doivent comprendre un volet consacré à l'adaptation. En mars 2025, 74 % des villes visées par cette obligation avaient adopté leur plan ⁽³⁶⁰⁾. L'intégration des mesures d'adaptation dans les cadres existants de gouvernance et de planification (par exemple, le schéma de cohérence territoriale, ou SCoT) peut être déterminante pour mettre à profit les responsabilités existantes (compte tenu de la répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernement). La part de la population française couverte par les signataires de la Convention des maires de l'Union est restée stable, à 31 % (moyenne de l'UE-27: 34 %) en 2024. Seuls 29 % des signataires ont présenté un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) dans les temps (c'est-à-dire dans les deux ans suivant leur engagement initial dans la Convention de l'UE) et seuls 8 % des signataires ont présenté au moins un rapport de suivi dans le délai recommandé.

Les risques climatiques ont un effet direct et significatif sur l'économie française, mais la couverture d'assurance est satisfaisante. Entre 1980 et 2024, la France a accusé 138 milliards d'EUR de pertes économiques et a été le huitième pays de l'UE-27 ayant subi les plus fortes pertes par habitant en raison de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ⁽³⁶¹⁾. Les dommages liés aux catastrophes naturelles ont représenté entre 0,05 % et 0,1 % du PIB sur la période 2000-2023 ⁽³⁶²⁾. Les dernières études montrent que les phénomènes météorologiques extrêmes auront probablement une incidence prolongée et croissante sur l'activité économique en France ⁽³⁶³⁾.

travail, à la modernisation des installations de traitement des eaux usées et à la réaction aux catastrophes liées aux incendies de forêt.

⁽³⁵⁸⁾TRACC désigne la «Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique»: elle postule une augmentation de la température de 2 °C d'ici à 2030, de 2,7 °C d'ici à 2050 et de 4 °C d'ici à 2100 en France métropolitaine par rapport au niveau préindustriel.

⁽³⁵⁹⁾MétéoFrance, 2025, *Quel climat futur pour les outre-mer?*, [Lien](#).

⁽³⁶⁰⁾Groupe de travail Structuration des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), 2025, *Introduction*, [lien](#).

⁽³⁶¹⁾EEA, 2024, *Economic losses from weather- and climate-related extremes in Europe* (Pertes économiques dues aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes en Europe), [lien](#).

⁽³⁶²⁾BCE et AEAPP, 2024, *Towards a European system for natural catastrophe risk management*, [lien](#). Graphique 2. Ce chiffre inclut les séismes survenus au cours de la période 2020-2023.

⁽³⁶³⁾Usman, Parker et Vallat, 2025, *Dry-roasted NUTS: early estimates of the regional impact of 2025 extreme weather*

À 35 %, le taux de couverture d'assurance de la France contre les catastrophes naturelles est le cinquième plus élevé de l'UE ⁽³⁶⁴⁾. La France dispose d'un dispositif national public-privé (le régime CatNat) destiné à compléter la couverture d'assurance privée contre les catastrophes naturelles. Ce dispositif couvre un large éventail de catastrophes ⁽³⁶⁵⁾ et bénéficie d'une garantie illimitée de l'État. Toutefois, le nombre croissant de catastrophes naturelles et l'augmentation de leur coût unitaire mettent à mal sa solvabilité financière, la moitié de son matelas financier ayant disparu entre 2016 et 2022 ⁽³⁶⁶⁾. Le relèvement important (de 12 % à 20 %) du prélèvement sur les primes d'assurance destiné à financer le régime CatNat ⁽³⁶⁷⁾ commence à reconstituer ce matelas. Le coût des demandes d'indemnisation liées au climat pourrait doubler entre 2020 et 2050 pour atteindre 143 milliards d'EUR ⁽³⁶⁸⁾.

L'adaptation des infrastructures énergétiques et de transport au changement climatique a débuté, avec l'encouragement du PNACC3. Pour le secteur de l'énergie, l'augmentation des températures et l'évolution des régimes pluviométriques, les sécheresses, la baisse des débits des cours d'eau et l'élévation du niveau de la mer peuvent affecter la production nucléaire [jusqu'à 6 GW de la production ont été perdus pendant la sécheresse de l'été 2019, soit 10 % de la capacité installée ⁽³⁶⁹⁾] ainsi que la production hydroélectrique ⁽³⁷⁰⁾. Les réseaux de transport et de distribution d'électricité sont

affectés par la hausse des températures et la recrudescence des inondations et des tempêtes. Ils sont également mis sous pression par les modifications des modes de production et de consommation induites par le changement climatique. Le PNACC3 prévoit le déploiement d'études de vulnérabilité pour les 20 principales entreprises et principaux gestionnaires de réseaux énergétiques. En septembre 2025, RTE (gestionnaire français du réseau de transport) a publié son projet de schéma décennal de développement du réseau, qui vise à investir 24 milliards d'EUR afin d'adapter 80 % de son réseau à une trajectoire à 4 °C d'ici à 2040. Les infrastructures de transport françaises ont été particulièrement exposées aux tempêtes et aux inondations par le passé, mais les températures extrêmes joueront probablement aussi un rôle important à l'avenir. Un montant total estimé à 7,4 milliards d'EUR devra être investi dans le RTE-T jusqu'au milieu du siècle, principalement dans les ports maritimes [2,9 milliards d'EUR ⁽³⁷¹⁾] et dans les chemins de fer (2,6 milliards d'EUR). L'indice de vulnérabilité des transports du réseau RTE-T au changement climatique en France a été jugé modéré ⁽³⁷²⁾. Le PNACC3 prévoit que toutes les autorités et tous les opérateurs responsables doivent établir des plans d'adaptation fondés sur des données probantes et alignés sur la trajectoire climatique nationale. Des efforts importants sont également déployés en vue d'actualiser les normes techniques et de mobiliser les parties prenantes. Selon les estimations du PNACC3, 25,8 millions d'EUR sont nécessaires pour aider les autorités organisatrices à mener à bien des études de vulnérabilité dans toutes les régions.

Des efforts supplémentaires sont actuellement déployés pour accélérer et amplifier le recours aux solutions fondées sur la nature. Le PNACC3 reconnaît que les solutions fondées sur la nature et la prévention jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience. Jusqu'à présent, ces solutions ont principalement été élaborées sur la base de projets plutôt que de manière systémique (au

(Régions NUTS sous pression : premières estimations de l'impact régional des phénomènes météorologiques extrêmes de 2025), [lien](#).

⁽³⁶⁴⁾EEA, 2024, *Economic losses from weather- and climate-related extremes in Europe* (Pertes économiques dues aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes en Europe), [lien](#).

⁽³⁶⁵⁾BCE et AEAPP, 2024, *Towards a European system for natural catastrophe risk management*, [lien](#).

⁽³⁶⁶⁾Assemblée Nationale, 2023, *Rapport d'information sur l'évaluation de la prise en compte du retrait-gonflement des argiles*, [lien](#).

⁽³⁶⁷⁾CCR, 2025, Résultats du 1^{er} semestre 2025, [lien](#).

⁽³⁶⁸⁾France Assureurs, 2021, *Changement climatique, quel impact sur l'assurance à l'horizon 2050?*, [lien](#).

⁽³⁶⁹⁾RTE, 2022, *Climat et système électrique*, [lien](#).

⁽³⁷⁰⁾La production hydroélectrique varie entre 50 et 75 TWh d'une année sur l'autre en fonction des événements liés au climat (RTE, 2022, *Climat et Système électrique*, [lien](#)).

⁽³⁷¹⁾Ibidem

⁽³⁷²⁾*Support study on the climate adaptation and cross-border investment needs to realise the TEN-T network* (Étude d'appui sur les besoins d'adaptation au changement climatique et d'investissements transfrontières nécessaires à la réalisation du réseau RTE-T), Office des publications de l'Union européenne, 2024, [lien](#).

moyen de projets phares et pilotes dans un nombre limité de secteurs). Toutefois, le PNACC3 comprend des mesures destinées à intégrer et à accélérer leur adoption, notamment au moyen de l'élaboration de références, d'outils et de lignes directrices nationaux; de la structuration de réseaux d'appui régionaux et nationaux; d'actions spécifiques de formation et de sensibilisation; de la mobilisation des programmes de recherche et d'innovation; et de l'extension des solutions fondées sur la nature à un plus large éventail de secteurs.

Résilience dans le domaine de l'eau

L'intensification de la pénurie d'eau peut avoir une incidence sur certains secteurs de l'économie française. Le refroidissement des installations de production d'énergie, l'approvisionnement public en eau et l'agriculture figurent parmi les secteurs les plus dépendants de l'eau ⁽³⁷³⁾. L'indice d'exploitation des ressources en eau Plus (WEI+) ⁽³⁷⁴⁾, qui est une mesure de la quantité d'eau utilisée par rapport au total des ressources renouvelables en eau douce disponibles pour un territoire et une période donnés, indique une pression globalement faible, grâce à d'abondantes ressources renouvelables en eau douce. Toutefois, d'importantes disparités régionales subsistent dans l'UE [comme en témoigne l'Atlas européen des risques de sécheresse du JRC ⁽³⁷⁵⁾]. Le WEI+ est passé de 4,7 % en 2022 à 3,2 % en 2023 (en atteignant un pic de 11,9 % au troisième trimestre de 2023), sans toutefois dépasser le seuil de pénurie d'eau fixé à 20 %. La baisse du débit des cours d'eau augmente le risque de délestage de la production électronucléaire (en particulier pendant les vagues de chaleur et les sécheresses) et compromet le programme stratégique de déploiement nucléaire ⁽³⁷⁶⁾. Le Plan Eau de 2023 atteint

progressivement ses objectifs ⁽³⁷⁷⁾. Toutes les mesures prévues ont été engagées et 77 % d'entre elles ont été mises en œuvre ⁽³⁷⁸⁾. En particulier, la mise en œuvre des objectifs d'efficacité hydrique attribués à 50 grands sites industriels permet de réaliser pas moins de 30 % d'économies d'eau dans certains sites industriels. Le rapport de mise en œuvre attire l'attention sur l'incidence possible de l'eau sur la production et la compétitivité industrielles ⁽³⁷⁹⁾. Selon une étude récente de la BCE ⁽³⁸⁰⁾, la part de la production économique brute nationale exposée au risque de pénurie d'eau de surface est comprise entre 24 et 26 %. La productivité de l'eau en France était néanmoins de 94 EUR par m³ d'eau captée en 2022 (en hausse de 1,6 % par rapport à 2018) ⁽³⁸¹⁾.

Certaines parties des masses d'eau de surface et souterraine en France sont soumises à un stress hydrique en raison de l'agriculture intensive, de la pression hydromorphologique et de la contamination chimique, ce qui nuit à la résilience de l'agriculture. Cela est souligné dans le rapport de la Commission ⁽³⁸²⁾ relatif au troisième plan de gestion de district hydrographique (PGDH) ainsi que dans le rapport d'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR) ⁽³⁸³⁾. L'état/le potentiel écologique des masses d'eau de surface de la France s'est légèrement détérioré depuis le deuxième PGDH. 43,6 % des masses d'eau présentent un bon état écologique ou un potentiel écologique élevé (moyenne de

⁽³⁷³⁾AEE, 2025, *Water abstraction by economic sector, 2000-2023*, [lien](#).

⁽³⁷⁴⁾Eurostat, *Indice d'exploitation de l'eau, plus (WEI+)*, [lien](#).

⁽³⁷⁵⁾Rossi, et al. (JRC), 2023, *European Drought Risk Atlas*, Office des publications de l'Union européenne, [lien](#).

⁽³⁷⁶⁾ASNR, 19 mars 2024, *Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022*.

⁽³⁷⁷⁾[Plan eau: 3 enjeux, 53 mesures | Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique](#).

⁽³⁷⁸⁾[Plan eau: 3 ans après, 100% des mesures initiées dont 77% mises en oeuvre | Ministères Aménagement du territoire et Transition écologique](#).

⁽³⁷⁹⁾[31322d0401c9a078030ea805939ae7ec50999c6e.pdf](#).

⁽³⁸⁰⁾[Nature at risk: Implications for the euro area economy and financial stability](#) (La nature en péril : implications pour l'économie de la zone euro et la stabilité financière).

⁽³⁸¹⁾AEE, *Water abstraction by economic sector, 2000-2023*, (2025). [Lien](#)

⁽³⁸²⁾Commission staff working document on reporting RBMP and FRMP to the Council and the European Parliament, [ENV – Bibliothèque](#).

⁽³⁸³⁾[Registre de documents de la Commission — SWD\(2025\) 309](#).

l'UE: 39,3 %) ⁽³⁸⁴⁾. La pollution diffuse touche 56 % des masses d'eau de surface (moyenne de l'UE: 39,2 %) ⁽³⁸⁵⁾. 41 % de ces cas concernent une pollution diffuse aux pesticides et aux nutriments due à l'agriculture. 10,5 % des masses d'eau souterraine présentent un mauvais état quantitatif (moyenne de l'UE: 9,2 %) ⁽³⁸⁶⁾. Pour au moins 10,6 % d'entre elles, cela est dû à des captages supérieurs aux ressources en eau souterraine disponibles. La situation s'est légèrement détériorée depuis les deuxièmes PGDH, en partie en raison de l'amélioration de la surveillance et de la prise en considération des écosystèmes dépendant des eaux souterraines. Un rapport gouvernemental a mis en évidence les risques liés à la présence de pesticides et de métabolites dans l'eau potable (par exemple, une forte concentration de chloridazon-desphényl dans le nord de la France, où la culture de la betterave est intensive) ⁽³⁸⁷⁾. Le 12 février 2025, un rapport commandé par un député de l'Assemblée nationale ⁽³⁸⁸⁾ a évalué l'insuffisance de la lutte contre ces problèmes de pollution dans certaines zones et a demandé un renforcement des dispositions juridiques au niveau national.

Sur un plan positif, la France prend actuellement des mesures destinées à réduire les pressions subies par certaines substances en raison des rejets industriels et des rejets d'eaux usées. La France a également noué un dialogue national avec toutes les parties prenantes concernées afin de s'attaquer aux problèmes de rareté des ressources en eau à l'horizon 2050 ⁽³⁸⁹⁾ ainsi que des dialogues territoriaux au niveau de chaque bassin hydrographique ⁽³⁹⁰⁾. Au niveau de l'UE, un

dialogue structuré est en cours avec la Commission en vue d'accélérer la réalisation des objectifs environnementaux de la législation de l'UE relative à l'eau ⁽³⁹¹⁾. Le taux de conformité de la France avec la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduelles était de 91 % en 2020. 498 agglomérations (générant l'équivalent en eaux urbaines résiduelles de 6 337 540 personnes) n'étaient pas en conformité. La Commission a calculé l'investissement annuel dans l'eau qu'il manque pour atteindre la conformité d'ici à 2027 et l'a chiffré à 3,9 milliards d'EUR, un montant qui concerne principalement les infrastructures de traitement des eaux usées (2,6 milliards d'EUR) et les infrastructures d'eau potable (1,1 milliard d'EUR).

Restauration de la nature

L'économie française est structurellement exposée à l'appauvrissement de la nature, car elle présente l'une des plus fortes dépendances directes aux services écosystémiques de l'UE (47 %, contre une moyenne de 44 % pour l'UE). La Banque centrale européenne a évalué la dépendance à la nature des sociétés non financières financées par des banques de la zone euro et a étudié l'ampleur et la probabilité de chocs causés par l'appauvrissement de la nature. Elle a conclu que la France est exposée à des risques, comme tous les États membres ⁽³⁹²⁾. Le 2 avril 2026, le ministère de la transition écologique a présenté au Comité national de la biodiversité (CNB) ⁽³⁹³⁾ un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2023. Il a relevé que 80 % des mesures prévues avaient été engagées. Il a néanmoins formulé un certain nombre de recommandations relatives à la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie afin de réduire les pressions sur la biodiversité, de renforcer les mesures de restauration et d'octroyer les financements nécessaires. Ce rapport a mis en évidence les difficultés rencontrées par les autorités pour concrétiser les ambitions initiales. Il

⁽³⁸⁴⁾[Surface water bodies: Ecological status or potential \(group\) \[table\] | Water Framework Directive experts dashboards | WISE Freshwater.](#)

⁽³⁸⁵⁾[Pressions et impacts | Directive-cadre dans le domaine de l'eau | WISE Freshwater.](#)

⁽³⁸⁶⁾[État quantitatif des eaux souterraines | Directive-cadre dans le domaine de l'eau | WISE Freshwater.](#)

⁽³⁸⁷⁾[Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine | Igas](#)

⁽³⁸⁸⁾[assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANRSL17B0928.html](#)

⁽³⁸⁹⁾[Enjeux Eau 2025 sgpe 20250722 vf.pdf.](#)

⁽³⁹⁰⁾[Lancement officiel des conférences: L'eau dans nos territoires par Agnès Pannier-Runacher | Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.](#)

⁽³⁹¹⁾[Dialogues to begin on ensuring sustainable water management – Environment.](#)

⁽³⁹²⁾[Living in a world of disappearing nature: physical risk and the implications for financial stability.](#)

⁽³⁹³⁾[Accueil - Biodiversité.gouv.fr](#)

a notamment appelé à confirmer les objectifs «Zéro Artificialisation Nette» et à clarifier le cadre juridique applicable à l'utilisation de pesticides dans les sites Natura 2000 et dans les sites de captage d'eau potable.

L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR) indique que la France héberge 130 types d'habitats et 291 espèces couvertes par la directive «habitats».

La France abrite également des populations de 145 taxons d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive «Oiseaux». En 2023, 13 % des terres de la France étaient couvertes par le réseau Natura 2000 (moyenne de l'UE: 18,6 %). Les zones de protection spéciale (ZPS) classées en vertu de la directive «Oiseaux» couvraient 8 % du territoire (moyenne de l'UE à 27: 12,8 %). Les oiseaux migrateurs et ceux des zones marines côtières n'étaient pas suffisamment couverts. Les sites d'importance au titre de la directive «habitats» ne couvraient que 8,9 % (moyenne de l'UE: 14,3 %) et les lacunes détectées font actuellement l'objet d'une évaluation. La France doit donc toujours achever son réseau Natura 2000 (en particulier son réseau marin). Un dialogue pilote de l'UE sur l'évaluation des lacunes est en cours avec la France. La France protège juridiquement 28,1 % de ses zones terrestres et 45,3 % de ses zones marines (des chiffres supérieurs aux moyennes de l'UE-27, respectivement de 26,1 % et 12,3 %); cela inclut les sites Natura 2000 et d'autres zones protégées désignées au niveau national. L'EIR a invité la France à: i) achever le processus de désignation des sites Natura 2000; et ii) finaliser la mise en place d'objectifs et de mesures de conservation spécifiques à chaque site pour tous les sites Natura 2000 (y compris en adoptant des plans de gestion) et veiller à leur mise en œuvre effective. Sur le plan économique, la perte de biodiversité affecte en particulier la pollinisation [ce qui a des répercussions sur 70 % de la production agricole de la France, chiffrées à un montant total compris entre 2,3 milliards d'EUR et 5,3 milliards d'EUR par an ⁽³⁹⁴⁾]. Sur un plan plus positif, le rapport EIR a salué les mesures prises par la France contre les espèces exotiques envahissantes. Les zones protégées représentaient 28,3 % du territoire total en 2023 (moyenne de l'UE: 26,4 %) et les zones marines protégées représentaient 45,3 % (moyenne de l'UE: 13,7 %).

⁽³⁹⁴⁾ Pollinisateurs : Des services évalués entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros en France.

Toutefois, les zones très protégées ne représentaient que 4,2 %.

Agriculture durable et utilisation durable des sols

Les absorptions de carbone en France correspondent au niveau d'ambition nécessaire pour atteindre l'objectif du pays à l'horizon 2030 en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF). Pour atteindre l'objectif en matière d'UTCATF pour 2030, des absorptions de carbone supplémentaires de 6,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (équ. CO₂) sont nécessaires. Les dernières projections disponibles indiquent un dépassement de la cible de 7,3 MtCO₂-éq pour 2030, ce qui contraste nettement avec les données de l'année dernière, qui faisaient apparaître un déficit marqué. Cette évolution est due à l'inclusion d'un nouveau réservoir de carbone (bois mort en forêt) dans les données de notification de 2025 et n'est pas entièrement certaine. En France, les absorptions nettes de carbone dans le secteur de l'UTCATF ont diminué à un rythme préoccupant jusqu'en 2017, mais des variations annuelles importantes ont été observées ces dernières années. La diminution du puits de carbone est liée aux effets du changement climatique (sécheresses, incendies et attaques de ravageurs) qui augmentent la mortalité forestière et ralentissent la croissance des forêts. De nouveaux investissements dans des forêts et des sols en bonne santé sont essentiels pour mettre en place des chaînes de valeur résilientes pour les produits biosourcés et favoriser le développement d'une bioéconomie européenne compétitive et en expansion. La poursuite de l'amélioration du système de suivi des données et des projections relatives aux absorptions nettes contribuerait fortement à une action rapide et efficace dans ce secteur.

Il est essentiel d'équilibrer l'offre et la demande de biomasse forestière et de mieux cibler les subventions au renouvellement forestier pour accroître la résilience du puits de carbone La troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE-3) admet l'existence d'un problème d'adéquation entre i) la disponibilité de l'approvisionnement national en

biomasse (en particulier la biomasse forestière), affectée par les incidences du changement climatique, et ii) l'augmentation de la demande. Ce déséquilibre peut affecter directement le puits de carbone. La PPE-3 comprend un ordre de mérite pour les utilisations les plus pertinentes de la biomasse, qui est également présenté dans le projet de troisième stratégie nationale bas carbone (SNBC-3). Toutefois, les régimes de subventions publiques doivent encore être pleinement alignés sur la nécessaire modération des utilisations de la biomasse. L'application systémique de cet ordre de mérite sur le terrain par les acteurs privés et publics continue de poser particulièrement problème. Si des mesures d'aide au renouvellement forestier sont en place, celles-ci permettent l'octroi de subventions pour le reboisement après la coupe rase de peuplements forestiers qui n'étaient pas menacés de dépérissement. Un meilleur ciblage limitant le soutien aux peuplements forestiers vulnérables au changement climatique renforcerait la résilience à long terme du puits de carbone ⁽³⁹⁵⁾.

Au titre de la directive «nitrates» de l'UE, les stations de surveillance des eaux souterraines de la France ont enregistré en moyenne 50,2 % de concentrations de nitrates supérieures à 25 mg/l et 12,7 % supérieures à la concentration maximale admissible de 50 mg/l (légèrement en deçà de la moyenne de l'UE de 14,1 %) ⁽³⁹⁶⁾. Une baisse de 14 % des émissions d'ammoniac du secteur agricole entre 2018 et 2023 a mis en lumière les améliorations apportées en ce qui concerne la maîtrise des émissions, mais la persistance de la pollution par les nitrates indique des lacunes dans les stratégies de gestion des nutriments. Ces concentrations reflètent certaines pressions agricoles systémiques. La densité de bétail en France (0,72 unité de gros bétail par hectare en 2023) est proche de la moyenne de l'UE de 0,75 ⁽³⁹⁷⁾.

La contamination par les pesticides reste un problème majeur. 42 % des masses d'eau de

surface dépassaient les seuils réglementaires de résidus de pesticides entre 2018 et 2023 (soit un niveau bien au-dessus de la moyenne de l'UE de 23 %) ⁽³⁹⁸⁾. Pour les masses d'eau souterraine, le dépassement de 33 % enregistré par la France était également supérieur à la moyenne de l'UE (12,3 %). Non seulement les pesticides menacent les écosystèmes aquatiques, mais présentent aussi des risques à long terme pour la santé humaine, en raison de la contamination de l'eau potable et des chaînes alimentaires. La contamination touche en particulier les citoyens et les vignobles voisins (comme le montre une étude récente de Santé publique France) ⁽³⁹⁹⁾.

⁽³⁹⁵⁾Cour des comptes (2024), *La gestion durable de la forêt métropolitaine, quelle adaptation au changement climatique?*

⁽³⁹⁶⁾[Nitrate in groundwater in Europe \(Le nitrate dans les eaux souterraines en Europe\) | Indicators | Agence européenne pour l'environnement \(AEE\)](#).

⁽³⁹⁷⁾[\[tai09\] Indice de densité du bétail](#).

⁽³⁹⁸⁾[Pesticides in rivers, lakes and groundwater in Europe | Indicators | Agence européenne pour l'environnement \(AEE\)](#).

⁽³⁹⁹⁾[PestiRiv: résultats de l'étude nationale sur l'exposition aux pesticides des riverains de zones viticoles](#).

Tableau A10.1: Indicateurs clés en matière d'adaptation

Climate adaptation and preparedness:							EU-27
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	latest data
Drought impact on ecosystems [area impacted by drought as % of total]	9.67	7.66	0.31	44.2	1.91	-	2.76
Forest fires burned area ⁽¹⁾ [burned area in ha. per year]	43,602	14,547	30,652	66,337	22,350	12,268	354,510
Economic losses from extreme events [EUR million at constant 2022 prices]	5,807	4,848	6,203	8,915	3,258	1,942	40,452
Insurance protection gap ⁽²⁾ [composite score between 0 and 4]	-	-	-	1	1	1	-
Sub-national climate adaptation action [% of population covered by the EU Covenant of Mayors for Climate & Energy]	14	15	20	31	31	31	34
Water resilience:							EU-27
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	latest data
Water Exploitation Index Plus, WEI+ ⁽³⁾ [total water consumption as % of renewable freshwater resources]	3.22	3.54	2.53	4.67	3.19	-	4.53
Water productivity [EUR per m ³]	86	84	91	94	-	-	151
Water abstraction Water abstraction by source (% from surface water)	78.15%	76.15%	78.34%	75.84%	-	-	-
	Agriculture	Electricity cooling	Manufacturing	Public water supply	Mining and Quarrying	Construction	
Water abstraction by sector	11.47%	60.54%	5.39%	22.29%	0.32%	0.00%	
Status of water bodies ⁽⁴⁾ [% of water bodies in a good status]							
Surface water bodies (ecological)	-	-	-	-	-	44%	38%
Groundwater bodies (quantitative)	-	-	-	-	-	88%	93%
Nature restoration:							EU-27
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	latest data
Ecosystem dependency [% of direct dependency]	-	-	-	47%	-	-	44%
Protected area [% of terrestrial protected areas]	26.8	27.7	28	28	28.3		26.4
Invasive alien species (IAS) [number of IAS of Union concern]	-	-	-	-	-	60	29.2
Damage cost of IAS [EUR billion]	-	-	-	-	9.48		1.69
Eutrophication [AAE of area at risk of eutrophication]				237	237		295
Sustainable agriculture and land use:							EU-27
	2012-2018			2018-2021			latest data
Yearly net land taken by Member State [ppm of total urban surface per Member State]	630			538			670
Land conversion in functional urban area [% of total land taken from 2018-2021]							
Arable land					50%		
Complex and mixed cultivation					0%		
Forests					9%		
Herbaceous vegetation associations					3%		
Open spaces with little or no vegetation					0%		
Pastures					34%		
Permanent crops					3%		
Water					1%		
Wetlands					0%		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	latest data
Nitrates in groundwater ⁽⁵⁾ [mgNO ₃ /l]	17.3	17.3	17.4	17.4	17.5		
Livestock density [number of livestock units per hectare of utilised agricultural area]	0.75				0.72		0.75
Ammonia emissions [% of total utilised agricultural area]	97%	97%	97%	96%	96%	-	94%
Pesticide contamination on rivers and lakes water bodies [% of monitoring sites with pesticides exceeding thresholds, 2018-2023]					rivers	42%	27%
					lakes	13%	18%
Pesticide contamination in soil [% of samples with a concentration over 0.5 mg/Kg ⁻¹]					69%		57%
Net greenhouse gas removals from LULUCF ⁽⁶⁾ [ktCO ₂ -eq]	-35023.9	-37742.7	-34959.4	-33970.4	-37380.6	-	-198,421

(1) EFFIS (système européen d'information sur les feux de forêts). [lien](#).

(2) Le déficit de protection du climat correspond à la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat, sur la base d'une modélisation du risque lié aux inondations, aux incendies de forêt et aux tempêtes, ainsi qu'au taux de pénétration des assurances. Échelle: 0 (aucun déficit de protection) – 4 (déficit très élevé). AEAPP, Dashboard on insurance protection gap for natural catastrophes, 2025.

(3) Cet indicateur mesure la consommation totale d'eau en pourcentage des ressources en eau douce renouvelables disponibles pour un territoire et une période donnés. Les valeurs supérieures à 20 % sont généralement considérées comme un signe de pénurie d'eau, tandis que les valeurs égales ou supérieures à 40 % indiquent de graves pénuries d'eau.

(4) Commission européenne, 7^e rapport de mise en œuvre de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et de la directive «Inondations» (2007/60/CE) (Troisièmes plans de gestion de district hydrographique – Deuxièmes plans de gestion des risques d'inondation), 2024.

(5) Cet indicateur fait référence aux concentrations de nitrates (NO₃) dans les eaux souterraines, mesurées en milligrammes par litre (mgNO₃/l). Les nitrates peuvent rester longtemps dans les eaux souterraines et s'accumuler en quantités importantes sous l'effet des apports provenant de sources anthropiques (principalement l'agriculture). La norme de l'UE en matière d'eau potable fixe une limite de 50 mg de mgNO₃/l pour éviter toute mise en danger de la santé humaine.

(6) Les absorptions nettes sont exprimées en chiffres négatifs et les émissions nettes en chiffres positifs. Les données communiquées proviennent de l'inventaire des gaz à effet de serre pour 2025. Valeur des absorptions nettes de gaz à effet de serre pour 2030, conformément au règlement (UE) 2023/839, annexe II bis.

Source: Eurostat, AEE et JRC.

Le marché du travail français a continué de se renforcer ces dernières années, mais d'importants défis structurels entravent toujours la productivité et la compétitivité.

La croissance économique reste limitée, dans un contexte de chômage toujours élevé, de gains de productivité atones, de fortes disparités régionales et d'un taux d'emploi systématiquement plus faible pour certains groupes (en particulier les jeunes et les personnes âgées, les personnes peu qualifiées et les personnes nées en dehors de l'UE). Alors que la France se rapproche de son objectif en matière de taux d'emploi pour 2030, il est essentiel de libérer le potentiel de main-d'œuvre inexploité, de réduire l'inadéquation des compétences et d'améliorer la qualité des emplois afin de construire un marché du travail plus résilient et plus inclusif et soutenir une économie dynamique.

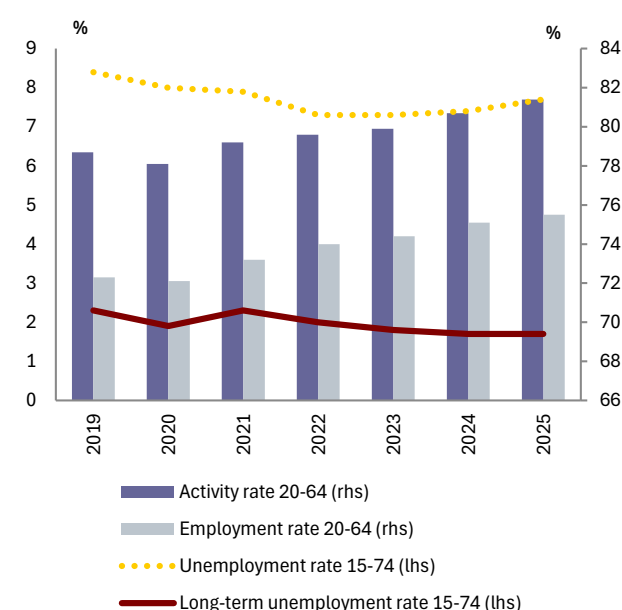
Malgré des améliorations significatives, le marché du travail français reste confronté à des faiblesses structurelles et à des disparités régionales prononcées.

Le taux d'emploi a atteint un niveau record de 75,5 % en 2025, mais reste inférieur à la moyenne de l'UE (76,1 %) et à l'objectif national en matière d'emploi d'ici 2030 (78 %). De même, le taux d'activité a augmenté pour atteindre 75,2 %. Le chômage demeure cependant un défi structurel majeur en France: à 7,7 % en 2025, il est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (6 %) et devrait augmenter à 8,3 % en 2026 ⁽⁴⁰⁰⁾. Bien qu'il soit comparable à la moyenne de l'UE (1,9 %), le taux de chômage de longue durée n'a montré aucune amélioration (1,7 %). La sous-utilisation de la main-d'œuvre ⁽⁴⁰¹⁾ a augmenté à 14,8 %, dépassant ainsi la moyenne de l'UE (11,7 %) et touchant environ 4,9 millions de personnes confrontées à une offre d'emploi non satisfaite.

Il existe d'importantes disparités entre les régions métropolitaines, et l'emploi est systématiquement plus faible dans les

régions ultrapériphériques ⁽⁴⁰²⁾. Le taux d'emploi varie de 50 % en Guyane à 78,3 % en Bretagne, soit un écart de 28,3 points de pourcentage. La Bretagne affiche également le taux de chômage le plus bas (5,6 %), tandis que la Guyane enregistre le taux le plus élevé (16,9 %), largement supérieur au taux le plus élevé en métropole (Île-de-France, 8,8 %). En France métropolitaine, ces disparités reflètent principalement la spécialisation sectorielle et des niveaux variables d'urbanisation ⁽⁴⁰³⁾. Les difficultés rencontrées dans les régions ultrapériphériques sont aggravées par des faiblesses structurelles anciennes. Celles-ci sont dues à l'insularité de ces régions, à des lacunes en matière d'infrastructures (dans l'enseignement supérieur, les services essentiels, l'accès à l'eau, etc.) et à un développement industriel limité ⁽⁴⁰⁴⁾, qui n'offre que peu de possibilités d'emploi (voir annexe 18).

Graphique A11.1: Indicateurs clés du marché du travail



Source: Eurostat, LFS [lfsi_emp_a, une_rt_a, lfsi_neet_a, une_ltu_a, lfsi_emp_a].

⁽⁴⁰⁰⁾Commission européenne, prévisions du printemps, 2026.

⁽⁴⁰¹⁾La sous-utilisation de la main-d'œuvre couvre le chômage, le sous-emploi et les personnes disponibles sur le marché du travail, mais qui ne recherchent pas activement un emploi.

⁽⁴⁰²⁾Les données pour la France n'incluent pas Mayotte pour des raisons méthodologiques (risque de non-représentativité de l'échantillon en raison de sa taille limitée).

⁽⁴⁰³⁾Voir rapport par pays 2025.

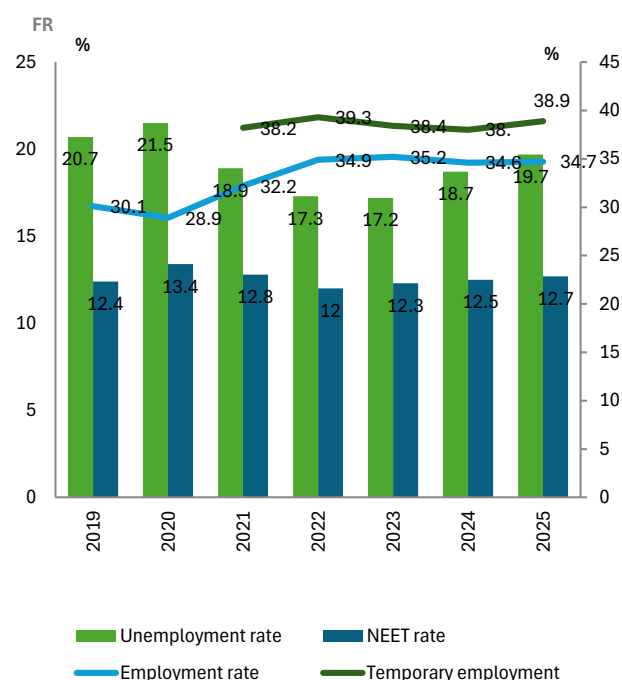
⁽⁴⁰⁴⁾Cour des comptes, «Les financements de l'État en Outre-mer», 2022.



Les résultats des jeunes sur le marché du travail restent faibles malgré un soutien important des pouvoirs publics.

Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a atteint 19,7 % en 2025, bien au-dessus de la moyenne de l'UE (15,2 %). La part des jeunes (15-29 ans) ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) reste supérieure à la moyenne de l'UE (11 %) et augmente légèrement (12,7 %). Le taux de chômage des NEET est particulièrement préoccupant pour les personnes handicapées (30 % en 2023) et pour celles des régions ultrapériphériques (31,9 % en Guyane en 2025). Les résultats des jeunes sur le marché du travail sont fortement corrélés au niveau d'instruction, tandis que les performances scolaires sont directement liées au milieu socio-économique. Des faiblesses dans le développement des compétences apparaissent dès le plus jeune âge chez les élèves défavorisés (voir annexe 13). En outre, les jeunes sont davantage susceptibles d'être employés sous contrat temporaire (38,9 % des jeunes de 15-29 ans occupant un emploi en 2025, contre 13,6 % chez les 20-64 ans), ce qui met en évidence les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à un emploi de qualité. Ces défis structurels persistent malgré la mise en œuvre de nombreuses initiatives visant à soutenir les jeunes, telles que «1 jeune, 1 solution», le «contrat d'engagement jeune» et les mesures de soutien à l'apprentissage (voir rapport par pays 2025, annexe 10). Des évaluations soulignent également la nécessité de s'attaquer à des obstacles supplémentaires, tels que le logement et le transport (voir annexe 16) ⁽⁴⁰⁵⁾.

Graphique A11.2: Résultats des jeunes sur le marché du travail



Source: Eurostat, LFS [lfsi_emp_a, une_rt_a, lfsi_neet_a, lfsi_pt_a].

La participation limitée des personnes peu qualifiées au marché du travail pèse sur la compétitivité.

Les personnes peu qualifiées sont désavantagées sur le marché du travail et n'ont pas accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. En 2024, l'écart en matière d'emploi des personnes peu qualifiées (CITE 0-2) a augmenté pour atteindre 21,9 points de pourcentage, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (17,9 points de pourcentage). En outre, les adultes peu qualifiés sont moins susceptibles de participer à l'éducation et à la formation des adultes ou de s'inscrire à une formation conduisant à une qualification formelle (voir annexe 13).

Les personnes nées hors de l'UE et les personnes issues de l'immigration sont confrontées à de multiples obstacles pour entrer sur le marché du travail.

Parmi ces obstacles figurent les barrières linguistiques, un faible niveau d'instruction, des difficultés à faire reconnaître leurs qualifications et de la discrimination. L'écart en matière d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE s'améliore lentement pour atteindre 11,7 points de pourcentage en 2025, mais reste supérieur à la moyenne de l'UE (7,4 points de pourcentage), en particulier pour les femmes (17,9 points de

⁽⁴⁰⁵⁾Cour des comptes, Rapport annuel 2025 sur les politiques publiques en faveur des jeunes, 2025.

pourcentage contre 11,8 points de pourcentage dans l'UE). Malgré les efforts déployés pour améliorer l'intégration sociétale, les résultats globaux de la France en matière d'intégration ne semblent guère avoir évolué depuis 2019 et ne sont que légèrement supérieurs à la moyenne de l'UE ⁽⁴⁰⁶⁾. Il existe peu de mesures actives sur le marché du travail ciblant les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les personnes issues de l'immigration. Ces résultats sur le marché du travail doivent également être surveillés à la lumière de l'augmentation des taux à risque de pauvreté pour ces groupes (voir annexe 12).

Améliorer l'employabilité des personnes âgées reste une priorité dans un contexte de vieillissement rapide de la population. Le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) s'est légèrement amélioré, en particulier à la suite de la réforme des retraites de 2023, qui a été temporairement suspendue ⁽⁴⁰⁷⁾. Toutefois, il est resté nettement inférieur à la moyenne de l'UE en 2024 (61,8 % contre 66,4 % dans l'UE). De plus, l'écart d'emploi pour les travailleurs âgés, chiffré à 13,7 points de pourcentage, dépassait encore de 9,7 points de pourcentage la moyenne de l'UE en 2025. Les accords des partenaires sociaux sur les conditions de travail et l'accès à la formation des travailleurs âgés ont été transposés dans la loi en octobre 2025. Toutefois, l'incidence de ces mesures sur l'employabilité des travailleurs âgés reste à évaluer. Ces mesures sont essentielles pour maintenir les travailleurs âgés sur le marché du travail et limiter leur taux de chômage, en particulier dans un contexte de réduction de la main-d'œuvre due à la baisse des taux de natalité et à un vieillissement accéléré de la population, avec d'importantes cohortes de personnes âgées qui approchent de la retraite ⁽⁴⁰⁸⁾.

⁽⁴⁰⁶⁾ Score MIPEX de 56, contre 54 dans l'UE en 2024. [MIPEX est un outil qui mesure les politiques d'intégration des migrants](#). Le score MIPEX repose sur un ensemble d'indicateurs couvrant huit domaines d'action (mobilité sur le marché du travail, regroupement familial, éducation, participation politique, résidence permanente, accès à la nationalité, lutte contre la discrimination et santé). Les indicateurs sont notés sur une échelle de 0 à 100 pour chaque domaine clé et pour le score global.

⁽⁴⁰⁷⁾ INSEE, « *L'emploi des jeunes se replie, celui des seniors continue d'augmenter* », 2025.

⁽⁴⁰⁸⁾ Sbaili M. (2025), « *Des écoles au marché du travail: la marée descendante de la dénatalité* », Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, La Collection du Plan, octobre 2025.

Une meilleure intégration des groupes vulnérables et la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre inexploité demeurent essentielles pour permettre à la France d'atteindre son objectif d'emploi pour 2030.

La France a mené une réforme significative du service public de l'emploi en 2023, en refondant *France Travail*, avec pour objectif clair de mobiliser le potentiel inexploité. Bien que l'orientation soit prometteuse, les premiers effets sont mitigés et les récentes coupes budgétaires réduisant le nombre de conseillers d'orientation risquent de compromettre l'efficacité de la réforme. Des mesures d'activation ciblées, des pratiques de recrutement plus inclusives, des services d'accompagnement personnalisés et un meilleur accès aux services de garde d'enfants (voir annexe 12) pourraient contribuer à faire progresser la mise en place d'un marché du travail plus résilient et plus inclusif, conformément aux objectifs du pays pour 2030. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle majeur en France pour soutenir l'intégration sur le marché du travail, en particulier pour les groupes défavorisés et dans les régions confrontées à des problèmes structurels en matière d'emploi. Le Fonds social européen plus (FSE+) soutient également l'accès à l'emploi au moyen du programme national FSE+ et des programmes régionaux promouvant l'entrepreneuriat et la formation professionnelle pour les chômeurs.

La France dispose d'un cadre bien établi pour le dialogue social, mais des préoccupations subsistent quant à son efficacité.

Le dispositif institutionnel est bien réglementé et caractérisé par un système à plusieurs niveaux. Si le taux de couverture des négociations collectives est élevé (98 % en 2024) ⁽⁴⁰⁹⁾, le taux de syndicalisation est l'un des plus faibles de l'UE (10,1 %) ⁽⁴¹⁰⁾. Le taux d'affiliation aux organisations patronales s'élevait à 74,4 %, ce chiffre date toutefois de 2017 ⁽⁴¹¹⁾. Les partenaires sociaux ont exprimé à plusieurs reprises leur mécontentement quant à leur participation insuffisante aux réformes

⁽⁴⁰⁹⁾ OCDE, Couverture des négociations collectives.

⁽⁴¹⁰⁾ Données de l'OCDE sur la densité des organisations patronales et syndicales (2019). Le taux d'affiliation aux organisations patronales est calculé comme étant la part des salariés travaillant dans des établissements affiliés à une organisation patronale. Le taux de syndicalisation est calculé comme étant la part des salariés membres d'un syndicat.

⁽⁴¹¹⁾ [OECD/AIAS ICTWSS v2.0](#).

importantes. Des préoccupations existent également quant au non-respect des procédures établies et au respect des délais, en particulier en période d'instabilité politique. Un nouveau forum de discussion ouvert (*Conférence Travail Emploi Retraites*) a été lancé en décembre 2025 afin d'examiner les questions essentielles relatives à l'emploi et aux retraites dans un esprit de coconstruction.

Si la croissance des salaires est relativement faible, le récent rebond des salaires réels a en partie compensé les pertes antérieures.

La croissance des salaires a ralenti, atteignant 2,2 % en 2025, et devrait reculer à 2,3 % en 2026. Après des baisses marquées en 2022 et 2023 (de 0,3 % et 1,3 % respectivement), les salaires réels ont augmenté de 0,3 % en 2024 et de 0,7 % en 2025 et devraient augmenter de 0,6 % en 2026. La reprise des salaires réels reflète principalement le recul de l'inflation, dans un contexte de croissance modeste des salaires nominaux et d'une productivité du travail limitée. Le salaire minimum légal a augmenté de 13,7 % entre janvier 2022 et janvier 2026, soit une augmentation cumulée de 0,5 % en termes réels. Si les ajustements fréquents du salaire minimum favorisent la croissance dans la tranche inférieure de la distribution, leur niveau élevé contribue à la compression des salaires. En France, le salaire minimum représente 62 % du salaire médian, l'un des ratios les plus élevés parmi les pays de l'OCDE ⁽⁴¹²⁾.

Des risques de trappe à bas salaires persistent, du fait d'une progression salariale limitée et d'une augmentation du taux de travailleurs pauvres.

Si le salaire minimum est l'un des plus élevés de l'UE, rapporté au salaire brut médian, la croissance des salaires réels et nominaux est restée limitée. De plus en plus de salariés restent regroupés au niveau du salaire minimum, ou juste au-dessus, ce qui met en évidence une mobilité professionnelle et sociale limitée et un risque de maintien à un faible niveau de salaire pour certaines catégories de travailleurs. Malgré des taux d'emploi et d'activité historiquement élevés, le taux de risque de pauvreté a augmenté, ce qui souligne que certains postes ne fournissent pas des moyens suffisants

pour échapper à la pauvreté ⁽⁴¹³⁾. La part croissante des bas salaires ces dernières années (qui sont passés de 6,1 % de l'emploi total en 2010 à 9,7 % en 2022) est également préoccupante dans un contexte d'augmentation du taux de travailleurs pauvres (8,7 % en 2025, au-dessus de la moyenne de l'UE de 8,3 %). Dans ce contexte, le système d'exonération des cotisations sociales patronales (visant à soutenir l'emploi) pourrait amplifier les risques de trappe à bas salaires, notamment en produisant des effets de seuil à certains niveaux. Dans le cadre du plan budgétaire et structurel à moyen terme de la France, une réforme des réductions générales de cotisations sociales rapportées au salaire minimum a été adoptée en septembre 2025. Cette réforme vise à rationaliser les dispositifs existants afin d'encourager la mobilité salariale ⁽⁴¹⁴⁾; toutefois, son incidence reste à évaluer.

Les pénuries de main-d'œuvre sont liées à la pénurie de compétences.

Au quatrième trimestre de 2025, le taux d'emplois vacants s'est établi à 2,3 % (UE: 2,1 %). L'inadéquation des compétences est passée à 23,3 % en 2025 (contre 22,9 % en 2024) et reste supérieure à la moyenne de l'UE (19,2 % en 2025). Malgré une certaine amélioration des difficultés de recrutement depuis 2023 ⁽⁴¹⁵⁾, les pénuries de compétences ont continué d'entraver les performances du marché du travail. 43,8 % des employeurs font état de difficultés de recrutement ⁽⁴¹⁶⁾ et le manque de travailleurs suffisamment qualifiés constitue l'un des principaux obstacles. Les difficultés de recrutement persistent dans la construction (47 %) ainsi que dans les soins de santé et les services sociaux (45 %), qui sont des secteurs confrontés à un problème persistant de pénurie de personnel (voir annexe 15), et dans l'industrie (45 %) et le commerce et la réparation de véhicules automobiles (42 %). Ces difficultés sont très répandues dans toutes les régions: 35,6 % des entreprises signalent des difficultés en île-de-

⁽⁴¹³⁾CNLE, «[Panorama de l'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale](#)», 2025.

⁽⁴¹⁴⁾Le «*décret n° 2025-887 du 4 septembre 2025 relatif aux modalités d'applications de différents dispositifs de réduction et d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale*» a introduit un taux de retrait plus progressif des exonérations de cotisations de sécurité sociale jusqu'à un point de sortie raccourci à 3 SMIC.

⁽⁴¹⁵⁾Dares, «[Les emplois vacants](#)», 2026.

⁽⁴¹⁶⁾France Travail, «*Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2026*», 2026.

⁽⁴¹²⁾OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2025: France*.

France, 49,8 % en Nouvelle-Aquitaine et 56,8 % à Mayotte (voir annexe 18). La plupart des secteurs sont confrontés à des pénuries de compétences et certaines professions connaissent des difficultés importantes (par exemple, les couvreurs, les conducteurs de machines qualifiés, les médecins, les tôliers, les mécaniciens automobiles). En outre, plus de 10 % des professions ayant fait état de pénuries en 2025 sont importantes pour la transition verte. Il s'agit notamment des techniciens en génie civil et électrique, des couvreurs et des mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques, qui sont tous en pénurie depuis 2022. S'il n'est pas résolu, ce problème est susceptible de s'aggraver à mesure que la transition verte progresse. La France est aussi légèrement à la traîne en ce qui concerne la part des spécialistes des TIC (4,9 % de l'emploi total, contre 5 % dans l'UE), dans un contexte de besoins de recrutement importants et de pénuries de compétences dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. Les difficultés de recrutement devraient rester très importantes dans la plupart des secteurs économiques ⁽⁴¹⁷⁾. Il est encore possible d'encourager davantage le développement des compétences, en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin, et de mieux aligner l'offre de compétences sur les besoins du marché du travail de manière à favoriser la compétitivité (voir annexe 13).

Les difficultés de recrutement s'expliquent en partie par le fait que les travailleurs demandent des améliorations de leurs conditions de travail, notamment des horaires de travail plus raisonnables, des salaires plus élevés et moins de pénibilité. 39 % des entreprises imputent leurs difficultés de recrutement au manque d'attractivité des conditions de travail ⁽⁴¹⁸⁾. En ce qui concerne les emplois de qualité, la France figure parmi les mauvais élèves de l'UE en ce qui concerne les longues heures de travail et les accidents mortels du travail. 9,4 % des salariés travaillent plus de 49 heures par semaine, contre 6,2 % dans l'UE. La segmentation du marché du travail reste prononcée. La part de contrats temporaires parmi

les salariés (20-64 ans) a atteint 13,6 % en 2025 et dépasse ainsi la moyenne de l'UE (11,5 %), et elle est nettement plus élevée chez les jeunes. L'emploi à temps partiel involontaire est lui aussi élevé (3,9 % contre 3,3 % au niveau de l'UE). Le taux de conversion des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée s'améliore, mais reste en retard par rapport à la moyenne de l'UE. Le nombre de contrats de courte et de très courte durée a également augmenté, une étude récente montrant que 80 % des recrutements réalisés en 2024 se fondaient sur des contrats de ce type ⁽⁴¹⁹⁾, ce qui contribue à la précarité de l'emploi et à la pauvreté. La pauvreté des travailleurs étant en hausse, les groupes les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée, principalement en raison de salaires insuffisants, de formes d'emploi atypiques et de régimes temporaires (voir annexe 12). Dans un contexte d'évolution démographique, la dynamique du marché du travail évolue, ce qui souligne la nécessité que les entreprises s'adaptent plus efficacement aux attentes des salariés en matière de recrutement et de rétention du personnel ⁽⁴²⁰⁾.

⁽⁴¹⁷⁾Foucher A. (2025), «[Décrochage démographique: cinq révolutions du marché du travail](#)», Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, La Collection du Plan, octobre 2025.

⁽⁴¹⁸⁾France Travail, «*Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2026*», 2026.

⁽⁴¹⁹⁾Unedic, «[Contrats temporaires ou atypiques : focus sur 7 pays européens](#)», 2026

⁽⁴²⁰⁾Foucher, A. (2025).

Dans un contexte d'inégalités croissantes, les risques de pauvreté et d'exclusion sociale demeurent un enjeu pressant en France, touchant en particulier les enfants. Pour la France, les recommandations par pays de 2025 avaient mis en évidence la nécessité de prévenir et de réduire la pauvreté infantile, notamment en supprimant les barrières qui entravent l'intégration des parents sur le marché du travail et l'accès des ménages les plus défavorisés à une éducation et un accueil de qualité de la petite enfance (EAJE). La France est très en retard sur son objectif national de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030, tant pour la population générale que pour les enfants, malgré la baisse du chômage. Les inégalités de revenus se creusent et les prestations sociales existantes sont moins efficaces pour réduire le risque de pauvreté. Dans un contexte d'inégalités persistantes en matière d'accès à un enseignement et à un emploi de qualité, le risque de transmission intergénérationnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale reste élevé, ce qui limite les perspectives d'avenir des enfants défavorisés. La pauvreté des enfants demeure un problème important en France; la majorité des personnes concernées sont concentrées dans les zones urbaines et de fortes disparités existent entre la France métropolitaine et ses régions ultrapériphériques. Les risques de pauvreté ou d'exclusion sociale sont fortement corrélés au statut professionnel, tandis que la pauvreté des travailleurs a augmenté. Malgré les efforts récemment entrepris, il reste encore largement de place pour de nouvelles mesures stratégiques visant à prévenir et à atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contrairement à la tendance à la baisse observée au niveau de l'UE, en France, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale n'a cessé d'augmenter depuis 2019. En 2025, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) en France continentale a augmenté de 0,19 million par rapport à 2024, soit une hausse totale de 1,43 million depuis 2019. Cela contraste avec la tendance globale de l'UE, où une réduction de 3,5 millions a été observée. Cette évolution marque une dégradation continue de la situation: le taux AROPE est resté constamment élevé (20,8 %) en 2025, ce qui n'est que légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (20,9 %). Par ailleurs, l'objectif national fixé pour 2030 n'inclut pas les régions ultrapériphériques

françaises ⁽⁴¹⁾, qui viendraient ajouter 720 000 personnes, dont 176 000 enfants, au décompte AROPE en 2025. Dans ce contexte, il y a lieu d'accélérer les efforts déployés afin de permettre à la France d'atteindre son objectif national de 2030 visant à réduire de 1,1 million le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Une approche globale, telle que définie dans la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, pourrait contribuer à traiter les multiples dimensions de la pauvreté et à atteindre l'objectif national de lutte contre la pauvreté.

Les inégalités de revenus augmentent en France. Contrairement à la tendance à la baisse observée dans l'UE, le rapport interquintile de revenu (S80/S20) augmente régulièrement depuis 2018 et a atteint son plus haut niveau des dix dernières années (4,7, contre 4,6 dans l'UE). Bien que supérieure à la moyenne de l'UE (33,2 %), l'incidence des prestations sociales (autres que les retraites) sur la réduction de la pauvreté a diminué depuis 2024, atteignant son plus bas niveau de la dernière décennie en 2025 (38,5 %), principalement en raison de modifications des aides au logement et des allocations familiales ⁽⁴²¹⁾. Par ailleurs, à 15,4 %, le taux de risque de pauvreté (AROP) persistant ⁽⁴²²⁾ est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (11,3 %). Malgré une couverture élevée (la plus élevée de l'UE), de nouvelles initiatives ont été introduites en vue de réduire le nombre de personnes qui ne font pas valoir leurs droits aux prestations sociales ⁽⁴²³⁾. Toutefois, dans un contexte de contraintes budgétaires, leur incidence sur l'atténuation de la pauvreté reste à évaluer. Par ailleurs, une proposition d'«allocation sociale unique» pourrait être examinée en 2026 (en vue d'une mise en œuvre d'ici à 2030), dans un contexte de forte incertitude politique. Bien que cette réforme vise à accroître la simplification et la numérisation de l'administration, si elle est adoptée, son incidence concrète sur les groupes les plus vulnérables devra être évaluée.

⁽⁴²¹⁾OFCE, [Lutte contre la pauvreté, le décrochage français?](#), 2025.

⁽⁴²²⁾Indicateur défini comme la part des personnes dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté durant l'année en cours et lors d'au moins deux des trois années précédentes.

⁽⁴²³⁾Le projet *Maisons France Services* lancé en 2020, le projet *Territoires zéro non-recours* lancé en 2023 et la deuxième étape de la réforme *Solidarité à la source* mise en œuvre en 2025.



Les enfants français sont particulièrement vulnérables et exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le taux AROPE pour les enfants est resté élevé en 2025 (27,5 %) et nettement supérieur à la moyenne de l'UE (24,3 %). De 2019 à 2025, le nombre d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 0,37 million (0,14 depuis 2024), pour atteindre 3,6 millions ⁽⁴²⁴⁾, et s'éloigne ainsi du sous-objectif de réduction de la pauvreté infantile fixé par la France pour 2030. Les enfants et les jeunes (18-24 ans) sont les deux groupes d'âge les plus vulnérables face aux risques de pauvreté en France (le taux AROPE pour les 18-24 ans s'établit à 27,6 % contre 26,3 % dans l'UE). La mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance progresse sur le plan de l'accès, par exemple, aux activités scolaires et aux soins de santé. Toutefois, il existe des lacunes à combler pour s'assurer que les enfants dans le besoin aient accès à des services essentiels tels que l'éducation et l'accueil de la petite enfance (EAJE) (en dessous de l'âge de 3 ans) et à un logement adéquat, alors que les niveaux de sans-abrisme chez les enfants sont élevés. Le nombre d'enfants vivant dans la rue ou dans des espaces publics faute de solution de logement a plus que doublé en cinq ans (passant de 927 en 2020 à 2 159 en 2025 ⁽⁴²⁵⁾) (voir annexe 16). La France a instauré le pacte des solidarités 2023-2027 afin de lutter contre la pauvreté infantile au moyen d'initiatives diverses, étant donné que la pauvreté infantile est un facteur de désavantages socio-économiques supplémentaires. Toutefois, des évaluations mettent en évidence l'absence de stratégie globale et les résultats limités obtenus en matière de réduction significative de la pauvreté ⁽⁴²⁶⁾.

Les inégalités apparaissent dès le plus jeune âge, les enfants défavorisés étant moins susceptibles de participer à une éducation et à des soins de qualité.

En 2025, plus de la moitié des enfants de moins de trois ans participaient à l'EAJE (soit 59,7 %, contre 40,5 % dans l'UE). Toutefois, l'écart de participation entre les enfants favorisés et défavorisés est l'un des plus importants de l'UE (36 points de pourcentage,

contre 20 dans l'UE). Les inégalités précoces ont une incidence significative sur les résultats scolaires et les perspectives d'emploi des enfants issus de familles défavorisées ⁽⁴²⁷⁾. Des préoccupations persistent également quant à la qualité de l'offre d'EAJE ⁽⁴²⁸⁾, et sa couverture est nettement plus faible dans les régions ultrapériphériques ⁽⁴²⁹⁾. La réforme de 2025 établissant un «service public de la petite enfance» vise à renforcer les responsabilités des municipalités en matière d'organisation de l'EAJE. Il s'agit notamment d'évaluer les besoins en matière de garde d'enfants pour les enfants de moins de trois ans et d'informer les familles sur les possibilités de garde d'enfants disponibles. Le gouvernement n'est toutefois pas en voie d'atteindre son objectif de création de 200 000 nouvelles places d'EAJE d'ici à 2030 et les pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur persistent. L'efficacité de la réforme en ce qui concerne l'augmentation de la participation aux EAJE grâce à la levée des obstacles financiers et régionaux à l'accès doit encore être évaluée.

Les risques de pauvreté ou d'exclusion sociale sont fortement corrélés à la composition et à l'intensité de travail du ménage.

Les familles monoparentales sont les plus vulnérables à la pauvreté ou à l'exclusion sociale (48,6 %, contre 44,3 % dans l'UE). Leur taux AROPE a augmenté depuis 2023 (à 46,3 %) et elles représentent une part croissante des ménages en France. Il y a largement la place d'engager des initiatives en vue de promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, d'accroître la participation des femmes au marché du travail et d'améliorer l'accessibilité des services de garde d'enfants. Le niveau d'instruction des parents est également un bon indicateur de la pauvreté infantile en France. Si le taux AROP pour les enfants dont les parents sont hautement qualifiés est de 9,9 % (UE: 8,5 %), ce taux grimpe à 58,8 % pour les enfants dont les parents sont peu qualifiés (UE: 52,7 %) et a augmenté de 5,3 points de pourcentage depuis 2023. L'intensité de travail joue un rôle déterminant: en 2025, 81,7 % des enfants vivant dans des ménages à

⁽⁴²⁴⁾Il convient de noter que la méthode relative aux objectifs nationaux pour 2030 ne tient pas compte des données relatives aux régions ultrapériphériques.

⁽⁴²⁵⁾UNICEF-FAS, *baromètre Enfants à la rue*, 2025.

⁽⁴²⁶⁾Cour des comptes, *Le pilotage par l'État de la politique de lutte contre la pauvreté*, 2025.

⁽⁴²⁷⁾OCDE, *The economic costs of childhood socio-economic disadvantage*, 2022.

⁽⁴²⁸⁾Cour des comptes, «*La politique d'accueil du jeune enfant*», 2024.

⁽⁴²⁹⁾CNAF-ONAPE, «*L'accueil des jeunes enfants – Édition 2025*», 2025.

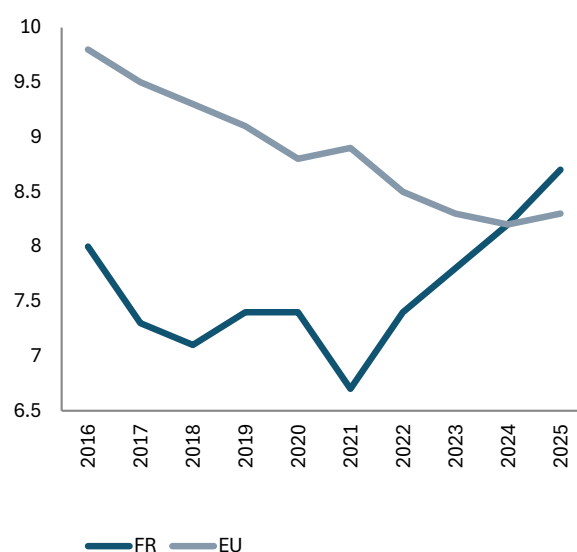
très faible intensité de travail étaient à risque de pauvreté (UE: 73,8 %), contre 6,1 % des enfants vivant dans des ménages à très forte intensité de travail (UE: 5,6 %). En outre, le pourcentage d'enfants vivant dans des ménages sans emploi a augmenté pour atteindre 10,3 % en 2025 (UE: 7,8 %).

Certains groupes, en particulier les personnes nées hors de l'UE et les personnes peu qualifiées, restent plus vulnérables à la pauvreté ou à l'exclusion sociale. En 2025, le taux AROPE des personnes nées sur le territoire national était inférieur à la moyenne de l'UE (16,3 % contre 17,6 %), mais atteignait 39,3 % pour les personnes nées hors de l'UE, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (38,9 %) : il s'agit de l'un des écarts les plus importants dans l'UE. En outre, 46,5 % des enfants dont au moins un parent est né en dehors de l'UE étaient à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE: 38,8 %). Cette disparité peut être attribuée à des facteurs structurels, tels que le fait que ces populations sont souvent plus jeunes et moins qualifiées et occupent des emplois temporaires ou atypiques ⁽⁴³⁰⁾. Le taux AROPE diminue lorsque le niveau d'instruction augmente (passant de 31 % pour les personnes ayant un niveau d'instruction inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire à 9,6 % pour celles présentant un niveau d'instruction élevé). Dans ce contexte, le Fonds social européen plus apporte un soutien substantiel en vue d'améliorer l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables, en couvrant à la fois la France métropolitaine et les régions ultrapériphériques (voir rapport par pays 2025). Ce soutien vise également à prévenir et à atténuer la pauvreté, notamment pour les enfants.

Le taux de pauvreté des travailleurs a augmenté en France, dans un contexte d'emploi en hausse. L'augmentation de la pauvreté des travailleurs (de 1,3 point de pourcentage entre 2019 et 2025) s'explique en partie par la forte augmentation du risque de pauvreté des travailleurs indépendants (+4,9 points de pourcentage) ⁽⁴³¹⁾. Bien que les personnes ayant un emploi soient exposées à des risques moindres de pauvreté par rapport aux

personnes sans emploi (8,7 % contre 43,3 %), la tendance à l'aggravation de la pauvreté des travailleurs met en évidence la vulnérabilité de certains groupes au sein de la main-d'œuvre. Parmi les principaux facteurs figurent la lenteur de la croissance des salaires, les contrats précaires, les formes de travail atypiques et le travail à temps partiel involontaire (voir annexe 11). La pauvreté des travailleurs touche de manière disproportionnée les personnes peu qualifiées, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs temporaires et les parents isolés ⁽⁴³²⁾. Le taux AROPE des personnes sans emploi a augmenté depuis 2019 (de 6,9 points de pourcentage), notamment dans le contexte de la réforme de l'assurance chômage ⁽⁴³³⁾. En outre, afin de mieux cibler les personnes les plus éloignées du marché du travail, une réforme globale de France Travail a été engagée en 2023; son incidence sera évaluée, car des risques d'effets négatifs subsistent.

Graphique A12.1: **Taux de pauvreté des travailleurs (en % des employés)**



Source: Eurostat, EU-SIL [ilc_iw01]

Les risques de pauvreté sont les plus répandus dans les zones urbaines, tandis que de fortes disparités régionales persistent dans toute la France. Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les villes (24 %, contre 21,3 %

⁽⁴³⁰⁾INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages – INSEE Références – Édition 2024*, 2024.

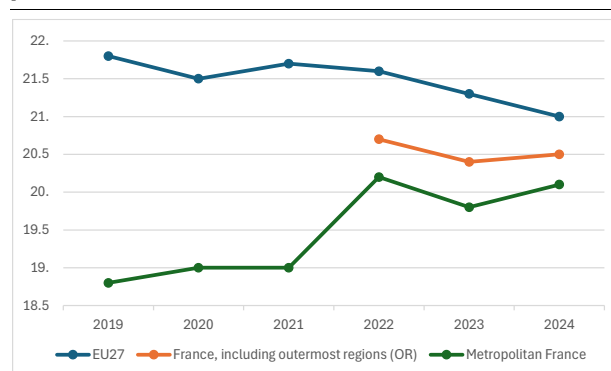
⁽⁴³¹⁾CESE, «[Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive](#)», février 2026.

⁽⁴³²⁾CNLE, «Panorama de l'évolution de la pauvreté et l'exclusion sociale», 2025.

⁽⁴³³⁾DARES, *Rapport du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage initiée en 2019*, 2025.

dans l'UE), notamment dans les quartiers que l'on appelle «*quartiers prioritaires de la politique de la ville*»⁽⁴³⁴⁾. Le taux varie sensiblement d'une région métropolitaine à l'autre, avec un écart de 9,7 points de pourcentage entre les régions affichant les taux les plus bas et les plus élevés (de 14,8 % en Bretagne à 24,5 % dans les Hauts-de-France). Toutefois, les disparités les plus marquées s'observent entre la France métropolitaine et ses régions ultrapériphériques. Le taux AROPE est nettement plus élevé dans les régions ultrapériphériques, avec une moyenne de 41,3 % (variant entre 31,3 % en Martinique et 54,8 % en Guyane), ce qui donne un écart frappant de 40 points de pourcentage entre le taux le plus bas en métropole et le taux le plus élevé dans les régions ultrapériphériques. Le taux de pauvreté reste particulièrement élevé à Mayotte, avec 77 % en 2018 (contre 15,3 % en France métropolitaine⁽⁴³⁵⁾). En outre, l'accès à l'eau potable reste un problème dans cette région (voir également annexe 19). Des tendances similaires sont observées en ce qui concerne le taux de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et confrontées à une privation matérielle et sociale grave, puisque ces régions sont également confrontées aux difficultés les plus importantes sur le marché du travail (voir annexe 11). En outre, les inégalités sont aggravées dans les régions ultrapériphériques⁽⁴³⁶⁾, car le coût de la vie y est sensiblement plus élevé que dans le reste du pays. La France a introduit des mesures spécifiques ciblant ses régions ultrapériphériques dans le cadre du pacte des solidarités, bien qu'il reste difficile de les mettre en œuvre.

Graphique A12.2: **Population exposée au risque de pauvreté et d'exclusion sociale (en %)**



Source: Eurostat, SRCV-UE [ilc_pecs01].

La précarité énergétique reste élevée, touchant de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables. Malgré une légère baisse depuis 2023, 11,5 % de la population n'étaient pas en mesure de chauffer correctement leur logement en 2025 (UE: 8,8 %), les personnes exposées au risque de pauvreté étant particulièrement touchées (23,5 %, contre 19,6 % dans l'UE). Ce problème est particulièrement grave dans les régions⁽⁴³⁷⁾ où le taux AROPE est plus élevé (12,6 % dans les Hauts-de-France contre 10,2 % en Île-de-France). En 2023, 21,1 % des ménages étaient confrontés à des problèmes tels que des fuites, de l'humidité ou de la pourriture, soit un taux supérieur à la moyenne de l'UE (15,6 %). Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, 35 % de la population ont déclaré avoir souffert du froid pendant l'hiver 2024-2025 (soit une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente), une situation attribuée à des contraintes financières dans 37 % des cas et à une isolation inadéquate dans 32 % des cas⁽⁴³⁸⁾ (voir annexe 16).

La précarité en matière de mobilité est également un problème en France. La France affiche le taux le plus élevé de personnes déclarant ne pas utiliser régulièrement les transports publics parce qu'ils ne sont pas disponibles (soit 26,6 %, contre 10,8 % dans

⁽⁴³⁴⁾Catégorie déterminée sur la base du revenu par habitant en vue de réduire les écarts de développement (France métropolitaine et régions ultrapériphériques).

⁽⁴³⁵⁾INSEE, *L'essentiel sur Mayotte*, 2025.

⁽⁴³⁶⁾CESE, *Dix préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*, 2025.

⁽⁴³⁷⁾Uniquement les régions de France métropolitaine, car les données ne comprennent pas les régions ultrapériphériques.

⁽⁴³⁸⁾ONPE, «*Tableau de bord de la précarité énergétique - Édition novembre 2025*», 2025.

l'UE)⁽⁴³⁹⁾. En France métropolitaine⁽⁴⁴⁰⁾, les anciennes régions administratives de Bourgogne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Limousin, Poitou-Charentes, Auvergne et Corse sont particulièrement mal desservies par les transports publics⁽⁴⁴¹⁾⁽⁴⁴²⁾. Les régions ultrapériphériques sont elles aussi fortement touchées par les problèmes de précarité en matière de mobilité⁽⁴⁴³⁾ (voir également annexe 19). La France est également confrontée à d'autres problèmes liés aux transports publics urbains et aux déplacements transfrontaliers (voir annexe 19).

⁽⁴³⁹⁾Module ad hoc EU-SILC 2024 sur l'accès aux services, incluant la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion, mais pas Mayotte.

⁽⁴⁴⁰⁾Il convient de noter que la méthode utilisée pour la précarité en matière de mobilité se base sur les régions administratives de France telles qu'elles existaient avant 2016. Pour des raisons de clarté, cette classification est utilisée ici, bien qu'elle ne corresponde pas aux régions administratives françaises actuelles.

⁽⁴⁴¹⁾Données provenant du pôle européen de lutte contre la précarité en matière de transport (EU Transport Poverty Hub) de la Commission.

⁽⁴⁴²⁾Dans ces régions, au moins la moitié de la population met plus de 45 minutes pour atteindre l'établissement de santé le plus proche en transports publics ([Transport Poverty Hub](#)).

⁽⁴⁴³⁾Le Transport Poverty Hub ne comprend pas encore de données sur les régions ultrapériphériques.

L'amélioration de la résilience et de la compétitivité de l'économie française nécessite de nouvelles mesures stratégiques en matière d'éducation et de compétences. Le déclin de la maîtrise des compétences de base par les jeunes dans tous les groupes socio-économiques limite leurs possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels plus tard dans la vie, ce qui a une incidence négative sur la compétitivité. Moins d'élèves défavorisés atteignent le niveau de compétences de base nécessaire pour participer pleinement à l'économie actuelle, axée sur la technologie et en évolution rapide. Les récentes réformes de l'éducation et de la formation ont répondu de manière inégale aux besoins du marché du travail et des écoles et ont rarement impliqué les enseignants. Ces derniers sont confrontés à des problèmes en matière de formation initiale, de développement professionnel et d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Le renforcement des compétences ne cible pas suffisamment les secteurs souffrant de pénuries aiguës de main-d'œuvre et les secteurs d'importance stratégique, y compris les secteurs pertinents pour les transitions écologique et numérique. En outre, les régimes existants n'atteignent pas suffisamment la population en âge de travailler dans son ensemble. Renforcer le caractère inclusif de l'éducation et de la formation et sa pertinence pour le marché du travail contribuerait à combler les déficits de compétences. Les recommandations par pays de 2025 pour la France avaient mis en évidence des problèmes, toujours d'actualité en 2026, en ce qui concerne l'amélioration des résultats scolaires, la réduction des inégalités en matière d'éducation, le renforcement de la profession d'enseignant, la remédiation aux pénuries de compétences par un accès accru à la formation et la facilitation de l'accès des ménages les plus défavorisés à une éducation et un accueil de qualité de la petite enfance ⁽⁴⁴⁴⁾ (voir également annexe 12).

La baisse de la maîtrise des compétences de base constitue un obstacle à l'acquisition de nouvelles compétences et au développement du capital humain, et, en définitive, à la croissance de la productivité. Entre 24 % et 29 % des élèves de 15 ans n'atteignent pas un

niveau minimal de compétence en lecture, en mathématiques et en sciences et près de la moitié des élèves défavorisés ne disposent pas de ces compétences de base, ce qui est très éloigné de l'objectif de l'UE de 15 % ⁽⁴⁴⁵⁾. L'équité de l'éducation a diminué au cours des dix dernières années, avec seulement 14,4 % des élèves défavorisés qui obtiennent de bons résultats en compétences de base (moyenne de l'UE: 16,3 %), contre 20,8 % en 2015 (moyenne de l'Union: 21,1 %) ⁽⁴⁴⁶⁾. Les meilleures performances se sont elles aussi nettement détériorées, la part des meilleurs élèves en mathématiques étant passée de 11,4 % en 2018 à 7,4 % en 2022. Le déclin des compétences de base est généralisé et touche les élèves de tous les groupes socio-économiques à des degrés divers ⁽⁴⁴⁷⁾.

La France a adopté des programmes scolaires révisés afin d'améliorer les compétences de base, mais leur efficacité nécessitera une préparation renforcée des enseignants. Un nouveau programme scolaire s'appliquera à l'enseignement maternel (de 3 à 6 ans) à partir de l'année scolaire 2025/2026. Ce programme définit des objectifs d'apprentissage adaptés à l'âge pour les premières compétences en lecture, en écriture et en calcul. Si l'école maternelle est obligatoire, l'accès à l'éducation et à l'accueil des enfants les plus jeunes (de 0 à 3 ans) dépend fortement de leur milieu socio-économique (voir annexe 12). À partir de 2025/2026, des programmes scolaires révisés, fondés sur les compétences, ont également été introduits pour toutes les années de l'école primaire ainsi que pour la première année de l'enseignement secondaire inférieur ⁽⁴⁴⁸⁾. Il est essentiel de veiller à ce que les enseignants soient suffisamment préparés à mettre en œuvre les nouveaux programmes scolaires. Toutefois, seuls les enseignants de l'école primaire ont droit à une formation collaborative obligatoire (18 heures par an). Dans l'enquête TALIS de l'OCDE, la moitié des enseignants français de l'enseignement secondaire inférieur (49 %) ont déclaré devoir appliquer des

⁽⁴⁴⁵⁾ OCDE, enquête PISA de 2022.

⁽⁴⁴⁶⁾ C'est-à-dire qui atteignent au moins le niveau 4 dans l'un des domaines PISA (calculs de la Commission fondés sur l'enquête PISA de 2022 de l'OCDE).

⁽⁴⁴⁷⁾ HCSP, 2025, *Le niveau scolaire: Faut-il s'inquiéter?*, Note n°155.

⁽⁴⁴⁸⁾ MENJS, 2024, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports n° 41 du 31 octobre 2024*.

⁽⁴⁴⁴⁾ À partir de l'âge de 3 ans, chaque enfant est soumis à l'obligation scolaire (articles L131-1 à L131-13 du code de l'éducation).

changements et des réformes sans disposer des ressources nécessaires (moyenne de l'OCDE: 31 %) ⁽⁴⁴⁹⁾.

L'utilisation insuffisante des données issues des évaluations des élèves et l'absence de stratégies de différenciation pédagogique bien développées au niveau des établissements compromettent l'efficacité des dispositifs de soutien aux compétences de base.

Les données montrent que la différenciation pédagogique est essentielle pour améliorer les compétences de base. Au cours de l'année scolaire 2024/2025, des groupes de niveau ont été introduits dans les deux premières années de l'enseignement secondaire inférieur. Toutefois, une évaluation a révélé que cette mesure n'avait pas atteint son objectif principal, à savoir réduire les performances insuffisantes, et ce pour deux grandes raisons: i) les élèves changeaient rarement de groupe au cours de l'année scolaire; ii) les méthodes pédagogiques n'étaient pas efficacement adaptées, en raison d'une formation continue insuffisante. L'évaluation a recommandé une approche plus adaptée au niveau des établissements, tout en faisant un meilleur usage des résultats des évaluations nationales des élèves ⁽⁴⁵⁰⁾. Les groupes de niveau restent en place, mais le ministère de l'éducation a depuis mis davantage l'accent sur la flexibilité et l'autonomie pédagogique dans leur mise en œuvre ⁽⁴⁵¹⁾. En outre, des comités régionaux pour l'amélioration des compétences de base ont été créés en 2023 ⁽⁴⁵²⁾. Une nouvelle évaluation est prévue afin d'examiner si les groupes de niveau flexibles contribuent à réduire les résultats insuffisants ⁽⁴⁵³⁾.

Le principal dispositif de soutien aux élèves défavorisés peine à améliorer les résultats scolaires. Les écoles situées dans des zones d'«éducation prioritaire» ⁽⁴⁵⁴⁾ reçoivent un soutien

supplémentaire. Toutefois, la cartographie de ces zones, définie en 2015, doit être actualisée, et le dispositif n'a guère réussi à améliorer les résultats scolaires. La Cour des comptes a recommandé de le réformer, en soulignant que sa conception rigide conduit à une couverture incomplète, avec, selon les estimations, 70 % d'apprenants défavorisés laissés de côté. En outre, les enseignants de ces écoles sont moins expérimentés que la moyenne. La Cour des comptes a suggéré: i) une allocation flexible des ressources afin de mieux répondre aux besoins locaux; ii) des méthodes pédagogiques adaptées; iii) une collaboration entre les écoles du réseau d'éducation prioritaire ⁽⁴⁵⁵⁾.

Le déclin démographique offre des possibilités d'investissement efficace et efficient dans l'enseignement primaire, avec des classes de taille réduite.

Ces dernières années, une politique majeure visant à réduire les taux d'échec a consisté à réduire la taille des classes de première et deuxième années des écoles primaires défavorisées situées dans des zones d'«éducation prioritaire». Une étude a montré que cet investissement présentait un rapport coût-bénéfice positif: en effet, la réduction de la taille des classes s'est traduite par de meilleurs résultats scolaires, tandis que l'amélioration d'un écart type dans les résultats scolaires entraîne une augmentation de 10 % des revenus futurs. Cela donne à penser que le dédoublement des classes peut s'autofinancer à long terme ⁽⁴⁵⁶⁾. Malgré les efforts récents, le nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire était élevé (18,1) en 2023 et supérieur à la moyenne de l'UE (13,4). La forte décroissance démographique attendue de la population d'élèves de l'enseignement primaire, avec des exceptions (par exemple, Mayotte et la Guyane française), offre l'occasion de continuer d'investir dans la réduction de la taille des classes dans toutes les années et au-delà des zones d'«éducation prioritaire».

⁽⁴⁴⁹⁾OCDE, 2025, TALIS.

⁽⁴⁵⁰⁾IGÉSR (2025). *Mise en place des groupes de besoins en français et mathématiques au collège*. N° 24-25 007.

⁽⁴⁵¹⁾Décret n° 2025-315 du 4 avril 2025 relatif à l'organisation de la formation au collège. Journal officiel de la République française.

⁽⁴⁵²⁾Bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2023. [Conseils académiques des savoirs fondamentaux](#).

⁽⁴⁵³⁾Résultats attendus d'ici l'été 2026.

⁽⁴⁵⁴⁾Les zones d'«éducation prioritaire» sont définies sur la base d'un indice tenant compte, notamment, du nombre d'élèves

issus de milieux défavorisés, de ceux qui présentent des retards d'apprentissage et de ceux qui résident dans des zones urbaines défavorisées.

⁽⁴⁵⁵⁾Cour des comptes (2025). *L'éducation prioritaire, une politique publique à repenser*.

⁽⁴⁵⁶⁾Conseil d'analyse économique, 2025, *L'effet des compétences scolaires sur les salaires futurs*. Focus n°112 & *Economic Efficiency of Reducing Class Size*, Focus n°113.

Bien que les enseignants jouent un rôle central dans le développement des compétences de la main-d'œuvre de demain, ils sont confrontés à des problèmes au niveau de la formation initiale, du développement professionnel et de l'utilisation de l'IA. Seuls 50,7 % des enseignants français notent positivement la qualité de la formation initiale des enseignants, soit l'un des taux les plus faibles de l'UE (moyenne de l'UE: 71,5 %) ⁽⁴⁵⁷⁾. En 2025, le gouvernement a réformé la formation initiale des enseignants afin d'attirer davantage de personnes dans la profession et de renforcer l'expérience pratique pendant les études. Il est possible d'axer davantage les objectifs de la réforme sur le contenu et la qualité de la formation initiale des enseignants. En outre, seuls 35,3 % des enseignants déclarent que la formation continue qu'ils ont suivie l'année précédente a eu une incidence positive sur leur activité d'enseignement (moyenne de l'UE: 56 %), et seuls 13,5 % des enseignants ont utilisé l'IA au cours de l'année précédente (moyenne de l'UE: 31,6 %). L'adoption, en 2025, d'un cadre national sur l'utilisation de l'IA, ainsi que d'une formation efficace, devrait contribuer à améliorer les compétences des enseignants dans ce domaine. Une réforme de la formation continue réalisée en 2022 a créé une trentaine de centres de formation (*écoles académiques de la formation continue*). Selon l'inspection générale de l'éducation, la réforme n'a pas encore atteint son plein potentiel en termes de visibilité, de portée, de recensement des besoins et de suivi de l'efficacité de son offre de formation ⁽⁴⁵⁸⁾. Les conditions de travail pèsent elles aussi sur l'attractivité de la profession: seuls 26,6 % des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur étaient satisfaits de leur rémunération (moyenne de l'UE: 37,3 %), qui correspondait à 82 % du salaire d'un travailleur diplômé de l'enseignement supérieur (moyenne de l'UE: 85 %) ⁽⁴⁵⁹⁾. Les règles relatives à la mobilité nationale des enseignants de l'enseignement secondaire sont jugées strictes et peuvent

décourager l'entrée dans la profession ou le recrutement de profils en reconversion ⁽⁴⁶⁰⁾.

Il est possible d'accroître encore l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et leur pertinence pour le marché du travail. La proportion d'apprenants inscrits dans l'enseignement professionnel de niveau intermédiaire (CITE 3-4) a augmenté ces dernières années pour atteindre 41,4 % en 2024, en restant toutefois inférieure à la moyenne de l'UE (52,9 %). Les inégalités socio-économiques et territoriales persistent, avec 29 % des élèves des zones d'«éducation prioritaire» qui optent pour l'EFP, contre 18,5 % en dehors de ces zones ⁽⁴⁶¹⁾. Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a reculé pour la première fois en 2025 (-5 % par rapport à 2024) ⁽⁴⁶²⁾, ce qui s'explique en partie par les ajustements apportés au dispositif d'aide à l'embauche, initialement soutenu par le plan pour la reprise et la résilience. La plupart des apprenants de l'EFP (82,4 %) ont participé à une formation par le travail en 2024 (moyenne de l'UE: 65,2 %). Toutefois, seuls 73,0 % des personnes ayant récemment achevé l'EFP avaient un emploi (moyenne de l'UE: 80,0 %), ce qui souligne la nécessité d'améliorer encore l'adéquation des programmes d'EFP au marché du travail et de renforcer les incitations à la formation par le travail, en particulier pour les personnes qui sont confrontées à des obstacles à l'emploi (voir annexe 11). Le Fonds social européen plus (FSE+) soutient les programmes d'EFP au niveau régional, en développant une offre adaptée aux besoins territoriaux.

⁽⁴⁵⁷⁾OCDE (2025), «*Results from TALIS 2024: The State of Teaching*», également pour les autres données de ce paragraphe, sauf indication contraire.

⁽⁴⁵⁸⁾IGÉSR, 2024, *La mise en place des EAFC: quels effets en faveur du développement professionnel des enseignants?*

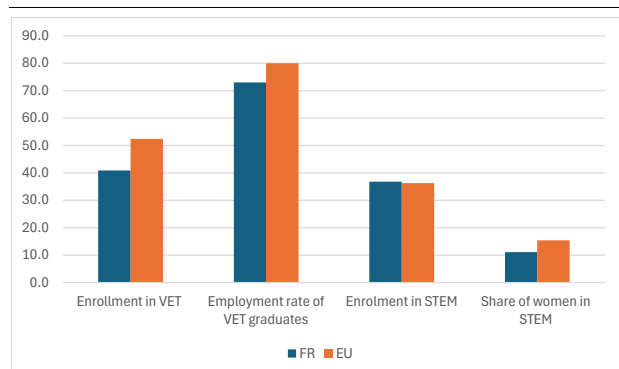
⁽⁴⁵⁹⁾OCDE (2025), *Regards sur l'éducation*.

⁽⁴⁶⁰⁾France Stratégie, 2024, *Travailler dans la fonction publique: le défi de l'attractivité*.

⁽⁴⁶¹⁾Bannier, Raux (2025), «*Mission flash sur les impacts des réformes successives du baccalauréat professionnel*», juillet 2025.

⁽⁴⁶²⁾DARES, 2026.

Graphique A13.1: Inscription dans l'enseignement professionnel de niveau intermédiaire



Source: Eurostat [educ_uoe_enra16, edat_lfse_24, educ_uoe_enrt10].

Les inscriptions dans les filières des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) sont actuellement trop faibles pour répondre à la demande croissante.

En 2025, le taux global de diplômés de l'enseignement supérieur était supérieur à la moyenne de l'UE (56,0 % contre 44,8 %), mais la part des étudiants inscrits dans les disciplines STIM reste inférieure à la moyenne de l'UE et est passée de 25,3 % en 2015 à 23,7 % en 2023 (moyenne de l'UE: 26,8 % en 2023). En 2023, seuls 34,7 % des étudiants STIM de l'enseignement supérieur étaient des femmes (un taux néanmoins supérieur à la moyenne de l'UE, qui est de 32,2 %). Parmi les étudiants des filières STIM, seuls 13,4 % étaient inscrits en technologies de l'information et de la communication (TIC) (moyenne de l'UE: 20,3 %). Dans l'enseignement professionnel de niveau intermédiaire, les inscriptions en STIM correspondent à la moyenne de l'UE (36,9 % en France, contre une moyenne de l'UE de 36,6 % en 2024), mais la part des femmes dans ces filières est inférieure à la moyenne de l'UE (12,5 % contre 15,9 %). Après avoir baissé entre 2021 et 2023, les taux d'adultes ayant au moins des compétences numériques de base (65,7 % en 2025) et disposant de compétences numériques de niveau supérieur (35 %) ont tous deux progressé. Toutefois, plus de deux élèves de huitième année sur cinq ne disposent pas des compétences numériques de base ⁽⁴⁶³⁾. Parallèlement, la demande de main-d'œuvre devrait fortement augmenter dans les professions liées aux STIM et, d'ici à 2030, le nombre d'ingénieurs en TIC et d'ingénieurs industriels devrait augmenter respectivement de 26 % et de

24 % par rapport à 2019 ⁽⁴⁶⁴⁾. Selon les estimations, les diplômés qui entrent sur le marché du travail ne pourvoiront que les trois quarts de ces besoins de recrutement en 2030. Par conséquent, près d'un emploi sur quatre pourrait rester vacant en raison de pénuries de compétences STIM. Une stratégie adoptée en 2025 vise à combler l'écart entre les femmes et les hommes (favorable à ces derniers) en mathématiques dans l'enseignement primaire et secondaire. Elle ne couvre pas les autres niveaux d'enseignement ni l'intérêt général pour les STIM et ne dispose pas d'un budget spécifique. Les compétences en STIM constituent un moteur important de la compétitivité.

Malgré des efforts soutenus, les pénuries de compétences continuent d'entraver les performances du marché du travail français, ce qui nuit à la compétitivité dans de nombreux secteurs.

Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences restent élevées, en particulier dans les secteurs de la construction, des soins de santé et des services sociaux, de l'industrie et du commerce et de la réparation de véhicules automobiles (voir annexe 11). En outre, la moitié des entreprises industrielles indiquent que le manque de main-d'œuvre qualifiée est un déterminant majeur de leurs décisions d'investissement sur l'ensemble du territoire ⁽⁴⁶⁵⁾. Cela souligne la nécessité d'améliorer la pertinence de l'offre de formation pour le marché du travail. Afin de remédier aux pénuries de compétences, la France a procédé à d'importants investissements au cours des dernières années. La mise en œuvre du *compte personnel de formation* progresse régulièrement depuis 2019 ⁽⁴⁶⁶⁾, bien que l'accès des groupes les plus vulnérables pourrait être davantage encouragé grâce à de meilleures orientations, et des incitations pourraient être introduites pour les formations alignées sur les besoins du marché du travail. Le *Plan d'investissement dans les compétences* (PIC) a alloué 14 milliards d'EUR entre 2018 et 2022 afin de favoriser le développement des compétences. Si le nombre de demandeurs d'emploi participant à des formations a doublé entre 2021 et 2022, seuls 20 % de ces formations

⁽⁴⁶⁴⁾DARES/France Stratégie, 2022, Métiers 2030.

⁽⁴⁶⁵⁾BPI France, «Comment gagner la bataille de la réindustrialisation?», 2024.

⁽⁴⁶⁶⁾INSEE, *Formation et Emploi*, 2025.

⁽⁴⁶³⁾IEA, 2023, ICILS.

ciblaient des emplois pour lesquels les recruteurs avaient signalé des difficultés d'embauche ⁽⁴⁶⁷⁾. Les évaluations de la mise en œuvre du PIC mettent en évidence un manque de mesures de proximité, une participation limitée des personnes peu qualifiées ⁽⁴⁶⁸⁾ et des dispositifs insuffisants pour lever les obstacles à l'emploi ⁽⁴⁶⁹⁾. Bien que le PIC ait été renouvelé pour la période 2024-2027, son budget a été nettement revu à la baisse. Si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation de la participation aux formations, aucune autre mesure n'a été prise pour améliorer la pertinence du système de formation pour le marché du travail.

Les initiatives visant à promouvoir les compétences nécessaires à une industrie compétitive et aux transitions écologique et numérique restent insuffisantes pour remédier à l'inadéquation des compétences.

En 2024, des pénuries de main-d'œuvre ont été signalées pour plusieurs professions requérant des compétences vertes, notamment pour les travailleurs forestiers et assimilés, les techniciens du génie civil et les couvreurs ⁽⁴⁷⁰⁾. Bien que la part des travailleurs employés dans les secteurs verts ⁽⁴⁷¹⁾ ait augmenté entre 2014 et 2022 (passant de 2,1 % à 2,6 %), les difficultés de recrutement persistent, principalement en raison d'un manque de candidats et d'une inadéquation des compétences ⁽⁴⁷²⁾. Seuls 46 % de la population estiment que leurs compétences actuelles peuvent contribuer à la transition écologique (moyenne de l'UE: 54 %). D'ici à 2030, 3 millions de nouveaux emplois devraient être créés dans l'économie verte ⁽⁴⁷³⁾; toutefois, aucune politique globale ciblant les secteurs d'importance stratégique n'a été introduite. Parallèlement, la participation des

travailleurs à l'éducation et à la formation dans les industries à forte intensité énergétique a diminué, passant de 20,3 % en 2015 à 15,6 % en 2023, tout en restant au-dessus de la moyenne de l'UE (10,9 %). Le Fonds pour une transition juste offre des possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi des régions industrielles les plus touchées par la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Selon les évaluations, le système de gouvernance et de veille stratégique sur les besoins en compétences est fragmenté, dispersé entre de multiples organismes, observatoires et institutions nationaux et régionaux, ce qui rend nécessaire une stratégie globale en matière de compétences, une meilleure anticipation des besoins en compétences et une coordination étroite entre parties prenantes ⁽⁴⁷⁴⁾, afin d'aligner les systèmes d'éducation et de formation sur l'évolution des besoins en compétences et de stimuler la compétitivité ⁽⁴⁷⁵⁾.

La participation à l'éducation et à la formation des adultes stagne dans une large mesure, tandis que le niveau d'instruction, la situation professionnelle et l'âge constituent toujours de bons indicateurs des taux de participation. Selon l'enquête sur l'éducation des adultes, 49,2 % des adultes ont participé à des activités d'éducation et de formation en 2022 (moyenne de l'UE: 39,5 %). Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 65 % fixé pour 2030 restent donc modestes, malgré une légère augmentation depuis 2016 (0,8 point de pourcentage; moyenne de l'Union: 2,1 points de pourcentage). La participation est plus élevée chez les adultes ayant un emploi et hautement qualifiés. Les adultes peu qualifiés sont également moins susceptibles de s'inscrire à des formations conduisant à des qualifications ⁽⁴⁷⁶⁾, même si ces programmes tendent à produire de meilleurs résultats sur le marché du travail. La participation diminue avec l'âge. Des données plus récentes, issues de l'enquête sur les forces de travail, laissent entrevoir la possibilité d'une légère augmentation des taux de participation entre

⁽⁴⁶⁷⁾INSEE, *Formation et Emploi*, 2025.

⁽⁴⁶⁸⁾INSEE, *Formation et Emploi*, 2025.

⁽⁴⁶⁹⁾Cour des comptes, *Évaluation du plan d'investissement dans les compétences (PIC)*, 2025.

⁽⁴⁷⁰⁾Autorité européenne du travail, *EURES Report on labour shortages and surpluses 2024*, 2025.

⁽⁴⁷¹⁾Les secteurs verts tels que définis par les comptes du secteur des biens et services environnementaux (EGSS), c'est-à-dire les secteurs économiques qui génèrent des produits environnementaux.

⁽⁴⁷²⁾Onemev, *Des difficultés de recrutement persistent en 2022 dans le secteur de l'économie verte*, 2023.

⁽⁴⁷³⁾Haut-commissariat à la stratégie et au plan, *Mettre en œuvre la planification écologique*, 2025.

⁽⁴⁷⁴⁾CEDEFOP, *Next generation skills intelligence for more learning and better matching*, 2023.

⁽⁴⁷⁵⁾Cour des comptes, *Évaluation du plan d'investissement dans les compétences (PIC)*, 2025.

⁽⁴⁷⁶⁾IGAS, *Revue des dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage*, 2024, et DARES, *Synthèse du 4ème rapport du comité scientifique de l'évaluation du PIC*, 2023.

2022 et 2024. Dans le même temps, la maîtrise des compétences de base diminue avec l'âge, tandis que le taux d'emploi des travailleurs âgés reste inférieur à la moyenne de l'UE (60,4 % contre 65,2 %). Bien que légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE, la part des adultes peu performants en lecture et en écriture a augmenté et celle relative au calcul stagne (depuis 2011) ⁽⁴⁷⁷⁾. En outre, ces problèmes sont particulièrement marqués dans les régions ultrapériphériques de la France et dans les *quartiers prioritaires de la politique de la ville* ⁽⁴⁷⁸⁾, où la participation à l'apprentissage tout au long de la vie est nettement plus faible. Le FSE+ soutient l'accès à l'éducation et à la formation: i) en prévenant le décrochage scolaire; ii) en améliorant les services d'orientation universitaire et professionnelle; iii) en promouvant l'apprentissage; et iv) en facilitant le perfectionnement pour les chômeurs.

⁽⁴⁷⁷⁾Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), 2023.

⁽⁴⁷⁸⁾Catégorie déterminée sur la base du revenu par habitant en vue de réduire les écarts de développement (France métropolitaine et régions ultrapériphériques).

ANNEXE 14: TABLEAU DE BORD SOCIAL

Tableau A14.1: **Tableau de bord social pour la France**

Equal opportunities and access to the labour market		Adult participation in learning (during the last 12 months, excl. guided on the job training, % of the population aged 25-64, 2022)					49.2
		Early leavers from education and training (% of the population aged 18-24, 2025)					7.0
		Share of individuals who have basic or above basic overall digital skills (% of the population aged 16-74, 2025)					65.7
		Young people not in employment, education or training (% of the population aged 15-29, 2025)					12.7
		Gender employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2025)					5.6
		Income quintile ratio (S80/S20, 2025)					4.74
Dynamic labour markets and fair working conditions		Employment rate (% of the population aged 20-64, 2025)					75.5
		Unemployment rate (% of the active population aged 15-74, 2025)					7.7
		Long term unemployment (% of the active population aged 15-74, 2025)					1.7
		Gross disposable household income (GDHI) per capita growth (index, 2008=100, 2024)					113.5
Social protection and inclusion		At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate (% of the total population, 2025)					20.8
		At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate for children (% of the population aged 0-17, 2025)					27.5
		Impact of social transfers (other than pensions) on poverty reduction (% reduction of AROP, 2025)					38.5
		Disability employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2025)					21.6
		Housing cost overburden (% of the total population, 2025)					6.4
		Children aged less than 3 years in formal childcare (% of the under 3-years-old population, 2025)					59.7
		Self-reported unmet need for medical care (% of the population aged 16+, 2025)					3.7
Critical situation	To watch	Weak but improving	Good but to monitor	On average	Better than average	Best performers	

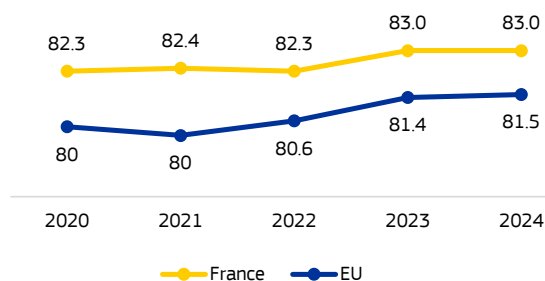
Mise à jour: 4 mai 2026. Les États membres sont classés sur la base du tableau de bord social d'après une méthode convenue avec le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale. Veuillez consulter l'annexe du rapport conjoint sur l'emploi 2026 pour plus de détails sur la méthodologie (https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/joint-employment-report-2026_en).

Source: Eurostat



Le système de santé français est confronté à certains problèmes qui ont une incidence négative sur la santé de sa population, sur l'équité sociale et sur la productivité. L'accès aux soins de santé est affecté par des pénuries de personnel et une répartition inégale des professionnels de santé, insuffisamment corrigées par les mesures destinées à promouvoir le déploiement dans les zones mal desservies et aggravées par la fragmentation des soins. Le maintien et l'amélioration du système de santé nécessiteront des investissements, dans un contexte de contraintes financières croissantes.

Graphique A15.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**



Source: Eurostat (indicateur: demo_mlexpec).

L'espérance de vie à la naissance était l'une des plus élevées de l'UE en 2024. Il existe des disparités selon le genre et le statut socio-économique. L'écart entre les hommes et les femmes en matière d'espérance de vie (5,7 ans en plus pour les femmes) est supérieur à la moyenne de l'UE. À 35 ans, les hommes diplômés de l'enseignement supérieur peuvent espérer vivre 8,0 ans de plus que ceux qui ne possèdent pas de diplôme de l'enseignement secondaire. Cet écart est de 5,4 ans chez les femmes. La mortalité évitable grâce au système de soins est l'une des plus faibles de l'UE, ce qui tend à indiquer que le système de santé est efficace. La mortalité évitable grâce à la prévention est elle aussi inférieure à la moyenne de l'UE et principalement imputée à des facteurs de risque comportementaux.

La réponse aux besoins du système de santé pourrait nécessiter des investissements supplémentaires, dans un contexte de pressions financières croissantes. En 2023, les dépenses de santé en France représentaient 11,5 % du PIB, l'une des parts les plus élevées de

l'UE. Les dépenses de santé par habitant atteignaient 4 359 EUR, ce qui place la France dans le tiers supérieur des pays de l'UE. En 2023, les dépenses de prévention représentaient 2,3 % du total des dépenses de santé, soit moins que la moyenne de l'UE (3,6 %). Depuis 1996, les dépenses de l'assurance maladie obligatoire sont réglementées au moyen d'objectifs nationaux annuels. L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) a augmenté de 4,8 % par an en moyenne entre 2019 et 2025, en grande partie en raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19, contre 2,4 % entre 2015 et 2019 ⁽⁴⁷⁹⁾. Toutefois, la modernisation du système de santé et la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre nécessiteront de nouveaux financements importants, alors même que les pressions budgétaires s'intensifient. Le déficit de la sécurité sociale lié à la santé devrait passer de 11,8 milliards d'EUR en 2024 à 17,9 milliards d'EUR d'ici à 2028, principalement en raison du vieillissement de la population ⁽⁴⁸⁰⁾. Afin de maîtriser les coûts, la Cour des comptes souligne que des économies peuvent être réalisées en baissant les prix des médicaments et en utilisant davantage les génériques et les biosimilaires, en ralentissant la hausse des salaires et des tarifs, en réduisant les soins inutiles et en renforçant les contrôles antifraude ⁽⁴⁸¹⁾. Un autre défi tient à la consommation d'antibiotiques, qui était supérieure à la moyenne de l'UE en 2024 malgré l'objectif national recommandé de réduire la consommation totale de 24,5 % entre 2019 et 2030 ⁽⁴⁸²⁾. La France a affecté 4,5 milliards d'EUR de son plan pour la reprise et la résilience (PRR) à l'amélioration de l'infrastructure des établissements hospitaliers et médico-sociaux et des services de santé numériques, ainsi qu'au soutien de la recherche biomédicale. La France a également alloué 428 millions d'EUR provenant du Fonds européen de cohésion au développement de l'infrastructure de santé et des services de santé numériques. En outre, dans le cadre du

⁽⁴⁷⁹⁾ OCDE/Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé (2025), *Profil de santé par pays 2025: France. State of Health in the EU*.

⁽⁴⁸⁰⁾ [LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026](#).

⁽⁴⁸¹⁾ Cour des comptes, Note de synthèse, ONDAM (2025).

⁽⁴⁸²⁾ Recommandation du Conseil relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», [2023/C 220/01](#).

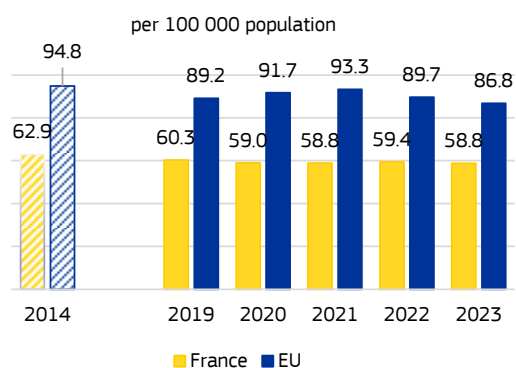
programme EU4Health, la France participe à des actions conjointes et bénéficie de subventions directes, principalement destinées à la préparation aux crises, à l'espace européen des données de santé, à la numérisation et aux initiatives de lutte contre le cancer.

S'attaquer aux problèmes persistants, notamment les taux élevés de tabagisme, d'obésité et de suicide, pourrait permettre d'améliorer les résultats en matière de santé.

Près de 25 % des adultes continuent de fumer quotidiennement, l'une des proportions les plus élevées de l'UE. Le vapotage progresse chez les jeunes: 19 % des jeunes de 15 ans ont déclaré avoir utilisé la cigarette électronique au cours du mois écoulé en 2022 ⁽⁴⁸³⁾. Le programme national de lutte contre le tabac 2023-2027 prévoit des hausses de prix indexées sur l'inflation et l'instauration du paquet neutre pour les produits du tabac et de vapotage et a interdit les vapoteuses jetables depuis 2025. Parmi les autres mesures adoptées figurent l'amélioration de la prise en charge des substituts nicotiniques, des outils d'aide au sevrage et l'élargissement de l'interdiction de fumer dans les espaces publics depuis juillet 2025. Si la consommation d'alcool chez les adultes a diminué, elle reste supérieure à la moyenne de l'UE. Les taux d'obésité ont augmenté et sont proches de la moyenne de l'UE. La France a également introduit, en 2024, un programme de bilans de prévention afin de réduire les facteurs de risque et les maladies évitables. Des consultations préventives complètes et gratuites aident à évaluer les facteurs liés au mode de vie, à détecter les risques pour la santé et à élaborer des plans de prévention personnalisés. Le taux de suicide est supérieur à la moyenne de l'UE, mais en légère baisse. L'offre de soins de santé mentale reste centrée sur l'hôpital, sa disponibilité est limitée dans le cadre communautaire et on constate des pénuries de personnel. De récentes réformes visent à améliorer la coordination des services et à renforcer l'accès aux psychologues. Une ligne téléphonique de prévention du suicide a été mise en place dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience.

⁽⁴⁸³⁾ Profil de santé par pays 2025: France – voir note de bas de page ci-dessus.

Graphique A15.2: **Mortalité évitable grâce au système de soins de santé**



Taux de mortalité standardisé – mortalité évitable grâce à des soins de santé de qualité optimale.

Source: Eurostat (indicateur: hlth_cd_apr).

L'offre de soins reste fragmentée et axée sur l'hôpital, en dépit des récentes initiatives visant à renforcer les soins primaires et la coordination des soins.

En France, les soins hospitaliers représentent la part la plus importante des dépenses de santé, bien au-dessus de la moyenne de l'UE, tandis que la part des dépenses consacrées aux soins ambulatoires est comparativement inférieure à la moyenne de l'UE. Conjugué à un nombre de lits d'hôpital supérieur à la moyenne de l'UE (465 pour 100 000 habitants en 2023), cet élément illustre la forte dépendance de la France à l'égard des soins hospitaliers. Deux réformes adoptées en 2021 et relevant du plan pour la reprise et la résilience visent à améliorer l'accès aux soins de santé: i) une loi réformant la gouvernance hospitalière, et ii) une loi relative à la dette sociale et à l'autonomie. Afin de renforcer les soins de santé primaires, les réformes récentes ont encouragé: i) les cabinets pluridisciplinaires; ii) la décentralisation des décisions relatives à la fourniture des soins de santé; iii) l'introduction d'incitations financières pour améliorer la coordination des soins et la prévention; et iv) une extension des rôles des professionnels paramédicaux. Toutefois, le travail d'équipe pluridisciplinaire reste limité et les services demeurent fragmentés, la plupart des prestataires continuant d'exercer de manière indépendante et avec une collaboration limitée entre l'hôpital, les soins primaires et l'aide sociale, sans grands signes de progrès à ce jour. Des mesures peuvent être mises en place afin de délester les services hospitaliers et d'urgence des utilisations évitables. Un problème majeur tient à la disponibilité inégale des soins de santé, marquée par le phénomène croissant des déserts médicaux, l'accès aux soins

primaires variant considérablement d'une région à l'autre. Parmi les autres problèmes, citons le manque de coordination et de prévention, l'alignement des modèles de financement et d'organisation sur les besoins de santé de la population et la gouvernance territoriale en matière d'accès aux soins de santé ⁽⁴⁸⁴⁾. Il n'existe pas d'évaluation plus systémique des performances du système de santé qui permettrait d'orienter les améliorations futures.

Les difficultés d'accès aux soins de santé augmentent parallèlement à l'expansion des déserts médicaux. En 2025, les besoins médicaux non satisfaits chez les personnes ayant déclaré en avoir étaient supérieurs à la moyenne de l'UE (les longues distances à parcourir étant un facteur explicatif important) et étaient élevés chez les personnes exposées au risque de pauvreté. Les besoins non satisfaits en soins dentaires étaient encore plus importants. La France enregistre des besoins non satisfaits comparativement élevés dans les zones rurales (voir annexe 18). La couverture des soins de santé joue un rôle important dans la réduction des taux de pauvreté et des inégalités de revenus. Selon Cruces et al ⁽⁴⁸⁵⁾, l'inégalité des revenus mesurée par le coefficient de Gini augmenterait en France de 26 % en l'absence de couverture publique des soins de santé.

L'établissement d'une politique cohérente à long terme pour faire face aux pénuries de personnel et aux problèmes liés à sa répartition demeure un problème. Contrairement à la plupart des pays de l'UE, où la densité de médecins a augmenté, le nombre de médecins par habitant en France est resté stable ces dix dernières années. L'emploi dans les soins de santé a chuté au deuxième trimestre de 2025

par rapport au premier trimestre de 2020 (alors qu'il a globalement augmenté de 9,9 % dans l'UE). En 2023, la France comptait 3,9 médecins pour 1 000 habitants, un taux inférieur à la moyenne de l'UE (voir graphique A15.1), ce qui contribue à la persistance des déserts médicaux dans les zones rurales et périurbaines. La densité d'infirmiers a légèrement augmenté au cours de la même période, atteignant 8,8 pour 1 000 habitants en 2023, soit un niveau au-dessus de la moyenne de l'UE. Les besoins en soins devraient augmenter de 50 % d'ici à 2050, alors que la densité d'infirmiers ne devrait augmenter que de 37 %, ce qui conduira à une pénurie d'environ 80 000 infirmiers ⁽⁴⁸⁶⁾. Des taux élevés de décrochage scolaire et la faible rétention du personnel hospitalier accentuent cet écart, d'où les récentes réformes visant à élargir le rôle des infirmiers et à instaurer des ratios obligatoires infirmier/patients à partir de 2027.

⁽⁴⁸⁴⁾[Rapport public annuel 2023. Mieux coordonner et hiérarchiser les interventions des collectivités territoriales dans l'accès aux soins de premier recours.](#)

⁽⁴⁸⁵⁾Commission européenne: Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, Cruces et al., *The role of healthcare in reducing inequalities and poverty in the EU* (Le rôle des soins de santé dans la réduction des inégalités et de la pauvreté dans l'UE), 2025. En ce qui concerne la couverture des soins de santé, la pauvreté et les revenus sont définis dans la présente analyse selon une mesure différente de celle habituellement présentée, définie par exemple dans l'annexe sur les politiques sociales. Ici, l'estimation tient également compte de l'incidence des avantages en nature, alors que la mesure standard ne tient compte que des transferts monétaires.

⁽⁴⁸⁶⁾Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques: projection des effectifs du secteur de la santé pour 2050.

Tableau A15.1: **Principaux indicateurs de santé**

	2020	2021	2022	2023	2024	10-year change**	EU average* (latest year)
Cancer mortality per 100 000 population	226.6	222.6	222.4	218.6	n.a.	0.89	233.1 (2023)
Mortality due to circulatory diseases per 100 000 population	167.7	169.9	171.6	163.3	n.a.	0.81	313.0 (2023)
Current expenditure on health, purchasing power standards, per capita	3 821	4 103	4 207	4 360	4 557	1.32	3834.9 (2023)
Public share of health expenditure, % of current health expenditure	84.3	84.6	84.5	84.4	84.4	1.11	80.6 (2023)
Spending on prevention, % of current health expenditure	3.3	5.4	3.9	2.3	n.a.	1.05	3.7 (2023)
Available hospital beds per 100 000 population***	491	482	471	465	n.a.	0.89	440 (2023)
Doctors per 1 000 population*	3.7	3.8	3.8	3.9	n.a.	1.28	4.3 (2023)*
Nurses per 1 000 population*	8.9	8.8	8.8	8.8	n.a.	1.07	7.6 (2023)*
Mortality at working age (20-64 years), % of total mortality	14.3	14.6	14.1	14.3	14.0	0.84	14.3 (2023)
Consumption of antibiotics in the community and hospital sectors, defined daily doses per 1 000 inhabitants	20.3	21.5	24.3	24.1	26.5	1.04	20.3 (2024)

*La moyenne de l'UE est pondérée pour tous les indicateurs, à l'exception des médecins et des infirmiers pour 1 000 habitants, pour lesquels la moyenne simple de l'UE est utilisée sur la base des données de 2023 (ou des dernières données disponibles). Les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Densité des infirmiers: les données concernent les infirmiers en activité (qualifications reconnues par l'Union) dans la plupart des pays, à l'exception du Portugal (infirmiers autorisés à exercer) et de la Slovaquie (infirmiers professionnellement actifs). Dernière mise à jour des données sur les infirmiers pour la Belgique et la Suède: 2022; pour la France: 2021; pour le Luxembourg: p. 2017.

** dernière tendance disponible sur 10 ans: ratio 2023/2014 ou 2024/2013; un facteur de 2,00 signifie qu'il a doublé en 10 ans.

***Les «lits d'hôpital disponibles» couvrent les soins somatiques, mais pas les soins psychiatriques.

Source: Eurostat

La pénurie de médecins généralistes est l'une des grandes causes de l'émergence des déserts médicaux. 9,3 % de la population vit dans des zones classées comme «déserts médicaux» et 75 % de la population vit dans des zones considérées comme «mal desservies». Selon les estimations nationales pour les médecins généralistes, les zones mal desservies couvrent 87 % du territoire et concernent 75 % de la population ⁽⁴⁸⁷⁾. Conjuguée à la croissance démographique, la densité de médecins généralistes a chuté de 5 % entre 2013 et 2023 dans la plupart des régions, en particulier dans les zones rurales et dans la périphérie de Paris. À l'inverse, la densité de spécialistes a augmenté dans la plupart des régions. Le vieillissement des médecins généralistes et les taux de remplacement insuffisants aggravent les problèmes d'accès. Ces 15 dernières années, les mesures prises afin de lutter contre les déserts médicaux ont notamment inclus des bourses pour étudiants et internes, des aides à l'installation, des incitations fiscales et un soutien aux centres de soins coordonnés et pluridisciplinaires. La France a élargi ses capacités de formation, en augmentant le nombre d'étudiants en médecine de 20 % depuis 2021, 40 % des stages de troisième cycle étant consacrés à la médecine générale et une

année supplémentaire de formation ambulatoire étant requise à partir de 2023, fortement encouragée dans les zones mal desservies. L'Assemblée nationale a proposé, en mai 2025, un projet de loi visant à restreindre l'installation de nouveaux médecins généralistes dans les zones bien desservies et le gouvernement a également proposé d'obliger les médecins à exercer pendant une durée limitée dans des zones mal desservies, des mesures qui reflètent le débat actuel opposant incitations et réglementation. Ces mesures, auxquelles les médecins s'opposent, doivent encore être approuvées par le Sénat. Une stratégie clé a également été le développement des centres de santé pluridisciplinaires, qui rassemblent médecins généralistes et d'autres professionnels des soins primaires; près de 3 000 centres étaient opérationnels en 2022. Les communautés de professionnels de la santé, qui coordonnent les soins ambulatoires à l'échelle territoriale, sont passées de 60 en 2020 à 567 en 2024. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 définit les conditions de mise en place du réseau de structures de soins primaires dénommé *France Santé*. 5 000 structures *France Santé* devraient être désignées d'ici à 2027, selon un déploiement progressif. Les exercices coordonnés et les communautés professionnelles territoriales de santé feront partie de *France Santé* et contribueront à la coordination territoriale des professionnels de santé.

⁽⁴⁸⁷⁾Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques: Déserts médicaux: comment les définir? Comment les mesurer?

Des solutions efficaces aux problèmes de déserts médicaux doivent encore être

développées. Les mesures proposées ces 15 dernières années n'ont pas été évaluées avant d'en introduire de nouvelles. Les cabinets de groupe pluridisciplinaires se sont avérés plus susceptibles d'attirer et de retenir les médecins dans des «déserts médicaux» que les incitations financières (voir annexe 18). Les dispositifs d'incitations publiques, dont les aides financières ou professionnelles visant à attirer les médecins libéraux, couvrent une part importante de la population française (72 %), avec 30 % des habitants qui vivent dans des zones d'intervention prioritaire et 42 % qui vivent dans des zones d'action complémentaire. Toutefois, les incitations financières jouent un rôle limité dans les choix des médecins généralistes, lesquels sont principalement déterminés par leurs circonstances personnelles et géographiques et par des considérations liées au mode de vie. Des incitations mal calibrées, en particulier les mesures fiscales, ont produit des effets involontaires, notamment en concentrant les médecins dans certaines zones sans améliorer l'accès aux soins. La Cour des comptes a recommandé de cibler les incitations selon les besoins réels des territoires en matière de santé, en tenant compte des patients qui n'ont pas de médecin traitant et du recours excessif aux services d'urgences. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 vise à rationaliser les multiples incitations à l'installation des médecins dans les déserts médicaux. Cette loi réintroduit deux questions dans les négociations conventionnelles médicales: i) les forfaits modulables liés à la part des patients vivant dans des zones mal desservies; et ii) les conditions dans lesquelles la facturation de certains actes ou services peut être limitée à ceux réalisés dans des structures spécialisées de soins non programmés. Elle permet également aux agences régionales de santé de conclure des contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire avec les médecins généralistes conventionnés non encore installés ou exerçant depuis moins d'un an dans des zones prioritaires. En outre, les étudiants en médecine générale qui effectuent un stage au cabinet de leur maître de stage devront appliquer les tarifs conventionnels, sans dépassement d'honoraires, et la rémunération des étudiants de quatrième année en médecine générale sera assurée par les centres hospitaliers universitaires affiliés. La loi crée également des structures de soins immédiats non programmés. Le champ d'application des soins non programmés, les spécifications et les conditions

d'agrément seront définis par décret du Conseil d'État.

Le transfert des tâches a été élargi. En 2025, le rôle des infirmiers exerçant en pratique avancée a été élargi et inclut désormais l'accès direct des patients à ces professionnels dans les structures d'exercice salarié et des droits de prescription élargis. Toutefois, bien qu'environ 3 000 infirmiers en pratique avancée aient obtenu leur diplôme en 2024, beaucoup peinent encore à trouver un poste correspondant à ces fonctions avancées. Un nouveau rôle d'assistant médical a été introduit en 2019 et, en 2024, environ 7 000 assistants étaient en place, dont 57 % dans des zones mal desservies. Le gouvernement entend atteindre 15 000 assistants médicaux d'ici à 2028 ⁽⁴⁸⁸⁾. Les rôles d'autres professionnels de santé ont aussi été élargis afin d'améliorer l'accès aux soins primaires.

La France a accompli des progrès dans la transformation numérique de son système de santé. En 2024, la proportion de personnes accédant à leur dossier médical personnel en ligne était légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (25,5 % contre 27,7 %). La feuille de route du numérique en santé 2023-2027 en cours vise à étendre encore les fonctionnalités et l'usage de Mon Espace Santé, y compris pour la prévention et le suivi continu des parcours de soins. Les cabines de télémedecine en pharmacie se sont développées, avec plus de 3 200 pharmacies équipées en 2023. Ces cabines permettent d'effectuer des consultations à distance remboursées et les médecins libéraux peuvent réaliser jusqu'à 20 % de leur activité à distance. Le ministère de la santé a lancé en novembre 2025 une stratégie visant à associer les professionnels de la santé au déploiement de solutions d'IA, à étendre les solutions à haute valeur, à mettre au point des outils d'évaluation clinique et économique robustes, à faciliter l'accès au marché et à renforcer la formation au numérique. Pour les hôpitaux, les «jumeaux numériques» permettent de modéliser des processus complexes, en optimisant la gestion des ressources et la prise en charge des patients. Les investissements dans les TIC de la santé ont augmenté depuis 2020 et comprennent d'importants investissements au titre du PRR et de la politique de cohésion de l'UE.

⁽⁴⁸⁸⁾ Profil de santé par pays 2025: France – voir note de bas de page ci-dessus.

Le système de santé français a le potentiel de stimuler l'innovation et de favoriser le développement industriel. La France excelle dans la recherche et l'innovation, ce qui se traduit par un nombre important d'essais cliniques et de brevets; on a ainsi dénombré 454 essais cliniques en chiffres absolus en 2025, ce qui fait du pays l'un des principaux contributeurs de l'UE dans ce domaine. Si les exportations hors UE affichent des performances constantes, en atteignant 6,6 % en 2025, leur trajectoire de croissance est stable.

La France est confrontée à d'importantes contraintes d'approvisionnement, qui créent d'importants problèmes d'accessibilité financière du logement, notamment dans les zones urbaines et métropolitaines à forte demande. Un net ralentissement des constructions neuves a encore limité davantage l'offre ces dernières années. Cette évolution s'explique par la hausse des coûts de financement et des prix de la construction, la rareté des terrains et la complexité des procédures de planification et d'autorisation. La France étant une destination touristique mondiale de premier plan, l'expansion des locations de courte durée a encore restreint l'offre effective de logements disponibles pour les résidents dans les zones urbaines et touristiques à forte demande.

Les pressions structurelles sur les segments du logement social et abordable s'accroissent. La demande de logements sociaux reste élevée, ce qui entraîne de longs délais d'attente. Parallèlement, la rénovation énergétique du parc immobilier engendre des difficultés de taille: les exigences plus strictes en matière de performance énergétique, les coûts initiaux de rénovation élevés et la diminution des incitations pèsent sur la capacité d'investissement, en particulier pour les petits propriétaires et les propriétaires à faibles revenus.

La crise du logement touche de plus en plus les personnes les plus vulnérables. Le caractère abordable (ou non) du logement constitue un problème de plus en plus présent pour une partie de la population, en particulier dans un contexte de hausse de la pauvreté et de l'exclusion sociale des familles avec enfants. Dans la recommandation par pays de 2025, la nécessité de prévenir et de réduire la pauvreté infantile en supprimant les barrières qui entravent l'intégration des parents sur le marché du travail avait été soulignée. Les fortes disparités régionales, y compris dans les régions ultrapériphériques, ont encore intensifié les pressions sur les ménages à faibles revenus (voir annexe 19). Le sans-abrisme est en hausse, avec une augmentation particulièrement marquée du nombre d'enfants et de familles monoparentales vivant dans la rue.

Évolutions du marché du logement

En 2025, le marché du logement a montré des signes de stabilisation, à la suite d'une forte correction des prix qui les a ramenés à leur niveau de plus long terme par rapport aux revenus. La France a connu une croissance des prix de l'immobilier globalement alignée sur celle des revenus au cours des 20 dernières années, en moyenne. Comme dans de nombreux pays, une forte accélération de la croissance des prix — à la fois nominale et par rapport aux revenus — a eu lieu aux alentours de la pandémie et juste après, mais elle a été suivie de deux années de baisse des prix de l'immobilier jusqu'en 2024 (- 0,4 % en 2023 et - 3,7 % en 2024). Les prix globaux des logements ont connu un léger rebond en 2025 (+ 0,7 %). Fin décembre 2025, le nombre annuel de transactions sur les 12 derniers mois a progressé de 12,5 %, pour atteindre 951 000 ⁽⁴⁸⁹⁾. Ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis octobre 2024, après une baisse amorcée en avril 2022 (-13,3 % en 2024, après -23,0 % en 2023). Le ratio prix/revenu a diminué pour s'établir à 12,9 années de revenus en 2025, après avoir culminé à 15,5 en 2022.

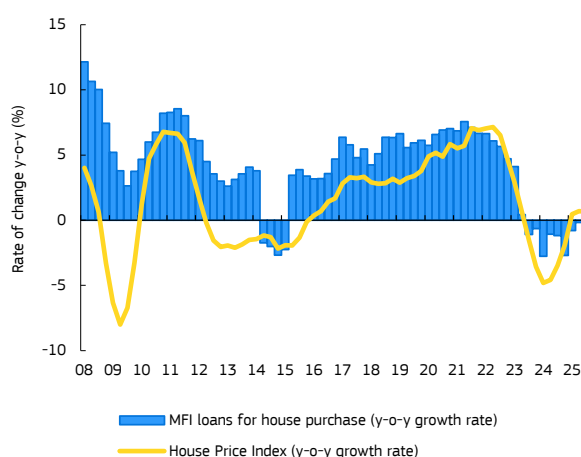
Les différences régionales en matière de prix et d'évolution des prix sont importantes. Le prix d'un 100 m² dépasse 20 ans de revenu moyen des ménages dans certaines zones métropolitaines et touristiques, alors qu'il est inférieur à 5 ans dans certaines zones rurales. Au troisième trimestre de 2025, la plus forte augmentation des prix des logements existants a été observée à Paris (+2,0 %), bien qu'ils restent 10,9 % en deçà de leur plus haut niveau du quatrième trimestre de 2020. Les prix ont augmenté de 0,8 % sur un an en province, mais ils restent 4,0 % en deçà de leur plus haut niveau du premier trimestre de 2023.

La demande de logements a rebondi, portée par la baisse des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt en 2022-2023 a réduit la capacité d'emprunt et donc le pouvoir d'achat immobilier des ménages, ce qui a entraîné une chute des flux de crédit (graphique A16.1). En 2024, l'emprunt

⁽⁴⁸⁹⁾ [Au quatrième trimestre 2025, les prix des logements anciens sont en hausse \(+0,5 %\)](#), INSEE, 26 février 2026, Informations rapides n°47.

hypothécaire nécessaire à l'achat d'un appartement de 100 m² était plus élevé en France que dans la plupart des autres pays de l'UE ⁽⁴⁹⁰⁾. Les taux d'intérêt sont passés de 3,6 % en décembre 2023 à 3 % en février 2025 (graphique A16.2). En 2025, la valeur des nouveaux prêts destinés à l'achat d'un logement (hors renégociations) a augmenté de 36 % par rapport à 2024. L'encours des prêts destinés à l'achat d'un logement s'est stabilisé (+0,0 % au troisième trimestre de 2025 par rapport au troisième trimestre de 2024).

Graphique A16.1: **Prix de l'immobilier et prêts destinés à l'achat d'un logement en FR depuis 2008**



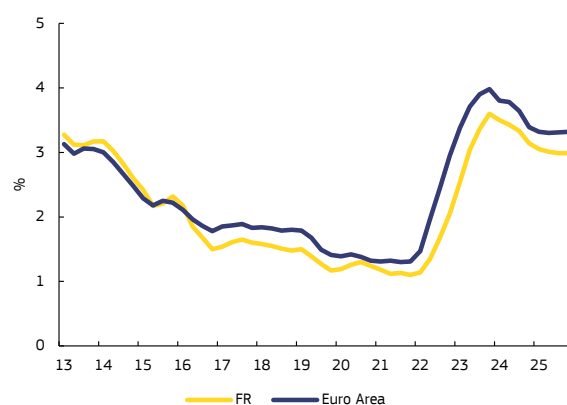
Source: BCE et Eurostat

L'offre de logements, y compris des logements sociaux, a montré des signes de stabilisation modérée en 2025, après avoir fortement diminué en 2023 et 2024. Les coûts de construction ont légèrement diminué en 2025 (-4,4 % au cours des trois premiers trimestres de 2025 par rapport à la même période de l'année précédente), après plusieurs années de fortes hausses: les prix à la production dans la construction résidentielle ont augmenté de 24 % entre 2019 et 2024. Les permis de construire, en m² par millier d'habitants, ont reculé de 15,3 % en 2024, après avoir diminué de 26,7 % en 2023 et avant de rebondir de 14 % en 2025.

⁽⁴⁹⁰⁾ COUSIN G., FRAYNE C., MARTINS V. et VAŠÍČEK B., « Housing in the European Union: Market Developments, Underlying Drivers, and Policies » (Le logement dans l'Union européenne : évolutions du marché, facteurs sous-jacents et politiques publiques), Discussion Paper 228, Commission européenne, 2025.

L'offre de logements est déficitaire. Selon les calculs du Centre commun de recherche de la Commission européenne ⁽⁴⁹¹⁾, il existe un déficit d'offre de logements estimé à environ 20 000 logements neufs par an dans les zones où les besoins en logements neufs ne sont pas satisfaits par les constructions en cours, et un besoin résiduel d'environ 64 000 logements par an pour combler les déficits du passé, malgré les 3 millions de logements vacants estimés (7,7 % des logements existants).

Graphique A16.2: **Coûts d'emprunt pour l'achat d'un logement en FR et dans la ZE depuis 2013**

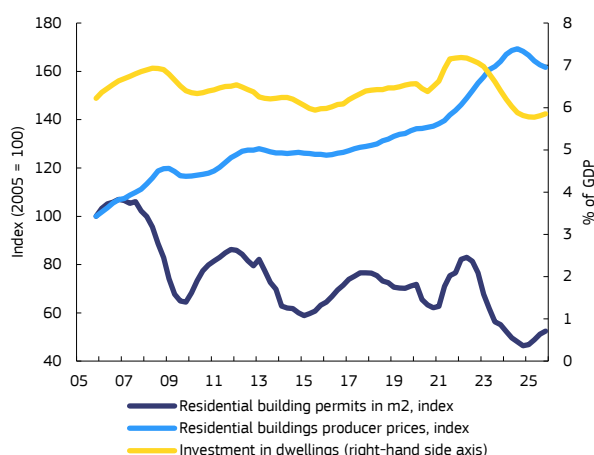


Source: BCE

Les hausses de loyers sont restées plus modérées que par le passé. Le mécanisme d'encadrement des loyers limite les augmentations annuelles des loyers à un niveau qui ne peut dépasser l'inflation annuelle et les a plafonnées à 3,5 % pendant la crise énergétique, entre le troisième trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2024. Entre 2015 et 2025, les loyers ont augmenté d'environ 10 % (contre +20 % dans l'UE et +19 % dans la zone euro), tandis que les revenus des ménages augmentaient de 41 %. Toutefois, la part des personnes vivant dans des ménages en situation d'arriérés de crédit hypothécaire, de loyer, de factures d'eau, de gaz ou d'électricité (10,6 %) est supérieure à celle de l'UE (9,2 %) et a augmenté de 2,2 points de pourcentage depuis 2019.

⁽⁴⁹¹⁾ Balouktsi et al. (2026), Housing investment needs in the EU. [JRC Technical Report 144419](#).

Graphique A16.3: Indicateurs de l'offre de logements en FR depuis 2005



(1) Sommes mobiles sur 4 trimestres (pour les permis de construire et l'investissement) et prix moyens mobiles sur 4 trimestres

Source: Eurostat

Des pénuries de main-d'œuvre persistent dans le secteur de la construction. Bien que les pénuries de main-d'œuvre aient légèrement diminué en France en 2025, elles restent élevées dans certains secteurs, notamment celui de la construction (voir annexe 11). En France, la construction reste le secteur affichant le taux le plus élevé de difficultés d'embauche signalées par les entreprises [65 %, soit 12 points de pourcentage au-dessus du deuxième taux le plus élevé, qui est celui des services sociaux ⁽⁴⁹²⁾]. Des pénuries de main-d'œuvre touchent la plupart des professions liées à la construction, des couvreurs aux chefs de chantier en passant par les conducteurs de travaux ⁽⁴⁹³⁾. Les inadéquations persistantes des compétences et les risques professionnels figurent parmi les principales causes de ces pénuries de main-d'œuvre.

Politiques structurelles

La politique du logement de la France se caractérise par un cadre juridique dense et très réglementé, intégré dans une structure de gouvernance à plusieurs niveaux. De

nombreux instruments législatifs, dispositifs financiers et acteurs publics interagissent aux niveaux national et local ⁽⁴⁹⁴⁾, en influençant à la fois l'offre et la demande. L'État établit le cadre réglementaire général au niveau national, garantissant la cohérence et l'uniformité des normes sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, la décentralisation a renforcé le rôle des régions, des départements et des municipalités, notamment en matière d'urbanisme, de fourniture de logements sociaux et de réglementation de l'utilisation des sols. Si cette architecture permet une adaptation territoriale au sein d'un système juridique unifié, l'interaction de multiples strates réglementaires et instruments stratégiques accroît la complexité structurelle. Ainsi, des contextes locaux différents donnent lieu à des résultats variés à travers le pays (voir annexe 19) et les disparités régionales restent un problème majeur, en particulier en matière d'accessibilité financière du logement, de contraintes d'offre dans les zones métropolitaines, d'accès inégal au logement social et de différences marquées dans la part des logements inoccupés [51,4 % dans les Hautes-Alpes contre 7,4 % en Seine-Saint-Denis ⁽⁴⁹⁵⁾].

En 2026, les taxes sur les logements inoccupés ont été simplifiées, la taxe au niveau national (TLV) ayant été abrogée au profit de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) au niveau local. La nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) accorde aux municipalités une plus grande liberté pour fixer des taux de taxation au niveau qu'elles jugent approprié en fonction de la situation locale en matière de logement.

L'environnement réglementaire des bâtiments et des logements se caractérise par un degré élevé de complexité. Au-delà des normes de fond [normes environnementales, énergétiques et de construction, telles que la *réglementation environnementale* (RE) 2020], les délais et les coûts des projets de logement sont également influencés par la manière dont les règles d'urbanisme sont mises en œuvre: en effet, il s'agit de règles qui se chevauchent, et qui vont des règles patrimoniales aux chartes locales non

⁽⁴⁹²⁾ France Travail, «Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2025», 2025.

⁽⁴⁹³⁾ AET, «EURES report on Labour Shortages and Surpluses 2024», 2025.

⁽⁴⁹⁴⁾ ESPON, «France – European Compendium of housing policies», p. 150 à 152.

⁽⁴⁹⁵⁾ Eurostat, «Logements conventionnels par régime d'occupation des logements classiques, type de bâtiment et régions NUTS 3», 2021.

contraignantes ⁽⁴⁹⁶⁾. Les permis de construire sont soumis à de multiples niveaux d'examen, de consultation publique et de recours juridique potentiel, les risques de contentieux retardant souvent les projets pendant des années. Depuis 2021, le nombre de permis de construire a reculé, avec de fortes baisses enregistrées au troisième trimestre de 2024 (-41,6 % en surface utile et -35,4 % en logements), suivies d'une amélioration en 2025, les baisses s'étant atténuées à -28,4 % et -19,5 % respectivement ⁽⁴⁹⁷⁾. Promulguée en novembre 2025, la loi Huwart vise à accélérer les projets de logement et d'aménagement urbain en rationalisant les procédures d'urbanisme, en renforçant la sécurité juridique des permis et en réduisant les retards liés aux contentieux. En outre, un projet de loi de simplification devrait porter sur la planification, les procédures d'autorisation, les marchés publics et les procédures numériques dans les secteurs du logement et de l'aménagement.

Les politiques d'utilisation des sols jouent un rôle central dans la structuration de l'offre de logements. De récentes réformes ont renforcé les exigences de durabilité et resserré les limitations définies en matière d'expansion urbaine, ce qui pourrait avoir des effets sur la disponibilité des logements. L'objectif intermédiaire prévoyait une réduction de 50 % de la consommation de terres pendant la période 2021-2031 par rapport à la consommation entre 2011 et 2021 dans le cadre de la politique *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN), introduite en 2021.

Les mesures réglementaires et l'expansion des locations de courte durée influent sur le fonctionnement et l'offre du marché locatif privé. La loi de 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) a introduit des dispositifs d'encadrement des hausses de loyers dans les zones tendues. Un plafonnement expérimental du niveau des loyers, couvrant 72 villes, a été introduit en 2019 et arrive à expiration en novembre 2026; le gouvernement doit soumettre à l'Assemblée nationale une évaluation complète de cette expérimentation au printemps 2026. D'après une étude, ce dispositif expérimental a contribué à

limiter les hausses de loyers à environ 5 % dans les cinq villes étudiées ⁽⁴⁹⁸⁾. Dans le même temps, l'encadrement des loyers peut s'accompagner d'effets négatifs sur l'offre de logements ⁽⁴⁹⁹⁾. En décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à pérenniser l'encadrement des loyers, qui doit encore être confirmé par le Sénat. Si la loi de 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a renforcé la protection des locataires, la loi Kasbarian-Bergé, visant à protéger le logement contre le squat et entrée en vigueur en juillet 2023, a accéléré les procédures d'expulsion. L'expansion rapide des plateformes de location de courte durée a accru la pression sur les marchés locatifs dans les grandes villes et dans les zones touristiques. Malgré la loi ALUR (2014), qui a classifié la conversion des biens à usage résidentiel en locations de courte durée comme un changement d'affectation réglementé, requiert une autorisation préalable pour les résidences secondaires et limite à 120 par an le nombre de jours de location de courte durée autorisé pour les résidences principales sans autorisation, le nombre de nuitées réservées sur des plateformes collaboratives s'est envolé entre 2018 et 2024, avec une augmentation de 77 % à Paris, de 159 % à Annecy et de 272 % à Rouen ⁽⁵⁰⁰⁾. Face à cette situation, l'Assemblée nationale a adopté en 2024 la loi Le Meur, qui renforce les pouvoirs des autorités locales pour réglementer les locations de courte durée au moyen de limites plus strictes, d'obligations d'enregistrement et d'un renforcement de l'application de la loi, dans le but de préserver le parc de logements résidentiel.

Le financement public des bailleurs sociaux est combiné à des subventions ciblées soutenant la demande. Le logement locatif social est principalement financé par des prêts à long terme accordés par la *Caisse des Dépôts*, avec des volumes annuels de financement dépassant 10 milliards d'EUR. Un soutien supplémentaire du côté de l'offre est apporté par *Action Logement*, qui utilise des cotisations

⁽⁴⁹⁶⁾Cour des comptes, «[La délivrance des permis de construire – Un parcours complexe dans un cadre instable](#)», 2024.

⁽⁴⁹⁷⁾Eurostat, «[Permis de construire par type de bâtiment – données trimestrielles](#)», 2025.

⁽⁴⁹⁸⁾APUR, «[Impact de l'encadrement des loyers à Paris: actualisation de l'évaluation et extension à 5 autres villes régulées](#)», 2025.

⁽⁴⁹⁹⁾Kholodilin, «[Rent control effects through the lens of empirical research: An almost complete review of the literature](#)», 2024.

⁽⁵⁰⁰⁾Eurostat, «[Hébergement de courte durée proposé par l'intermédiaire des plateformes en ligne d'économie collaborative par résidence du client et villes – statistiques expérimentales](#)».

versées par les employeurs pour financer la construction et la rénovation de logements sociaux et intermédiaires, soutenir des projets de rénovation urbaine et octroyer des prêts à long terme bonifiés et des subventions aux bailleurs sociaux. Du côté de la demande, les primo-accédants bénéficient de prêts garantis par l'État (*prêt à taux zéro*), tandis que les aides au logement réduisent les coûts pour les ménages à faibles revenus. Depuis 2018, le dispositif de réduction de loyer de solidarité réduit les loyers des locataires à faibles revenus occupant un logement social, en baissant les aides au logement et en exigeant des bailleurs sociaux qu'ils réduisent les loyers du même montant. En 2025 et 2026, cette charge financière a été réduite afin de rétablir la stabilité financière des bailleurs, en leur permettant ainsi d'investir dans des projets de construction et de rénovation. Les aides au logement, qui incluent également des subventions de fonctionnement et d'investissement et des avantages de taux d'intérêt, se sont élevées à 43,1 milliards d'EUR en 2024 (environ 1,5 % du PIB). Après une forte hausse en 2023, ces aides ont légèrement diminué en raison de la baisse des prestations sociales – en particulier des aides liées à l'énergie – et de la réduction des dépenses au titre du dispositif national d'aide à la rénovation des logements *MaPrimeRénov* ⁽⁵⁰¹⁾.

L'offre de logements sociaux en France, gérée par les bailleurs sociaux, est complétée par des dispositifs de logement abordable. La France dispose du plus grand parc de logements sociaux de l'UE, totalisant 5,4 millions d'unités en 2024 (+0,9 % en glissement annuel) ⁽⁵⁰²⁾. Les logements sociaux représentent environ 17 % du parc immobilier français et sont gérés par les organismes HLM (*habitations à loyer modéré*). La Cour des comptes a relevé des inefficacités et des lacunes dans la gouvernance et le fonctionnement du système du logement social ⁽⁵⁰³⁾. Parmi les 28 millions de ménages résidant en France métropolitaine, 70 % sont théoriquement éligibles au logement social. La loi relative à la solidarité et

au renouvellement urbain (SRU) impose aux municipalités d'allouer généralement 20 % ou 25 % de leur parc au logement social, avec des pénalités en cas de non-respect. Elle s'applique aux municipalités dépassant certains seuils de population et intégrées dans des zones urbaines plus vastes au sein desquelles des obligations en matière d'offre de logements sont définies au niveau territorial. Depuis 2014, une nouvelle catégorie de logement abordable a été introduite: le «logement intermédiaire». Ce type de logement sert de passerelle entre le logement social et le logement au prix du marché, en offrant des loyers qui sont, en pratique, 10 à 20 % inférieurs aux prix du marché privé, en échange d'incitations fiscales favorables. Parallèlement, des dispositifs ciblés visent à améliorer l'offre de logements abordables. L'un de ces dispositifs, le *bail réel solidaire*, dissocie la propriété du foncier et celle du bâti, en permettant à des particuliers d'acheter un logement à un prix abordable en louant le terrain auprès d'un organisme à but non lucratif, l'accent étant mis sur l'accessibilité à long terme pour les acheteurs à faibles revenus et sur des conditions de revente qui garantissent le maintien de l'accessibilité financière pour les futurs acheteurs éligibles. Les agences immobilières à vocation sociale et agences immobilières sociales constituent elles aussi un volet important du système de logement abordable.

Début 2026, le gouvernement français a dévoilé un plan de relance du logement (*Relance Logement*), qui vise à contrer le net recul de la construction de logements neufs. Ce plan fixe un objectif de 2 millions de logements neufs d'ici à 2030. À partir de 2026, il versera des fonds aux bailleurs sociaux afin qu'ils livrent 125 000 logements sociaux par an. Son but est d'assurer la livraison de 50 000 logements locatifs privés par an grâce à des incitations fiscales en faveur des ménages, afin qu'ils orientent leur épargne vers l'achat de logements et deviennent bailleurs, sans restrictions relatives à la zone géographique, en échange de plafonds de loyer (le plan «relance logement»). Ce dispositif a été adopté dans le projet de loi de finances ⁽⁵⁰⁴⁾. Les subventions aux bailleurs visent à accroître l'offre de logements locatifs et à atténuer la pression sur

⁽⁵⁰¹⁾ Commissariat général au développement durable, «[Rapport du compte du logement 2024](#)», 2025.

⁽⁵⁰²⁾ Commissariat général au développement durable, «[5,4 millions de logements locatifs sociaux en France au 1er janvier 2024](#)», 2024.

⁽⁵⁰³⁾ Rapport public annuel 2026 sur la cohésion territoriale et attractivité des territoires, Cour des comptes ([vie-publique.fr/files/rapport/pdf/302553.pdf](#)).

⁽⁵⁰⁴⁾ Présenté notamment comme un remplacement du dispositif d'exonération fiscale pour l'investissement locatif «Pinel», qui a été supprimé en 2024.

les coûts locatifs, mais elles risquent d'entraîner une hausse des prix de l'immobilier.

Groupes vulnérables

L'offre de logements sociaux et abordables reste insuffisante face à une demande en croissance rapide. La demande de logements sociaux a fortement augmenté, de 49 % depuis 2021, tandis que l'offre n'a progressé que très modérément (entre 0,5 et 1,1 % sur la même période). Du fait de cet écart croissant entre l'offre et la demande, 61 % des demandes de logement d'urgence restent non satisfaites⁽⁵⁰⁵⁾. En 2024, environ 2,7 millions de ménages étaient inscrits sur des listes d'attente de logements sociaux, alors que seulement 384 000 logements ont effectivement été attribués au cours de l'année⁽⁵⁰⁶⁾. Ce recul des attributions de logements sociaux s'accompagne d'une diminution de la rotation des logements sociaux, reflétant l'absence d'autres possibilités de logements abordables. Au total, 4,2 millions de personnes sont confrontées à des difficultés matérielles concernant leur logement. Malgré certains résultats positifs dans l'augmentation de la part du logement social, des disparités persistent entre les municipalités quant au respect de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)⁽⁵⁰⁷⁾. La proposition de 2026 visant à réviser cette loi⁽⁵⁰⁸⁾ en y intégrant le «logement intermédiaire» reflète les débats actuels et récurrents sur ce cadre législatif. Dans ce contexte, la précarité en matière de logement s'est intensifiée. Le nombre d'expulsions locatives a fortement augmenté, passant de 19 000 en 2023 à 24 500 en 2024, notamment dans un contexte

de hausse des prix de l'immobilier et à la suite de l'adoption de la loi Kasbarian-Bergé⁽⁵⁰⁹⁾.

Le sans-abrisme a fortement augmenté en France au cours des dix dernières années et touche de plus en plus les jeunes et les enfants. En 2025, on estime à 350 000 le nombre de personnes sans abri⁽⁵¹⁰⁾ (contre 143 000 en 2012). Le nombre d'enfants vivant à la rue a augmenté particulièrement rapidement ces dernières années. En 2025, 2 159 enfants, dont 503 âgés de moins de trois ans, vivaient à la rue ou dans des espaces publics, soit une augmentation de 120 % depuis 2020⁽⁵¹¹⁾. Ces enfants font souvent partie d'un ménage monoparental, ce qui met en évidence la vulnérabilité accrue de ce groupe. Le sans-abrisme des enfants présente également d'importantes disparités régionales, les chiffres les plus élevés étant enregistrés en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et dans les Hauts-de-France. La situation est encore plus alarmante dans les régions ultrapériphériques, où le coût de la vie est sensiblement plus élevé qu'en France métropolitaine (voir également annexe 12). À La Réunion, environ 1 000 enfants n'avaient pas accès à un logement adéquat en 2024, dont 330 enfants de moins de trois ans⁽⁵¹²⁾. À Mayotte, un tiers de la population vit dans un logement précaire, alors que le territoire continue de faire face aux conséquences du cyclone Chido.

L'accès à un logement abordable reste un problème majeur pour les étudiants et les jeunes, dans un contexte d'augmentation du nombre de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) et du taux de chômage des jeunes (voir annexe 11). En 2022, seuls 8 % de l'ensemble des étudiants en France avaient accès à un logement étudiant, avec de fortes disparités régionales (voir annexe 19) reflétant l'absence d'un cadre cohérent et contraignant pour le logement étudiant⁽⁵¹³⁾. Dans ce contexte, 70 %

⁽⁵⁰⁵⁾IGF, IGAS, AGA, «Revue de dépenses sur le budget de l'hébergement d'urgence», 2025.

⁽⁵⁰⁶⁾Union Sociale pour l'Habitat, «La demande et les attributions de logement social à fin 2024», 2025.

⁽⁵⁰⁷⁾Chapelle, Gobillon and Vignolles, «[Building Without Income Mixing: Public Housing Quotas in France](#)», 2025, et Sénat, «[Évaluation de la loi n° 2000-1208 du 3 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains](#)», 2021.

⁽⁵⁰⁸⁾Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU): cette loi exige que certaines municipalités disposent d'un nombre minimal de logements sociaux.

⁽⁵⁰⁹⁾IGF, IGAS, AGA, «Revue de dépenses sur le budget de l'hébergement d'urgence», 2025.

⁽⁵¹⁰⁾Fondation pour le Logement, «[31^{ème} rapport sur le mal-logement en France en 2026](#)», 2026.

⁽⁵¹¹⁾UNICEF-FAS, «[baromètre Enfants à la rue](#)», 2025.

⁽⁵¹²⁾Fondation pour le Logement des Défavorisés, «[L'état du mal-logement à la Réunion](#)», 2025.

⁽⁵¹³⁾Cour des comptes, «[Le soutien public au logement des étudiants](#)», 2025.

Graphique A16.4: **Palette d'indicateurs sur l'accessibilité financière du logement**

	unit	EU27					FR				unit	2023	2024	2025
		2000-25 avg.	2023	2024	2025		2000-25 avg.	2023	2024	2025				
House price to income ratio	2000-25 avg = 100	100.0	102.0	100.2			100.0	103.2	95.3			YoY%	-6.9	-7.7
Rent to income ratio	2000-25 avg = 100	100.0	85.1	83.5	84.5		100.0	85.2	83.6	84.1		YoY%	-4.5	-1.9 0.5
Overburden rate, total	%	9.9	8.8	8.2			5.4	6.5	7.0			PPS/y	0.0	0.5
Overburden rate, tenant with market rent	%	23.8	20.3	19.2			17.0	19.3	20.2			PPS/y	-2.6	0.9
Overvaluation gap	%						7.0	16.3	8.2	6.2				
Deflated construction production price	2010 = 100	102.2	112.2	111.8	110.5		99.7	108.6	108.8	103.6		YoY%	0.1	0.2 -5.2
Building permits	m ² per ths persons	483.5	376.9	362.9	379.9		590.8	437.3	369.1	416.2		YoY%	-26.9	-15.6 12.8
Residential construction investment	% GDP	5.5	5.8	5.1	5.0		6.3	6.4	5.8	5.9		YoY%	-9.9	-9.4 1.7
Share of ownership	%	70.0	69.1	68.4			63.2	63.1	61.2	61.4		PPS/y	-0.5	-3.0 0.3
Share of people living in overcrowded homes	%	17.7	16.8	16.9			8.9	9.9	10.4	10.8		PPS/y	0.7	0.5 0.4

Source: calculs d'Eurostat et de la Commission européenne. Le taux de surcharge doit être lu conjointement à la structure foncière (propriétaires, locataires), qui peut différer d'un pays à un autre ou d'une région à une autre.

des étudiants doivent recourir au marché locatif privé déjà tendu et sont donc exposés à des coûts de logement élevés ⁽⁵¹⁴⁾. Les dépenses locatives représentent une part élevée des dépenses totales des étudiants [estimée à 60 % en 2023 ⁽⁵¹⁵⁾]. Plus largement, les jeunes (âgés de 15 à 29 ans) sont exposés à des risques élevés de pauvreté: 19,3 % d'entre eux en 2024. L'amélioration de l'accès à un logement abordable et adéquat pour les jeunes, en particulier les plus vulnérables, pourrait permettre d'améliorer leurs résultats scolaires et leur intégration sur le marché du travail, la précarité en matière de logement restant un obstacle majeur à la recherche d'emploi, à la mobilité et à la participation au marché du travail.

La qualité du logement reste un sujet de préoccupation. En 2023, 21,1 % (UE: 15,6 %) de la population en France connaissait des privations en matière de logement, définies comme des logements dont la toiture fuit, dont les murs, les sols ou les fondations sont touchés par l'humidité ou dont les châssis ou les planchers présentent des moisissures, tandis que 4,6 % connaissaient des privations sévères en matière de logement (UE: 4 %). La précarité énergétique aggrave encore la vulnérabilité en matière de logement. La part des personnes à risque de pauvreté en situation de précarité énergétique est supérieure à la moyenne de l'UE (22,4 % contre 19,7 %). En 2024, 11,5 % de la population déclarait être dans l'incapacité de chauffer son logement pour des raisons financières, soit une augmentation de 130 % depuis 2018 ⁽⁵¹⁶⁾ (voir annexe 12). Enfin, le taux

de discriminations déclarées en matière d'accès au logement est l'un des plus élevés de l'UE (8,3 % contre 5,8 %).

Les mesures mises en œuvre pour faire face à ces problèmes sont limitées, sur fond d'aggravation de la crise du logement pour les groupes vulnérables en France. Le cadre stratégique «Logement d'abord», mis en œuvre depuis 2018, vise à réduire le sans-abrisme, y compris chez les enfants, et à soutenir le financement de l'accès au logement social. La deuxième phase de ce plan, lancée en 2023, vise à faciliter la transition entre l'hébergement d'urgence et un logement stable pour les personnes les plus vulnérables. Par ailleurs, le *Pacte des solidarités* comprend un plan d'urgence pour protéger les enfants en situation de sans-abrisme. Au niveau de l'UE, le Fonds social européen plus a alloué environ 15 millions d'EUR à des initiatives visant à améliorer l'accès au logement et à faciliter la transition d'un logement temporaire vers un logement permanent et a apporté un soutien à la population de Mayotte à la suite du cyclone, notamment dans le cadre des priorités RESTORE ⁽⁵¹⁷⁾.

⁽⁵¹⁴⁾Sénat, «Programmer, adapter, innover: 25 clés pour le logement des jeunes», 2025.
 UNEF, «Enquête sur le coût de la vie étudiante en 2023», 2023.
⁽⁵¹⁶⁾ONPE, «Tableau de bord de la précarité énergétique - Édition novembre 2025», 2025.

⁽⁵¹⁷⁾Soutien régional d'urgence à la reconstruction.

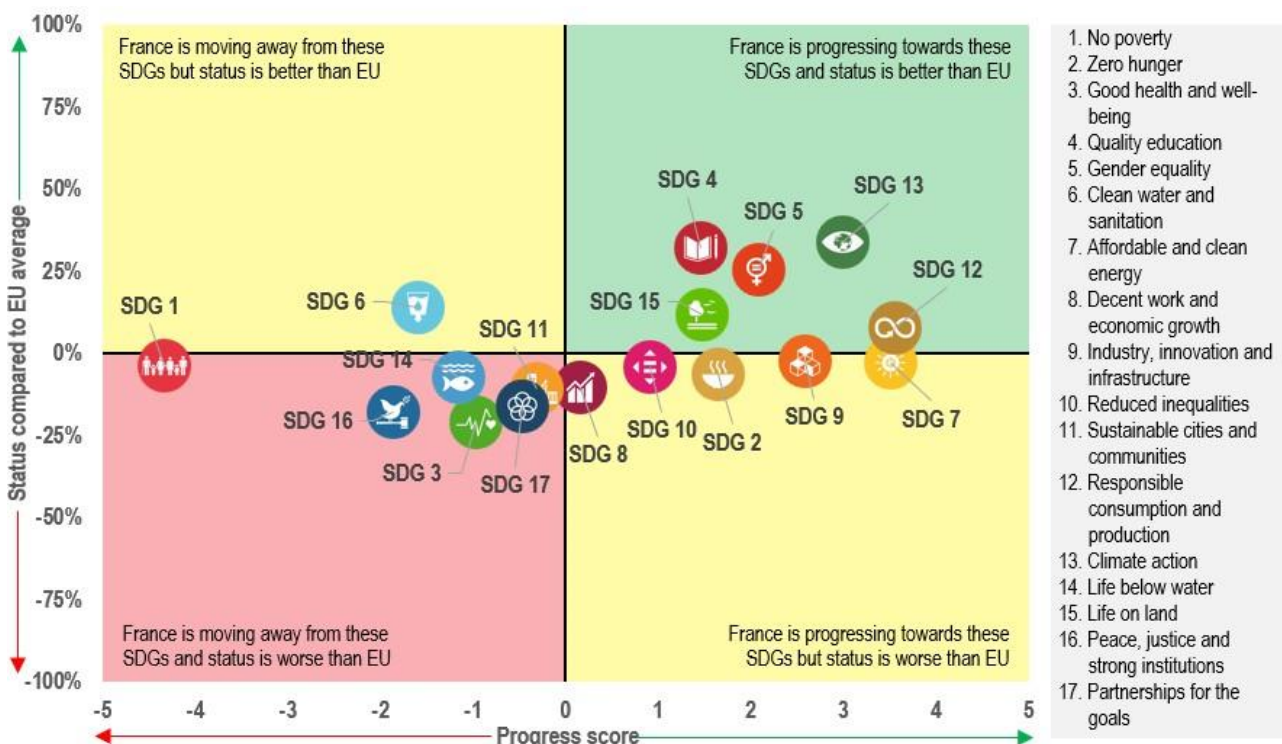


La présente annexe évalue les progrès accomplis par la France dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) sous l'angle de la compétitivité, de la durabilité, de l'équité sociale et de la stabilité macroéconomique. Les 17 ODD et leurs indicateurs connexes fournissent un cadre stratégique au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. L'objectif est de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques et à la crise environnementale, en veillant à ne laisser personne de côté. L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour avancer autant que possible dans l'accomplissement des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble d'indicateurs ODD de l'Union développés pour

suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'Union.

La France progresse sur tous les ODD relatifs à la compétitivité (ODD 4, 8 et 9) et obtient de bons résultats en ce qui concerne l'ODD 4, mais doit rattraper la moyenne de l'UE pour les ODD 8 et 9. En ce qui concerne l'ODD 4 (Éducation de qualité), le pourcentage de jeunes adultes diplômés de l'enseignement supérieur a considérablement augmenté, mais la participation des adultes à l'éducation et à la formation a diminué, passant de 19,5 % en 2019 à 15,52 % en 2025, tout en restant supérieure à la moyenne de l'UE. En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), la France a diminué son taux d'investissement, qui est retombé à 22,1 % du PIB en 2024, contre 22,4 % en 2019, bien qu'il reste supérieur à la moyenne de l'UE (21,7 %) et à son niveau de 2019 (22,3 %). En

Graphique A17.1: **Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en France**



Pour une évaluation détaillée des progrès accomplis dans la réalisation des différents ODD, voir le rapport annuel d'Eurostat sur le développement durable dans l'Union européenne «[Sustainable development in the European Union](#)»; pour des données détaillées sur les progrès en matière d'ODD à court terme accomplis à court terme par les pays de l'UE, voir [Principales constatations – Indicateurs de développement durable](#); pour une visualisation interactive des progrès en matière d'ODD accomplis par les pays de l'UE, voir [SDG country overview](#). Un statut élevé ne signifie pas qu'un pays est sur le point d'atteindre un ODD spécifique, mais indique qu'il obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE. Le score de progrès est une mesure absolue qui repose sur les évolutions des indicateurs au cours des cinq ou six dernières années. Le calcul ne tient pas compte des valeurs d'objectif, car la plupart des objectifs stratégiques de l'UE ne sont valables que pour la valeur agrégée à l'échelle de l'UE. Toutes les données n'étant pas disponibles pour chaque objectif, les 17 ODD ne sont pas abordés pour chaque pays.

Source: Eurostat, dernière mise à jour: 29 avril 2026. Les données concernent principalement les périodes 2019-2024 et 2019-2025. Les données relatives aux ODD peuvent varier dans l'ensemble du rapport et de ses annexes en raison de dates butoirs différentes.

outre, le pourcentage de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation a augmenté légèrement entre 2019 et 2025 (passant de 12,4 % de la population âgée de 15 à 29 ans à 12,7 %), tandis que le taux de chômage de longue durée a diminué (de 2,3 % de la population active à 1,7 %). Toutefois, le nombre d'accidents du travail mortels a augmenté en 2023, atteignant 3,60 accidents pour 100 000 travailleurs, soit bien plus que la moyenne de l'UE (1,63).

Bien que proches de la moyenne de l'UE, les indicateurs liés à l'ODD 9 font du sur-place. Il s'agit notamment des dépenses intérieures brutes de recherche et de développement et pour le personnel de R&D (2,2 % du PIB en 2019 contre 2,18 % en 2024, et 1,57 % de la population active en 2019 contre 1,70 % en 2024). Une exception notable est l'amélioration significative du pourcentage des ménages disposant d'une connexion internet à haut débit (87,5 % des ménages en 2024 contre 43,8 % en 2019), ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) français comprend plusieurs mesures visant à soutenir les investissements en faveur de la R&D dans les infrastructures et technologies numériques et la transition écologique, à renforcer les projets de R&D des entreprises innovantes et à préserver l'emploi dans le domaine de la R&D. Toutefois, des obstacles continuent d'empêcher l'amélioration de la croissance de la productivité en France.

La France progresse sur six ODD (ODD 2, 7, 9, 12, 13 et 15) relatifs à la durabilité, mais enregistre un recul en ce qui concerne trois autres ODD (ODD 6, 11 et 14) et doit rattraper son retard par rapport à la moyenne de l'UE en ce qui concerne cinq ODD (ODD 2, 7, 9, 11 et 14). La France a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Action pour le climat), notamment en réduisant ses émissions nettes de gaz à effet de serre (de 5,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2019 à 4,7 tonnes en 2024), en réduisant la production de déchets et en réduisant son empreinte sur les matières premières et son empreinte de consommation. La France a considérablement réduit ses émissions de CO₂ par kilomètre provenant des voitures particulières neuves, qui sont passées de 137,9 g de CO₂/km en 2019 à 94,1 g de CO₂/km en 2024, un chiffre très inférieur à la moyenne de l'UE (107,9 g de

CO₂/km). Le PRR français prévoit des investissements à grande échelle dans la transition écologique, notamment dans l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports durables et l'économie circulaire.

La France s'éloigne des objectifs en ce qui concerne l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables et se situe en dessous de la moyenne de l'UE. Ses résultats sont en baisse en raison de l'augmentation du nombre de personnes confrontées à une privation grave de logement (de 2,7 % en 2018 à 4,6 % en 2023) et de la proportion de la population vivant dans des ménages exposés au bruit (de 18,2 % en 2018 à 21,1 % en 2023). La France s'écarte également des objectifs en ce qui concerne l'ODD 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement et l'ODD 14 «Vie aquatique», ce dernier étant inférieur à la moyenne de l'UE. La FRR a permis d'investir dans les réseaux d'eau, y compris dans les départements français d'outre-mer.

La France progresse en ce qui concerne la plupart des ODD liés à l'équité sociale (ODD 4, 5, 7, 8 et 10), mais enregistre un recul en ce qui concerne les objectifs de l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être). En outre, elle doit rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 1, 3, 7, 8 et 10. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne certains indicateurs liés à l'éducation de qualité (ODD 4), notamment la baisse du pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (de 8,2 % de la population âgée de 18 à 24 ans en 2019 à 7,0 % en 2025) et l'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur (de 48,2 % de la population âgée de 25 à 34 ans en 2019 à 56,0 % en 2025). Toutefois, ces indicateurs globaux ne rendent pas compte de certains problèmes spécifiques que rencontre le système éducatif français, tels que l'influence persistante de l'origine socio-économique. On observe également une progression inquiétante de certains indicateurs de base relatifs à l'éducation: le pourcentage d'élèves obtenant de mauvais résultats en mathématiques est passé de 21,3 % en 2018 à 28,8 % en 2022, tout en restant légèrement inférieur à la moyenne de l'UE.

La France s'éloigne des cibles fixées pour l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et l'ODD 3 (Bonne

santé et bien-être). Le pourcentage de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est passé de 18,8 % de la population en 2019 à 20,5 % en 2024, tandis que le pourcentage de la population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail est passé de 7,1 % en 2019 à 8,7 % en 2024. La France est l'État membre de l'UE qui s'écarte le plus de son objectif de réduction de la pauvreté pour 2030 (voir annexe 12). Elle doit également rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne des indicateurs tels que l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, lequel a atteint 8,2 points de pourcentage dans le pourcentage de la population en 2024 (moyenne de l'UE en 2024: écart de 0,0 point de pourcentage). Dans l'ensemble, les résultats de la France en ce qui concerne l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) se sont légèrement détériorés et le pays doit rattraper la moyenne de l'UE.

Comme les ODD forment un cadre général, tous les liens avec les ODD pertinents sont expliqués ou représentés par des icônes dans les autres annexes.

La France progresse en ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) relatif à la *stabilité macroéconomique*, mais s'écarte des objectifs de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et de l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) et doit encore rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 8, 16 et 17. Les indicateurs relatifs à l'ODD 16 et à l'ODD 17 se sont détériorés, et restent inférieurs à la moyenne de l'UE pour ces deux objectifs. Le nombre de victimes de la traite des êtres humains est passé à 3,1 pour 100 000 en 2024, soit un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (2,2). En 2025, 51 % de la population (contre 59 % en 2019) avaient une perception très bonne ou assez bonne de l'indépendance du système judiciaire. Le pourcentage de la population signalant des actes de criminalité, de violence ou de vandalisme n'a que légèrement diminué, passant de 14,9 % en 2018 à 14,7 % en 2023, par rapport à la baisse de la moyenne de l'UE (de 11,5 % à 10,0 %). En ce qui concerne le partenariat mondial, la France a réduit ses financements en faveur des pays en développement (22,115 milliards d'EUR en 2019 contre 15,005 milliards d'EUR en 2024), mais a augmenté sa part d'importations en provenance de ces pays (2,31 % en 2025 contre 2,16 % en 2019). La dette publique brute a augmenté pour atteindre 115,6 % du PIB en 2025, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (81,7 %).

Tendances du développement régional

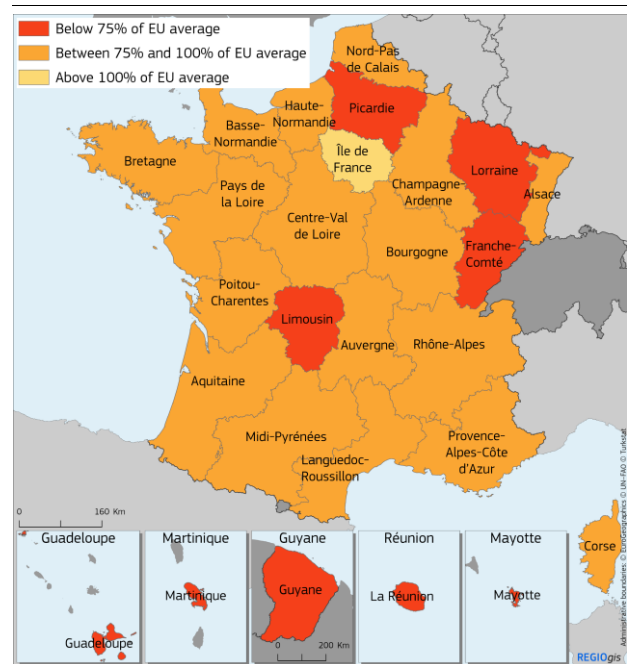
Au cours des deux dernières décennies, le PIB par habitant de la France (en SPA) a reculé par rapport à la moyenne de l'UE, avec un déclin particulièrement marqué dans certains territoires. La région-capitale d'Île-de-France a vu son PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE reculer de 173 % en 2004 à 160 % en 2024. Hors Île-de-France, seuls six départements ont enregistré un PIB par habitant égal ou supérieur à la moyenne de l'UE. Il s'agit notamment des départements suivants: i) Bouches-du-Rhône (le département où se trouve Marseille), où le PIB par habitant en SPA est passé de 110 % de la moyenne de l'UE en 2004 à 106 % en 2024; ii) Rhône (Lyon), de 143 % à 133 %; iii) Haute-Garonne (Toulouse), de 117 % à 113 %; iv) Alpes-Maritimes (Nice) de 119 % à 106 %; v) la région alpine de Savoie, de 118 % à 109 %; et vi) Marne en Champagne-Ardenne, de 122 % à 103 %. En 2004, seuls deux départements de France métropolitaine enregistraient un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. En 2024, toutefois, quatre unités NUTS 2, à savoir i) la Franche-Comté; ii) la Picardie; iii) la Lorraine; et iv) le Limousin, ainsi que 36 départements, étaient tombées en deçà de ce seuil en France métropolitaine. Dans les régions ultrapériphériques, le PIB par habitant varie de seulement 30 % de la moyenne de l'UE à Mayotte, la région la plus pauvre de l'UE, à 69 % en Martinique, sans signes clairs de convergence dans le temps.

Les territoires situés en dehors des zones centrales dynamiques sont confrontés à des problèmes de stagnation de la croissance, aggravés par de faibles gains de productivité. La croissance réelle du PIB sur la période 2014-2024 a été inférieure à la moyenne de l'UE dans 81 départements. Cette croissance a été largement portée par l'augmentation de l'emploi, plutôt que par les gains de productivité du travail. Cette dynamique contribue au recul de la position relative des régions françaises en transition en termes de PIB par habitant et met en évidence le rôle essentiel des emplois propices à la productivité.

L'emploi étant le fondement de la croissance régionale et étroitement lié aux tendances

démographiques, la dynamique de la population, y compris la mobilité des jeunes, constitue l'une des principales causes des problèmes économiques et sociaux territoriaux. La croissance naturelle de la population ralentit dans toute la France et est devenue négative entre 2015 et 2024 dans la plupart des départements français, les soldes positifs étant cantonnés à une poignée de grandes zones métropolitaines et aux régions ultrapériphériques, à l'exception de la Martinique⁽⁵¹⁸⁾. Des divergences territoriales émergent. Certaines zones, principalement rurales et reculées, connaissent des pertes de population, tandis que d'autres bénéficient de gains migratoires qui vont de pair avec un dynamisme économique (voir carte A18.2).

Carte A18.1: PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE



PIB moyen par habitant 2021-2023 en standard de pouvoir d'achat par rapport à la moyenne de l'UE.

Source: Calculs de la Commission sur la base des données d'Eurostat du 16 juillet 2025.

⁽⁵¹⁸⁾En 2023, les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais, ainsi que les départements de Strasbourg, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Grenoble, ont enregistré une croissance naturelle positive, aux côtés de la Haute-Savoie, de deux départements bénéficiant de retombées métropolitaines (Ain et Oise), de deux départements de villes moyennes (Maine-et-Loire/Angers, Loiret/Orléans) et des régions ultrapériphériques, à l'exception de la Martinique.



Tableau A18.1: Principales tendances de développement, problèmes et concentration des ressources

	Main development trends
Less developed regions (population 8.4 million)	In 2004, only two metropolitan departments registered a GDP per head below 75% of the EU average. By 2024, however, four NUTS 2 units – Franche-Comté, Picardie, Lorraine, and Limousin – and 36 departments (NUTS 3) had fallen below this threshold in metropolitan France. In particular, the North–East–Centre axis is marked by sluggish economic growth and challenging demographic trends, notably the outmigration of young people, which erodes the region’s economic potential. France’s outermost regions are all classified as less developed.
Transition regions (population 48 million)	In France, the bulk of NUTS 2 areas qualify as transition regions (threshold: 100% of EU average GDP). The relative stagnation of French regions is mainly due to limited productivity growth. Between 2014 and 2023, labour productivity in France increased by a mere 0.1% per year on average, lagging well behind the EU average of 0.6%. Almost all French regions experienced productivity growth below the EU benchmark. While real GDP expanded, this did not lead to strong gains in GDP per head, since growth was predominantly fuelled by employment expansion rather than improvements in labour productivity – a trend observed across most French regions and departments, even in its more dynamic metropolitan areas.
More developed regions (population 12.4 million)	Île-de-France accounts for 18% of France’s population and 30% of French GDP. The region is a major economic and cultural hub in Europe. Despite this, and in a pattern mirrored across other French regions, Île-de-France has slipped relative to the EU average in GDP per head, declining from 172 in 2004 to 159 in 2024. Overall, the region continues to experience population growth, particularly among younger cohorts, even as Paris faces resident outflows driven by high house prices and quality-of-life concerns.
Specific territories	Outermost regions: In terms of GDP per head, Mayotte (27%), Guyane (41%) and La Réunion (62%) rank among the 20% poorest regions in the EU. Guyane and Mayotte are characterised by strong population growth, driven by high birth rates and immigration, whereas Guadeloupe (66% of EU average GDP per head) and Martinique (67%) face population decline and high youth outmigration. Poverty rates remain high, particularly in Guyane and Mayotte, while employment rates – including among young people – are well below the national average. People not in employment, education or training (NEET) rates exceed 30%, and rise to over 34% in Guyane and Mayotte, highlighting severe labour market and social inclusion challenges. Outermost regions experience structural vulnerabilities linked to insularity, such as higher transport costs, dependence on few economic sectors and heightened exposure to climate risks, which require appropriate measures to ensure their development. Just transition regions: Industrial transitions (notably of greenhouse gas emission-intensive sectors), as well as the gradual phase out of coal-based energy production and coking/refining, trigger localised socio-economic challenges and investment needs. Territories most affected by these processes were identified in France’s territorial just transition plans.

Source: Analyse de la Commission sur la base des données d'Eurostat; catégories de régions sur la base de la carte A18.1

L’axe Nord-Est-Centre se caractérise par un déclin démographique et une faible croissance économique. Entre 2015 et 2024, la population a reculé en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, et dans le Limousin. Toutefois, elle est restée stable ou a connu une augmentation inférieure à la moyenne nationale en Haute-Normandie, en Basse-Normandie, dans le Centre-Val de Loire et en Auvergne (voir tableau A18.2). Dans ces régions, la perte de population affecte à la fois les zones rurales et de nombreux territoires en transition industrielle, ce qui nuit à leur potentiel économique (voir tableau A18.2, carte A18.2).

Les territoires industriels traditionnels des régions du Nord et de l’Est connaissent toujours une transition industrielle et n’affichent qu’une croissance économique modeste, tout en enregistrant d’importants flux migratoires sortants de jeunes. Dans le Nord-Est, le solde migratoire des 15-39 ans est négatif dans tous les départements, ce qui entraîne un déclin global de la population même dans les zones à croissance démographique naturelle positive, comme le Nord-Pas-de-Calais. Dans le Nord-Est, le solde migratoire des jeunes n’a augmenté que dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (Strasbourg) et en Moselle, un département frontalier du Luxembourg (voir carte A18.2).

Tableau A18.2: Indicateurs régionaux clés (au niveau NUTS 2) pour la France

	GDP per head (PPS, index)	Population growth	Growth in natural population	Net migration of population aged 15-39	Real GDP growth	Real productivity growth (per hour worked)	At-risk-of-poverty or social exclusion rate (AROPE)	Employment rate 20-64	Population aged 25-34 with high educational attainment	NEET 15-29: Neither in employment nor in education or training	R&D expenditure in business enterprise sector (BERD)	Employment in high-technology sectors
	EU27=100	Average annual change per 1000 residents	Average annual change per 1000 residents	Average annual change per 1000 residents aged 15-39	Average annual % change	Average annual % change	% of population	% of population aged 20-64	% of population aged 25-34	% of population aged 15-29	% of GDP	% of total employment
	2024	2015-2024	2015-2024	2014-2023	2014-2024	2014-2024	2025	2025	2025	2025	2023	2025
EU	100	1.8	-1.7	7.1	1.6	0.7	21.0	76.1	44.8	11.0	1.51	5.1
France	98	3.6	1.7	2.7	1.2	0.1	20.8	75.5	56.0	12.7	1.44	5.0
Ile de France	160	3.8	7.3	7.3	1.2	0.1	20.9	76.5	72.7	12.4	1.95	9.1
Centre — Val de Loire	82	0.4	-0.8	-2.4	0.8	0.3	15.1	77.9	51.6	11.6	1.02	4.4
Bourgogne	83	-1.2	-3.0	-3.6	0.6	0.3	20.4	75.5	43.8	11.6	0.54	2.7
Franche-Comté	74	-0.4	-0.2	-3.2	0.5	0.0	19.4	73.7	44.2	16.0	2.40	5.5
Basse-Normandie	80	0.4	-2.4	-4.4	0.7	-0.2	16.9	76.4	50.8	12.5	0.73	2.4
Haute-Normandie	83	0.3	0.9	-3.2	0.4	-0.2	17.7	75.4	47.6	14.1	0.98	2.6
Nord-Pas de Calais	77	-0.3	1.9	-4.3	0.8	0.0	26.9	71.8	53.6	13.7	0.42	2.9
Picardie	73	-1.2	0.9	-5.2	0.8	0.4	19.1	74.3	38.3	15.7	1.19	2.8
Alsace	89	3.3	1.2	3.4	0.9	0.1	17.0	78.4	51.2	8.8	0.89	3.8
Champagne-Ardenne	87	-3.2	-0.7	-5.4	0.9	0.8	22.9	73.1	41.0	15.0	0.41	1.5
Lorraine	72	-1.3	-1.2	-2.0	0.5	0.2	20.8	73.1	48.6	15.9	0.55	2.1
Pays de la Loire	87	5.9	0.9	4.2	1.4	0.0	15.7	77.5	54.9	13.6	0.90	3.5
Bretagne	84	5.8	-1.4	2.8	1.6	0.3	14.8	78.3	48.9	10.7	1.05	5.0
Aquitaine	87	7.6	-1.2	9.5	1.5	0.0	19.6	77.4	53.3	11.5	1.25	4.2
Limousin	74	-1.2	-4.9	0.0	0.5	-0.1	22.0	76.8	51.0	9.6	0.80	2.6
Poitou-Charentes	81	2.4	-3.2	0.4	1.0	0.2	17.6	77.2	46.7	12.7	0.45	1.2
Languedoc-Roussillon	76	7.8	-0.9	5.9	1.5	-0.3	25.3	72.1	48.5	15.1	0.65	3.7
Midi-Pyrénées	89	6.7	-0.4	10.1	1.4	0.0	23.3	77.3	56.4	9.3	2.97	7.1
Auvergne	79	0.4	-3.0	1.3	1.1	0.4	22.4	77.0	46.9	9.4	1.56	3.8
Rhône-Alpes	100	5.8	2.9	6.1	1.6	0.1	18.0	77.1	60.1	10.2	2.22	5.6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96	5.4	0.4	4.7	1.4	-0.1	20.7	74.4	52.3	13.3	1.30	4.4
Corse	86	10.2	-1.7	13.0	2.2	0.5	28.6	72.9	28.7	11.2	0.15	4.7
Guadeloupe	67	-4.7	2.6	-24.7	0.6	-1.2	38.4	61.2	40.6	22.2	0.00	2.3
Martinique	69	-5.8	-0.2	-23.3	0.0	-1.0	31.3	67.4	37.8	24.2	0.01	2.6
Guyane	41	13.5	23.4	-6.4	0.2	-3.2	54.8	50.0	18.9	31.9	0.05	
La Réunion	63	6.1	9.2	-13.9	1.6	-0.4	42.3	59.4	31.6	25.2	0.09	1.3
Mayotte	30	34.9	32.0	3.0	6.1	3.3		39.6			0.00	

Source: Données d'Eurostat

Les zones rurales fragiles peinent à garantir le «droit à rester» pour leurs habitants. Ces zones incluent l'axe Nord-Est-Centre, qui s'étend à travers certaines parties de l'Auvergne-Rhône-Alpes, du Limousin, de l'Occitanie à travers le Massif central, ainsi que certaines autres zones rurales du sud, qui peinent à garantir le droit à rester pour leurs habitants. Ces zones sont confrontées à des problèmes croissants en matière de fourniture de services, sous l'effet du déclin démographique, tandis que l'émigration des jeunes et de la population en âge de travailler s'explique en partie par un manque de possibilités économiques.

Les régions ultrapériphériques affichent des tendances démographiques contrastées et des problèmes d'accès aux services. La Guyane et Mayotte connaissent une forte croissance démographique sous l'effet de taux de natalité élevés et également, dans le cas de Mayotte, de l'immigration. À l'inverse, la Guadeloupe et la Martinique font face à un déclin

démographique et à un solde migratoire élevé des jeunes (15-39 ans), respectivement de -2,47 % et de -2,33 % par an sur la période 2014-2023. Dans le même temps, ces régions sont confrontées à des conditions difficiles, avec des taux de risque de pauvreté avoisinant 40 % en Guadeloupe et à La Réunion, environ 30 % en Martinique et plus de 50 % en Guyane (voir annexe 12). Les taux d'emploi restent nettement inférieurs à la moyenne nationale de 75,5 %, allant de 67 % en Martinique à 40 % à Mayotte, tandis que les taux d'emploi des jeunes sont particulièrement faibles, de 24 % à La Réunion à 6 % à Mayotte⁽⁵¹⁹⁾ (moyenne nationale équivalente à 35 %). Les taux de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) dépassent 30 % et atteignent plus de 34 % en Guyane et à Mayotte. Les déficits d'infrastructures aggravent

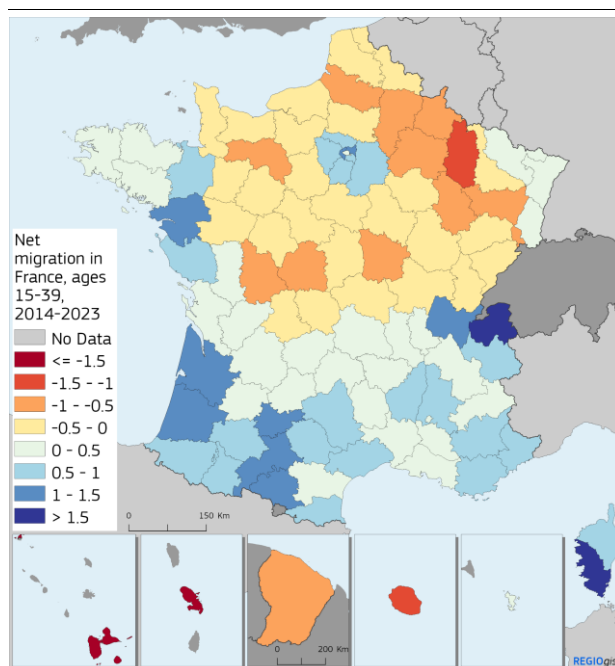
⁽⁵¹⁹⁾Données Eurostat de 2020; il est à noter qu'en raison de la rareté des données concernant Mayotte, aucune donnée plus récente n'est disponible.

encore les contraintes pesant sur la compétitivité, en particulier en ce qui concerne la connectivité des transports, les réseaux de distribution d'eau et les systèmes d'électricité.

Les zones côtières, le long de la Méditerranée, y compris la Corse et l'ensemble de la côte atlantique allant du nord de Bordeaux à la Bretagne, gagnent de la population et attirent les jeunes. Cette

tendance concerne à la fois les zones à PIB par habitant élevé et faible, comme l'illustrent les Landes, un département de la côte atlantique de l'Aquitaine. Malgré un PIB par habitant relativement faible (70 % de la moyenne de l'UE), les Landes ont attiré des jeunes (âgés de 15 à 39 ans) à un rythme annuel moyen notable de 1,27 % entre 2014 et 2023. Dans l'ensemble, ces territoires bénéficient de leur proximité avec les centres urbains dynamiques et les atouts naturels de la région et attirent les navetteurs grâce à un logement plus abordable. Ils attirent également les personnes âgées à la recherche d'un climat favorable, ce qui accroît la demande de soins de santé et de services publics et commerciaux locaux accessibles. Dans le même temps, ils dépendent fortement des jeunes travailleurs saisonniers du secteur du tourisme, souvent confrontés à des pressions liées au logement et au coût de la vie. Les conditions sociales sont plus difficiles dans les régions méditerranéennes, où les taux de pauvreté et de chômage sont plus élevés, tandis que les départements atlantiques tendent à afficher des conditions plus favorables sur le plan social et sur le marché du travail. Le chômage des jeunes (15-24 ans) en Corse atteignait 46 % en 2025, soit plus du double de la moyenne nationale (19,7 %). Ce taux est également supérieur à ceux enregistrés dans toutes les régions ultrapériphériques, à l'exception de Mayotte, où il atteignait 55,4 %.

Carte A18.2: **Solde migratoire des jeunes en France, 15-39 ans, 2014-2023 (NUTS 3)**



Source: DG REGIO calculations based on Joint Research Centre (JRC) ARDECO data.

Source: calculs de la DG REGIO sur la base des données du JRC (ARDECO)

Les territoires transfrontaliers ont connu une croissance démographique grâce à leur intégration fonctionnelle avec les pays voisins par le biais de leurs marchés du travail, en particulier avec la Suisse et le Luxembourg. Cette croissance démographique s'explique en partie par les travailleurs qui souhaitent résider à proximité des centres d'emploi transfrontaliers. Le solde migratoire, en particulier chez les jeunes, est élevé, notamment dans les départements de l'Ain (+0,19 % de solde migratoire annuel pour les 15-39 ans sur la période 2014-2023) et de la Haute-Savoie (+0,16 %), qui jouxtent le bassin d'emploi de Genève. Toutefois, les marchés du logement sont de plus en plus sous pression du fait des travailleurs transfrontaliers et les réseaux routiers sont engorgés par les navetteurs aux heures de pointe.

Principaux problèmes pour la compétitivité régionale

En dehors des grands centres urbains, les écosystèmes d'innovation territoriaux peinent à convertir la recherche en transfert

technologique et en création de valeur pour les entreprises, en particulier dans les villes de taille moyenne et dans le Nord et le Nord-Est industriels. Les stratégies de spécialisation intelligente⁽⁵²⁰⁾ constituent un moyen efficace d'accroître les capacités régionales d'innovation tout en tenant compte des spécificités régionales. Toutefois, les stratégies actuelles ne sont pas suffisamment adaptées aux territoires. La Cour des comptes⁽⁵²¹⁾ souligne la faiblesse des liens entre les universités et les entreprises, ainsi que leurs dirigeants, et signale une mauvaise coordination entre les centres de recherche, les besoins d'innovation des entreprises, la demande de main-d'œuvre et les systèmes de formation.

Dans le Nord et le Nord-Est de la France, les territoires n'ont pas encore terminé leurs transitions industrielles, ce qui a des répercussions sur le paysage physique et économique. L'industrie lourde continue de jouer un rôle essentiel dans le PIB et l'emploi régionaux et fait de la région un centre important pour les investissements directs étrangers (IDE) : les Hauts-de-France attirent 10 % des projets d'IDE nationaux et le Grand Est 9 %, dépassés seulement par l'Île-de-France (25 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (14 %) ⁽⁵²²⁾. Dans la région des Hauts-de-France, une zone connue sous le nom de «vallée de la batterie» se révèle être un pôle majeur de production de batteries pour véhicules électriques, avec des giga-usines soutenues par des initiatives nationales de recherche et d'industrialisation dans le cadre du plan France 2030 (voir annexe 5). D'autre part, le patrimoine industriel du Nord et du Nord-Est de la France a laissé des sites désaffectés, ce qui crée des possibilités de diversification économique à

mettre en œuvre au moyen de stratégies de réhabilitation et de reconversion territoriale ciblée pour les friches post-industrielles. En plus des goulets d'étranglement des infrastructures, les territoires en transition industrielle sont également confrontés à des inadéquations des compétences. Les disparités territoriales s'expliquent par l'émigration des jeunes et les difficultés de recrutement dans les zones rurales et l'axe Nord-Est-Centre, par des niveaux d'instruction inégaux (reflétant un accès territorial inégal à l'éducation), ainsi que par une coordination territoriale insuffisante pour faire correspondre les compétences de la main-d'œuvre et la formation aux compétences à l'évolution des besoins du marché du travail dans les régions en transition industrielle (voir annexe 13).

La part des jeunes (15-29 ans) classés NEET constitue un problème majeur pour la cohésion sociale et la croissance économique durable dans les régions ultrapériphériques, en Corse et dans le Nord. La France affiche un taux national de NEET chiffré à 12,7 %, avec d'importantes disparités territoriales. Les cas les plus sévères d'exclusion des jeunes sont observés dans les régions ultrapériphériques de Guyane (32 %), de La Réunion et la Martinique (toutes deux autour de 25 %), et de Guadeloupe (22 %). En France métropolitaine, les taux élevés de NEET sont supérieurs à la moyenne de l'UE dans la plupart des régions et se concentrent en Franche-Comté, en Picardie, en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie (toutes autour de 15-16 %), ainsi que dans le Languedoc-Roussillon. Les périphéries urbaines peuvent elles aussi présenter des inégalités, comme en témoigne la région Île-de-France, où le département de la Seine-Saint-Denis affiche des taux de NEET nettement supérieurs à la moyenne régionale. Des taux élevés de NEET sont fortement associés à de faibles taux d'emploi et à un potentiel modeste de croissance du PIB (voir annexe 11).

Les zones rurales fragiles sont confrontées à des problèmes d'accès aux services locaux essentiels et aux services publics tels que la santé, la mobilité et le logement, qui sont essentiels pour garantir le droit à rester. Depuis 1980, la part des municipalités rurales disposant d'au moins un commerce à proximité a fortement chuté, passant d'environ 75 % à 41 %, laissant ainsi près de 6 municipalités rurales sur

⁽⁵²⁰⁾Les stratégies de spécialisation intelligente sont des cadres stratégiques territorialisés en matière d'innovation et de politique industrielle qui aident les États membres et les régions à recenser et à exploiter leurs avantages comparatifs uniques afin de relever les défis structurels, de favoriser la transformation économique et de stimuler la croissance régionale.

⁽⁵²¹⁾Cour des comptes, 2023), «Universités et territoires: Rapport public thématique (Rapport n° 63210)», <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230131-synthese-universites-et-territoires.pdf>.

⁽⁵²²⁾EY, 2025, «Baromètre de l'attractivité de la France 2025», <https://www.ey.com/content/dam/ey-unified-site/ey-com/fr-fr/campaigns/foreign-direct-investment-surveys/documents/ey-barometre-ey-attractivite-france-2025.pdf>.

10 sans accès adéquat aux services locaux essentiels ⁽⁵²³⁾. Les possibilités d'emploi sont structurellement limitées, avec seulement 64 emplois locaux pour 100 résidents, ce qui contraint environ la moitié des travailleurs ruraux à effectuer plus de 13 km de déplacements quotidiens. La longueur des trajets domicile-travail a augmenté au fil du temps. Les distances quotidiennes totales aller-retour sont passées d'environ 200 millions de km en 1999 à 320 millions de km en 2019, renforçant ainsi la dépendance à la voiture individuelle (86 % des trajets) ⁽⁵²⁴⁾, ce qui reflète l'insuffisance des transports publics et les possibilités limitées de mobilité dans ces zones. En ce qui concerne la couverture à haut débit, celle-ci est toujours inexistante dans environ 3 millions de locaux, principalement dans les zones rurales ou à faible densité (79 % du total des locaux non connectés) ⁽⁵²⁵⁾. L'accès aux soins de santé s'est détérioré de manière inégale (voir annexe 15). L'accès aux médecins généralistes, mesuré par le nombre de consultations par habitant et par an, diminue à mesure que les personnes vivent dans des zones plus rurales, et il est particulièrement faible en Centre-Val de Loire, en Bourgogne et en Normandie (Eure, Orne) ⁽⁵²⁶⁾. Il s'agit aussi d'un problème important dans la couronne périurbaine d'Île-de-France, où la pression démographique dépasse l'offre. La densité de spécialistes diminue elle aussi à mesure que les personnes vivent dans des zones plus rurales; au niveau régional, l'Île-de-France compte 241 spécialistes pour 100 000 habitants, contre 135 en Centre-Val de Loire, le niveau le plus faible en France

métropolitaine. La densité est inférieure à 150 en Haute-Normandie, en Picardie et en Champagne-Ardenne ⁽⁵²⁷⁾. Les pressions liées au logement aggravent ces tendances, la vulnérabilité énergétique touchant plus de 20 % des ménages dans plusieurs régions rurales en raison d'un parc de logements plus ancien et de coûts associés élevés.

Dans les régions ultrapériphériques, les faibles possibilités d'emploi pour les jeunes, l'accès insuffisant aux services et les pénuries de logements sont les principales causes de l'importante émigration jeunes, en compromettant leur droit à rester. La compétitivité des entreprises dans les régions ultrapériphériques est limitée par la petite taille du marché, en l'absence de stratégies économiques territorialisées suffisamment sélectives pour soutenir l'entrepreneuriat, qui cibleraient par exemple les spécialisations territoriales existantes afin de libérer les potentiels inexploités dans des secteurs tels que le tourisme durable et la biodiversité. S'agissant de l'accès aux services locaux, l'accessibilité aux soins de santé est inégale. Mayotte ne compte que 39 médecins généralistes et 37 spécialistes pour 100 000 habitants, des taux largement inférieurs aux moyennes nationales (146 et 200), et la Guyane est elle aussi mal desservie (111 médecins généralistes et 150 spécialistes). À l'inverse, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion affichent des taux de densité médicale égaux ou supérieurs aux moyennes nationales, dépassant dans certains cas ceux des départements ruraux fragiles de France métropolitaine ⁽⁵²⁸⁾. La mobilité reste fortement dépendante de la voiture, avec près de 90 % des trajets effectués en voiture particulière, mais des efforts sont en cours en vue de renforcer les voies réservées aux bus et les bus à haut niveau de service (BHNS) afin d'améliorer la fiabilité et de réduire la dépendance à la voiture. La couverture à haut débit est très faible à Mayotte, car le déploiement de la fibre ne fait que de commencer, et elle est modérée en Martinique (66 %) ⁽⁵²⁹⁾. Les

⁽⁵²³⁾Ministère de l'économie, 2025, [Commerce : un programme de reconquête en zones rurales](#).

Sénat, 2022, [Rapport d'information n° 577: Soutenir le commerce de proximité dans les communes rurales](#).

⁽⁵²⁴⁾INSEE, 2023, [Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural](#).

⁽⁵²⁵⁾FTTH Council Europe, 2025, [European FTTH/B Market Panorama 2025 \[Report\]](#).

Arcep, 2025, «CarteFibre – données ouvertes sur le déploiement de la fibre optique. Autorité de régulation des communications électroniques et des postes», <https://www.cartefibre.arcep.fr/>. L'Arcep indique la couverture FTTP comme étant le taux de bâtiments ou de logements individuels dans lesquels une connexion à la fibre optique pourrait techniquement être installée.

⁽⁵²⁶⁾Drees (Statistique publique de la santé et des solidarités), 2020, https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/530_l-accessibilite-potentielle-localisee-apl/information/.

⁽⁵²⁷⁾INSEE, 2025, «Professionnels de santé en France: données par territoire» <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677>.

⁽⁵²⁸⁾INSEE, 2025, «Professionnels de santé en France : données par territoire» <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677>.

⁽⁵²⁹⁾FTTH Council Europe, 2025, «European FTTH/B Market Panorama 2025». <https://www.ftthcouncil.eu/resources/all-publications-and-assets/2358/european-ftth-b-market-panorama-2025>.

pénuries de logements sont structurelles, avec un besoin estimé à 110 000 logements sociaux, et environ 80 % de la population est éligible au logement social sur la base des plafonds de revenus ⁽⁵³⁰⁾.

Dans les régions ultrapériphériques françaises, l'absence d'une solide politique d'aménagement du territoire et les capacités administratives limitées constituent des défis majeurs pour la mise en œuvre des politiques et l'efficacité des investissements publics. Un quart de la population des régions ultrapériphériques vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ⁽⁵³¹⁾, contre 8 % au niveau national. Toutefois, on observe des contrastes marqués entre les territoires (environ 50 % en Guyane et 100 % à Mayotte, mais seulement 7 % en Martinique). Le logement informel et le manque d'accès et de réseaux d'eau potable qui en résulte constituent des problèmes structurels majeurs, particulièrement à Mayotte, où environ un tiers des logements sont informels, et en Guyane, où la croissance urbaine rapide exacerbe la pénurie de terres et la pauvreté. La vulnérabilité de ces habitations a été tragiquement illustrée par le cyclone Chido en décembre 2024, qui a gravement endommagé les quartiers informels de Mayotte. L'aménagement du territoire ne reflète pas suffisamment la croissance démographique, le logement informel et les risques climatiques, particulièrement à Mayotte et en Guyane, ce qui fait obstacle à des investissements durables et à fort impact dans le logement, l'eau et les transports. Parallèlement, les faibles capacités administratives et techniques disponibles pour l'utilisation des fonds publics européens et nationaux, particulièrement à Mayotte, à Saint-Martin, en Martinique et en Guyane (mais aussi en Corse), ont une incidence

sur la mise en œuvre des projets et sur leurs résultats.

Les zones urbaines sont confrontées à des problèmes liés à l'éducation et au marché du travail dans leurs périphéries sociales, parallèlement à des pressions sur l'accessibilité financière du logement. Les 1 362 *quartiers prioritaires de la ville* de France métropolitaine, qui abritent 5,3 millions d'habitants, concentrent de graves désavantages socio-économiques. Dans ces zones, les taux de risque de pauvreté atteignent 44 % (contre 15,9 % au niveau national) et le taux de chômage 27,5 % (contre 12,3 % au niveau national). Les résultats scolaires sont sensiblement plus faibles. 74 % des élèves achèvent l'enseignement secondaire inférieur dans les temps, contre 87 % ailleurs, et seuls 28 % obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne dans les évaluations standardisées, contre 59 % dans les écoles non prioritaires ⁽⁵³²⁾ (voir annexe 13). La crise du logement urbain en France reflète un grave déséquilibre entre offre et demande. Les «*zones tendues*» sont des zones urbaines désignées dans lesquelles la demande de logements dépasse sensiblement l'offre. En 2024, 2,6 millions de ménages étaient en attente d'un logement social, dont un grand nombre (750 000) se trouvaient en Île-de-France ⁽⁵³³⁾. Les étudiants et les travailleurs à temps partiel sont également affectés par la pénurie de logements dans les villes métropolitaines et touristiques. Les logements étudiants ne couvrent que 12 % de la demande, avec un déficit projeté de 640 000 lits d'ici à 2030 ⁽⁵³⁴⁾.

Les navetteurs qui traversent quotidiennement la frontière avec la Suisse et le Luxembourg sont confrontés à des problèmes persistants en raison d'une absence de coordination transfrontalière. Dans ces régions frontalières, environ 465 000 résidents français font la navette

Arcep, 2025, «CarteFibre – données ouvertes sur le déploiement de la fibre optique [base de données]. Autorité de régulation des communications électroniques et des postes». <https://www.cartefibre.arcep.fr/> L'Arcep indique la couverture FTTP comme étant le taux de bâtiments ou de logements individuels dans lesquels une connexion à la fibre optique pourrait techniquement être installée.

⁽⁵³⁰⁾ Union Sociale pour l'Habitat (USH), 2025, «*Le logement social dans les Outre-mer : état des lieux et besoins*».

⁽⁵³¹⁾ Les [quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) sont des zones d'intervention définies juridiquement par l'État et les autorités locales, dans le but commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire urbain.

⁽⁵³²⁾ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2025, «Éducation prioritaire – Statistiques septembre 2025»; INSEE, 2024, «Portrait des nouveaux quartiers prioritaires»; ANCT, 2024, «Quartiers prioritaires».

⁽⁵³³⁾ Union Sociale pour l'Habitat (USH), 2024, «Les Hlm en chiffres – Édition 2024».

⁽⁵³⁴⁾ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), 2023, «L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France».

quotidienne vers les pays voisins pour leur travail, dont environ 224 000 vers la Suisse et 105 000 vers le Luxembourg⁽⁵³⁵⁾. La plupart des travailleurs frontaliers dépendent fortement de la voiture, ce qui contribue à une congestion persistante, notamment le long d'axes majeurs tels que le corridor de l'A31 en direction du Luxembourg. Les personnes qui se rendent au travail en train sur les liaisons transfrontalières signalent également des retards et des annulations fréquents. Afin de faire face à ces pressions, le Luxembourg et la France envisagent de renforcer les connexions de transport transfrontalières entre la Lorraine et le Luxembourg d'ici à 2035, ainsi que de développer les services de TER (Transport Express Régional).

Le changement climatique et les pressions sur l'utilisation des sols créent des problèmes territoriaux qui ne sont pas suffisamment pris en considération dans la prévention locale des risques et les mesures sectorielles, comme l'illustrent les pressions croissantes sur les ressources en eau. Les territoires français sont de plus en plus exposés à la sécheresse, avec de graves incidences environnementales et sociales. Dans la métropole du Grand Paris, où l'agriculture couvre environ 50 % du territoire, la demande en eau a plus que doublé depuis 2012 et devrait augmenter de 45 % d'ici à 2050. Le risque de sécheresse dans ces zones est aggravé par l'expansion urbaine, qui réduit la recharge des aquifères, et par les restrictions périodiques d'utilisation de l'eau imposées pour les rivières et les eaux souterraines⁽⁵³⁶⁾. Dans une grande partie de la France, les précipitations ont été nettement inférieures à la normale et les niveaux des eaux souterraines restent bas, entraînant des alertes sécheresse généralisées et des pénuries d'eau dans plusieurs départements⁽⁵³⁷⁾. Les régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie) sont confrontées à la sécheresse et la concurrence pour l'eau s'est intensifiée en raison de la croissance démographique et du tourisme, tandis que les bassins agricoles (Centre-Val de Loire, Nouvelle-

Aquitaine) font face à des pénuries saisonnières⁽⁵³⁸⁾. Les territoires d'outre-mer, notamment Mayotte, connaissent une pénurie chronique et des pans importants de la population ne disposent pas d'un accès fiable à l'eau courante⁽⁵³⁹⁾. Même dans les régions atlantiques telles que la Bretagne et les Pays de la Loire, les pénuries saisonnières et la recharge limitée des eaux souterraines rendent nécessaire de restreindre périodiquement l'utilisation de l'eau, y compris pour l'irrigation. Les cas évoqués ci-dessus mettent en évidence des problèmes dans la planification des ressources au niveau régional et des défaillances non corrigées des infrastructures, qui conduisent à une gestion inefficace de l'eau.

Le déploiement des énergies renouvelables varie selon les régions, avec un important potentiel inexploité dans les régions ultrapériphériques. L'éolien terrestre et en mer présente le potentiel le plus élevé dans l'arc Manche-Atlantique (des Hauts-de-France à la Nouvelle-Aquitaine), la capacité solaire se concentre dans les régions du sud (Occitanie, PACA, Corse), tandis que l'hydroélectricité, principalement en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les Pyrénées, contribue de manière substantielle au bouquet électrique national (14 %). Les régions ultrapériphériques sont confrontées à des réseaux isolés, à une dépendance aux importations et aux risques climatiques, ce qui nécessite des énergies renouvelables et un stockage décentralisés. Malgré la petite taille des marchés et les coûts élevés, ces régions expérimentent des solutions innovantes telles que des microréseaux autonomes et des systèmes à forte composante renouvelable⁽⁵⁴⁰⁾. Les autorités régionales jouent un rôle central dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables, en traduisant les objectifs nationaux (de la PPE 3 récemment publiée – voir annexe 9) en actions régionales et en soutenant la mise en œuvre des projets au moyen de comités régionaux de l'énergie.

La France est confrontée à une forte pression touristique et la part du tourisme dans la valeur ajoutée brute (VAB) nationale

⁽⁵³⁵⁾INSEE, 2023, [Un travailleur frontalier sur cinq parcourt plus de 50 km pour aller travailler](#) (INSEE Première n° 8292201).

⁽⁵³⁶⁾OCDE, 2025, [Adapter l'Île-de-France aux risques de raréfaction de l'eau | Organisation de coopération et de développement économiques](#).

⁽⁵³⁷⁾ OIEau, 2025, [Bulletin national français de situation hydrologique](#) (11 avril et 13 juin 2025).

⁽⁵³⁸⁾Commission européenne, 2024, [Fiche régionale – Mayotte](#).

⁽⁵³⁹⁾Commission européenne, 2024, [Fiche régionale – Mayotte](#).

⁽⁵⁴⁰⁾Service des données et études statistiques, Ministère de la transition écologique (SDES), 2024, [Chiffres clés de l'énergie et des énergies renouvelables](#).

était concentrée sur un petit nombre de territoires. Dans 12 régions NUTS 3, la densité touristique (nuitées/km²) est supérieure à la moyenne de l'UE. Le nombre de nuitées par km² est près de 10 fois supérieur à la moyenne de l'UE en Île-de-France et près de 2,5 fois supérieur à la moyenne de l'UE en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En termes d'intensité touristique, la Corse, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Aquitaine comptent respectivement 4,6, 1,9, 1,6 et 1,5 fois plus de nuitées par résident que la moyenne de l'UE ⁽⁵⁴¹⁾.

L'économie bleue est confrontée à plusieurs problèmes régionaux. Le secteur de la pêche dans les régions ultrapériphériques est sous-développé. Parmi les principaux problèmes figurent les navires anciens ou obsolètes, la fragmentation sectorielle avec peu ou pas d'organisations locales, des sites de débarquement mal équipés (notamment en ce qui concerne la chaîne du froid) et un accès limité au marché (entraînant des prix de vente plus faibles). L'aquaculture est quasi inexistante dans les régions ultrapériphériques, malgré son fort potentiel. L'organisation et l'occupation des zones côtières constituent un défi à relever dans de nombreuses régions françaises, afin d'assurer la coexistence des différents secteurs/activités (zones résidentielles, protection de l'environnement, tourisme, production d'énergie, etc.) L'installation de parcs éoliens en mer en Bretagne ou en Normandie a, par exemple, suscité des tensions avec les pêcheurs qui pêchent dans ces eaux.

⁽⁵⁴¹⁾ Commission européenne, «Tableau de bord du tourisme dans l'UE», <https://tourism-dashboard.ec.europa.eu/>.



La présente annexe sur les transports présente l'état d'avancement de la France dans la mise en œuvre du réseau de transport transeuropéen (RTE-T), du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), le déploiement des carburants d'aviation durables et la sécurité routière, ainsi que les défis connexes auxquels le pays est confronté.

La France est traversée par trois corridors de transport européens (Atlantique, Méditerranée et Mer du Nord-Rhin-Méditerranée). Le RTE-T en France comprend 17 560 km de voies ferrées (dont 8 760 km sur le réseau central) et 14 515 km de routes (dont 5 554 km sur le réseau central). La France compte 27 aéroports (huit sur le réseau central), 49 ports maritimes (17 sur le réseau central) et 42 nœuds urbains ⁽⁵⁴²⁾.

La France dispose d'un réseau ferroviaire dense, comportant un nombre important de liaisons régionales et nationales, ainsi que d'un réseau à grande vitesse robuste, mais des investissements considérables sont nécessaires pour moderniser et entretenir celui-ci ⁽⁵⁴³⁾. Globalement, le système ferroviaire est bien intégré et respecte les principaux paramètres techniques du RTE-T tels que l'électrification, l'écartement des voies et la charge par essieu, mais la France est à la traîne en ce qui concerne la mise en œuvre des principaux investissements transfrontières. Dans ce contexte, il est important que les accords opérationnels transfrontières existants sur les gares frontalières soient complets et clairement définis, afin de garantir des conditions prévisibles et transparentes pour les entreprises ferroviaires.

Les sections nationales prioritaires retenues sont des extensions d'investissements transfrontières clés du MIE qui permettent de mettre en place des corridors de transport entièrement fonctionnels. La ligne Bordeaux-Toulouse rapproche cette dernière de la frontière espagnole et améliore sensiblement le temps de trajet sur l'axe central en direction de Paris. La

nouvelle ligne Provence – Côte d'Azur (LNPCA) comblerait le chaînon manquant entre deux investissements transfrontières du MIE reliant l'Occitanie à la frontière italienne. La complémentarité des financements permettrait de moderniser l'ensemble de la ligne ferroviaire du littoral méditerranéen en France. En outre, des investissements sont nécessaires autour de Lyon en complément de l'investissement transfrontière en cours entre Lyon et Turin.

L'ERTMS est essentiel pour numériser les chemins de fer et moderniser et harmoniser les opérations ferroviaires à travers l'Europe. L'ERTMS garantit la sécurité des réseaux ferroviaires en fournissant un système de signalisation unifié qui réduit sensiblement le risque d'accidents. Il assure également l'interopérabilité entre les systèmes ferroviaires nationaux, améliorant ainsi la circulation des trains transfrontaliers. Enfin, l'ERTMS accroît la capacité du réseau et l'efficacité opérationnelle, en renforçant ainsi la compétitivité du secteur ferroviaire.

À la fin de 2024, l'ERTMS n'était opérationnel que sur 6,1 % du réseau ferroviaire RTE-T français ⁽⁵⁴⁴⁾. Pour atteindre l'objectif de déploiement de l'ERTMS d'ici à 2035 fixé dans son plan national, la France vise à déployer l'ERTMS sur une longueur supplémentaire de 2 057 km. D'importantes lacunes subsistent sur les sections transfrontalières, par exemple sur la ligne à grande vitesse Bruxelles-Paris, qui font obstacle aux services ferroviaires transfrontaliers. Il manque également un plan concernant le déclassement des anciens systèmes de signalisation.

Les grands projets d'infrastructure en France souffrent souvent d'un manque de programmation financière pluriannuelle, ainsi que de procédures d'autorisation complexes et longues, qui entravent leur mise en œuvre en temps utile. Il demeure essentiel de finaliser le processus législatif en cours concernant la loi-cadre relative au développement des transports puis d'adopter une loi de programmation financière pluriannuelle pour

⁽⁵⁴²⁾Système d'information TENtec, conformément au règlement 2024/1679.

⁽⁵⁴³⁾Rapport Ambition France Transports – Financer l'avenir des mobilités (juillet 2025).

⁽⁵⁴⁴⁾Sur la base de l'ERTMS – Troisième plan de travail du coordinateur européen Matthias Ruete.

Tableau A19.1: **déploiement de l'ERTMS en France.**

TEN-T rail network	ERTMS (trackside) in operation			Min. estimated cost of additional deployment until 2035
	year	length	% of total TEN-T	
17 560 km	end 2024	1 076 km	6.10%	EUR 493 million
	by 2035	3 133 km	17.84%	

Source: sur la base de l'ERTMS – Troisième plan de travail du coordinateur européen Matthias Ruete.

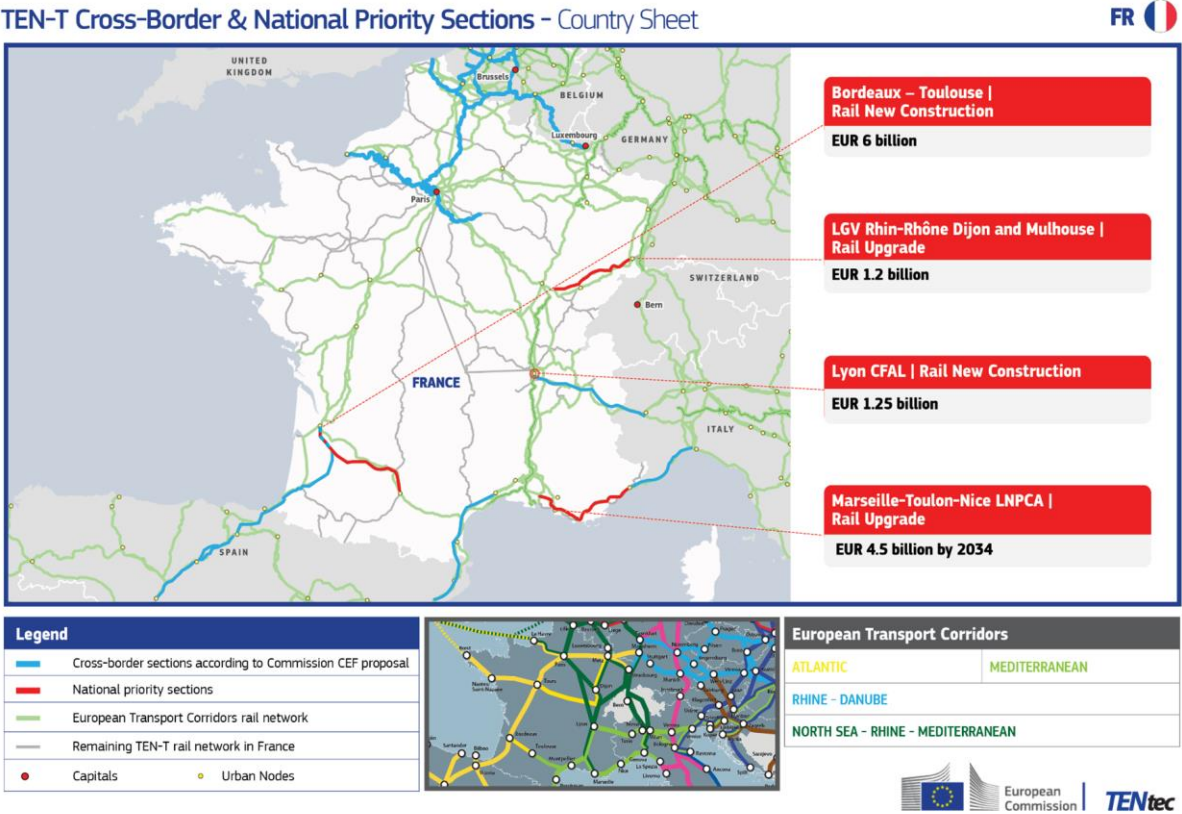
les grands investissements dans les infrastructures. Il est également important d'envisager de rationaliser les procédures de planification et d'autorisation afin d'accélérer la mise en œuvre des infrastructures. L'harmonisation des règles techniques et opérationnelles, avec une minimisation des règles nationales conformément aux directives de l'UE sur l'interopérabilité et la sécurité ferroviaires, reste cruciale pour assurer un transport ferroviaire transfrontalier fluide.

La France dispose d'une solide base industrielle pour la production de carburants d'aviation durables (CAD). La réalisation des objectifs de ReFuelEU Aviation en France exige d'intensifier la production de CAD, en particulier les carburants produits à partir d'hydrogène (e-CAD). En 2023, la France s'est engagée à hauteur de 200 millions d'EUR afin de soutenir la production de CAD, avec 100 millions supplémentaires pour soutenir des initiatives dans le cadre de la phase d'études d'ingénierie et de conception préliminaires (FEED), qui est essentielle pour démontrer la viabilité des projets. Parallèlement à la production conventionnelle de CAD, de

La capacité ferroviaire fait défaut des deux côtés de la frontière en Italie et en France; il est donc crucial de synchroniser la planification et la construction des lignes d'accès au tunnel de base Lyon-Turin afin que le potentiel de l'infrastructure transfrontalière puisse être pleinement et efficacement exploité.

nombreux projets de filières avancées de CAD devraient entrer en production en 2030, avec des volumes par installation allant de 25 kt à 81 kt par an de différents types d'e-CAD et de CAD avancés. Toutefois, de nombreux projets manquent encore d'une décision finale d'investissement et certains ont été annulés au cours de l'année écoulée. Il est important d'utiliser les recettes existantes du SEQUE de l'UE ou des pénalités prévues par ReFuelEU Aviation pour soutenir les investissements et la montée en puissance de la production, notamment dans le contexte de la participation de la France à la coalition des États pionniers pour les e-CAD.

Carte A19.1: Sections transfrontalières et nationales prioritaires du RTE-T en France.

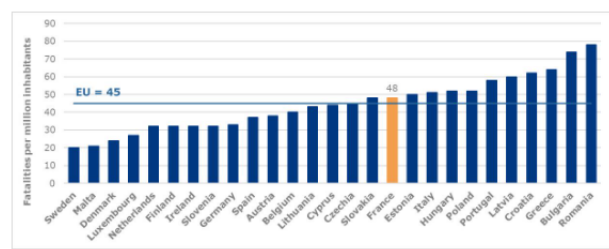


Les accidents de la route représentent un énorme fardeau social, économique et sanitaire pour l'économie de l'Union. Les coûts socio-économiques externes des blessures mortelles, graves et légères sont restés élevés malgré les progrès accomplis dans la réduction de la fréquence et de la gravité des accidents. Ces ressources pourraient, autrement, financer l'innovation, l'éducation, les soins de santé et d'autres investissements publics essentiels ⁽⁵⁴⁵⁾.

En 2024, le nombre de décès sur les routes en France était supérieur à la moyenne de l'UE. Il y a eu 48 tués sur les routes par million d'habitants en France en 2024, contre une moyenne de l'UE de 45. Par rapport à la moyenne de l'Union, la répartition des décès en France montre une proportion relativement élevée de décès sur les routes rurales et de décès chez les conducteurs de deux-roues motorisés.

Des mesures sont nécessaires, car le rythme de réduction n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. D'après les données, entre 2019 et 2024, une baisse de 2 % du nombre de décès sur les routes a été enregistrée. Le nombre de blessés graves n'a diminué que de 2 % entre 2019 et 2023. Par conséquent, la France ne semble actuellement pas en voie d'atteindre les objectifs fixés pour 2030, à savoir réduire de moitié le nombre de décès et de blessés graves sur les routes (voir également graphique A19.2 ci-dessous). La France semble donc avoir besoin d'agir sur plusieurs fronts pour atteindre les objectifs fixés pour 2030⁽⁵⁴⁶⁾.

Graphique A19.1: **Décès sur les routes en France par million d'habitants, 2024**



Source: Rapport à mi-parcours, SWD(2026) 42 final.

Graphique A19.2: **Décès sur les routes et objectif 2030**



Source: Rapport à mi-parcours, SWD(2026) 42 final.

⁽⁵⁴⁵⁾Rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du cadre politique de l'UE en matière de sécurité routière, COM(2026) 77 final.

⁽⁵⁴⁶⁾Pour plus de détails, voir le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du cadre politique de l'UE en matière de sécurité routière, SWD(2026) 42 final.